

# BIBLIOTHÈQUE(S)

28

JUIN  
2006



**SPECIAL  
L'ABF A 100 ANS**

Éditorial, par Gilles Éboli **1** Sommaire **2** Discours de bibliothécaires et représentations de la profession (1906-2006), par Anne-Marie Chartier **6** Genèse et prophétisme, par Jacqueline Gascuel **18** Une œuvre de pionnier : *Bibliothèques, livres et librairies (1912-1914)*, par Jean-Claude Garreta **24** Henriot ou Hurepoix ? L'ABF et les filières de formation avant 1939, par Christophe Pavlidès **28** Le Congrès d'Alger (13-18 avril 1931) : prémices de la « lecture publique » ?, par Martine Blanc-Montmayeur **32** L'ABF et l'Ifla (1926-2006), par Marc Chauveinc **37** Pour la lecture publique et la formation : le rôle essentiel de certaines personnalités de la Bibliothèque nationale, par Annie Béthery **44** L'innovation vient des marges !, par Jean Hassenforder et Thérèse Pila **50** 1968 et les Assises nationales des bibliothèques, par Jacqueline Gascuel **56** La bibliothèque de secteur (1967-1988), par Dominique Lahary **62** Mémoire de la territoriale. Les communaux arrivent, par Dominique Tabah **68** Un « Service de la lecture publique » au ministère de l'Éducation nationale : création et premiers pas de 1967 à 1975, entretien avec Alice Garrigoux **75** Quinze ans de « centrale », entretien avec Louis Yvert **79** S.O.S. BU : un appel qui n'en finit pas de résonner ?, par Jean-Claude Annezer **84** L'ABF connaît la musique ?, par Christian Massault **88** Censure et ordre moral, par Yves Sartiaux **91** 1988-1992 : la bataille des statuts, par Dominique Lahary **95** L'ABF et les Belles oubliées, par Françoise Danset **102** Droit de prêt : les épisodes d'un scénario, par Gilles Éboli **104** Les présidents de l'ABF (1906-2006) : notices biographiques **107**



R. Mouren

Publication paraissant depuis 1907.  
Éditée par l'**Association des bibliothécaires français**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris  
Téléphone : 01 55 33 10 30  
Télécopie : 01 55 33 10 31  
abf@abf.asso.fr  
www.abf.asso.fr

**Directeur de la publication**  
Gilles Éboli

**Rédacteur en chef**  
Philippe Levreaud  
assisté de Béatrice Pedot

**Conseillère scientifique**  
Jacqueline Gascuel

**Comité de rédaction**  
(pour ce numéro)  
Martine Blanc-Montmayeur,  
Anne-Françoise Bonnardel,  
Jean-Claude Garreta,  
Jacqueline Gascuel,  
Dominique Lahary, André Thill,  
Louis Yvert

**Publicité**  
Josiane Stern  
Téléphone : 01 47 88 19 99  
josiane\_stern@wanadoo.fr

**Diffusion**  
ABIS - Danielle Chantereau  
Téléphone : 01 55 33 10 33  
Télécopie : 01 55 33 10 31  
dchantereau@abf.asso.fr

**Maquette**  
M.-C. Carini et Pictorus

**Mise en pages**  
Éditions de l'Analogie

**Abonnements 2006**  
Individuel : 50 €  
Collectivités : 90 €  
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire  
n° 1109G82347  
ISSN : 1632-9201  
Dépot légal : juin 2006

**Impression** : Jouve, Paris

#### **BIBLIothèque(s)**

**REVUE DE L'ASSOCIATION  
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS**  
est analysée dans la base Pascal  
produite par l'Inist  
et dans la base Lisa.

## Éditorial

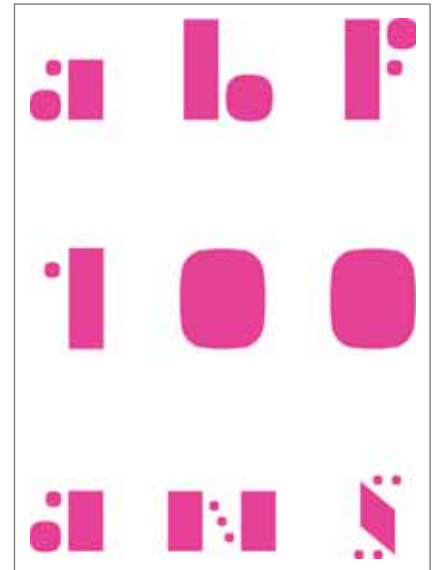
Délibérément tournée vers l'avenir et les bibliothèques de demain, la célébration du centenaire de l'ABF n'en oublie pas moins les 100 ans d'histoire vécus depuis 1906.

C'est tout le propos de ce numéro spécial de *BIBLIothèque(s)* que Jacqueline Gascuel, ancienne présidente, a bien voulu coordonner. Permanences et fractures, évolutions et révolutions : l'histoire de l'ABF ne manque pas d'épisodes à même d'apporter un éclairage important sur la vie des bibliothèques et des bibliothécaires au XX<sup>e</sup> siècle.

Au-delà, c'est tout un pan de l'histoire des politiques du livre et de la culture qui est ici abordé : naturellement, l'exactitude scientifique a été de mise, de même que l'illustration des positions et des combats, puisque combats il y eut, de notre association.

Pourtant, je voudrais clore ce bref propos par la dimension humaine de cet album historique : qu'il soit aussi un hommage aux centaines d'adhérentes et d'adhérents, aux dizaines d'administratrices et d'administrateurs qui, toujours bénévolement, ont su donner et savent donner aujourd'hui encore leur temps, leur énergie pour faire vivre une communauté professionnelle généreuse, ouverte, porteuse d'espoir et d'avenir.

GILLES ÉBOLI



#### **Au sommaire des prochains numéros de BIBLIothèque(s)**

- n° 29 : Jeunesse – 1<sup>er</sup> octobre 2006
- n° 30 : Les bibliothèques universitaires – 31 décembre 2006
- n° 31 : Non déterminé – 28 février 2007
- n° 32 : Pays de Loire – 30 mai 2007

#### **Couverture, de gauche à droite :**

- Bibliothèque publique de Lisieux, début du XX<sup>e</sup> siècle (détail). © Collection BM Lisieux
- La bibliothèque de Boulogne-Billancourt en 1937 (détail). Photographie extraite du vidéodisque *Bibliothèques publiques en France, 1919-1982*, Direction du livre et de la lecture. © Ministère de la Culture et de la Communication
- Espace enfant de la médiathèque de Magny-le-Hongre. © Yann Piriou/SAN du Val d'Europe
- Bibliothèque du Film (BiFi), la vidéothèque. © Bernard Fau/BiFi

**Ouvrage publié avec le concours du Centre national du livre.**

# BIBLIothèque(s)

28

JUIN  
2006

## Sommaire

Spécial **L'ABF A 100 ANS**

- 6 Discours de bibliothécaires et représentations de la profession (1906-2006), par ANNE-MARIE CHARTIER
- 18 Genèse et prophétisme, par JACQUELINE GASCUEL
- 24 Une œuvre de pionnier : *Bibliothèques, livres et librairies (1912-1914)*, par JEAN-CLAUDE GARRETA
- 28 Henriot ou Hurepoix ? L'ABF et les filières de formation avant 1939, par CHRISTOPHE PAVLIDÈS
- 32 Le Congrès d'Alger (13-18 avril 1931) : prémices de la « lecture publique » ?, par MARTINE BLANC-MONTMAYEUR
- 37 L'ABF et l'Ifla (1926-2006), par MARC CHAUVEINC
- 44 Pour la lecture publique et la formation : le rôle essentiel de certaines personnalités de la Bibliothèque nationale, par ANNIE BÉTHERY
- 50 L'innovation vient des marges !, par JEAN HASSENFORDER et THÉRÈSE PILA
- 56 1968 et les Assises nationales des bibliothèques, par JACQUELINE GASCUEL
- 62 La bibliothèque de secteur (1967-1988), par DOMINIQUE LAHARY
- 68 Mémoire de la territoriale. Les communaux arrivent, par DOMINIQUE TABAH

*Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.*

- 75 Un « Service de la lecture publique » au ministère de l'Éducation nationale : création et premiers pas de 1967 à 1975, entretien avec ALICE GARRIGOUX par ANDRÉ THILL
- 79 Quinze ans de « centrale », entretien avec LOUIS YVERT
- 84 S.O.S. BU : un appel qui n'en finit pas de résonner ?, par JEAN-CLAUDE ANNEZER
- 88 L'ABF connaît la musique ?, par CHRISTIAN MASSAULT
- 91 Censure et ordre moral, par YVES SARTIAUX
- 95 1988-1992 : la bataille des statuts, par DOMINIQUE LAHARY
- 102 L'ABF et les Belles oubliées, par FRANÇOISE DANSET
- 104 Droit de prêt : les épisodes d'un scénario, par GILLES ÉBOLI
- 107 Les présidents de l'ABF (1906-2006) : notices biographiques

#### Liste des annonceurs

• Borgeaud Bibliothèques	2 <sup>e</sup> de couverture	• BRM	p. 73
• Onisep	3 <sup>e</sup> de couverture	• Ever Ezida	p. 74
• Filmolux	4 <sup>e</sup> de couverture	• Materic	p. 89
• Electre	p. 13	• Renov'Livres	p. 90
• Ebsco	p. 17	• Sofia	p. 93
• Archimed	p. 43	• Geac	p. 94
• Nedap	p. 49	• Demco	p. 103





▶ 9



▶ 31



▶ 39

# L'ABF a 100 ans

Ce dossier n'a pas l'ambition de retracer l'histoire de l'Association, mais d'offrir quelques éclairages sur cent ans de vie, d'espoirs et de combats communs aux bibliothécaires de notre pays.

Certaines réalités d'hier peuvent étonner les professionnels du XXI<sup>e</sup> siècle, tant leur situation diffère de celle de leurs prédécesseurs : leurs établissements ont désormais pignon sur rue et les technologies de l'information et de la communication sont omniprésentes. Avouons qu'au cours de nos recherches, nous nous sommes souvent amusés de ce décalage, et nous avons eu envie de faire partager notre amusement... qui ne retire rien à notre admiration pour toute une cohorte de « pionniers » !

Les textes ici réunis résultent tout d'abord de fouilles dans les écrits de l'ABF. D'une part son *Bulletin* et quelques ouvrages, souvent bien oubliés aujourd'hui. D'autre part les archives, quelques dizaines de mètres linéaires de gros cartons, correctement étiquetés par nature et par date – mais sans aucun inventaire des contenus. Ils comportent d'évidentes lacunes, mais contiennent beaucoup de choses : les comptes rendus des réunions, bien sûr, mais aussi des lettres, des coupures de presse et toute une littérature grise venue d'ailleurs : tracts syndicaux, circulaires, etc. La diversité des documents engrangés permet parfois de répondre à un point de l'histoire des bibliothèques, jusque-là mal élucidé comme, par exemple, les liens entre l'ABF et l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP), qui jouit d'une grande notoriété malgré son existence éphémère (1936-1939)<sup>1</sup> !

Mais nous avons, plus largement encore, fait appel au regard rétrospectif de témoins ou d'acteurs qui sont pour nous la mémoire vivante du parcours associatif. Leur présence aux événements leur permet d'éviter certains anachronismes que l'on voit fleurir sous d'autres plumes, de rendre compte d'un tissu relationnel, parfois inattendu, et d'exploiter certaines données non-écrites. En effet, tout ne fait pas objet de publication : pourquoi écrirait-on ce que l'on vit ensemble ? Ce sur quoi le consensus est sans faille ? Ne serait-il pas maladroit d'afficher les divergences que l'on voudrait passagères ?

D'autres motifs ont joué contre la mémoire écrite. Aucun *Bulletin* n'a été publié entre 1941 et 1946 ; mais à la lecture de la correspondance, des comptes rendus de réunions de la période de l'Occupation, on constate qu'il n'est jamais question des événements qui bouleversent le monde, comme si l'unique préoccupation de nos collègues était, déjà et toujours, la formation professionnelle, le statut du personnel, l'organisation du réseau des bibliothèques ! Et puis tout à coup, en marge d'un document évoquant justement l'organisation du réseau centralisé, cette mention manuscrite : « Hitler et Mussolini » ! Ouf, ils savaient ! Ils savaient même fort bien, et ils avaient très probablement évoqué, au cours de la réunion, les visées politiques de l'organisation centralisatrice de certains réseaux, comme celui des bibliothèques de Berlin. Mais ce que tous savaient devenait inutile à écrire. Et mieux valait ne pas laisser de traces écrites des propos tenus.

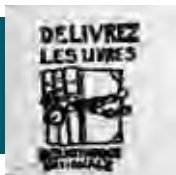
## Un fil conducteur

Il n'était pas question de suivre l'histoire générale de ce siècle et de voir ce qu'avait fait l'Association à certaines époques charnières : les guerres mondiales, le Front populaire, l'Occupation, le changement de majorité en 1981, etc. Certes, quelques rares articles du *Bulletin* évoquent cette relation au contexte historique : le « Livre d'or » de la Grande Guerre<sup>2</sup>, « La Bibliothèque nationale de 1940 à 1944<sup>3</sup> ». Il ressort de ces évocations que les bibliothécaires n'ont pas été différents de leurs contemporains, leurs souffrances ou leurs réactions ont été les mêmes : leur patriotisme s'est enflammé en 1914, sous l'Occupation il y a eu parmi eux des juifs victimes des lois raciales, des résistants, des collabos, etc.

1. Cf. Jacqueline Gascuel, « La mémoire de l'ABF », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 160, 1993.

2. Publié dans chacun des numéros de 1914 à 1918, puis dans un fascicule de synthèse, en 1919.

3. Madeleine Chabrier, n° 148, 1990, 3<sup>e</sup> trim. Sur l'Occupation voir aussi : Jacqueline Gascuel, « En feuilletant les archives », n° 175, 1997, 2<sup>e</sup> trim.



▶ 57



▶ 85



▶ 86



▶ 91

Les bibliothécaires, des hommes de leur temps, mais que relie un même métier. Et c'est autour de ce métier et de son affirmation que s'articule ce dossier. Il ne remplace pas les bilans présentés pour les 20<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> anniversaires<sup>4</sup>, qui tous trois, dans une démarche chronologique, offrent une synthèse pertinente de l'action de l'ABF. Mais il les complète en évoquant évidemment les années plus récentes. Il ne s'organise pas en tant que synthèse mais comme une série de regards sur quelques temps forts ou significatifs de la vie associative ; il ne s'attarde pas sur les conflits, mais les laisse entrevoir et apprécier à travers des éclairages contradictoires.

### Interférences

Si les bruits de ce monde semblent n'arriver qu'atténués au sein de l'ABF, des rencontres, souvent fécondes, marquent les différentes étapes de son développement. Les bibliothécaires n'ont jamais été seuls à s'intéresser aux bibliothèques, et il leur aurait été difficile de ne pas entendre ce qu'exprimaient des personnes venues d'autres horizons professionnels. Ce que les statuts ont toujours exprimé en acceptant des adhérents non-bibliothécaires. Les fondateurs pensaient aux érudits, aux professeurs, à d'éventuels mécènes. En 1939, à la dissolution de l'ADLP, ses adhérents sont invités à rejoindre l'ABF qui connaît alors un renouvellement de sa composition et de ses instances dirigeantes. Arrivent notamment des personnalités du monde syndical (E. Dolléans, G. Vidalenc, Claude Bellanger), des éditeurs comme Robert Denoël, G. Rageot et Michel Bourrelier<sup>5</sup>. Ces derniers prennent des responsabilités au sein de l'association : G. Rageot est élu vice-président en 1944 et exerce deux mandats ; Michel Bourrelier est à l'initiative de la création d'un groupe de la lecture publique qu'il présida<sup>6</sup>. Il participe à la renaissance du *Bulletin* après avoir tenté de créer un organe interprofessionnel. Dans les années 1960, quand se développent les bibliothèques de l'enseignement secondaire, et avant que ne se crée le CAPES de documentation, de nombreux bibliothécaires de lycée adhèrent et assument des responsabilités au sein de la Section des bibliothèques publiques.

Plus curieusement, en novembre 1944, Pierre Lelièvre, président de l'ABF, affirme que le but de l'Association est « d'aider, comme un bureau technique, la future Direction des bibliothèques et de la lecture publique<sup>7</sup> ». Et lorsqu'il est nommé à cette direction en même temps que Paul Poindron, secrétaire général, il tente d'imposer cette fonction à l'association ! Et une dizaine d'années plus tard, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) estimera encore que la Section des bibliothèques publiques n'a pas à entrer en contact avec l'Association des maires de France !

### Pour continuer

Avouons quelques lacunes évidentes, dues tout autant au manque de disponibilité des collègues que nous avons sollicités qu'à la place limitée et au temps trop bref dont nous disposions. Et peut-être est-ce bien ainsi : ce dossier est une porte entrouverte, qui peut inviter à poursuivre la démarche. Il reste des documents à exploiter, des recherches à entreprendre, des concordances à établir. Bref, l'histoire de l'Association des bibliothécaires français reste à écrire. Et nous serions heureux que d'autres poursuivent le travail aujourd'hui initié.

Jacqueline GASCUEL

4. Respectivement par Gabriel Henriot, Maurice Piquard et Jacques Lethève. Les deux premiers font l'objet d'une brochure qui contient aussi l'annuaire, celui de J. Lethève se divise en deux articles publiés dans les n° 112, 3<sup>e</sup> trimestre 1981 et 114, 1<sup>er</sup> trim. 1982.

5. Cf. Jacqueline Gascuel, « La mémoire de l'ABF », *oc.*

6. De 1941 à 1948. Ce groupe, disparu au début des années 1950, renaîtra à partir de 1959. Cf. *infra* articles d'Annie Bethery, p. 44 et de Jean Hassenforder, p. 50

7. Cf. *Le Parisien Libéré*, du 19 novembre 1944.

ANNE-MARIE CHARTIER  
Enseignant-chercheur  
Service d'histoire de l'éducation  
INRP/ENS, Paris

# Discours de bibliothécaires et **représentations** de la profession (1906-2006)

**En 1900, l'école publique est une réalité, la lecture publique, une utopie. Deux guerres plus tard, la situation n'a guère changé et les « Trente Glorieuses », années de croissance, ne donnent pas le coup d'envoi espéré. Dans le *Bulletin de l'ABF*, on peut lire en 1972 : « En France, les statistiques nous affirment que six Français sur dix n'ouvrent pas un livre, que 3 % de la population seulement fréquentent une bibliothèque publique. »<sup>1</sup>**

L'enquête du ministère de la Culture, en 1973, est « moins pire » puisqu'elle fait état des déclarations concernant « toute » bibliothèque : 87 % des Français n'y ont pas mis les pieds dans l'année écoulée<sup>2</sup>. Puis la pratique, occasionnelle ou régulière, se met à croître : les 13 % de 1973 sont 14,3 % en 1982, 23 % en 1989, 31 % en 1997<sup>3</sup>. Ces nouveaux pratiquants sont jeunes (63 % des 15-19 ans, 48 % des 20-24 ans en 1997). Faut-il soupçonner qu'ils sont entrés à la médiathèque pour aller directement au présentoir des cassettes et des vidéos ? Faut-il crier au miracle (« et pourtant, ils lisent ! »<sup>4</sup>) ? Ceux qui ne croient qu'en la leçon des chiffres concluront de toute façon qu'en matière de lecture publique, il ne

se passe rien, ou pas grand-chose avant les années 1980. Un siècle après les lois Ferry !

## L'INVENTION DE LA PROFESSION, DU *BULLETIN DE L'ABF* AU *BBF*

À plonger dans les revues de la profession, le regard s'inverse : dès la Belle Époque, des bibliothécaires se sont définis comme des « médiateurs culturels » pour employer le vocabulaire actuel. Leur mission est d'amener les livres au grand public et le grand public aux livres. Le « grand public », c'est celui qui n'a pas de livre à domicile, qui se trouve exclu des librairies et du geste d'achat, pour des raisons économiques. Il y a donc un gouffre entre la réalité (« des bibliothèques closes, désertes ou à demi entrouvertes et des bibliothécaires gardiens d'un palais mort et vide<sup>5</sup>») et les certitudes tenaces de la profession. Jusque tard dans le XX<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque publique reste une institution marginale de la société française. Pourtant, certains bibliothécaires affirment que c'est par elle que se gagnera ou se perdra la bataille de la démocratie. Puisque l'école est devenue obligatoire, tout va se jouer sur le front de la culture écrite. La lecture va changer la vie civique, la vie professionnelle, et même la vie privée. N'est-ce pas ce que semblait affirmer Jules Ferry : « On peut tout faire pour l'école, pour le lycée, pour l'université, si après, il n'y a pas la bibliothèque, on n'aura rien fait. » Or, les principes affirmés avec force par les législateurs scolaires républicains semblent être longtemps restés lettre morte.

1. *Bulletin d'informations*, ABF, n° 77, 1972, p. 211.

2. La France est loin derrière d'autres nations d'Europe sur ce point (65 % d'inscrits en bibliothèques au Danemark, 58 % au Royaume-Uni, 30 % aux Pays-Bas). Martine Poulain, dir., *Les bibliothèques publiques en Europe*, Éditions du Cercle de la Librairie, 1992.

3. Olivier Donnat et Denis Cogneau, *Les pratiques culturelles des Français, 1973-1989*, La Documentation française, 1990 ; Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français*, enquête 1997, La Documentation française, 1998.

4. Christian Baudelot, Marie Cartier, Christine Detrez, *Et pourtant ils lisent...*, Seuil, 1999.

5. Mazerolles, *Bulletin de l'ABF*, 1921, p. 43.



© Ministère de la Culture et de la Communication

**Lecteurs dans l'ancienne salle des périodiques de la Bibliothèque municipale de Brest, vers 1960. Photographie extraite du vidéodisque *Bibliothèques publiques en France, 1919-1982*, Direction du livre et de la lecture.**

C'est dans ce vide que foisonnent les discours des bibliothécaires, et en premier lieu celui de Morel : « L'affranchissement intellectuel d'un peuple comporte deux stades : 1° l'école publique laïque ; 2° la bibliothèque. Celle-ci, comme l'école, doit être publique, laïque, gratuite. Elle doit être, à la base, la bibliothèque unique [...]. Dans la grande voie de la culture générale ouverte à tous, nous nous refusons à placer des distinctions de classes, populaires d'un côté, bourgeoises de l'autre, de quelque nom qu'on les affuble.<sup>6</sup> » Ceux qui inventent le projet et le concept de « lecture publique » (traduction de *public library*) mêlent réflexions sur le métier et propositions d'action, au fil des conjonctures mouvantes du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1956, fusionnent deux bulletins professionnels austères, le *Bulletin de Documentation bibliographique* publié par la Bibliothèque nationale (BN) et le *Bulletin de l'information de la Direction des bibliothèques de France*. Le *BBF* naît au moment où l'ABF souffle ses cinquante bougies. Julien Cain, administrateur de la BN et premier directeur des Bibliothèques de France, crée ainsi, à côté de la revue de l'Association professionnelle, une revue concurrente, *La revue officielle des bibliothèques*, aujourd'hui prise en charge par l'ENSSIB.

6. Eugène Morel, *Enseignement et laïcité, L'enseignement post-scolaire. La bibliothèque moderne*. Paris, Office de la documentation de l'information sociale, 1924.

L'Association des bibliothécaires français est née en 1906, il y a juste un siècle, dans une France bruissant encore des polémiques de la séparation de l'Église et de l'État. Le *Bulletin de l'ABF*, qui paraît l'année suivante, est pendant longtemps l'unique revue<sup>7</sup> qui témoigne des débats et combats d'une profession en train de s'inventer. Débats internes : les bibliothécaires ne sont pas d'emblée d'accord entre eux sur la spécificité prioritaire de leur fonction, concernant le rôle des bibliothèques ou l'attitude à l'égard des lecteurs, ni sur la façon de réagir, quand des événements imprévus périment certaines questions et font surgir d'autres urgences. Combats externes, pour inciter les pouvoirs publics à poursuivre des programmes d'équipement, dénoncer les coupes budgétaires, pour peser dans le débat politique (sur le soutien à l'édition, le prix unique du livre ou sur la gratuité du prêt) et aussi pour assurer la reconnaissance de leurs statuts (organisation des concours, des titularisations et des carrières) et de leurs droits à la formation. La création, toujours remise aux calendes, d'une école nationale des bibliothécaires distincte de l'École des chartes, revient comme un serpent de mer.

7. Réduit à quelques pages entre 1939 et 1945, semestriel en 1946, le *Bulletin de l'ABF* ne reprend ses livraisons bi-mensuelles qu'à partir de 1954. Cf. Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la lecture, 1880-2000*, Fayard-BPI/Centre Pompidou, 2000, p. 127-150.



## 1880-1920 : LE TEMPS DES CONSERVATEURS

Premier combat, premier débat : il se joue à l'intérieur de la corporation, puisque les premiers chantres de la lecture publique (Morel, Sustrac, Coyecque, Schmidt, Henriot et quelques autres) ont été formés au métier de la conservation et à l'école du catalogue. Or, « tout ce qui bon pour la conservation est mauvais pour la communication et tout ce qui est bon pour la communication est mauvais pour la conservation », comme le dit Michel Melot<sup>8</sup>. Deux profils opposent le conservateur (« assigner à résidence le savoir du monde ») et le bibliothécaire (rapprocher des livres et des lecteurs en transit). Selon les circonstances de sa vie professionnelle ou les étapes de sa carrière, chaque bibliothécaire peut aujourd'hui ressentir la hiérarchie instable de ces priorités, puisque l'une n'existe pas sans l'autre. Dans les années qui précèdent et suivent la Première Guerre mondiale, la hiérarchie est d'une stabilité à toute épreuve : « conserver » l'emporte toujours sur « faire circuler ». L'image de la fonction passe par le filtre des grandes bibliothèques possédant des fonds anciens, dont « la Nationale » est le paradigme achevé. La priorité « corporative », à cette date, est de montrer que cette responsabilité (conserver, inventorier, cataloguer) exige des compétences savantes et une activité inlassable (« des agents qui s'y consacrent sans réserve »), alors que la pratique des sinécures pèse encore dans l'imaginaire social et politique.

« Les fonctions de bibliothécaire ne doivent pas être une charge accessoire que des hommes souvent très estimables acceptent comme un surcroît d'occupation », peut-on lire dans la circulaire de 1879. Elle cherche à mettre fin à une époque pas encore révolue, celle où l'on pouvait ainsi récompenser un homme de lettres méritant, qui vaquerait à ses travaux, laissant au soin des employés quelques érudits amoureux des vieux livres. Elle ne suffit pas à écarter les ronds-de-cuir municipaux en préretraite qui font la joie des caricaturistes, même si « le temps est passé ou doit l'être [...] des bibliothécaires à calotte et à lunettes pour qui le client, je veux dire le lecteur, est ce pelé, ce galeux, ce tordu qui vient vous déranger, vous distraire du repos ou de votre travail personnel.<sup>9</sup> »

Faut-il donc imaginer le bibliothécaire en apôtre de la lecture populaire ? Ce serait tomber de Charybde en Scylla. Ceux qui, à l'époque, font circuler les livres et vont au-devant du public qui ne lit pas, sont les bénévoles des cercles philanthropiques, des œuvres catholiques, des associations ouvrières, des réseaux laïques, comme la Ligue de l'enseignement et les bibliothèques scolaires. Tous ces militants en concurrence,

qui ne font lire que pour mieux faire avancer leur cause, sont là pour éduquer et moraliser le peuple, comme ils éduquent et moralisent des enfants, en lui offrant « leurs » bons livres, triés sur le volet. Comment les bibliothécaires pourraient-ils se reconnaître dans cette image de la profession, militante mais sans qualification ? L'incompétence professionnelle ne peut être rachetée par un idéal social et l'amateurisme est voué à l'échec. Premier secrétaire général de l'ABF, Charles Sustrac conçoit autrement le service du public. Le bibliothécaire travaille pour le citoyen d'une république démocratique, et c'est pour cela qu'il ne s'occupe pas « de politique, ni de questions sociales ou religieuses » et qu'il « permet à tous les gens consciencieux de tous les partis, de toutes les opinions, de toutes les croyances, de se documenter avec exactitude ». Cette neutralité idéologique semble le vrai garant, à long terme, d'une laïcité civique et sociale. Lorsque Eugène Morel fait de la *public library* le modèle de l'avenir<sup>10</sup>, il scandalise ceux de ses collègues qui voient la bibliothèque de quartier américaine sur le modèle d'un club de lecture où l'on se retrouve entre soi. Or, mieux que l'école, la bibliothèque peut s'ouvrir à tous, car elle « est la seule école neutre. Elle est le moyen qui n'interpose pas entre la connaissance et le disciple un cicéron qui impose sa déformation personnelle [...]. Cette neutralité n'a rien à voir avec la soi-disant neutralité de l'école qui s'abstient. C'est une neutralité active, et qui provoque. Elle vous met en face des livres les plus contradictoires et vous laisse vous débrouiller. Cette religion-ci exige un acte de foi.<sup>11</sup> »

Il faudra bien d'autres récits de voyages en Angleterre ou aux États-Unis, pour faire évoluer les représentations de la profession. Le souci de conserver les livres ne doit pas empêcher la lecture ; le souci de faire lire doit tenir à distance le bénévolat militant ; la capacité à « renseigner » le public doit devenir un geste professionnel, exigeant autant de compétence technique que le traitement des livres. Les principes martelés à cette première époque (il faut/on doit) montrent qu'on est loin du compte dans la réalité. C'est contre deux images récusées, celle du savant érudit autant que celle de l'éducateur engagé, que se construit la première identité du bibliothécaire, spécialiste de la lecture publique que Coyecque verrait bien sur le modèle de l'ingénieur culturel. L'ABF doit « prendre en main cette organisation urgente de la lecture publique » qui est son « devoir civique » mais aussi « son intérêt professionnel », écrit-il en 1921, car les bibliothécaires « seront d'autant plus considérés, appréciés, rémunérés qu'ils apparaîtront, chaque jour davantage, aussi utiles et indispensables à la collectivité

8. Michel Melot, *La sagesse du bibliothécaire*, Œil neuf Éditions, 2004.

9. Mazerolles, *Bulletin de l'ABF*, 1921, p. 43.

10. Son livre *Bibliothèques* paraît en 1908.

11. Eugène Morel, *La librairie publique*, Armand Colin, 1910, p. 191.

que tous les autres agents publics ». Devenir des professionnels de la lecture plutôt que des livres, tel est le prix à payer pour que, dans la hiérarchie des tâches, la conservation ne l'emporte pas toujours sur la communication. Mais de quelles lectures et de quels lecteurs parle-t-on ?

### DE LA BIBLIOTHÈQUE ENFANTINE D'APRÈS-GUERRE À LA POLITIQUE DES LOISIRS SOUS LE FRONT POPULAIRE

Après la Première Guerre mondiale, les événements vont faire prendre conscience des problèmes que pose « la communication des livres », quand elle rencontre des publics non prévus. Tout d'abord, les enfants. La naissance des bibliothèques enfantines marque, dans ce monde d'hommes, l'arrivée des femmes. L'Heure joyeuse devient une sorte de mythe national célébré par des plumes académiques incontestées (Paul Hazard, Georges Duhamel). L'infatigable trio de ses animatrices (Claire Huchet, Mathilde Leriche et Marguerite Gruny, nièce de Morel) fera de la bibliothèque de la rue Boutebrie un modèle exemplaire. On vient de chasser le bibliothécaire éducateur par la porte, et c'est la bibliothécaire qui rentre par la fenêtre, avec des contes, des albums, des romans pour la jeunesse, et une pédagogie inédite de la lecture. On attend un lecteur qui viendrait « se documenter avec exactitude », et voici des groupes d'enfants à qui il faut raconter ou lire à haute voix des histoires qui font (un peu) peur. Par la médiation de Jessy Carson<sup>12</sup>, un premier modèle américain s'installe en France, mais ne se situe pas où on l'attendait. Cette entrée sur le front des initiations culturelles reste marginale dans ses effets sociaux, mais elle jette une pierre dans le jardin des instituteurs, et de belle taille. Si les enfants lisent si peu, n'est-ce pas que les maîtres les dégoûtent de la lecture ? Cette suspicion va avoir des effets à terme dans l'école où elle ébranle le couple bien rodé depuis les années Ferry, qui conjugue lecture studieuse et lecture récréative, sur le modèle bien connu des partages inégaux (un cheval/une alouette).

Les nombreux articles parus sur l'Heure joyeuse dans la presse pédagogique conduisent ceux qui gravitent autour de l'éducation nouvelle (encore des « militants ») à regarder d'un autre œil le meuble grillagé qui trône au fond de leur classe. C'est donc une armoire fermée à clef, des rayons de livres couverts de noir, que le mot « bibliothèque » évoque aux éco-

12. La New York Public Library, au nom du Comité américain pour les régions dévastées (CARD), entreprend la reconstruction des bibliothèques détruites par la guerre dans l'Aisne. Jessy Carson dirige l'opération avant d'animer l'École américaine des bibliothécaires de la rue de l'Élysée, financée jusqu'en 1929 par l'Association des bibliothécaires américains (30 bibliothécaires, non chartistes, sont formés chaque année). À leur départ, Gabriel Henriot prend le relais à la Bibliothèque Forney, mais faute d'appui ministériel pour pérenniser l'entreprise, installe sa section de formation pour bibliothécaire à l'Institut catholique de Paris.



La bibliothèque du CARD à Soissons, autour des années 1920  
À gauche : E. Morel ; au centre : E. Coyecque ; à droite : W.N.C. Carlton ; au fond : J. Carson et A. Murrey Dike.

liers ? Les maîtres voient soudain qu'entre la page quotidienne, lue et relue dans le manuel, et les deux cents pages d'un Jules Verne, il y a une distance quasi infranchissable. Rien d'étonnant si les « livres de bibliothèques », empruntés rituellement, sont souvent rendus sans avoir été ouverts. Comment donner le goût de lire à ces petits ruraux, ceux qui savent lire et réussiront sans doute au certificat, mais dont les parents n'ouvrent jamais un livre ? Comment les convaincre que lire plusieurs heures de suite n'abîme pas les yeux, n'est pas du temps perdu, ne met pas la vie des sociabilités familiales en péril ? Dès les années 1930, les éditeurs scolaires publient des récits (*Milot*, *Bridinette* de Vildrac, *Les Contes des cent un matins* d'Ernest Pérochon, une version abrégée du *Jean-Christophe* de Romain Rolland) qui scolarisent l'initiation à la lecture suivie. Des albums entrent dans la classe, grâce au Père Castor, et parfois même, sont rangés à portée de main d'enfants. Mais dans la plupart des classes, il ne se passe rien, les urgences de l'heure sont dictées, questions, problèmes, et la préparation du certificat absorbe toutes les énergies. Il n'empêche : désormais, les enseignants connaissent l'existence lointaine de ces concurrentes redoutables, ces spécialistes de la lecture enfantine dont le professionnalisme (le savoir-faire, l'inventivité pédagogique, la culture livresque) est écrasant.

Deuxième épreuve, la crise économique. En 1929, la Commission de la lecture publique dresse le premier plan d'équipement pour l'ensemble de la France, aussitôt publié dans le *Bulletin de l'ABF*. Ce beau projet prévoit une bibliothèque par commune, en sus des bibliothèques scolaires, un

dépôt par département, des subventions nationales, départementales et même privées. Il évoque le bibliobus pour desservir les zones rurales. Mais alors que de 1918 à 1930, les achats d'imprimés n'ont cessé de croître, les effets à retardement du *black friday* américain arrivent en Europe. La consommation régresse à partir de 1932. Elle a des effets durables sur l'édition et la librairie, d'autant que les coûts de fabrication du livre augmentent. En 1931, quand s'ouvrent les travaux du Congrès d'Alger, « le premier, non seulement en France, mais dans le monde entier qui aura été consacré à la lecture publique <sup>13</sup> », le ministre Mario Roustan rappelle le retournement de conjoncture : « Tout va mal, j'en conviens, dans la cité des livres [...]. Nous n'avons plus guère de crédit chez le libraire et un peu moins encore chez le relieur. L'État-mécène, c'est moi, sans nulle vanité, un mécène aux mains vides et quelquefois tendues. <sup>14</sup> » Il soutient les recommandations faites par la Commission de la lecture publique qu'il a contribué à mettre en place, mais il sait déjà que le projet est irréalisable.

Les 36 000 communes de France ont toutes une école, mais quel maire rural convaincra ses administrés qu'ils ont besoin aussi d'une bibliothèque municipale ? Où trouver les budgets de fonctionnement et les personnels pour gérer durablement l'entreprise, même en mobilisant l'instituteur, à supposer que soient faits les investissements de départ ? Les maîtres renâclent, se voyant enrôlés, sans qu'on leur ait demandé leur avis, dans le rôle de bibliothécaires « par défaut ». On leur impute à mots couverts le faible goût des enfants pour la lecture, mais on est prêt à les utiliser comme une main d'œuvre bon marché pour pallier la pénurie. Pour l'heure, personne n'imagine d'alternative au modèle de référence, calqué sur celui de l'Éducation nationale, avec son maillage territorial assuré par un corps de fonctionnaires d'État. Ce modèle jacobin est-il pertinent pour une France encore largement rurale ? Doit-on ouvrir une salle de lecture dans la moindre bourgade, alors qu'en plein Paris, en 1935, la salle B de la BN <sup>15</sup> est fermée, faute de « lecteurs non spécialistes » ?

<sup>13</sup>. Henri Lemaître (président de l'ABF et secrétaire général du Congrès), *La lecture publique : mémoires et vœux du congrès international d'Alger*, Droz, 1931, p. 11. Voir aussi *infra* l'article de M. Blanc-Montmayeur, p. 32.

<sup>14</sup>. *Ibid.*, p. 19

<sup>15</sup>. Ouverte en 1868 en même temps que la salle Labrouste destinée aux chercheurs, la salle B était réservée au public « non spécialiste », auquel on offrait des ouvrages encyclopédiques et un fonds classique. Elle avait connu un certain engouement à son ouverture, avant de tomber en sommeil pendant la Première Guerre mondiale. Après 1918, ses collections vieillies ne sont pas renouvelées et elle devient peu à peu un refuge commode pour des chômeurs, des personnes désœuvrées ou sans abri, cherchant un lieu chauffé où passer la journée, contribuant ainsi à accélérer sa désaffection par les autres lecteurs (« la salle des clochards »). Cet échec laissera des stigmates, persuadant bien des lecteurs « spécialisés » qu'il est impossible de faire co-exister dans un même lieu deux établissements, l'un à vocation savante, l'autre à vocation « grand public », comme on le verra au moment des polémiques sur la BPI puis sur la BnF.

C'est dans cette conjoncture que se crée l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP), qui joue un rôle moteur dans la politique éducative et culturelle du Front populaire. Cette association se situe en marge de l'ABF, même si y siègent certains de ses membres (Coyecque, Schmidt, Dacier). On y trouve les habitués « grands écrivains » (Hazard, Duhamel), des professionnels de la lecture d'horizon différents (documentation, édition, librairie). Au cœur du dispositif, Eric et Georgette de Grolier, Julien Cain, administrateur de la BN qui reprendra ce poste en 1946, à son retour de Buchenwald, en même temps que la toute nouvelle Direction des bibliothèques de France. Georgette de Grolier est rédactrice en chef de la *Revue du Livre* <sup>16</sup>, revue qui s'intéresse à l'économie de l'édition, aux techniques modernes permettant de trier dans la masse croissante de l'imprimé. Elle est ouverte à des métiers que les bibliothécaires de l'ABF continuent d'ignorer, ceux de documentalistes et de spécialistes des nouveaux médias (presse, radio, cinéma) qui vont peut-être prendre « la relève du livre <sup>17</sup> ».

Les questions posées par la récession économique conduisent Julien Cain à envisager de façon inédite des politiques d'État. Ce n'est pas seulement du côté des institutions publiques (l'école, les bibliothèques publiques) que celui-ci doit agir, mais aussi sur le terrain de l'économie de marché, en cherchant par exemple à amortir la crise qui frappe l'édition. « Aux pouvoirs publics, on doit demander une solution plus générale qui, au-delà du salut d'une industrie et d'un commerce, intéresse la culture même : c'est l'absorption régulière d'une partie de la production imprimée par les bibliothèques publiques. <sup>18</sup> » C'est ainsi la BN qui fournit les livres pour une expérience pilote dans la Marne, grâce au bibliobus présenté à l'exposition universelle de 1937 et financé par le sous-secrétariat aux loisirs de Léo Lagrange. La lecture, au côté des loisirs, comme le cinéma, le vélo et le camping ! Alors que dans le projet de lecture publique imaginé en 1906, la lecture relevait de l'autodidaxie post-scolaire, soutenue par la « foi dans la recherche de la Vérité » (Morel), par le sentiment de devoir civique (Sustrac), par l'ambition de promotion professionnelle et sociale (Coyecque), la voici rangée dans les pratiques « oisives », qui ne sont plus pour longtemps l'apanage des privilégiés.

<sup>16</sup>. Lorsque l'association des anciens élèves de l'École des bibliothécaires et le Bureau bibliographique de France en font leur revue officielle, en 1934, elle s'intitule *Revue du livre et des bibliothèques*. Organe d'expression de l'ADLP sous le Front Populaire, elle cesse de paraître en 1940.

<sup>17</sup>. Edouard Dolléans, « La relève du livre », Conférence du 16 mars 1937, publiée dans la *RLB*, n° 1, 1937, p. 5. (Professeur de droit, président de l'ADLP).

<sup>18</sup>. Julien Cain, « Le rôle des pouvoirs publics et les bibliothèques », *Encyclopédie française*, t. 18, 1939, p. 12-15.

## LA DÉCOUVERTE DES NOUVEAUX PUBLICS PENDANT LES « TRENTE GLORIEUSES »

Quelques années plus tard, à la Libération, les Bibliothèques centrales de prêt (BCP) qui s'ouvrent dans dix-sept départements en 1946-1947 et qui desservent deux millions d'habitants, sont l'occasion de tester en grandeur nature les contraintes de l'offre et de la demande. La question des contenus à privilégier revient en force et avec elle, les tensions entre lecture culturelle et lecture de loisir. Contrairement aux conservateurs des grandes bibliothèques, les bibliothécaires qui parcourent les campagnes sont comme les colporteurs de jadis, obligés de séduire leur « clientèle » en allant au-devant de ce qu'elle attend. Que choisir pour eux, dans l'abondance multiforme de la production ? Et surtout, qu'éliminer ? Malgré des articles lyriques sur le bibliobus qui « porte le pain de l'esprit à domicile », comme écrit Jean Guéhenno, les témoignages dévoilent les dilemmes ordinaires du métier. Il faut charger le camion avec des caisses de livres qu'on laissera en dépôt, en général, chez l'instituteur, « en évitant le double écueil d'un niveau trop élevé écartant un grand nombre de lecteurs, ou d'un niveau trop bas, ne correspondant pas à notre but culturel<sup>19</sup> », écrit M. Fillet, bibliothécaire en Charente-Maritime. Traduction concrète : pour une population standard de 800 habitants, il a choisi 30 livres pour enfants, 10 romans « faciles » ou policiers (classés AA : amours et aventures), 10 romans M-E (modernes et étrangers), 10 « classiques » C, et 13 livres « classés » (sciences, voyages, histoire, etc.), soit au total 75 livres. La part des fictions romanesques est écrasante et toute la question est de savoir si elles sont ou non « d'un niveau trop bas, ne correspondant pas à notre but culturel ». En tout cas, la hiérarchie refuse d'afficher aussi brutalement les résultats d'une adaptation de l'offre à la demande, réelle ou supposée. Les critères de classification deviennent au fil du temps plus elliptiques. Les sigles adoptés par l'ABF (lec-



© Conseil général du Tarn

1995 : le « Voltigeur », véhicule rénové par deux chauffeurs de la Bibliothèque départementale du Tarn.

ture très facile, assez facile, présentant quelques difficultés) permettent de passer sous silence les contenus idéologiques et les critères d'appréciation, finalement très subjectifs, qui font retenir Agatha Christie et rejeter la « Série Noire » dans le petit stock mis en dépôt.

La sociologie de la lecture commence à peine, avec Robert Escarpit<sup>20</sup> à Bordeaux, dans les années 1950. Pour l'heure, l'image de la profession hésite entre le professionnalisme de M. Fillet, qui accepte le public adulte tel qu'il est, sans chercher à s'interposer « comme un cicérone » c'est-à-dire comme un guide et un censeur, au risque d'avoir pour normes les pratiques de sa clientèle, et le constat désenchanté de Guéhenno, d'autant plus piégé qu'il croit à la lecture émancipatrice. Il est un « fils du peuple » devenu un homme de lettres, politiquement progressiste

et culturellement aristocrate. « Les titres les moins valables étaient parfois les mieux achalandés. La sottise courait, si je puis dire, jusqu'au bout des lignes. [...] Reconnaissons même qu'il y a livres et livres. Lire, aussi bien que regarder un film, écouter la radio, peut n'être que pour passer le temps.<sup>21</sup> » L'État doit-il dépenser tant d'argent et d'énergie s'il ne s'agit que de faire « passer le temps » ? Entre les deux modèles, chaque bibliothécaire doit trouver sa voie, commençant à percevoir que si la quantité des livres lus suffit à faire grimper les statistiques, elle ne suffit pas à cultiver le lecteur. Précaution importante au moment où on entre dans l'ère des bilans chiffrés et des courbes de croissance.

Autre certitude, si la lecture publique est une grande cause nationale, chaque public relève d'une prise en compte appropriée. Les rats bibliothécaires des champs et ceux des villes ne font pas le même métier, ceux des « petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif » ont des soucis que ne partagent pas les grands établissements. Soucis quant à leurs statuts : ceux qui « font marcher » les bibliothèques universitaires, celles des lycées, des collèges, des Centres de formation

19. M. Fillet, *Cahiers des Bibliothèques de France*, n° 2, 1954, p. 142. Les CBF sont la revue officielle de la Direction des bibliothèques de France, créés par Julien Cain, avant la création du BBF, en 1956.

20. Robert Escarpit, *Sociologie de la littérature*, Que sais-je ?, 1955.

21. CBF, n° 2, 1954, p. 25.

professionnelle et les BCP, sont des « sous-bibliothécaires », recrutés au niveau du baccalauréat. Certains préparent le tout nouveau CAFB sur leur temps libre, pour se donner la qualification professionnelle que n'assure pas la formation sur le tas, mais cette certification n'assure pas de perspective de carrière. « Des adjoints d'enseignement, des licenciés d'enseignement, des titulaires du diplôme supérieur des bibliothèques pourront sans doute, un jour que nous espérons prochain, être stabilisés dans leur emploi, en attendant qu'une formation et un mode de recrutement soit définis. <sup>22</sup> »

Soucis quant à leurs fonctions : ils ont à gérer de la documentation autant que des livres, ils ont affaire à des publics aussi spécifiques qu'hétérogènes, des professeurs mais aussi des élèves, des chercheurs mais aussi des étudiants débutants, des formateurs mais aussi des travailleurs manuels. En effet, « l'éducation permanente » semble devenue l'horizon nécessaire des jeunes générations, quand les progrès techniques périment les savoirs à grande vitesse. Faire partager les grandes œuvres du patrimoine littéraire, aux enfants du peuple ou aux masses laborieuses, peut vite devenir le slogan passéiste dans lequel se reconnaît une minorité « imprégnée d'une culture traditionnelle à dominante littéraire, artistique, littéraire <sup>23</sup> ». La nouvelle lecture dont ont besoin les ingénieurs, les administrateurs, les simples citoyens des villes, est aux antipodes de ces lectures et relectures lentes, attentives à la forme autant qu'au contenu. Il s'agit de lire vite, efficacement, pour prendre connaissance d'un dossier, trouver une information, argumenter une décision, suivre une procédure d'action. Témoin de ce regard jeté sur de nouveaux modèles de lecture, une jeune revue, *Éducation et bibliothèques*, qui deviendra *Lecture et bibliothèques* en 1967 <sup>24</sup>. Il y a décidément beaucoup de métiers, dans les métiers de « la lecture publique ».

Un des animateurs de la revue est Jean Hassenforder, documentaliste, nourri de sciences politiques et militant de Peuple et Culture. Comme tous ceux qui se sont engagés dans ce mouvement d'éducation populaire, il ne sépare pas la « promotion sociale » individuelle et l'émancipation collective, il privilégie l'actualité politique et sociale, les informations scientifiques et les « nouveaux » lecteurs, pour qui le geste de lire n'est nullement acquis. Deux catégories sont massivement à ranger sous l'expression « nouveaux lec-

teurs », les jeunes qui se retrouvent maintenant en masse dans les établissements secondaires, et les « faibles lecteurs » révélés par les enquêtes. Robert Escarpit a enquêté auprès des appelés à la caserne, Nicole Robine le fera auprès des jeunes travailleurs <sup>25</sup>. Les bibliothécaires enquêtaient auprès de leur public pour mieux répondre aux besoins de leur lectorat réel (« Qui vient à la bibliothèque ? »). Les nouvelles enquêtes portent sur son lectorat potentiel, pour comprendre pourquoi il ne vient pas. L'idée qu'une offre de lecture bien faite suffirait à susciter la demande semble maintenant trop naïve. Pour orienter leurs choix stratégiques, les professionnels mobilisés, ou même surinvestis (c'est une figure nouvelle du militantisme, compatible avec un haut niveau de compétence <sup>26</sup>) ont besoin de données « scientifiques » et de constats rigoureux. Une modalité de travail empruntée aux sciences sociales commence à se roder. L'enquête devient l'outil qui légitime la diversité d'actions spécifiques, ciblées, puisque les grandes données statistiques dressent un cadre d'ensemble <sup>27</sup>, mais ne disent finalement rien aux acteurs de terrain. Ces investigations locales révèlent que, chez les jeunes <sup>28</sup>, le poids des modèles familiaux l'emporte sur celui de la bibliothèque, même chez les adolescents de milieux privilégiés, et que la concurrence des nouveaux médias dans l'espace des loisirs peut s'avérer redoutable pour l'imprimé.

### LES BIBLIOTHÉCAIRES AU TEMPS DES « CRISES DE LA LECTURE »

L'arrivée de la télévision, installée dans les HLM et les pavillons de banlieue dès les années 1960, est donc celle d'une conjoncture inédite. Devant les périls que font courir à la lecture (quelle qu'elle soit) les séductions ou les mirages du petit écran, font alliance tous les « gens de l'imprimé », enseignants, documentalistes, bibliothécaires, mais aussi libraires, éditeurs et responsables des associations ayant en charge la jeunesse. Ceux qui menaient une guerre sans merci contre la presse commerciale (les illustrés de bas étage, concurrents des « bons livres ») se retrouvent au côté des jour-

<sup>22</sup>. Joseph Majault, « Les services d'étude et de documentation », ministère de l'Éducation nationale, *Encyclopédie pratique de l'éducation en France*, IPN, 1960, p. 480.

<sup>23</sup>. Jean Hassenforder, *Bulletin d'informations*, ABF, n° 37, mars 1962, p. 21-22.

<sup>24</sup>. La Section des petites et moyennes bibliothèques est devenue la Section de la lecture publique en 1965, sous la présidence de Michel Bouvy qui est conservateur.

<sup>25</sup>. Nicole Robine, *Les jeunes travailleurs et la lecture*, La Documentation française, 1984.

<sup>26</sup>. C'est le thème central de la thèse de Martine Kherroubi. Cf. A. Van Zanten, M. Kherroubi, M. F. Gropiron, A. D. Robert, *Quand les enseignants se mobilisent*, La Dispute, 2002.

<sup>27</sup>. Nicole Robine, *Lire des livres en France des années 1930 à 2000*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000.

<sup>28</sup>. *Éducation et bibliothèques*, n° 1 « Recherche et bibliothèques de jeunes », n° 2 « Sciences et lecture chez les jeunes », n° 3 « La bibliothèque des jeunes, foyer de culture », n° 4 « Bibliothèque et enseignement », etc.



**Bénédicte Dupré-Paturel**  
Conservateur et responsable Informatique  
à la Bibliothèque de Caen

“ **Nous sommes passés**

**des CD Rom electre à electre.com**

**depuis maintenant 6 mois. Il était en effet**

**indispensable que tous les bibliothécaires aient un accès**

**en ligne à la recherche bibliographique pour mener à bien notre**

**nouvelle politique d'acquisition. Celle-ci concerne à la fois la**

**bibliothèque centrale de Caen, 7 bibliothèques de quartiers et celles**

**du réseau de la communauté d'agglomération de Caen La Mer qui**

**regroupe Caen, Hérouville et Iis. Nous avons travaillé ensemble sur le**

**nombre d'accès afin d'optimiser la répartition du coût.**

**L'investissement fait a permis de servir beaucoup plus de gens et**

**beaucoup plus de services qu'avec les CD Rom. Aujourd'hui, nous**

**avons mutualisé 9 accès qui, grâce à des postes communs ou**

**réservés à certaines bibliothèques, servent quotidiennement à une**

**trantaine de personnes dans de nombreux aspects de leur vie de**

**bibliothécaire... et pas seulement pour les acquisitions évidemment!** ”

**electre.com**

L'information bibliographique professionnelle

nalistes. La presse n'est plus un média à pourfendre, mais à défendre, puisqu'elle promeut et perpétue le geste essentiel de lecture. Les « gens du livre », d'ailleurs, ne sont-ils pas depuis longtemps des éditeurs et animateurs de revues ? Le discours unanime qui les réunit est celui des bibliothécaires de la lecture publique : il faut faire « lire », absolument. La figure symbolique de cette réconciliation est le documentaliste<sup>29</sup> qui traite les « documents » sur tous les supports, documents à consulter plus qu'à « lire » (textes, mais aussi tableaux, banques d'images, banques sonores, films et vidéos). L'ère des médiathèques publiques commence, en même temps que celle des Centres de documentation et d'information (CDI) dans les collèges, et des Bibliothèques-centres documentaires (BCD) dans les écoles.

Derrière ce chœur unanime, le paysage a changé. Glissement progressif des références, qui fait entrer dans l'école un modèle que les bibliothécaires connaissent bien. La lecture patrimoniale qui était l'alpha et l'oméga de la formation littéraire n'occupe plus qu'un petit rayon dans le grand magasin encyclopédique des œuvres fictionnelles (best-sellers, avant-garde, nouveautés éditoriales françaises ou étrangères). Les auteurs proposés aux collégiens et aux lycéens ne sont plus des « extraits classiques », mais des œuvres complètes. Le livre de poche s'installe dans les cartables et après mai 1968, il n'est plus interdit d'étudier des auteurs en traduction, comme Hemingway ou Steinbeck. Le corpus des références explose<sup>30</sup>. Beaucoup se réjouissent de cet « enrichissement » du corpus, mais personne ne prend garde, à l'époque, que cet air frais de littérature vivante, hors des sentiers battus par Lagarde et Michard, fait peu de cas de la « culture commune » dans laquelle toute la génération précédente pouvait peu ou prou se reconnaître. Comment interroger un élève à l'oral du bac, quand il présente des textes que le jury n'a jamais lus ? N'est-on pas en train d'enfermer les jeunes dans les succès éphémères du présent ? Vingt ans plus tard, on verra refluer la vague et les professeurs de lettres se mobiliser pour « Sauver les lettres ! ». Glissement aussi, du côté des types de textes, fonctionnels plutôt que fictionnels, dont la lecture est devenue essentielle aux études. Tandis que les professeurs de lettres négocient un nouveau corpus (classiques ou contemporains ? chefs d'œuvres ou best-sellers ?), les autres enseignants se plaignent de ce que leurs élèves « ne savent pas lire » les écrits qu'ils leur

soumettent. Les fiches de travail demandent de repérer des « renseignements », d'extraire des « informations » (consignes, prescriptions, descriptions, données nouvelles), de mettre en relation des informations puisées ici et là et d'en déduire d'autres informations. Les sources sont des documents photocopiés, des montages photographiques, des tableaux de chiffres, des articles de journaux ou de revues, des extraits d'encyclopédie : qui aidera les élèves à se faire documentalistes ?

À côté de ces mutations culturelles, les nouveaux modèles politiques. Le modèle étatique de la lecture instituée a été bousculé par les dynamiques municipales. Les politiques culturelles des villes ne s'arrêtent plus à la « Maison de la culture ». Les mairies communistes de « la ceinture rouge » de Paris n'ont pas été les seules à s'engager dans « les batailles du livre », mais elles ont su donner un retentissement décisif à leurs stratégies municipales d'équipement<sup>31</sup> et d'animation socioculturelle. Entre 1968 et 1981, tandis que l'État se désengage<sup>32</sup>, la médiathèque est devenue un élément du paysage et des sociabilités urbaines. Ces actions convergentes en faveur de la lecture publique sont-elles pour autant identifiées à une politique de gauche ? Jusqu'à ce que l'État se réengage de façon très volontariste, après 1981, elles sont identifiées à l'engagement militant « progressiste » en direction des milieux populaires, sur le terrain social et culturel, plutôt que sur le terrain explicitement politique. C'est ce qui permet de nombreux enseignants, devenus permanents d'associations, de croire que tout le monde se bat pour la même cause culturelle (celle de la Culture, avec une majuscule), avance par des voies multiples vers le même but indéterminé, puisque l'ennemi commun, ce sont les médias de masse et la consommation passive de produits formatés par l'industrie des loisirs. La nouveauté, c'est que la neutralité, revendiquée dès 1906 par l'ABF, est devenue dans les années 1960-1970 le *credo* des militants culturels. Ce qui est vrai pour l'action sociale, dans les bibliothèques gérées par des syndicalistes dans les comités d'entreprise, est encore plus vrai dans le secteur éducatif qui s'adresse aux enfants et aux jeunes. Ainsi, dans les catholiques Bibliothèques pour tous, réseau associatif le plus

29. L'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS) est constituée au départ de documentalistes issus de l'Institut national des techniques de documentation (INTD) mais elle est d'emblée ouverte aux bibliothécaires.

30. C'est la première donnée qui ressort de l'enquête de Christian Baudelot, Marie Cartier, Christine Detrez, *Et pourtant ils lisent...*, Seuil, 1999.

31. Jacqueline Gascuel, conservateur à Massy, souligne la multiplication récente des bibliothèques municipales (198 constructions entre 1968 et 1976, à partir du moment où la politique de subvention de l'État est passée de 35 % à 50 %). Elles comportent presque toutes des services pour enfants, une discothèque, le prêt sur place et à domicile, un accueil et des animations. *Bulletin d'Informations*, ABF, n° 90, 1976, p. 9-18.

32. En témoignent deux rapports successifs, *Les bibliothèques en France*, commandé par Raymond Barre à Pierre Vandervoorde, directeur du livre, en 1981, puis le rapport *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture*, commandé à Bernard Pingaud par Jack Lang à son arrivée rue de Valois.

dense <sup>33</sup>, puisqu'en 1969, le prêt aux enfants équivaut à la moitié du prêt des bibliothèques municipales, les militantes de l'Action catholique générale féminine se professionnalisent et s'émancipent de la tutelle des évêques. En 1971, l'Union nationale « Culture et bibliothèques pour tous » devient une association loi 1901, indépendante de l'Action catholique. Dans les rencontres animées par le Centre de recherche et d'Information sur la littérature pour la Jeunesse (CRILJ), fondé en 1963, se retrouvent des militants venus de la gauche communiste, chrétienne, ou laïque, qui ont tous été dans la mouvance du scoutisme et/ou des pédagogies nouvelles. Dans un monde gagné par la télévision et les loisirs consuméristes, la lecture des jeunes et la lecture des « faibles lecteurs » sont devenues des causes nationales en soi.

Le paradoxe de ce front uni, constitué pour résister aux concurrences de l'audiovisuel, c'est qu'il se voit contraint d'adopter les mêmes stratégies de séduction que la télévision. Le mot d'ordre est « le plaisir de lire » qui remplace « le goût de lire ». Même si la recherche de la qualité demeure un mot d'ordre, dont témoignent les choix des revues spécialisées <sup>34</sup>, les critères de sélection qui valaient dans les années 1950-1960 ne sont plus de mises dans les années 1970-1980. Maintenant, les bibliothèques achètent des bandes dessinées, des romans en série traduits de l'américain, ce que n'aurait pas toléré Marguerite Gruny. Mais elle aurait peut-être toléré le slogan « Laissez-les lire ! », popularisé par Geneviève Patte, car il est toujours lancé à l'encontre de l'école, qui scolarise si bien (ou si mal) les lectures, qu'elle bloque ceux-là mêmes qu'elle dit vouloir le plus aider.

Le second paradoxe, c'est que le front uni pour la lecture a lieu au moment où s'effritent les espérances mises dans la scolarisation longue, dont on pensait qu'elle allait tout à la fois alimenter l'ascension sociale, accroître la culture générale et démocratiser le plaisir de lire. Le chômage et les mutations dans l'entreprise font découvrir, avec stupéfaction, dans les années 1980-1990, l'existence d'une population illettrée qui se compte en millions <sup>35</sup>. Les militants des années 1970 s'engagent dans les politiques publiques d'un ministère qui ratifie leurs analyses et reprend à son compte leurs actions, au risque de perdre leur liberté critique. Les bibliothécaires se trouvent donc au front, pour rallier à la

lecture, sinon à la « Fureur de lire », les personnes âgées et handicapées, les malades et les prisonniers, les soldats et les ouvriers, les immigrés et les illettrés <sup>36</sup> : la liste semble sans fin, et s'inscrit dans la droite ligne des « œuvres sociales et philanthropiques » que rejetaient les bibliothécaires en 1900. Tous les ministères sont finalement concernés par la lecture, comme ils le sont par l'illettrisme. Cependant, les événements festifs (La Fureur de lire, le Salon du livre, le Goncourt des Lycéens) qui accompagnent une politique de l'offre démultipliée et à court terme, efficace, ne peuvent enrayer la marche technologique. Les enquêtes que Jack Lang fait conduire, aussi bien au ministère de la Culture qu'à l'Éducation nationale, montrent les transformations à vue dans l'espace social et scolaire : privatisation de la télévision, déferlement des radios libres, des baladeurs, des vidéos, des CD, des ordinateurs portables. La politique étatique d'offre de lecture trouve ici sa limite. La sélection des élites scolaires se fait sur les maths, si bien que l'on peut aimer lire sans réussir à l'école et réussir à l'école sans aimer lire <sup>37</sup>. Les nouvelles filières universitaires, scientifiques et technologiques, ne demandent pas de fréquenter assidûment la BU <sup>38</sup>. Le pourcentage des grands lecteurs de livres (plus de deux livres par mois) chute chez les jeunes. En quelques années, écrit Martine Poulain en 1993, « le nombre de non-lecteurs de livres a triplé chez les élèves et les étudiants, doublé chez les cadres supérieurs, les employés et les cadres moyens. <sup>39</sup> » C'est dans cette conjoncture que la fréquentation des bibliothèques publiques se met à croître.

### QUESTIONS POUR LE XXI<sup>E</sup> SIÈCLE ?

Ce décalage constaté entre les inquiétudes concernant l'avenir du livre <sup>40</sup> et le présent heureux des bibliothèques met la profession dans une situation paradoxale. Pointons quelques traits, pour conclure. Premier paradoxe, alors que Mac Luhan annonçait dans les années 1960 la mort de la lecture, remplacée par l'image et le son, la lecture est devenue au contraire le mode d'accès généralisé à l'information, intégrant les nouveaux médias dans les textes. Transformée dès les années 1970 en médiathèque, la bibliothèque était prête à accueillir les ordinateurs et les consultations sur écran, sans

<sup>33</sup>. Hélène Weis, *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975 : modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*, Paris X-Éditions du Cercle de la Librairie, 2005. Elle dénombre, en 1954, 753 Bibliothèques pour tous et 2 451 dépôts.

<sup>34</sup>. Le *Bulletin des livres pour enfants* est porté par la bibliothèque La Joie par les livres fondée à Clamart en 1965.

<sup>35</sup>. Véronique Espérandieu, Antoine Lion, Jean-Pierre Bénichou, *Des illettrés en France*, rapport au Premier ministre, La Documentation française, 1984.

<sup>36</sup>. Ministère de la Culture, DLL, *Rapport sur l'extension de la lecture publique. Hôpitaux, prisons, entreprises* (Isabelle Jan), 1983. <sup>37</sup>. François de Singly, « Les Jeunes et la lecture », *Les dossiers d'éducation et formation*, MEN-DEP, 1993.

<sup>38</sup>. Emmanuel Fraisse, dir., *Les étudiants et la lecture*, PUF, 1993.

<sup>39</sup>. Martine Poulain, dir., *Lire en France aujourd'hui*, Éditions du Cercle de la Librairie, 1993, p. 11.

<sup>40</sup>. Jean-Yves Mollier, dir., *Où va le livre ?*, La Dispute, 2000.



qu'il lui en coûte une nouvelle mutation culturelle. C'est une des leçons qu'on peut tirer en lisant la courbe croissante des fréquentations. Elle manifeste, à l'échelle nationale, l'existence récente du maillage d'établissements, rêvé en 1900, réalisé en l'an 2000, au moment où la lecture privée paraît plus que jamais questionnée dans sa forme traditionnelle. La question est d'assurer sa stabilité par le renouvellement des générations, sinon une improbable extension indéfinie. C'est donc des alliances entre bibliothèque et école que dépendra le futur proche.

Second paradoxe, le geste d'achat était porté en France par un réseau de librairies unique au monde, que le prix unique du livre voté en 1981 semblait avoir sauvé. Cependant, l'espace européen fragilise l'exception culturelle française, en dévoilant la brutalité des enjeux économiques sur le front des empires éditoriaux. En témoigne la polémique de l'an 2000, autour du prêt gratuit ou payant. Car ceux qui fréquentent le plus les bibliothèques ne sont pas, contrairement à ce qu'imaginaient Morel et Sustrac, les lecteurs interdits d'achat pour des raisons économiques, mais ceux qui, au contraire, sont les clients traditionnels des libraires. « Pour une vente annuelle de 300 millions d'exemplaires, les bibliothèques municipales effectuent 154 millions de prêts », lit-on dans la pétition adressée le 28 mars 2000 au ministre de la Culture. Les prêts de livres sans rémunération s'apparentent à une « contrefaçon », affirment 288 auteurs signataires, soutenus par la Société des gens de lettres, le SNE (Syndicat des éditeurs) et la SOFIA (Société française des intérêts des auteurs). À l'heure des concentrations industrielles internationales, de l'édition en ligne, le prêt gratuit en bibliothèque est accusé de mettre l'édition de création à genoux, en favorisant la fabrique de best-sellers éphémères. Les bibliothécaires se voyaient en médiateurs professionnels de la culture écrite, ils découvrent qu'ils sont aussi des « commerciaux », soldant la marchandise à perte, au risque de saper l'entreprise, et ce qui est bien pire, la création. « Aucune bibliothèque n'a jamais découvert un auteur », répète alors Jérôme Lindon. Voici une question que Morel ne s'était jamais posée, ni Julien Cain qui voyait dans la lecture publique un des soutiens économiques les plus efficaces à l'édition et à la librairie en crise, puisque les bibliothèques étaient leurs plus gros clients. La bibliothèque publique, laïque par statut républicain, non obligatoire par définition, mais gratuite par conviction démocratique, nécessite que l'État paie davantage, s'il faut respecter le droit des auteurs et de leurs éditeurs, sans faire payer les usagers. Le problème pourrait aussi se poser pour les vidéos

ou les films en DVD, dont la consommation privée met en péril la fréquentation des salles de cinéma. Pourtant, le prêt de disques, cassettes, vidéos est payant depuis toujours, sans que cela fasse question, comme si la gratuité du livre renvoyait à un tout autre monde de valeurs et d'enjeux. Le film, même reconnu comme d'art et d'essai, appartient toujours au monde du divertissement ; le livre, même produit en série standard, n'est pas « que » du loisir.

Troisième paradoxe, qui touche aux mutations contemporaines de la « culture écrite », avec l'arrivée des textes numérisés et d'Internet. Faut-il encore entretenir des salles de lecture et des réserves de livres, à l'heure des bibliothèques virtuelles et des consultations à distance ? Faut-il encore ensiler les livres, ces objets encombrants, pesants, vite obsolètes, quand leur reproduction numérisée pourrait si facilement régler les problèmes de stockage ? Curieusement, c'est plutôt l'obsolescence rapide des technologies informatiques qui saute aux yeux. La durée de vie du livre semble, par comparaison, presque une éternité. On ne peut plus « lire » les disquettes des années 1980, maintenant que les vieux ordinateurs sans disque dur ont été mis à la poubelle, alors qu'on lit sans peine un *in-folio* du XIII<sup>e</sup> siècle. Miracle du livre, manuscrit ou imprimé, qui ne tombe jamais en panne. Il faut donc retourner aux sources : le bibliothécaire qui fait venir les livres aux lecteurs et les lecteurs aux livres reste « aussi » un conservateur, contrairement à ce que les vulgates d'Info-Com affirment parfois avec légèreté. Ce que les usagers viennent chercher dans la salle de lecture, c'est un texte qui est « aussi » un objet : livre, journal, revue, album, atlas ; odeur du papier, format, reliure, armée serrée des caractères, élégance des typographies, surprise des mises en page. Nous savions tout cela sans le savoir, pour avoir manipulé des livres dès l'enfance, mais en être privé sur l'écran fait saisir que le sens des textes (lire, c'est comprendre) tient aussi au support matériel. La bibliothèque publique est une prothèse de mémoire. Comme les archives ou les serveurs. Prothèse particulière, limitée en son traitement des objets, évolutive dans ses fonctions. À chaque époque, elle réduit pacifiquement le monde en écriture, ce monde si loin, si proche. Les salles de lecture sont des havres de paix où les livres se combattent, mais ne s'entre-tuent pas. La sagesse du bibliothécaire <sup>41</sup>, qui est une folie, est de rêver encore qu'il fera de chaque lecteur libre un Sisyphe heureux. ■

41. Michel Melot, *La sagesse du bibliothécaire*, CÉIL neuf Éditions, 2004.

## Des années d'expérience

Feront toujours la différence pour mieux répondre à vos besoins.

Qu'il s'agisse de la gestion de vos abonnements papier et électroniques, la prise en charge de vos achats de packages de revues électroniques ou l'acquisition de bases de données dans votre domaine d'activité, nos équipes sont là pour vous conseiller et vous accompagner au quotidien.

Grâce à notre service A-to-Z qui répertorie l'ensemble de vos ressources électroniques, vos utilisateurs peuvent consulter à tout moment les titres disponibles et accéder très facilement à leur contenu. Votre répertoire EBSCO A-to-Z\* conjugué à notre résolveur de liens OpenURL LinkSource\* vous permet de relier l'intégralité de vos collections entre elles.

Expérience, sens du service,  
qualité de contenu, solutions.  
Parlons en ensemble.

**CUSTOMERFOCUSEDCONTENTDRIVEN**  
[www.ebsco.fr](http://www.ebsco.fr)

**EBSCO**  
INFORMATION SERVICES



Certifié ISO 9001:2000



JACQUELINE GASCUEL  
 Conservateur en chef honoraire  
 Présidente de l'ABF 1985-1989

Monique Lambert a publié, dans le *Bulletin d'informations*, un article où elle retrace la vie de l'Association, de sa fondation en avril 1906 à la Grande Guerre<sup>1</sup>. Documenté et précis, cet article se fonde sur « le dépouillement systématique du *Bulletin*, depuis son premier numéro publié en 1907 ». Mais on trouve, dans les archives de l'ABF, outre la correspondance, des rapports parlementaires, des coupures de presse, reflets des préoccupations de nos prédécesseurs. Comme celui publié l'an dernier, « L'ABF avant l'ABF<sup>2</sup> », l'article ci-dessous s'appuie sur cette documentation pour apporter un éclairage complémentaire à l'étude de notre collègue.

surtout connu pour sa traduction du Manuel d'A. Graesel, et ses prises de position en faveur de la fusion des BM et des BU, qu'il réalisa dans sa ville.

4. Mot parfois traduit par « vide et vaste ».

# Genèse et prophétisme

En 1904, Jules Laude écrit dans le *Bibliographe moderne* « Quelques mots sur les bibliothèques françaises à propos de la proposition de loi portant réorganisation des Archives de France » dans lesquels il dénonce « le chaos dans lequel se trouvent les neuf dixièmes de nos bibliothèques municipales.<sup>3</sup> »

Dans la *Genèse*, l'acte fondateur de la Création consiste à mettre de l'ordre dans le chaos initial, le tohu-bohu en hébreu<sup>4</sup> ! Et à écouter les fondateurs de l'ABF, on a l'impression que bibliothèques et bibliothécaires se trouvent dans le tohu-bohu des origines ! Bâtiments, collections, acquisitions, déroulement de carrière... Tout est à repenser. Avec persé-

1. *Bulletin d'informations*, n° 189, p. 137-147.

2. *BIBLIOTHÈQUE(S)*, n° 21, p. 48-50.

3. À la suite du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des députés le 8 avril 1904. Ce projet comporte une réorganisation de l'École des chartes, en vue de constituer un corps d'archivistes et de bibliothécaires. Jules Laude, bibliothécaire à Clermont-Ferrand, est



© Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris

Charles Mortet en 1916.

vérance, parfois avec humour, ils vont se faire les prophètes d'un nouvel ordre des choses... et même s'il leur faut longue patience, leur action n'est jamais vaine.

## UN TERRAIN VASTE ET VIDE

Le projet d'association de Charles Mortet (1891) était resté sans lendemain... Mais en 1905, le nouveau paysage législatif créé par la loi de 1901, et surtout le projet de loi cité ci-dessus a poussé les archivistes à créer leur association, et relance l'idée parmi les bibliothécaires d'en faire autant. En février 1905, des bibliothécaires de la Bibliothèque nationale se réu-

nissent en « assemblée préparatoire » et rédigent une lettre circulaire invitant leurs collègues à fonder « une Société des bibliothécaires français ». Ce projet constate que les tentatives antérieures n'ont pas abouti, « les promoteurs de ces entreprises s'étant placés tantôt exclusivement sur le terrain technique, tantôt exclusivement sur celui de la défense des intérêts professionnels » et propose de se placer « à l'un et l'autre de ces deux points de vue<sup>5</sup> ».

En décembre de la même année, l'initiative est reprise par les bibliothécaires de Sainte-Geneviève ; le 1<sup>er</sup> février 1906, une lettre circulaire, largement diffusée, constate « le peu de relations qui existent entre les bibliothécaires » et les invite à « faire cesser cet isolement », en créant une Association des bibliothécaires français. Signée par 32 bibliothécaires parisiens, elle envisage certaines actions et demande à chacun des propositions d'actions prioritaires. Elle reçoit 168 réponses, dont un petit tiers émane de la province, surtout des bibliothèques municipales.

À l'Assemblée constitutive, le 22 avril suivant, un seul point des statuts fait l'objet de débats passionnés : faut-il, comme le propose l'article 3, admettre au sein de l'association des personnes « s'intéressant aux bibliothèques » ? Certains craignant qu'elles ne prennent le pouvoir – et de citer les libraires, les éditeurs – proposent de leur supprimer le droit de vote, quitte à leur demander une cotisation moindre... Voir au contraire de « les placer au sommet » dans un comité de pilotage (il ne faudrait pas décourager les mécènes) qui n'aurait pas à débattre des questions professionnelles. D'autres émettent le vœu que seuls ceux qui ont un diplôme professionnel puissent faire partie de l'association... Mais justement ce n'est pas le cas de M. Martin-Saint-Léon qui accueille ses collègues au Musée social ! Cet article sera finalement acquis à une majorité de 47 voix contre 38. La reconnaissance par les statuts de cette catégorie d'adhérents évoluera : en 1942 il s'agira « d'amis des bibliothèques<sup>6</sup> ». En 1965, les « personnes s'intéressant au développement des bibliothèques » prendront le titre de membres adhérents, par opposition aux membres titulaires... et perdront le droit de participer aux organes dirigeant de l'Association. Certains se souvenaient peut-être que les éditeurs, G. Rageot et Michel Bourrelier avaient occupé d'importantes fonctions dans l'association (vice-présidence et

5. Document non signé conservé dans les archives... Les statuts envisagés sont proches de ceux qui seront proposés en 1906 – et il semblerait que Ch. Mortet, secrétaire général du Congrès des bibliothécaires de 1900, y ait participé ainsi que Henry Martin de l'Arsenal. On y trouve mentionnée « la propagande auprès du public », comme moyen d'action, mention qui ne sera pas reprise dans les statuts de l'ABF.

6. Cf. Jacqueline Gascuel, « En feuilletant les archives », *Bulletin d'informations*, n° 175, 1997.



Le musée social accueille l'Assemblée générale constitutive de l'ABF, le 22 avril 1906.

présidence de la section de lecture publique), et craignaient le retour d'une telle situation, fragilisant l'image du métier.

Le débat de 1906 montre que tout en adoptant l'article II : « L'Association des bibliothécaires français a pour but de s'occuper de toutes les questions concernant les bibliothèques et bibliothécaires », la préoccupation majeure est bien la question du personnel. Orientation que Maurice Piquard, un demi-siècle plus tard, formulera en ces termes : « organiser la profession d'abord pour que puissent être développées, le plus rapidement possible, les bibliothèques.<sup>7</sup> »

### DÉNONCER LE CHAOS...

Lors du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Association, Gabriel Henriot précisera cette ambition : « Nous unissons nos efforts, les uns et les autres, depuis vingt ans, pour que la France soit dotée d'un corps de bibliothécaires qualifiés par leurs connaissances techniques et considérés comme les autres fonctionnaires d'un rang correspondant ».

On a du mal à imaginer aujourd'hui la situation qui était faite au personnel des bibliothèques :

- la faiblesse des effectifs : par exemple, pour l'ensemble des 20 bibliothèques universitaires (5 à Paris, 15 en Province),

7. Discours prononcé par Maurice Piquard, président, lors du cinquantenaire, *Association des bibliothécaires français, Cinquantenaire et annuaire*, p. 12.

on dénombre, en 1909, 1 conservateur, 20 bibliothécaires et 26 sous-bibliothécaires <sup>8</sup> ;

- dans les grandes bibliothèques parisiennes, un stage non rémunéré dont la durée indéterminée pouvait se prolonger plusieurs années, voire jusqu'à 10 ans, en attente d'une vacance de poste – aussi improbable dans la suite de la carrière, puisque certains pouvaient attendre une promotion 27 ans <sup>9</sup> ;

- dans ces mêmes établissements, un concours sans périodicité régulière, ni programme pour accéder au titre de sous-bibliothécaire, premier grade d'une carrière qui se continuait comme bibliothécaire, puis conservateur (parfois au bout de plus de 25 ans) ;

- des bibliothécaires municipaux, souvent recrutés à temps partiel, toujours fort mal payés, parfois moins que les balayeurs de rue <sup>10</sup> ;

- l'obligation de rester sur le même emploi municipal, car en le quittant on perdait le bénéfice des droits acquis à une retraite ;

- la persistance de nominations abusives : résultant tantôt du clientélisme de personnages haut placés, tantôt du désir d'offrir une sinécure à des écrivains sans ressources <sup>11</sup> ;

- l'impossibilité pour un candidat évincé de gagner un recours contre une nomination abusive, s'il ne peut faire la preuve que c'est précisément lui qui aurait été nommé à ce poste. Il faudra attendre un arrêt du Conseil d'État, du 11 décembre 1908, faisant jurisprudence, pour qu'une association puisse intenter un recours – et donc que cette clause tombe <sup>12</sup> ;

- « D'exécrables comités d'inspection et d'achat, fléaux des bibliothèques <sup>13</sup> », institués auprès de chaque bibliothèque municipale par circulaire du 22 février 1839, réglementés par décret en 1897, puis en 1906. Aux termes de ces décrets,

8. D'après une note manuscrite « Copie du texte remis le 30 juin [1909] à M. Chaigne, député, rapporteur de la Commission d'administration générale ».

9. Cf. le décret de 1887 relatif aux bibliothèques de Paris (Arsenal, Ste Geneviève, Mazarine), qui prévoit des stagiaires qui sont des « attachés non rétribués ». Charles Mortet estime que la situation de stagiaire « ne peut convenir qu'à des personnes ayant d'autres moyens d'existence » in *Bulletin*, n° 6, 1907, p. 135

10. Enquête réalisée en 1919, par Charles Oursel (Dijon), rapportée dans le *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, n° 1, 1920.

11. « Il y a de vieux hommes de lettres, des savants ou des artistes fatigués à qui il serait odieux de refuser de vagues sinécures qui leur auraient assuré une modeste retraite. C'était presque dérisoire de ne trouver pour un J.-J. Weiss vieilli qu'une place de bibliothécaire à Fontainebleau ; mais ne même pas lui offrir ce morceau de pain eut été scandaleux » peut-on lire dans *Le Temps* du 23 novembre 1908.

12. L'ABF se saisira de cette opportunité et gagnera souvent ! Alors que dans « l'affaire de Carpentras » le plaignant individuel avait été débouté (p. 73-75 du *Bulletin* de 1908).

13. Pour reprendre l'expression du bibliothécaire de Toulouse, M. Massip, dans sa réponse à l'enquête de l'ABF, en 1906.

tout conservateur d'une bibliothèque municipale, quelle que fût sa valeur professionnelle, était placé sous le contrôle étroit et l'autorité du comité, aussi bien pour la confection des catalogues que pour l'entretien des collections et pour les acquisitions des livres <sup>14</sup>.

Tous ces maux, l'ABF les dénonce dans ses diverses interventions des toutes premières années de son existence. Nous nous arrêterons ici à quelques propositions constructives, témoignant d'un travail de maturation des idées et d'harmonisation des points de vue.

### ... POUR L'ORDONNER

Dès le 11 juillet 1906, le bureau de l'Association formule des vœux.

« L'Association de bibliothécaires français a l'honneur de présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique les vœux suivants :

**1. Accès à la carrière de bibliothécaire.** Nul ne pourra entrer dans la carrière s'il ne réunit les deux conditions suivantes : 1° être pourvu d'un diplôme d'enseignement supérieur, 2° avoir subi avec succès un examen professionnel.

Par exception les fonctionnaires (employés et agents) qui comptent plus de dix ans de services rétribués dans une bibliothèque appartenant à l'État ou à un établissement public ou dans une bibliothèque municipale classée pourront être dispensés de la première de ces deux conditions.

Les fonctions d'administrateurs et de conservateurs devront être réservées aux bibliothécaires.

**2. Traitement et avancement.** Les bibliothèques appartenant à l'État ou à un établissement public seront réparties en classes d'après leur importance.

Le personnel de ces bibliothèques sera également réparti en classes (classes personnelles) [...]. L'avancement aura lieu moitié au choix et moitié à l'ancienneté. [...]

**3. Personnel intermédiaire entre les bibliothécaires et les gardiens.** Il convient d'établir entre les bibliothécaires et les gardiens une catégorie intermédiaire d'employés d'une instruction suffisante vérifiée par un examen. [...]

**4. Comité consultatif des bibliothèques.** Il serait nécessaire d'instituer au Ministère de l'Instruction publique un Comité consultatif des bibliothèques dans lequel les bibliothécaires seraient représentés par un certain nombre de délégués élus <sup>15</sup>.

14. Les abus en sont dévoilés, en particulier par M. Giraud-Mangin (Nantes), dans la séance du 26 mai 1908.

15. D'après la Circulaire du 13 juillet 1906.

Remarquons que ces vœux sont transmis au ministre – et non à Ch. V. Langlois, rapporteur d'une commission extra-parlementaire sur les bibliothèques (1906), ni à Jules Steeg, député, rapporteur sur le même sujet, en 1907, puis en 1908. Tous deux se font de réels défenseurs des bibliothèques. Et pourtant leurs rapports, tout comme l'intervention de l'ABF, restent sans lendemain – et la situation des bibliothèques va même empirer, puis qu'elles enregistrent à cette époque des baisses de leurs budgets pour le personnel !

Le rapport de J. Jeanneney, dont j'ai retracé la teneur dans mon précédent article, va bouleverser la donne. Son objet était de légiférer sur le droit d'association des fonctionnaires. La puissance publique redoutait en effet la création de puissantes fédérations, voire de confédérations et des mouvements de grève – non sans raison, puisqu'on enregistre à l'époque des grèves des chemins de fer et surtout un très dur mouvement des postiers.

Les rapports ou projets de loi qui suivront souligneront qu'avant de légiférer sur les associations professionnelles, il était « indispensable de bien fixer l'état légal des fonctionnaires de tout ordre. Le statut des associations ne peut que suivre le statut des personnes attachées au service public.<sup>16</sup> »

### VERS UN PARADIS ?

En 1908, pour se constituer en partenaire reconnu, les fonctionnaires créent « un comité d'études des associations de fonctionnaires ». L'objectif est de les réunir sur un texte qui les concerne tous... « Il n'y aura pas vraisemblablement de *droit des fonctionnaires* tant que ce droit variera dans ses parties essentielles d'une catégorie de fonctions à l'autre ». Assurance est donnée que « Les délibérations du comité n'engagent pas les associations, qui conservent leur liberté d'action personnelle. » À sa première réunion, le 23 février, le Comité invite Ferdinand Buisson, alors député, un des auteurs de la proposition de loi citée ci-dessus. Celui-ci expose sa démarche dans un long discours, qu'il ouvre par ces mots, propres à séduire ses auditeurs : « Je suis venu ici pour m'instruire et aussi pour répondre aux questions qui pourraient m'être posées. » Il les invite à faire connaître leur situation à l'opinion publique, et à réclamer de l'État plus de justice. Il dénonce le projet de loi sur les associations, restrictive des libertés, et déplore qu'il ait pour lui la majorité à la Chambre... Il continue : « Jusqu'à maintenant on a gardé une organisation pseudo-monarchique, ne tenant aucun compte que la démocratie existe en France ! Aujourd'hui nous voici enfin tombés d'accord – et le

<sup>16</sup>. Cf. Préambule de la proposition de loi, n° 1482, 1908.

### Documents de la Chambre des députés sur le statut et le droit d'association des fonctionnaires, conservés dans les archives

**1907. N° 1213 - Rapport au nom de la commission [...] chargée d'examiner le projet de loi sur les associations de fonctionnaires par M. Jules Jeanneney.**

**1908. N° 1482 - [...] Annexe au procès verbal de la séance du 30 janvier – proposition de loi relative au statut des fonctionnaires professionnels dans les divers services publics civils, [...] présentée par MM. Ferdinand Buisson, Fernand Dubief, Joseph Reinach (Basses Alpes), Dejeante, Violette, députés.**

**1909. N° 2450 - [...] Annexe au procès verbal de la séance du 2 avril – rapport fait au nom de la commission de l'administration générale, départementale, des cultes et de la décentralisation chargée d'examiner les propositions de loi relatives au statut des fonctionnaires par M. Chaigne, député.**

**N° 2511 - [...] Annexe au procès verbal de la séance du 25 mai – projet de loi sur le statut et le droit d'association des fonctionnaires, présentée au nom de M. Armand Fallières, Président de la République Française par M. G. Clemenceau, Président du conseil et M. Aristide Briand, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes.**

**N° 2572 - [...] Annexe au procès verbal de la séance du 15 juin – rapport supplémentaire fait au nom de la commission [...] chargée d'examiner : le projet de loi [...] (n° 2511) ; la proposition de loi de M. Lemire [...] (n° 1009) ; la proposition de loi [...] n° 1482 par M. Chaigne, député.**

**1910. N° 200 - [...] Annexe au procès verbal de la séance du 30 juin – projet de loi sur le statut et le droit d'association des fonctionnaires, présenté au nom de M. Armand Fallières, Président de la République Française par M. Aristide Briand, Président du conseil, Ministre de l'intérieur et des Cultes et M. Louis Barthou, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.**

gouvernement reconnaît, au moins par son silence, la nécessité d'instituer un statut légal du fonctionnaire. [...] Vous avez des devoirs [...]. Mais aujourd'hui peut-être a-t-on assez parlé de vos devoirs puisque vous les remplissez et est-il nécessaire de parler de vos droits que l'Administration avait oubliés et à qui il faut les rappeler.<sup>17</sup> »

Enfin, F. Buisson va dans le sens d'une revendication majeure des fonctionnaires quand il leur dit « Sur un seul point, je vous

<sup>17</sup>. Compte rendu sténographique, Paris, impr. La Productrice, 1908, *passim*.

demande grâce pour mon projet, [...] il s'agit de l'article que nous avons emprunté à la législation américaine et qui interdit la recommandation sous toutes les formes, qui l'interdit par voie légale. » Ces recommandations, ce sont les interventions de personnages politiques pour faire attribuer tel ou tel emploi à l'un de leurs protégés ou pour lui obtenir un avancement.

L'ABF a pu suivre le travail du comité des associations de fonctionnaires puisque E. Coyecque y représentait l'Association des chefs et rédacteurs de la préfecture de la Seine <sup>18</sup>. En décembre



Statue de Pascal par Ramey, dans l'ancienne bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand.

suivant, une lettre circulaire l'invite à adhérer au comité – ce qu'elle semble ne pas avoir fait.

Au mois d'avril 1909, paraît le rapport de Gabriel Chaigne, qui prépare une nouvelle proposition de loi. Comme F. Buisson, et dans des termes plus polémiques encore, il dénonce le népotisme, le favoritisme, l'arbitraire, les recom-

mandations, et conclut : « À l'heure actuelle, la démocratie française est administrée comme si Louis XIV ou Napoléon régnaient encore. En haut, une volonté souveraine ; au-dessous des manœuvres chargés d'exécuter les décisions prises en dehors d'eux et sur lesquelles ils n'ont jamais été appelés à rien dire. » Las ! Dans une interview donnée au journal *Les Nouvelles*, daté du 30 mars, G. Chaigne avait précisé que « quelques hautes charges de l'administration, ambassadeurs, trésoriers payeurs généraux, bibliothécaires, etc... seront laissés dans une certaine proportion à l'initiative du gouvernement qui pourra récompenser ainsi certains services publics et gratuits dont la durée devra être de 10 ans au moins. Et par ce minimum de service nous introduisons là encore une réglementation. »

Ce point sera repris dans le projet déposé par le gouvernement le 25 mai 1909, dans un article 27 qui exclut du bénéfice du statut commun certaines catégories de fonctionnaires et notamment le personnel « administratif de l'Instruction publique ». Les bibliothécaires sont visés et la contestation va aussitôt s'affirmer. Le 25 juin 1909, Ch. Mortet dans la réu-

<sup>18</sup>. Coyecque, mentionné sous le titre d'archiviste-paléographe, lors de l'Assemblée générale constitutive, est à cette époque « chef du Service des eaux, canaux et égouts de la Préfecture de la Seine ». Il ne sera nommé chef du Bureau des bibliothèques qu'en 1913.

nion trimestrielle de l'ABF fait une communication sur ce projet. Et le 30 juin, l'Association remet « à M. Chaigne, député, rapporteur de la commission d'administration générale », les « observations présentées par le Bureau de l'Association des bibliothécaires français au sujet de l'article 27 du projet de loi relatif au statut des fonctionnaires, déposé par le gouvernement le 25 mai 1909 <sup>19</sup>.

Ce texte dénonce l'état misérable de la plupart des bibliothèques et revient sur l'exception concernant leurs emplois : « C'est une opinion encore trop répandue que les places dans les bibliothèques de l'État sont des sinécures pour lesquelles aucune préparation technique n'est nécessaire, qui sont le plus souvent attribuées à titre de récompense, de secours ou de retraite honorable à des littérateurs, des artistes, des journalistes ou des hommes politiques à qui l'État assure ainsi un modeste traitement et d'amples loisirs [...]. Cette opinion [...] qui trouve encore des défenseurs intéressés dans la presse et dans les cabinets des ministres [...] méconnaît surtout, en prétendant les faire servir à la satisfaction d'intérêts privés, la destination d'emplois qui ont été institués dans un intérêt public ». Bien qu'une nouvelle proposition de loi soit encore présentée l'année suivante, qui comporte toujours le fameux article 27, le statut ne sera pas adopté...

## LE TEMPS DU LABEUR

La démarche sur l'article 27 reste sectorielle et l'ABF ne songe pas à s'appuyer sur le comité des associations qui entre temps est devenu la « Fédération nationale des associations professionnelles de fonctionnaires ».

Il faut dire qu'elle a à gérer une situation qui lui est propre : la diversité d'origine de ses adhérents ! Une circulaire datée du 15 mars 1909, précise : « [L'ABF] compte 260 membres qui sont recrutés en majorité parmi les fonctionnaires [...] – mais où figurent aussi un certain nombre de professeurs, d'érudits et de bibliophiles, soucieux de favoriser le développement des collections publiques [...] ». Parmi les fonctionnaires eux-mêmes la diversité est grande, au point que certains réclament une « régionalisation » permettant aux provinciaux de se rencontrer ; cependant que d'autres, dès mai 1909, se regroupent en associations catégorielles, le personnel de la BN d'un côté, les bibliothécaires universitaires de l'autre. Le bureau a la sagesse de ne pas s'opposer à ce mouvement en déclarant : « Il importe qu'il y ait une Association générale des bibliothécaires français et qu'elle se développe de plus en plus. S'il se forme à côté d'elle des groupements autonomes (dans lesquels les bibliothécaires

<sup>19</sup>. Note manuscrite, citée *supra*.

d'un même établissement ou d'une même catégorie de bibliothèques se réuniront pour étudier et discuter les questions professionnelles qui les intéressent plus particulièrement), loin de nuire, ces créations nouvelles peuvent apporter à l'ABF une utile collaboration, à la condition qu'entre elles et l'ABF s'établisse une entente bienveillante et qu'au besoin, elles se prêtent un mutuel appui. Bien plus, en déchargeant l'ABF de l'examen minutieux et parfois délicat de certaines questions spéciales aux groupes les plus importants, elles lui permettent de consacrer plus de temps et de soin à l'étude des questions d'intérêt général.<sup>20</sup> »

L'entente n'est pas toujours parfaite et on se souvient des invectives d'E. Morel contre ceux qu'il nomme « les archéologues ». Lui-même n'a pas toujours l'audience de ses collègues, qui le qualifient de « romancier » et parlent d'une bibliothéconomie de Far West. Cependant, ne rien brusquer, mais persévérer, semble être une voie consensuelle. Et des démarches maintes fois reprises, avec opiniâtreté, jalonnent toute cette période, les résultats concrets apparaîtront plus tard. Citons-en quelques exemples :

- dès 1907, l'Association réclame la création d'un « Comité consultatif », il est créé en 1909 sous le nom de Commission supérieure des bibliothèques... Il ne donna pas tous les résultats qu'en espéraient ses promoteurs ;
- elle dénonce le scandale des stages non rémunérés. En 1910 les stagiaires sont remplacés par des attachés salariés ;
- elle demande la création d'un corps intermédiaire entre les bibliothécaires et les gardiens. Elle finira par l'obtenir... en 1927 ;

20. Cité par G. Henriot dans son Bilan du 20<sup>e</sup> anniversaire, p. 4.

- elle déplore que les bibliothécaires municipaux perdent leurs droits à retraite en cas de mutation. En 1928 est créée une caisse de retraite, commune à tout le personnel des communes et départements ;

- elle intervient avec succès pour assurer une certaine homogénéisation des carrières, mais ne peut obtenir la « péréquation » souhaitée avec les catégories de l'enseignement supérieur ;

- elle dénonce les abus des Comités d'inspection et d'achats, placés auprès des BM ; G. Henriot signale : « Le décret du 6 juin 1912, [...] a relevé de cette dépendance aussi illogique qu'humiliante les conservateurs des bibliothèques classées, en décidant que, seuls désormais, ils ont " l'initiative et la direction. Des travaux techniques de catalogue et de mise en ordre des collections, sous réserve de l'approbation des inspecteurs de généraux " ; et qu'ils ont le droit de disposer, sans contrôle préalable du Comité et sauf avis contraire du maire, des 2/5<sup>e</sup> des sommes affectées aux acquisitions. Malheureusement, ces dispositions ne s'appliquent pas aux bibliothèques municipales qui ne sont pas classées, et c'est le plus grand nombre.<sup>21</sup> »

D'autres projets étaient encore d'actualité au lendemain de la Seconde Guerre mondiale... Bien sûr de nouvelles ambitions naîtront, mais à lire les textes de cette époque, nous demeurons souvent frappés de leurs résonances actuelles. Dans un langage que nous ne manions plus toujours avec autant de verve ! Alors, prophètes ou démiurges, les pionniers de l'ABF ? ■

21. Op. cit., p. 10.

### Jules Laude (1865-1922)

**Bibliothécaire de la ville et de l'université de Clermont-Ferrand, qu'il réunit dans un même bâtiment, construit en 1905. Il « cachait une science très sérieuse sous les dehors légers de l'homme du monde. [...] Laude trouva la bibliothèque de Clermont dans un état indescriptible. Avec lui la méthode et la science entraient pour la première fois dans la maison des livres. Sans avoir l'air de se presser, sans bruit sans vaine agitation, il changea en quelques mois l'aspect des choses. Les vieux habitués n'y comprenaient rien. Quoi ? La bibliothèque n'était plus un asile pour les journées froides, un roupilloir pour vieillards fatigués ? On ne pouvait plus empiler les Larousse pour en faire un plus mol oreiller ? Il fallait avoir les mains propres pour toucher les livres ? [...] C'est à lui que l'on doit les beaux catalogues systématiques et méthodiques qui rendent tant de services aux travailleurs. Les périodiques furent tenus à jour, reclassés, renouvelés quand besoin était. Le fonds d'Auvergne fut enrichi de dons importants. [...] Des séances de lecture du soir furent organisées pour les lecteurs populaires. Le nombre des lecteurs atteignit plus de 35 000 par an. » Par une dernière marque d'attachement à la bibliothèque de Clermont, dont il a été le véritable fondateur, Laude a institué l'établissement pour son légataire universel.**

Source : note manuscrite, due à Georges Desdevizes du Désert, conservée dans les archives de la bibliothèque. Un des fondateurs de l'ABF, il est surtout connu pour la traduction du *Manuel de bibliothéconomie* d'Arnim Graesel, 1897.

NB : Les lecteurs sont ceux qui assistent aux lectures publiques, les travailleurs ceux qui utilisent le fonds.



Jules Laude.



JEAN-CLAUDE GARRETA  
Ancien bibliothécaire de l'Arsenal  
Président de l'ABF 1982-1985

# Une œuvre de pionnier :

## *Bibliothèques, livres et librairies (1912-1914)*

Faut-il l'avouer ? C'est bien tardivement que nous avons découvert *Bibliothèques, livres et librairies*<sup>1</sup>, ces trois remarquables séries de conférences publiées par l'ABF avant la Grande Guerre. Doit-on ranger cet ouvrage au nombre de ceux qui n'ont pas trouvé leurs lecteurs ? Il ne semble pas, du moins, avoir retenu durablement l'attention des bibliothécaires, auxquels il était particulièrement destiné.

Nous n'avons pas su trouver un écho de l'accueil fait à ces conférences ou à leur publication, six mois plus tard, dans les revues générales de l'époque<sup>2</sup>. L. Crozet n'en fait pas état dans son *Manuel pratique...* en 1932, non plus que M. Jaryc dans la vaste bibliographie des bibliothèques pour le fameux tome 18 « La Civilisation écrite », de l'*Encyclopédie française*, ni, *a fortiori*, A. Masson et P. Salvan en 1961<sup>3</sup> ; c'est à peine si dans l'*Histoire des bibliothèques françaises* (1988) J. Bleton (« Les constructions ») et N. Richter (« Les bibliothèques populaires ») en font mention<sup>4</sup>.

Nous voulons donc ici rendre justice à la première manifestation publique de l'ABF, car elle marque bien les axes d'activité prioritaire de l'association : l'enseignement professionnel et l'information du public.

1. *Bibliothèques, livres et librairies*. Conférences faites à l'École des hautes études sociales, sous le patronage de l'Association des bibliothécaires français, avec le concours de l'Institut international de bibliographie et du Cercle de la librairie, Paris, Librairie des sciences politiques et sociales M. Rivière, 1912-1914, 274 + 181 + 284 p.

2. En particulier dans l'abondante *Revue de la quinzaine* du Mercure de France.

3. *Les Bibliothèques*, Paris, 1961 (Que sais-je ? n° 944).

4. Mais l'ouvrage n'est pas oublié dans la bibliographie de ce tome 3, non plus que par K. G. Barnett dans *Histoire des bibliothèques publiques de la Révolution à 1939*.

Ce recueil donne principalement un tableau des grandes bibliothèques françaises et étrangères au début du XX<sup>e</sup> siècle, et il aurait dû nourrir des générations de bibliothécaires, à une époque où la littérature professionnelle en français était particulièrement pauvre : il faudra une autre guerre pour l'éveiller bien lentement.

Derrière toute grande entreprise il y a un homme. Malgré sa discrétion, puisqu'il n'a signé que les deux introductions publiées, on n'a pas de peine à déceler la démarche d'Eugène Morel, ce qui n'est pas pour surprendre. Il avait fondé avec le secrétaire général de l'ABF, J. Gautier (Faculté de droit) la section des bibliothèques modernes, à l'École des hautes études sociales, 16 rue de la Sorbonne, et c'est là qu'il proposa un cycle de conférences sous les auspices de l'ABF.

### DE L'UTILITÉ DE « BONNES » BIBLIOTHÈQUES

Ces conférences sont destinées à trois types d'auditeurs.

Tout d'abord, le public, le grand public, pour lui faire découvrir l'intérêt et l'utilité des bibliothèques dans le domaine technique, le domaine scientifique, celui des informations pratiques, et celui de « la distraction même ».

On ne saurait mieux faire mesurer au lecteur d'aujourd'hui la méconnaissance générale des bibliothèques dans l'opinion publique il y a un siècle. On considère alors qu'elles ne servent qu'à une poignée d'érudits qu'on pourrait, sans exagération, situer dans la classe des « rentiers », cette population « non active » où la littérature comme le théâtre de l'époque situe ses intrigues aux personnages désœuvrés qui cherchent à se distraire dans les plaisirs mondains, pas toujours innocents,

milieu que la Seconde Guerre mondiale a achevé de faire disparaître mais dont quelques survivants cultivés et courtois se rencontraient encore dans les archives et les bibliothèques il y a cinquante ans, et qu'on aurait (malheureusement) peine à découvrir en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

D'où la négligence avec laquelle les pouvoirs publics considéraient jadis les bibliothèques, vues ainsi que les musées, comme la parure intellectuelle d'un grand pays, que l'on devait entretenir, certes, mais à moindre frais. Les bibliothécaires du XIX<sup>e</sup> siècle eux-mêmes partageaient cette conception, la classification en usage et les catalogues imprimés des bibliothèques municipales en sont une marque : tout se passe comme si les fonds étaient pratiquement fermés, la seule partie ancienne est digne d'intérêt – mais H. Michel, dans la première série des conférences s'écrie « Ayons donc un pareil souci des livres anciens et des livres nouveaux » – et les acquisitions se bornent à une timide mise à jour, sinon dans les bibliothèques scientifiques et universitaires en général depuis 1880.

Il n'est donc pas indifférent que Morel mette cet objectif en tête : faire en sorte qu'en élargissant le public se crée un mouvement d'opinion qui amène les pouvoirs publics à se préoccuper sérieusement, et en matière budgétaire évidemment, des bibliothèques. Il avait d'abord songé à une ligue mais il comprit qu'il fallait « se mettre à la besogne avant de demander des concours ». Lui-même vint vanter les *public libraries* anglo-saxonnes, qu'il propose de nommer à l'ancienne « librairies publiques », ces lieux d'informations où l'on viendrait consulter aussi bien les documents administratifs que les indicateurs de chemin de fer et les annuaires (déjà téléphoniques) <sup>5</sup>.

La seconde catégorie visée par les conférences est celle des étudiants, qui visiblement, à l'époque d'E. Morel, ne remplissaient pas les salles de lecture. Les pratiques ont heu-

reusement changé, et malgré les constructions nouvelles, les extensions effectuées, on constate à Paris et ailleurs que l'affluence des lecteurs dépasse trop souvent les capacités d'accueil des bibliothèques universitaires. Toutefois, les statistiques de communication témoignent que le public étudiant n'utilise pas toute la documentation qui lui est offerte. Il n'y a pas si longtemps qu'on pouvait décrocher une licence sans être jamais entré dans une bibliothèque, et aujourd'hui encore

beaucoup utilisent les salles de lecture comme de simples salles d'étude, en apportant leurs propres documents. E. Morel voit parfaitement ce qui fait défaut, c'est la pratique de la bibliographie, mais les progrès ont été minces malgré l'œuvre de L. N. Maclès.

On a pu espérer un moment, après 1968, que l'initiation à la bibliographie serait généralisée, dès l'entrée en faculté, et quelques universités s'y sont employées. Il en est resté, dans certaines disciplines, une formation à la recherche bibliographique au niveau des maîtrises, donc la bibliographie spécialisée d'une

matière, mais sans l'étape préalable, plus ingrate, de la bibliographie générale. L'irruption des « moteurs de recherche » sur la Toile a balayé les bonnes volontés, même si les esprits les plus sérieux considèrent que le rendement de Google et autres serait grandement amélioré si les usagers recevaient au départ des notions de principe à la recherche bibliographique.

Enfin, ces conférences devaient intéresser les bibliothécaires, qui y trouvaient une sorte de formation continue (alors que la formation de base était loin d'être complète – Morel écrit « la création d'un enseignement primaire des bibliothèques est capitale ») favorisant les échanges de vues : l'ABF, dit son président, Henri Martin, « est née de la volonté de travailler en commun chez ceux qui ont la charge des grands dépôts publics », et au congrès international des bibliothécaires qui venait d'avoir lieu à Bruxelles, en août 1910, le mot d'ordre d'entraide avait été repris. Les conférences, dès la



Eugène Morel

5. Malgré le considérable développement réalisé à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, cette politique n'a pas été suivie en France : il est vrai que le « Chaix » n'existe plus...

première série (1910-1911), touchaient en effet la connaissance du livre, la bibliothéconomie et l'histoire des bibliothèques. Morel, dans son livre *La Librairie publique* paru en 1910, songeait à mettre ainsi sur pied un cours libre de formation, en trois ans, sans oser rêver d'une « École de bibliothèques » : celle-ci verra le jour cinquante ans plus tard, mais dans la ligne même qu'il avait tracée.

On ne peut que s'incliner devant cette vision globale du problème, embrassée par l'ABF dans le sillage de son futur président (en 1918-1919) : faire d'abord reconnaître l'utilité, donc le besoin, de bonnes bibliothèques pour obtenir les moyens d'action, puis se préoccuper du public qui, maladroitement, se risque dans les bibliothèques (en allant surtout encombrer inutilement la Nationale, faute de connaître l'éventail disponible à Paris), et notamment des étudiants, enfin donner une véritable formation professionnelle aux biblio-

thécaires, l'Arsenal (H. Martin), la Mazarine, Sainte-Geneviève, la Sorbonne, le Conservatoire (J. Tiersot). La province n'est pas oubliée : après un tableau global, par H. Michel, Ch. Oursel vient raconter la bibliothèque de Dijon. Pour stimuler l'auditoire, on lui vante les grandes réalisations étrangères, bien en avance sur la France : Berlin, le British Museum, le Congrès, la Royale de Bruxelles, et les vénérables bibliothèques universitaires des Pays-Bas. Comment se servir des bibliothèques, explique Ch. Sustrac. Et voici les bibliothèques spécialisées en tout genre : droit et sciences sociales, commerciales, scientifiques (J. Deniker), médicales, dans le domaine de l'art, de la musique (H. Expert), sans omettre même l'office de législation étrangère, ni les bibliothèques ecclésiastiques (A. Vidier). A. Rondel vient de Marseille révéler ses collections théâtrales (aujourd'hui Arts du spectacle de la BnF), et E. Morel revient sur les « librairies publiques » en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

La bibliothéconomie (comme on ne le dit pas encore) occupe un rang plus modeste (seules sont publiées les deux premières conférences indiquées ci-après) : Oscar La Fontaine lui-même présente son Institut international de la bibliographie, et P. Otlet s'interroge sur l'avenir de la bibliographie tandis que Barrau-Dihigo expose les bibliographies nationales. Viennent encore le dépôt légal en général (H. Lemaître et Vitrac) et celui des cartes géographiques. Ch. Sustrac soutient un essai de théorie catalographique, et la classification décimale est révélée par Sauvage. Le prêt inter-bibliothèques et les catalogues collectifs sont déjà bien développés en Suisse. L'édition et la librairie ont leur place : le livre français en France, en Suisse, en Belgique, la librairie et la publicité, la presse et le livre, l'édition littéraire au XIX<sup>e</sup> siècle, la librairie classique et le livre d'enseignement (H. Bourrelier). Enfin, quelques conférences touchent la technique et le matériel : l'imprimeur moderne, les procédés de reproduction, chauffage et éclairage (H. Lemaître, publié). Un peu hors série M. Tourneux parle du grand œuvre de son beau-père, le *Dictionnaire des contemporains*, de Vapereau.

Une quatrième série de conférences s'est déroulée de novembre à février 1914, comme l'annonce la « chronique » de la *Revue des bibliothèques* en octobre 1913 ; elle est moins connue car elle n'a pas donné lieu à une publication. On y retrouve la présentation des bibliothèques : la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (M. Poète), celle des Affaires étrangères, de la Marine (Bourrel de la Roncière), de l'Assistance publique (M. Fosseyeux), la Bibliothèque polonaise. Sustrac expose les ressources des bibliothèques spécialisées et des collections particulières, et P. Marais celles des grandes bibliothèques étrangères. La bibliothéconomie propose le catalogue de la

Une bibliothèque installée dans des bâtiments anciens



La bibliothèque de Dijon au début du XX<sup>e</sup> siècle (archives ABF).

thécaires. Il fallait le sens de l'efficacité d'un E. Morel pour proposer un programme dans cet ordre, sans commencer par la formation professionnelle comme aurait pu le concevoir un théoricien fermé aux questions pragmatiques.

#### AU PROGRAMME : PRÉSENTATION DE BIBLIOTHÈQUES, TECHNIQUES ET MATÉRIELS, ET... FORMATION DES LECTEURS

De quelle manière le programme fut-il rempli ? Dans l'ensemble des conférences publiées, la première place revient à la présentation de bibliothèques. A. Vidier fait un exposé général sur les établissements parisiens, puis viennent, dans la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

Bibliothèque nationale (Barrau-Dihigo), la conservation des livres (H. Lemaître), les bibliothèques récemment construites en Allemagne et la technique du livre offre la reliure et sa fabrication, la décoration de la reliure, la fonderie en caractères.

Certes, dans l'ensemble des textes publiés, les exposés techniques n'ont plus qu'un caractère de curiosité, mais ce n'est pas le cas des sujets historiques, et la présentation des bibliothèques françaises, sinon étrangères, faite par des responsables chevronnés, précisant des points que l'on ne trouve pas ailleurs, a conservé tout son intérêt.

Mais s'il est un point du programme de Morel qui reste d'actualité un siècle plus tard, c'est bien, nous semble-t-il, celui de la formation des lecteurs. Il admirait cette initiation aux bibliothèques que connaissait déjà l'Europe du Nord. Après la guerre, l'Heure joyeuse ne manquera pas d'y astreindre tous les nouveaux lecteurs, pratique fort heureusement maintenue (nous en avons bénéficié), mais très timidement imitée, comme à la Bibliothèque publique d'information et, beaucoup plus tard encore, sur le site Tolbiac de la BnF. Les bibliothèques universitaires ne s'y sont guère aventurées : combien de ces présentations aux étudiants se réduisent à haranguer une centaine de nouveaux inscrits à la fois, pour leur montrer la disposition des salles, les écrans du catalogue OPAC et les lavabos ? La formation bien comprise doit commencer par une explication de la notice catalographique, par groupe de quatre ou cinq étudiants, de la différence entre l'« accès auteur » et le « mot matière », et la mise en garde devant les mots du titre, qui ne correspondent pas nécessairement au sujet de l'ouvrage. On peut se consoler en observant que l'accès aux bibliothèques de prêt étant maintenant généralisé, le jeune lecteur n'est plus totalement désorienté lorsqu'il pénètre dans une bibliothèque universitaire ou dans les sections d'étude des bibliothèques municipales.

Mais combien d'usuels restent à l'état neuf pendant des années parce qu'ils n'ont jamais été présentés à ceux qui en auraient besoin, et qui les découvrent par oui-dire faute de savoir utiliser la classification décimale que les bibliothécaires se sont pourtant acharnés à appliquer avec tant de zèle comme un lit de Procuste ! Morel demandait généreusement que dans les bibliothèques autres que celles vouées à la conservation, les livres servent le plus possible, ils doivent « être en usage, s'user ! ».

### UNE PREMIÈRE PIERRE DANS L'ÉDIFICATION DE LA BIBLIOTHÉCONOMIE

En fin de compte, au-delà des grands élans de Morel, on peut se demander quels succès eurent ses conférences apportant

des idées neuves <sup>6</sup>, quelle audience fut atteinte, si elle s'accroît d'année en année : les témoignages nous manquent. Certes l'austère *Revue des bibliothèques* n'a pas manqué d'annoncer les programmes successifs, et de signaler les trois fascicules publiés <sup>7</sup>, mais elle fut peut-être la seule, et pour un lectorat circonscrit <sup>8</sup>. On aime à croire que les bibliothécaires furent tout de même les plus nombreux dans l'assistance, les plus jeunes en particulier trouvant là une raison de croire à l'avenir de leur cause. Sans doute y rencontraient-ils quelques intellectuels – mais le terme est anachronique – attirés rue de la Sorbonne par les érudits confirmés qui y prenaient la parole, comme ils allaient aux cours publics, au Collège de France ou aux séances de rentrée de l'Institut. Enfin, il dut y avoir quelques étudiants sérieux (il y en a toujours) soucieux d'élargir leurs méthodes de travail.

La collection publiée ne constituait pas un manuel d'enseignement, c'était cependant, avec les ouvrages de Morel, une première pierre dans la construction de la bibliothéconomie. Après la guerre, l'aide américaine aux régions dévastées lance les premiers bibliobus, et inspire la fondation de l'Heure joyeuse ; le ministère de l'Instruction publique crée en 1932 le Diplôme supérieur de bibliothécaire en vue duquel l'ABF demande en 1929 à Léo Crozat de rédiger son *Manuel pratique du bibliothécaire* : les vœux d'E. Morel prenaient forme.

Il était du moins du devoir de l'ABF pour son centenaire de rappeler le lancement de ces conférences, que l'Association endossa de sa toute jeune autorité, même si l'honneur en revient personnellement à Eugène Morel. On ne peut que s'incliner devant cette entreprise qui se serait poursuivie <sup>9</sup> si la guerre n'était venue l'interrompre. Au-delà du petit cercle des professionnels, elle manifestait le souci de faire épouser la cause des bibliothèques par les lecteurs (potentiels) et à travers eux par les pouvoirs publics. Il faudra encore de longs combats, plus de trente ans, pour que la Direction des bibliothèques vienne réaliser les structures nécessaires. Et le combat continue. ■

6. Et même hardies, quand le Belge P. Otlet avance : « Une société organisée n'a pas seulement besoin des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, il leur faut encore un pouvoir informateur. » On sait quels mécomptes a valu par la suite le fonctionnement d'un ministère de l'Information.

7. Sans pour autant vraiment en « rendre compte ». On lit simplement dans le numéro de mars 1914 mentionnant la parution de la 3<sup>e</sup> série (1912-1913) : « Ce volume ne le cède en rien aux précédents pour l'abondance et la variété des matières qu'il contient. »

8. Les trois séries publiées furent envoyées à tous les adhérents de l'ABF.

9. Un cinquième cycle avait été préparé pour 1914-1915.

CHRISTOPHE PAVLIDÈS  
 Directeur de Médiadix  
 Université Paris X, pôle Métiers du livre

# Henriot ou Hurepoix ?

L'histoire des positions de l'ABF en matière de formation n'est pas facile à écrire, et spécialement pour ses premières décennies, tant il est difficile de faire la part entre positions individuelles et relais collectifs. Les quelques indications qui suivent ne visent qu'à en donner un très modeste aperçu, tant les sources sont dispersées et peu loquaces.

## L'ABF et les filières de formation avant 1939

### DE MULTIPLES INITIATIVES

On ne reviendra pas ici sur les conférences d'Eugène Morel à l'École des hautes études sociales (1910-1913), évoquées ailleurs<sup>1</sup>, si ce n'est pour rappeler dans quel contexte elles se situent<sup>2</sup> : la seule formation offerte à de futurs bibliothécaires est celle de l'École des chartes, trop centrée sur l'histoire du livre et la bibliographie ; les diplômés créés par la III<sup>e</sup> République (Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire municipal ou universitaire) ne sont pas appuyés sur une formation. L'ABF porte ainsi dès l'origine l'aspiration encore confuse à une formation professionnelle des bibliothécaires.

Quand celle-ci prend corps, en 1923, avec l'École franco-américaine, ce n'est pas à son initiative, mais avec le soutien de nombre de ses responsables : Eugène Morel bien sûr, mais

aussi Ernest Coyecque (alors président de l'ABF) et Gabriel Henriot (qui lui succèdera en 1925). L'École, qui fermera en 1929, aura le temps de marquer profondément la profession en permettant une première application d'idées modernistes défendant le modèle de « bibliothèque populaire » qu'on appellera de plus en plus bibliothèque publique<sup>3</sup>.

Profondément marqué par la courte existence de cette École, Gabriel Henriot passera le restant de sa carrière à tenter de lui donner un prolongement qui en reprenne les principes : il crée dès 1930 un cours municipal dans la bibliothèque Forney qu'il dirige, dépendant de la Ville de Paris ; il est obligé d'abandonner l'expérience en 1936, par manque de soutien de la municipalité<sup>4</sup>. En fait dès 1935, il a trouvé un nouveau soutien pour une nouvelle école de bibliothécaires : à la demande de la Ligue féminine d'action catholique, il crée l'École de bibliothécaires de la rue d'Assas, au sein de l'Institut catholique de Paris<sup>5</sup>. Ces deux initiatives décisives, permettant le maintien de l'existence d'une école de bibliothéconomie en France avant la création de l'ENSB en 1964, bien qu'émanant d'un ex-président de l'ABF, ont été prises en totale indépendance vis-à-vis de l'association : on

1. Voir l'article de Jean-Claude Garreta, dans ce n<sup>o</sup>, p. 24.

2. La source incontournable demeure Richard K. Gardner, *Education for librarianship in France : an historical survey*, School of library science, Case Western Reserve University, 1968. Voir aussi : Graham Keith Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris, Promodis, 1987 ; *Histoire des bibliothèques françaises [IV] Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle 1914-1990*, sous la dir. de Martine Poulain, Paris, Promodis – Éd. du Cercle de la Librairie, 1992.

3. R. K. Gardner, op. cit., p. 181-209.

4. id., p. 210-216.

5. id., p. 217 et suivantes.

ne retrouve pas la volonté d'influence qui avait prévalu du temps de l'École franco-américaine de la rue de l'Élysée, et qui était portée très fortement par Ernest Coyecque en tant que président de l'association.

Sans doute le caractère un peu solitaire des initiatives d'Henriot traduit-il également un lassitude face aux débats internes à l'association, qui s'enlisent sur les questions statutaires : faut-il nationaliser les bibliothèques municipales et comment, faut-il un statut unique des bibliothécaires, faut-il créer un diplôme unique de recrutement (ce sera le DTB, Diplôme technique de bibliothécaire), faut-il réformer ce diplôme, etc.

À la fin de la période, l'ABF toutefois devient acteur à part entière de la formation : en 1938 est mise en place par Myriem Foncin<sup>6</sup> une formation élémentaire promise à la postérité que l'on sait, destinée aux « gestionnaires de petites bibliothèques<sup>7</sup> ». Mais à travers cette initiative, comme à travers celles de Gabriel Henriot, l'ABF ne pèse pas réellement sur la formation professionnelle des cadres, bibliothécaires et conservateurs des bibliothèques nationales, municipales et universitaires. Or cette formation est l'objet, au tournant des années 1930, de polémiques dont on mesure mal aujourd'hui la véhémence.



Frantz Calot.

## HUREPOIX, REPOUSSOIR OU RÉVÉLATEUR ?

En effet, tout le monde à l'ABF ne partageait pas les mêmes idées sur les finalités et les modalités de la formation professionnelle, et cela devient évident quand, en 1930 et 1931, sont repris en deux livraisons dans la *Chronique* de l'Association<sup>8</sup>

6. Voir article d'Annie Béthery, dans ce n°, p. 44.

7. Françoise Hecquard, *La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français, 1990-1991*, ABF, 1992.

8. *Association des bibliothécaires français : Chronique*, 1930, p. [120]-[130] et 1931, p. [89]-[93]. La *Chronique* paraît alors comme supplément de la *Revue des bibliothèques*.

quatre des cinq articles publiés dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*<sup>9</sup> sous le titre « Un beau métier qu'on n'apprend plus » signés du pseudonyme énigmatique de Hurepoix. Sous le même pseudonyme paraissent encore de 1931 à 1933, mais cette fois sans être repris par l'ABF :

- « Le livre au hameau ou la Grande illusion de la lecture publique<sup>10</sup> », double article cinglant attaquant les projets

issus du Congrès d'Alger, très commenté par Noë Richter<sup>11</sup> ;

- « Les “Ratés” du Dépôt légal<sup>12</sup> », qui critique le fonctionnement du système des exemplaires répartis depuis 1926 ;

- « Bibliothèques et bibliothécaires : simples remarques d'actualité<sup>13</sup> », qui commente la préparation au Diplôme technique de bibliothécaire nouvellement créé.

L'identification de Hurepoix est problématique et a fait couler beaucoup d'encre – elle nous intéresse en ce qu'elle éclaire ses liens éventuels avec l'ABF. Quelques faits sont à souligner :

- les contemporains eux-mêmes ne l'ont sans doute pas tous identifié

avec certitude ; selon Gabriel Henriot, il s'agirait d'un pseudonyme collectif de quatre auteurs<sup>14</sup> ;

- Henri Comte<sup>15</sup> a cru identifier Hurepoix avec Henri Stein (1862-1940), archiviste mais également bibliographe ;

9. *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1930, p. 6-13, 52-56, 197-204, 532-536 et 1931, p. 35-40.

10. id., 1931, p. 275-280 et 317-324.

11. N. Richter y voit un « baroud d'honneur sans espoir » (*Introduction à l'histoire de la lecture publique*, Bernay, 1995, p. 159) ; voir aussi *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique*, Marigné, éd. de la Queue du chat, 1992, p. 58-60.

12. *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1932, p. 55-60.

13. id., 1933, p. 176-181.

14. Note conservée à Forney et citée par Noë Richter, *La lecture et ses institutions : La lecture publique 1919-1989*, Bassac, Plein Chant, 1989, p. 50.

15. *Les bibliothèques publiques en France*, Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977, p. 338-339.

- Noë Richter<sup>16</sup> a relevé que les *Mélanges* offerts à Frantz Calot (1889-1973) lui attribuent l'ensemble des articles de Hurepoix<sup>17</sup>, mais il ne se rallie à cette attribution qu'à travers la thèse « qu'il a bien rédigé le texte d'articles dont la teneur n'est pas de lui seul, et qu'il a été le porte-plume d'un petit groupe de résistants. »

Même si certains articles (« Le livre au hameau » notamment) doivent éventuellement quelque chose à Henri Stein ou à d'autres co-auteurs non encore identifiés, l'attribution globale à Frantz Calot présente une grande cohérence :

- Frantz Calot a été bibliothécaire à Sainte-Geneviève (1919-1928) puis conservateur à l'Arsenal (dont il prendra la direction en 1935) : les articles font très souvent allusion à la situation des bibliothèques nationales, et l'article « Les " Ratés " du Dépôt légal » est l'occasion d'un témoignage de première main sur l'Arsenal ;

- Frantz Calot publie en 1931 *L'art du livre en France, des origines à nos jours*<sup>18</sup> et publie de nombreux articles dans ce même *Bulletin du bibliophile* dans lequel Hurepoix professe un même amour du livre ;

- Hurepoix critique en 1933 les manuels de bibliographie, dont d'ailleurs « le manuel de Stein, vieilli, d'une sécheresse rebutante »<sup>19</sup> ; Frantz Calot publie en 1936 son propre manuel de bibliographie<sup>20</sup> ;

- Hurepoix a ses entrées à la fois au *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* et à l'ABF qui y puise ses articles. Alors que Henri Stein ne sera jamais membre de l'ABF (il est conservateur d'archives) et que ses liens avec la *Revue des bibliothèques* n'apparaîtront que plus tard, Frantz Calot, qui collabore régulièrement au *Bulletin du bibliophile*, est lui bien membre de l'ABF, et participe régulièrement à ses assemblées ; il a même été secrétaire général de l'association en 1926-1927.

Cette identification (au moins partielle) entre Frantz Calot et Hurepoix explique en effet avec quelle facilité la série d'articles « Un beau métier qu'on n'apprend plus » a pu être publiée par l'Association presque immédiatement après sa première parution. Cependant, cette facilité ne vaut que pour les

16. *La lecture et ses institutions : La lecture publique 1919-1989*, Bassac, Plein Chant, 1989, p. 50. Je remercie ici Annie Béthery de m'avoir gracieusement orienté sur cette piste.

17. Simonne Le Gal, « Bibliographie des travaux de Frantz Calot », *Mélanges d'histoire du livre et des bibliothèques offerts à Monsieur Frantz Calot*, Paris, Librairie d'Argences, 1960, p. XIII-XVIII. Collaboratrice de F. Calot à l'Arsenal, Simonne Le Gal publiera en outre sa nécrologie dans le *Bulletin d'Informations*, ABF (n° 82, 1974, p. 45).

18. Paris, Delagrave, 1931, XVI-302 p.

19. « Bibliothèques et bibliothécaires : simples remarques d'actualité », op. cit., p. 178.

20. Frantz Calot et Georges Thomas, *Guide pratique de bibliographie*, Paris, Delagrave, 1936.

trois premiers articles, regroupés en un seul : le dernier, publié quelques mois plus tard, apparaît presque subrepticement dans une rubrique « À travers la presse » qui marque clairement une prise de distance ; quant à l'avant-dernier des cinq articles, il a purement et simplement été « oublié » par l'ABF, comme le seront les autres articles de Hurepoix. Pourquoi une telle évolution ? Manifestement la radicalité de plus en plus affirmée des propos de Hurepoix a conduit l'Association à prendre ses distances avec des positions trop éloignées de celles qu'elle entendait défendre<sup>21</sup>.

On a surtout retenu de Hurepoix la charge anti-école américaine :

« L'Amérique nous tendit une main secourable. En plein cœur des Champs-Élysées elle ouvrit une école de bibliothécaires, pour former les jeunes et perfectionner les vieux. Nous n'exagérons rien. Chacun de nous reçut des prospectus engageants. La farce dura peu. Et pourtant cette école avait su s'attacher de très distingués confrères qui furent, pendant un ou deux ans, contraints de cuisinier à l'usage de primaires cosmopolites un enseignement digestible de bibliothéconomie populaire. Cette École des chartes du Far West a fermé ses portes<sup>22</sup>. »

Les commentateurs coupent en général ici, alors que l'article poursuit par un « Le problème reste entier » : contrairement à une légende tenace, Hurepoix n'est en effet nullement un défenseur de l'École des chartes : « Elle ne pourra jamais prétendre monopoliser l'enseignement spécial qu'un jour il faudra bien pourtant organiser<sup>23</sup> ». En fait Hurepoix reproche avant tout aux Américains de privilégier « la bibliothéconomie populaire », de proposer des formations de recyclage et non des formations avant recrutement, et enfin... d'être américains : le chauvinisme n'est pas absent. Pour autant, il est convaincu que la solution ne passe pas par l'École des chartes, mais par la constitution d'une école spécifique, d'un « *Institut de bibliographie et de bibliothéconomie* dont il faut souhaiter la création prochaine au sein de l'université.<sup>24</sup> » Ces positions originales, qui contrastent avec son conservatisme anti-lecture publique, lui valent d'ailleurs une volée de bois vert dans la troisième partie de « Un beau métier... »<sup>25</sup>, et l'amènent, dans la quatrième partie, en partant des conclusions d'Henriot sur la nécessité de créer des écoles de bibliothécaires dans les

21. À cet égard, le *Manuel pratique du bibliothécaire* rédigé pour l'ABF par Léo Crozet et préfacé par Pol Neveux et Charles Schmidt (Paris, Nourry, 1932), est – aussi – une réaction contre Hurepoix et son « beau métier qu'on n'apprend plus ».

22. « Un beau métier qu'on n'apprend plus », *Chronique*, 1930, p. [123]

23. id., p. [122]

24. id., p. [126]

25. id., p. [126]-[130]



Congrès de l'ABF, à Lyon, en 1930 (archives ABF).

différents pays, à polémiquer à la fois avec Charles Schmidt, inspecteur général chargé d'étudier la nationalisation des municipales classées, et avec Ernest Coyecque : l'un comme l'autre croient qu'une formation moderne et adaptée passe par l'École des chartes (Coyecque : « Ce qu'il faut, dit-il, c'est créer à l'École des chartes un cours de formation de bibliothécaire moderne, en vue d'assurer un personnel qualifié aux bibliothèques de toutes catégories<sup>26</sup> »). Or Hurepoix n'est pas d'accord (« Quoi qu'il nous déplaît assez d'intervenir pour donner des avis lors d'un travail de préparation et d'organisation auquel vont collaborer des autorités qui ont droit à tout notre respect et à toute notre confiance, des inquiétudes nous restent qu'il est de notre devoir d'exprimer.<sup>27</sup> ») : l'analogie avec les archivistes « est une réponse, ce n'est pas une raison<sup>28</sup> ».

Dans la dernière partie, que l'ABF republie, Hurepoix enfonce le clou : la solution passe par « la création de l'École des bibliothécaires au sein de la vieille Sorbonne libérale ». On est loin, on le voit, de la légende faisant d'Hurepoix un (ou des) chartiste(s) défendant la vieille maison :

le principal rédacteur, Frantz Calot, sortait de l'Université et n'était nullement chartiste ; ses articles sont certes clairement anti-modernistes en matière de mission des bibliothèques, mais son mépris pour les Américains n'est en rien une défense de l'École des chartes. Cette défiance vis-à-vis du poids de la vieille École ressort encore du dernier article de Hurepoix : quand en 1933 il critique la formation des candidats au Diplôme technique de bibliothécaire<sup>29</sup>, c'est une nouvelle fois l'École des chartes qu'il prend pour cible. Antimoderniste et antichartiste à la fois : cette position subtile semble avoir en partie échappé à la postérité, qui a surtout retenu de Hurepoix l'ennemi de « l'École des chartes du Far West ». Ses prises de position, et la manière dont, selon l'époque, l'ABF les relaie ou les ignore, sont pourtant très instructives à la fois sur les hésitations et retours en arrière de l'association sur le sujet de la formation, et au fond sur la liberté d'expression qu'elle laisse dans ses colonnes à certains de ses membres éminents : en 1930-1931, l'ABF est loin d'être monolithique, et l'oscillation entre le volontarisme d'un Henriot et l'antimodernisme d'un Hurepoix illustre sa richesse mais aussi ses limites. ■

<sup>26</sup>. *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1930, p. 535.

<sup>27</sup>. *id.*, p. 536.

<sup>28</sup>. *id.*

<sup>29</sup>. *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1933, p. 176-181.



MARTINE BLANC-MONTMAYEUR  
Conseillère pour le livre et la lecture  
DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Le Congrès d'Alger

(13-18 avril 1931) :

## prémices de la « lecture publique » ?

Un Congrès international de la lecture publique s'est tenu à Alger en 1931. Organisé par Henri Lemaître, alors président de l'ABF, l'écho de ce lointain congrès est faible et prête à diverses interprétations. Excursion touristique de quelques *happy few* pour les uns, célébration, au lendemain de l'exposition coloniale, de la puissance coloniale pour les autres, ou première pierre d'une déclaration officielle de cette nouvelle dénomination « lecture publique ».

**P**our en savoir plus, je me suis plongée dans les maigres archives conservées par l'Association sur cette réunion. Les résultats sont intéressants, à plus d'un titre, tant sur le contexte de son organisation que sur la teneur des interventions et des motions adoptées ou encore sur l'esprit du temps.

### LE CONTEXTE DU CONGRÈS

En 1929, à l'initiative du sénateur Mario Roustan, se réunissait une commission de la lecture publique chargée de réaliser un état des lieux de la situation des bibliothèques publiques en France et de faire des propositions. Ce périmètre concernait d'abord les bibliothèques scolaires mais aussi les bibliothèques municipales. L'état des lieux fut accablant, un certain nombre de recommandations préconisées, et, en janvier 1931, après la nomination de Mario Roustan comme ministre de l'Instruction publique – fonction qu'il exercera jusqu'en juin 1932 – une circulaire fut envoyée aux préfets résumant les

préconisations de la commission et leur demandant quelles étaient les possibilités de leur mise en œuvre.

Quand Henri Lemaître décide en 1930 d'organiser la prochaine assemblée générale de l'Association en Algérie, il le fait donc dans un contexte politique relativement favorable aux bibliothèques, avec des intentions à la fois corporatistes et opportunistes, qu'il rappellera sans ambages à ses collègues en leur rendant compte du Congrès en septembre 1931 : « Vous savez qu'il est plus aisé d'obtenir des fonds pour un congrès que pour une réunion de société, notre assemblée est devenue congrès pour cette raison, et comme nous y avons invité des collègues d'autres pays, le qualificatif d'international est venu tout naturellement. Restait à choisir le programme des discussions. »

Le thème de la lecture publique paraissait naturel compte tenu des travaux de la commission et pouvait justifier le choix de l'Algérie comme lieu du congrès en raison des réalisations dans ce domaine faites par l'administrateur de la Bibliothèque nationale d'Alger et par le directeur de la Bibliothèque municipale mais Henri Lemaître s'en justifie en quelque sorte auprès de ses collègues. Pourquoi s'intéresser à la bibliothèque populaire ? « L'intérêt n'est pas si médiocre que beaucoup peuvent l'imaginer [...] Si maintenant le public des grandes bibliothèques [d'études] est mieux approvisionné et mieux servi, peut-on en dire autant du public infiniment plus nom-



D.R.

**Congrès d'Alger, séance d'ouverture. Au premier rang (de gauche à droite) : Dr Collijn, MM. Carde, Mario Roustan, Tailliar, Henri Lemaître.**

breux qui fréquente les bibliothèques d'ordre inférieur [...]. Je crois que nous aurions mauvaise grâce à ne pas faire profiter le grand public de l'expérience que nous avons acquise dans la gestion des bibliothèques d'études. D'ailleurs si nous nous montrons peu disposés à nous charger de cette tâche, d'autres la prendront [...] et les bibliothèques populaires, au lieu d'être les sœurs puînées de nos grandes bibliothèques, vivant à leur ombre [...] formeront des établissements entièrement séparés de nous [...] attirant vers elles le gros des crédits de l'État et nous laissant des budgets de famine [...].

Il est donc pour nous de bonne politique, de bonne tactique, même si personnellement la question de la lecture publique ne nous attire pas spécialement, de ne pas nous en désintéresser [...] ».

Naturellement, la crudité de ces propos ne se retrouvera pas dans le discours d'introduction qu'il prononcera au Congrès : « Ce congrès est le premier, non seulement en France mais dans le monde entier qui aura été consacré à la lecture publique. Ce n'est pas que la question soit nouvelle mais elle n'a jamais été traitée séparément même dans les pays où la lecture publique est le mieux organisée et en lui consacrant spécialement un congrès nous avons voulu marquer l'importance que nous lui accordons et qu'elle mérite [...] ».

Dans un pays comme la France [...] qui a été la terre de l'humanisme [...] où l'égalité est un dogme justement reconnu de tous, il s'est produit [...] une erreur de perspective, qui procède directement de ce sentiment égalitaire et de ce goût de l'humanisme, cette erreur est que tout livre est bon pour n'importe qui [...] ».

Suit une description des vieux « bouquins » hérités des confiscations révolutionnaires, du rôle repoussoir de ces bibliothèques où « le grand public ne trouve pas les livres dont il a besoin pour la vie de tous les jours. » D'où la nécessité de forger un nouveau vocable celui de « lecture publique » pour ces nouvelles collections qui seront déclinées dans trois lieux complémentaires : la bibliothèque scolaire, celle des lycées

et collèges, et enfin dans des salles de lecture car « sur un autre plan, l'ouvrier comme l'artisan aime à se perfectionner dans son métier, c'est un devoir social pour l'État d'assurer un meilleur rendement du travail des citoyens. Il faut donc donner à la classe ouvrière les ouvrages techniques à sa portée pour l'aider dans sa besogne journalière. Le commerçant, le financier, l'industriel demandent une documentation chaque jour plus complète [...] c'est une question d'équipement national que de leur fournir cet outillage. Voilà quelles sont les principales branches de la lecture publique. »

En dépit des réserves que ces quelques extraits peuvent susciter en nous soixante-quinze ans après ce congrès, force est de reconnaître son mérite et l'étendue de son programme auquel participent des représentants de la Grande-Bretagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suisse, ainsi que le président de l'Ifla.

## LE PROGRAMME DU CONGRÈS

Il comprenait quatre sections d'inégale importance.

La **première** traitait de **l'organisation des bibliothèques** en France, en Algérie, à l'étranger.

Pour la France, des communications présentent les bibliothèques municipales de la ville de Paris et l'Heure joyeuse ; la bibliothèque circulante départementale de la Seine-Inférieure ; un essai de développement des bibliothèques scolaires et populaires dans une région montagneuse (autour d'Albertville).

Pour l'Algérie, c'est l'ensemble de toutes les bibliothèques savantes et populaires, privées et publiques (y compris l'activité des bibliothèques militaires non négligeables semble-t-il dans les zones les plus rurales) qui fait l'objet d'interventions.

Pour l'étranger, on parlera des bibliothèques d'hôpitaux à Londres ; des bibliothèques communales du Hainaut ; du système danois des bibliothèques centrales ; des bibliothèques



Henri Lemaître

ques populaires de Catalogne et d'Italie ; des bibliothèques publiques aux Pays-Bas et dans les colonies néerlandaises ; de la Bibliothèque pour tous à Berne.

La **deuxième section** portait sur le **choix des livres**, avec des communications sur la formation et l'enseignement par Ernest Coyecque (inspecteur général honoraire des bibliothèques de la ville de Paris) ; le choix des livres pour les bibliothèques publiques en Belgique et en Suisse ; le choix des livres pour les bibliothèques enfantines et populaires par le bibliothécaire d'Albertville ; l'orientation des lecteurs ; et l'influence de la lecture publique sur la formation de l'esprit colonial en France, par Marguerite Verdat, bibliothécaire de l'Agence des colonies à Paris.

Pour en savoir plus sur cette Agence des colonies interrogeons *L'Écho d'Alger* qui, dans un article du 6 avril 1931, rend compte du Congrès, et nous trace « quelques silhouettes de congressistes français dont celle de M<sup>lle</sup> S. Verdat, bibliothécaire de l'Agence des colonies à Paris. Jusqu'à ces derniers temps les bibliothèques dépendant de ce ministère avaient été rarement confiées à des professionnels. La bibliothèque de l'Agence en particulier, quand M<sup>lle</sup> Verdat y fut nommée, était dans un triste état de délabrement. Elle a su avec des moyens modestes la rénover, la rendre utile et en faire un des meilleurs centres d'information où se documentent les jour-

nalistes qui ont à rédiger des articles sur les colonies. M<sup>lle</sup> Verdat exposera au Congrès comment la bibliothèque peut développer l'esprit colonial. »

La **troisième section**, intitulée « **prêt des livres** », regroupait quatre communications sur ce thème et enfin la **quatrième** laissait la parole à des représentants de bibliothèques arabes avec deux interventions sur les medersa de Tlemcem et de Constantine, sur les bibliothèques des mosquées et sur la bibliothèque de Diourbel au Sénégal.

L'ensemble de ces communications fut publié la même année chez Droz<sup>1</sup>, fort volume de 501 pages, présent de nos jours (en se référant uniquement au CCfr) dans les bibliothèques universitaires de Bordeaux et de Rennes. Il serait évidemment fort intéressant au-delà de cet article d'étudier en détail l'ensemble de ces exposés qui dressent un tableau somme toute complet de la lecture publique en Europe au début des années trente, de la perception de ses missions au travers des discours d'acteurs, tous membres d'associations de bibliothécaires, mais souvent issus de bibliothèques d'études.

Par ailleurs, c'est sans doute l'unique témoignage sur la situation de la lecture en Algérie, avec un double intérêt, pour l'histoire coloniale et pour l'histoire spécifique de l'Algérie et des medersa. Certaines de ces bibliothèques existent encore, d'autres, les plus nombreuses, ont disparu, et en particulier les quatre bibliothèques enfantines dépendant de la ville d'Alger.

Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique inaugura ce congrès. Sa venue témoigne de son réel intérêt pour le développement de la lecture publique et s'inscrit dans la suite de l'action politique qu'il avait commencée en tant que sénateur.

Son discours d'ouverture reflète ses préoccupations, plus engagées que celles d'Henri Lemaître, et il y présentera en quelque sorte son programme tout en rendant compte d'une enquête menée auprès des préfetures qui nous renseigne sur l'état de l'opinion dans les départements au début des années trente. Ce texte mériterait d'être cité exhaustivement pour le charme de son éloquence surannée. On se contentera de quelques extraits : « Dans la mille neuf cent trente et unième année de l'ère chrétienne, le ministre de l'Instruction publique de France, traduit devant le Congrès international de la lecture publique à Alger, se présenta tout pénétré de tristesse et d'affliction, et parla en ces termes : Tout va mal, j'en conviens, dans la cité des livres, mes inspecteurs généraux poussent des cris d'alarme ; mes bibliothécaires associés réclament un statut depuis 140 ans ; nos fonds ne suffisent plus qu'à donner

1. *La Lecture publique, mémoire et vœux du Congrès international d'Alger*, publié par Henri Lemaître, Paris, Droz, 1931.

satisfaction aux amateurs de théologie, dont l'espèce se fait de plus en plus rare ; nous n'avons plus guère de crédit chez le libraire et un peu moins encore chez le relieur. L'État mécène, c'est moi, sans nulle vanité, un mécène aux mains vides et quelquefois tendues [...].

Il est temps d'arriver à l'objet propre du Congrès, objet modeste en apparence, objet capital en réalité ! Il s'agit d'organiser la lecture publique dans les centres les plus mal partagés, c'est-à-dire de procurer à tous un divertissement salubre, d'empêcher l'engourdissement de la pensée, d'éveiller et de solliciter l'esprit critique, d'améliorer les connaissances techniques et générales [...]. Où en sommes-nous en cette heure en France ? Les services de l'Instruction publique ont envoyé à tous les départements une circulaire ministérielle dans laquelle sont résumées les conclusions de la Commission de la lecture publique. Sans doute il était admis que l'application des mesures préconisées pouvait se faire peu à peu, mais certains points paraissaient devoir rester hors de discussion : d'abord et avant tout, la nécessité d'une organisation comprenant des bibliothèques publiques dans chaque commune, puis celle de deux rouages essentiels, un dépôt départemental, un comité départemental. »

Mario Roustan commente ensuite les réponses reçues à cette circulaire qui préconisait des observations et des suggestions. Il souligne que si quelques rares départements se contentent de chiffrer le coût de l'organisation future, beaucoup démolissent entièrement le projet :

« On s'élève avec vigueur contre l'idée d'avoir une bibliothèque publique par commune ; on objecte qu'il eut été plus simple de revivifier ou seulement de développer par des subventions moyennes [...] les bibliothèques scolaires existantes, dont quelques-unes ont la faveur des populations rurales [...] d'autres départements vont même plus loin : ils sont d'avis "de ne pas créer de bibliothèques scolaires uniformément dans toutes les communes". Ou la commune a déjà une bibliothèque scolaire disent-ils et alors développez-la ;

ou elle n'en a pas et alors abstenez-vous en provisoirement, le centre départemental suffira. »

De nombreuses objections portent sur la faible population de nombreuses communes et sur l'impossibilité d'y organiser des salles de lecture, d'autres estiment plus urgent d'assurer la fréquentation scolaire et de prolonger la scolarité jusqu'à 14 ans.

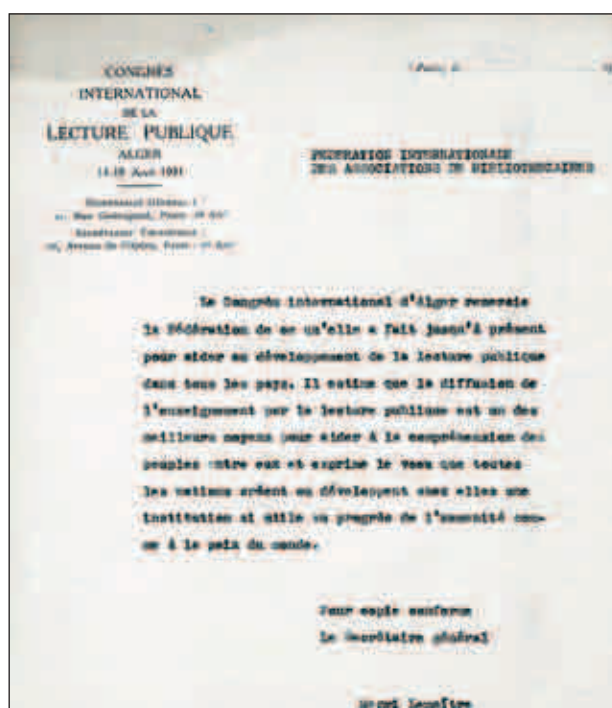
« Comme si ces mesures ne s'appuyaient pas les unes sur les autres, comme si on ne devait pas les réaliser non pas les unes sur les autres mais en même temps ; est-ce

une raison parce que [...] la République n'a pas pu encore assurer strictement la fréquentation scolaire et prolonger la durée de la scolarité, qu'elle laisse sans livres ceux qui ne sont pas allés assez souvent ni assez longtemps dans ces écoles que nous finirons bien par rendre plus suivies [...] ».

On voit bien que la lecture populaire est perçue comme un ensemble partant de l'école et s'appuyant sur elle, dans un souci « d'éducation du peuple », selon les mots de Proudhon rapportés par Mario Roustan, qui continue en disant « nous sommes disposés à examiner à nouveau

les moyens de calmer les appréhensions et de dissiper les inquiétudes, mais nous voulons organiser la lecture publique, nous voulons instituer au ministère de la rue de Grenelle des services centraux qui auront leur rôle dont nul ne niera l'importance ; dans chaque département, un comité dont les attributions seront fixées par la loi et qui sera chargé d'assurer le fonctionnement des bibliothèques communales et notamment des bibliothèques scolaires ; au ministère, une Caisse nationale des bibliothèques, établissement public doté de l'autonomie financière et de la personnalité civile ; dans le département, un organisme [alimenté par les subventions de l'État, du département, des communes, voire des dons et des legs]. Voilà messieurs les grandes lignes d'un projet qui me tient à cœur [...] ».

Le projet de Mario Roustan resta sans suite, mais la cohésion de l'ensemble mérite d'être souligné ainsi que les trois



Lettre d'Henri Lemaître à la FIAB (archives ABF).

missions dévolues à ces bibliothèques : loisirs, formation et développement de l'esprit critique.

### ET BIEN SÛR DES MOTIONS

Tout congrès de l'ABF s'accompagne de motions et celui-ci sacrifia à l'usage, dans sa séance du 15 avril 1931, en présentant 9 propositions :

- une motion au sujet des nominations aux emplois supérieurs dans les bibliothèques nationales, demandant que les candidats soient choisis par le ministre, mais sur une liste examinée en commission par des professionnels ;
- une motion demandant la fermeture de la Salle publique de lecture annexée à la Bibliothèque nationale, compte tenu de l'extension des bibliothèques d'arrondissements (on sait que cette fermeture sera effective en 1934) ;
- des vœux pour la formation des bibliothécaires concernant la transformation du cours de service des bibliothèques à l'École des chartes pour le recrutement des directeurs des grands établissements ; des cours semblables à celui organisé par la Ville de Paris, dans quelques centres, pour le recrutement du personnel auxiliaire ; des cours élémentaires dans les écoles normales d'instituteurs pour le personnel des bibliothèques scolaires et autres ; enfin un enseignement spécial, dispensé par l'Heure joyeuse pour les bibliothèques pour enfants ;
- une motion pour la création d'un organisme central des bibliothèques, reprenant le projet développé par Mario Roustan ;
- puis, trois recommandations techniques l'une demandant la généralisation du système de prêts par pochette ; l'autre préconisant le développement des bibliobus pour desservir les communes rurales « ce qui aurait l'avantage de réduire les stocks non utilisés » [sic] ; enfin la troisième

portant sur l'encouragement à « publier de courtes notices, accompagnées de bibliographies, sur chaque branche du savoir humain, afin de faire naître la curiosité du public et de le diriger dans ses lectures ».

Ces motions sont intéressantes à plus d'un titre car elles reflètent l'exact état d'esprit des congressistes, peu nombreux (une petite soixantaine en comptant les épouses), tous des bibliothécaires travaillant et dirigeant des bibliothèques d'études, dont ils défendent les prérogatives et notamment les possibilités statutaires d'accéder à leurs directions. Et puis, il y a cet objet bizarre, la lecture publique, sur laquelle on leur a demandé de se pencher, qui semble véritablement intéresser le ministre de l'Instruction publique et pour laquelle, à l'instar des départements, on bricole des solutions, peu contraignantes, dans un souci identique à celui révélé par les textes sur la lecture du XIX<sup>e</sup> siècle, celui d'aider le peuple dans son travail tout en le guidant dans ses lectures.

Pour finir, les congressistes formulent des recommandations pour les bibliothèques en Algérie : les unes tournées vers des demandes de crédits pour les bibliothèques publiques et les bibliothèques de garnison ; les autres, moins vagues, concernent les bibliothèques privées arabes possédant des manuscrits pour lesquelles il est demandé un inventaire scientifique, sous la conduite d'un arabisant qualifié, avec néanmoins le consentement et l'aide bienveillante des propriétaires (notabilités musulmanes, chefs d'ordre religieux, Zaouïas, etc.)

Le Congrès se terminera pour ceux qui le désiraient par quatre belles excursions : l'une à l'intention des amateurs d'art et d'antiquités romaines, les trois autres à l'intention des amateurs d'art arabe et de paysages algériens. J'ignore si les participants furent nombreux.

Ainsi s'achève le Congrès d'Alger, très daté évidemment, mais qui me semble bien refléter l'évolution de la pensée de l'Association, entre les prémices de développement de la lecture publique et les soucis de consolider les positions professionnelles toujours fragiles à la tête des bibliothèques d'études. Le seul véritablement sincère est sans doute Mario Roustan. ■

MARC CHAUVEINC  
 Inspecteur général honoraire  
 Président de l'ABF 1975-1982  
 Vice-président du CORI 1987-1996

# L'ABF et l'Ifla (1926-2006)

Elle est largement soutenue par une opinion elle-même très internationale. Les conséquences de la Grande Guerre



Gabriel Henriot.

de 1914-1918, catastrophiques pour l'Europe qu'elle a mise à genoux et épuisée, suscitent partout un vaste mouvement supranational et une reprise des relations internationales dont la Société des nations est un bon exemple. La Société des nations crée notamment en 1925 une Commission de coopération intellectuelle, dont le

siège est à Paris et dont une section forme la Conférence des bibliothèques de la Société des nations.

Cette internationalisation s'est d'ailleurs manifestée beaucoup plus tôt avec la création par Paul Otlet et Henri La Fontaine de l'Institut international de bibliographie en 1895. Deux congrès internationaux de bibliothécaires et d'éditeurs ont lieu en 1900 à Paris et en 1910 à Bruxelles.

## PROPOSITION FRANÇAISE

Comme l'écrit Harry Campbell dans l'*IFLA Journal* de 2002 (vol. 28, n° 3)<sup>2</sup> : « Ce n'est pas sans raison que Gabriel Henriot peut être appelé le père spirituel de l'Ifla ». En tant que président de l'ABF (1925-1927), il propose au Congrès international des bibliothécaires et libraires tenu à Prague<sup>3</sup> en 1926 la créa-

tion d'un comité international permanent représentant les associations nationales de bibliothécaires.<sup>4</sup>

Il considère que « la variété de la documentation contemporaine nécessite une collaboration constante entre les savants de divers pays » et affirme « qu'un Comité international aurait plus d'autorité que les associations nationales pour plaider la cause des bibliothèques modernes. »

Mais surtout, il souligne « qu'il importe que ces manifestations [les congrès internationaux] soient régulièrement prévues par accord international.<sup>5</sup> »

Il lance « un chaleureux appel aux bibliothécaires de toutes les nations pour que cette tentative puisse contribuer à leur défense professionnelle... » Un groupe de travail présidé par Gabriel Henriot, comprenant Anglais, Tchèques, Allemands et Suédois, se met au travail pour établir un projet plus détaillé dont une résolution en neuf points qui est adoptée par le Congrès.

Le Comité serait composé de délégués choisis par les associations nationales et déciderait des futurs congrès. Son siège serait à l'Institut international de coopération intellectuelle (IIIC) à Paris.

Cette proposition est soumise aux 700 délégués du Congrès de Prague, avec toutefois un changement de la part

Dès sa création en 1906, et surtout après la Première Guerre mondiale, l'Association des bibliothécaires français choisit une orientation très « internationale » en se rapprochant d'autres pays européens. Rappelons qu'elle est, à ce moment-là, la seule organisation professionnelle de bibliothécaires en France, suivant ses sœurs : l'American Library Association est créée en 1876, la Library Association (britannique) en 1877<sup>1</sup>.

1. *Bulletin de l'ABF*, 2<sup>e</sup> année, n° 3, 1908, p. 53, p. 76.

2. Joachim Wieder et Harry Campbell, « An outline of IFLA's history », in *IFLA's First Fifty Years : achievement and challenge in international librarianship*, ed by Willem R. H. Koops and Joachim Wieder, München, Verlag Dokumentation, 1977.

3. Rudolf Málek, « On the origins of the international organization of librarians, the Congress of Librarians in Prague », 1926, *Libri*, 20.1970, p. 222-224.

4. Congrès international des bibliothécaires et des amis du livre tenu à Prague du 28 juin au 3 juillet 1926. Procès-verbaux et mémoires publiés par le Comité exécutif du Congrès, rédigé par Bohuslav Koutnic, t. 1. 2., Prague, 1928-1929.

5. Frédéric Saby, « Les premiers congrès internationaux », *Histoire des bibliothèques françaises, les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle, 1914-1990*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la Librairie, 1992, p. 168.

d'Henriot qui propose le rattachement à la Bibliothèque américaine de Paris (American Library Center in Paris), dont il est proche en tant que professeur à l'École américaine des bibliothèques de Paris (American Library School) <sup>6</sup>.

Il souhaitait sans doute un lien plus étroit avec l'American Library Association, tout en conservant le siège à Paris.

## CRÉATION DE LA FIAB

Mais ce n'est qu'au congrès suivant, tenu à Edinbourg en 1927, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Library Association (britannique) que la résolution établissant le « Comité international de la bibliographie et des bibliothèques »

fut votée par les représentants de 15 pays. Le premier président élu est le Suédois Isak G. A. Collijn, directeur de la Bibliothèque royale de Stockholm. Le Comité est officiellement annoncé en 1928 au Congrès de Rome et les premiers statuts rédigés en 1929, puis publiés en 1930.

Le premier congrès officiel du Comité international des bibliothèques et de bibliographie se tient donc à Rome <sup>7</sup> en 1929 (deux congrès se sont suivis à Rome en 1928 <sup>8</sup> et 1929), le nom officiel devient alors « Fédération internationale des associations de bibliothé-

caires » (FIAB), un secrétaire général est élu et le siège fixé à Genève (T. P. Sevensma était directeur de la Bibliothèque de la Société des nations). Le Congrès adopte aussi une résolution : « [...] Sur le plan de la haute culture, comme dans le domaine de l'éducation, les bibliothèques doivent être placées au premier rang des organismes existants... »

La FIAB prend sa forme officielle en 1927, mais ce n'est qu'en 1976 que la Fédération change de nom et prend officiellement le nom d'Ifla (International Federation of Library Associations and Institutions), le nom français disparaissant, les « institutions » (bibliothèques, centres de documentations, écoles de bibliothécaires, etc...) et les membres individuels étant reconnus. L'Europe et les États-Unis sont majoritairement représentés et ce, durant plusieurs décennies. Il



Isak G. A. Collijn, directeur de la Bibliothèque royale de Stockholm.

6. Frédéric Saby, « Les Français et l'Ifla : des fondements historiques », *Bulletin d'informations*, Association des bibliothécaires français, 1989, n° 145, p. 38-39.

7. Primo Congresso mondiale delle biblioteche e di Bibliografia. Roma, Venezia 15-30 Giugno 1929, Vol. 1-6, Roma 1931-1933.

8. Henri Lemaître, « Compte rendu du Congrès de Rome (31 mars 1928) », *Chronique*, ABF, n° 2, juillet 1929, p. 57-71.

ya 24 associations nationales membres en 1930, 34 en 1935 et 41 en 1939 provenant de 31 pays, dont la Chine, l'Inde, le Japon et le Mexique. Comme l'écrit Carol Henry, dans la *World Encyclopedia of Library and Information Services*, l'Ifla est alors le point de rencontre des bibliothécaires en chef d'Europe et des États-Unis <sup>9</sup>.

Parmi les membres du Bureau exécutif de l'Ifla ont figuré des noms français prestigieux comme le Cardinal Eugène Tisserant (1936-1972), Julien Cain (1964-1974) <sup>10</sup>, Jacques Lethève (vice-président), Maurice Piquard.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Ifla est maintenue en vie grâce à son président, le Suisse Marcel Godet (de 1936 à 1947). Néanmoins, le premier congrès après la guerre ne se tient qu'en 1947 à Oslo avec 52 délégués. Wilhelm Munthe est élu président. C'est à ce congrès qu'est signé le premier contrat entre la FIAB et l'Unesco, nouvellement créée.

Comme l'écrit Frédéric Saby dans *l'Histoire des bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle* : « À la fin de la Seconde Guerre mondiale, toutes les conditions sont réunies pour faire des relations entre bibliothécaires, essentiellement au sein de l'International Federation of Library Associations (Ifla), un mode de reconnaissance de leur identité professionnelle... » Car « les congrès internationaux ont alors servi de lieu de cristallisation à cette identité professionnelle battue en brèche. <sup>11</sup> »

## L'IFLA

Cependant à partir de 1950, l'Ifla elle-même subit une crise historique, due à l'effondrement de l'Europe, à la montée en puissance de l'URSS, des États-Unis et du Tiers-monde, aux nouvelles technologies, aux réseaux et à l'accroissement de ses membres (1 750 membres de 152 pays). Le nombre des participants, inférieur à 100 jusqu'en 1960, croît rapidement (3 000 à Paris en 1989, 4 582 à Berlin en 2003). Les communications au congrès, de 85 à Rome en 1929, passent à 197 à Berlin en 2003. L'Ifla doit se réformer.

Ce ne sera que beaucoup plus tard, en 1971, que le secrétariat s'installera à La Haye dans des locaux prêtés par la Bibliothèque royale et surtout que les statuts seront modifiés en 1976 et en 2000. De quinquennal, le congrès devient annuel à partir des années soixante.

9. *World Encyclopedia of Library and Information Services*, 3<sup>e</sup> éd., Chicago, ALA, 1993, p. 378.

10. <http://www.ifla.org/III/eb/honmem.htm>

11. Frédéric Saby, « La vie de congrès », *Histoire des bibliothèques françaises, les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle, 1914-1990*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la Librairie, 1992, p. 432-434.



Banquet du Congrès de l'Ifla, Stockholm, 1930.

L'Ifla devient alors le point de rencontre d'une profession et la notion d'« IFLA Family » prend forme et perdure jusqu'à maintenant. Ses cinq champs d'action sont principalement les normes bibliographiques, le prêt entre bibliothèques, devenu l'accès aux documents, les échanges, les catalogues collectifs et la formation professionnelle. Son rôle s'est affirmé, sa présence étendue à plus d'une centaine de pays, le dernier en date étant la Corée du Nord. Son action se porte dorénavant sur la représentation des professions des bibliothécaires, un équilibre Nord-Sud mieux respecté, sur la discussion avec des partenaires incontournables tels les éditeurs ou les archivistes. Elle s'intéresse de près au droit de l'information (un comité, le FAIFE, a été spécialement créé), à la liberté d'expression, à la reconstruction des bibliothèques en péril (une motion est votée en ce sens à Glasgow) <sup>12</sup>.

Mais, en même temps, la Fédération s'anglicise et le français, jusque dans les années soixante, langue principale de communication, perd sa prééminence au profit de l'anglais (en 1969, les *Actes du conseil* deviennent *Proceedings of the Council*).

### LE CONGRÈS DE 1973 À GRENOBLE

La France a hébergé plusieurs congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires dont celui de 1900.

En 1921, le président de l'ABF (Henry Martin) propose à l'assemblée générale de l'Association d'inviter « les nations amies, alliées ou neutres » <sup>13</sup> pour un congrès international de bibliothécaires à Paris. Celui-ci est organisé par Charles Sustrac et se tient à la Sorbonne, du 3 au 9 avril 1923 <sup>14</sup>, sous le nom de Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles, sous la présidence d'Henry Martin.

<sup>12</sup>. Harry C. Campbell, « IFLA : Library universality in a Divided World », *IFLA Journal*, n° 28-3, 2002. <http://www.ifla.org/III/75ifla/universality.pdf/>

<sup>13</sup>. *Bulletin de l'ABF*, 15<sup>e</sup> année, 1921, n° 5-6, p. 50.

<sup>14</sup>. *Bulletin de l'ABF*, 16<sup>e</sup> année, 1922, n° 3-6, p. 37. Et archives de l'ABF.

Quatre congrès sont ensuite hébergés par la France. À Paris, en 1937 <sup>15</sup>, 1957 <sup>16</sup> et 1989, à Grenoble en 1973.

La plupart ont laissé des traces dans le *Bulletin* ou dans les *Archives* de l'ABF. La décision d'inviter l'Ifla à tenir son congrès à Grenoble, en 1973, est prise par l'ABF avec l'appui de la Direction des bibliothèques dont le directeur est, rappelons-le, aussi administrateur général de la Bibliothèque nationale. <sup>17</sup> La responsabilité est confiée par Étienne Dennery à Marc Chauveinc, conservateur de la section sciences de la Bibliothèque universitaire de Grenoble.

Les congrès de l'Ifla réunissaient à l'époque environ 500 personnes et n'avaient pas atteint le gigantisme actuel. Ils posaient donc moins de problèmes matériels. Le campus universitaire de Grenoble, avec en son centre la bibliothèque scientifique, offrait un cadre idéal, moderne et pratique pour accueillir 500 personnes : logement à la cité universitaire, accueil et exposition dans les locaux de la bibliothèque des sciences, réunions dans les amphithéâtres et salles de cours des facultés environnantes, séances plénières dans le grand amphi, repas au restaurant universitaire. Le style était bon enfant, loin du luxe et du faste actuels. Précisons que la période choisie pour le congrès était le mois d'août, période où le campus universitaire est pratiquement vide, laissant tout l'espace, bibliothèque, grand amphi, salles de cours, restaurant à notre disposition entière.

Un comité local d'organisation est créé, présidé par Roger Pierrot, président de l'ABF, et comprenant des membres parisiens de l'ABF (Marie-Louise Bossuat, Marcelle Beaudiquez, Brigitte Picheral, Geneviève Feuillebois...) et les conservateurs

<sup>15</sup>. Congrès international des bibliothèques, 24-25 août 1937, 10<sup>e</sup> session du Conseil de la FIAB (61 délégués, 21 pays). *Chronique*, ABF, 12<sup>e</sup> année, 1937, p. 4.

<sup>16</sup>. Conseil de la FIAB, 23-27 septembre 1957, Institut d'Art et d'archéologie (97 délégués, 23 pays). *Bulletin d'informations*, ABF, n° 25, n<sup>le</sup> série, mars 1958, p. 5. Et Archives ABF.

<sup>17</sup>. 39<sup>e</sup> Congrès de la FIAB, Grenoble, 27 août-1<sup>er</sup> septembre (75 pays, 880 participants). *Bulletin d'informations*, ABF, n<sup>le</sup> série, n° 81, 4<sup>e</sup> trim. 1973, p. 177.



de Grenoble. Chacun chargé d'un secteur particulier (inscriptions, communications, accueil, exposition...) Les élèves de l'ENSSIB viennent en masse compléter l'équipe pendant un mois avant le congrès. Grâce à cette « main d'œuvre » gratuite et de bonne volonté, toute l'organisation matérielle (aménagement des salles, de la banque d'accueil, de la reproduction des communications) en est facilitée.

La fonction de ce comité d'organisation est de choisir un thème (le Contrôle bibliographique universel) et, surtout, d'organiser matériellement le congrès (réceptions, logement, circuits touristiques, salles de réunions, exposition, etc.). Les réunions et les sujets traités sont de la responsabilité des sections et donc hors du champ d'action du comité local.

C'est, je crois, la dernière fois qu'un congrès de l'Ifla a été aussi peu « professionnel »<sup>18</sup> et en même temps aussi réussi. Tout est fait en interne dans la bibliothèque universitaire, par des bénévoles (impression des programmes et des communications dans l'atelier de la BU, assemblage par les élèves de l'ENSSIB, organisation des salles par le personnel de la BU et les élèves, nettoyage et remplacement des ampoules...). Seules l'organisation de la soirée mémorable dans les jardins de la Bastille et l'exposition ont été confiées à des entreprises extérieures mais l'exposition s'est tenue dans les grandes salles de lecture de la bibliothèque, les lecteurs continuant à avoir accès aux salles du premier étage. Les circuits touristiques du samedi ont été prévus avec l'Office du tourisme de Grenoble.

### LE CONGRÈS DE 1989 À PARIS<sup>19</sup>

En 1981, François Mitterrand est élu président de la République, Jack Lang est nommé ministre de la Culture et entreprend une importante rénovation de la lecture publique en France. Jean Gattegno est nommé Directeur du livre et de la lecture et Jacqueline Gascuel est présidente de l'ABF suivie de Françoise Danset.

Toute la France se prépare à fêter joyeusement le bicentenaire de la Révolution et pour les bibliothèques, la meilleure idée, jaillie au sein de la direction du Livre, et acceptée avec enthousiasme par l'ABF, est d'inviter l'Ifla à Paris afin de faire participer les congressistes aux festivités du bicentenaire<sup>20</sup>.

<sup>18</sup>. L'organisation est aujourd'hui déléguée à une société privée spécialisée dans les congrès.

<sup>19</sup>. Marcelle Beaudiquet, « Nouvelles de l'Ifla : congrès Ifla 19-26 août 1989 – Paris, Palais des congrès – programme professionnel », *Bulletin d'Informations*, Association des bibliothécaires français, 1989, n° 143, p. 13-14.

<sup>20</sup>. id.

Ce qui est fait, l'invitation lancée à l'Ifla dès 1981 par l'ABF et renouvelée au congrès de Sydney en 1988, avec l'aide de Joséphine Baker<sup>21</sup>, les budgets préparés et un Comité d'orientation (CORI) nommé sous la présidence de René Rémond suivi d'un Comité d'organisation (CORGA) présidé par Catherine Counton.

Dans ces organismes figurent non seulement l'ABF, mais aussi les six autres associations françaises de bibliothécaires et des représentants des ministères. Mais l'organisation est à une toute autre échelle que le congrès quasi familial de Grenoble et ses 500 participants.

Trois mille personnes sont attendues, aucune bibliothèque parisienne ne peut offrir ses locaux et son appui, sauf la participation nombreuse et efficace de bénévoles libérés quelque temps par ces bibliothèques, mais il y a la garantie financière du gouvernement, le soutien de quelques sponsors et la certitude d'une exposition réussie, ce qui est source de rentrées financières.

L'ABF avance les premiers crédits avant le versement des subventions ministérielles. Le CORI est déclaré officiellement comme association loi 1901, ce qui donne une grande liberté de gestion, et décide de confier les tâches lourdes et matérielles comme les inscriptions, les réservations hôtelières et l'exposition à des sociétés extérieures. Bien nous en a pris, car les trois opérations rapporteront suffisamment d'argent pour organiser le congrès en grand : location du Palais des congrès à la Porte Maillot, réception sous la Pyramide du Louvre, 250 visites de bibliothèques, 170 stands d'exposition sur 2 666 m<sup>2</sup>. Le budget total s'est élevé à 17 millions de francs (2 591 633 euros).

Jacques Michel, vice-président de l'Office européen des brevets, est choisi pour présenter la conférence inaugurale sur le thème : « Bibliothèques, information, économie », suivant en cela le thème général du Congrès : « Les bibliothèques et l'information dans l'économie hier, aujourd'hui et demain ». C'est à peu près la seule prestation intellectuelle apportée par le CORI ! Mais le président de l'Ifla, Hans-Peter Geh, n'a pas suivi le thème dans son allocution inaugurale ; il a préféré broder sur le thème bien français « Liberté, égalité, fraternité ». <sup>22</sup>

<sup>21</sup>. La chanson « J'ai deux amours... » a été jouée en séance.

<sup>22</sup>. Hans-Peter Geh, « La 55<sup>e</sup> conférence de l'Ifla : séance d'ouverture : Paris, 1989 », *Bulletin d'Informations*, Association des bibliothécaires français, 1989, n° 145, p. 24-26.

Huguette Rouit, Françoise Jacquet, Françoise Bourdon, « Programme professionnel, [55<sup>e</sup> conférence de l'Ifla] », *Bulletin d'Informations*, Association des bibliothécaires français, 1989, n° 145, p. 27-31.

« En revenant de l'expo... [55<sup>e</sup> conférence de l'Ifla Paris 1989] », *Bulletin d'Informations*, Association des bibliothécaires français, 1989, n° 145, p. 33.

« La 55<sup>e</sup> conférence de l'Ifla », *Bulletin d'Informations*, Association des bibliothécaires français, n° 145, 4<sup>e</sup> trim. 1989, p. 6.

1989  
IFLA  
PARIS

Logo du Congrès de 1989.

## LE CORI ET LE COMITÉ FRANÇAIS IFLA

En France, la notion de profit n'est pas dans la culture et les associations ayant activement participé à l'organisation du congrès se sont trouvées bien embarrassées lors de la présentation des comptes. Grâce à l'exposition, grâce aux réservations hôtelières, grâce au sponsoring, le congrès s'est révélé bénéficiaire de quelques 2 500 000 francs (381 122 euros).

Dans sa sagesse, le CORI décide alors, pour remercier les associations et les nombreux bibliothécaires de leur aide pendant le congrès, d'utiliser le revenu de ce capital afin qu'ils puissent se rendre au congrès de l'Ifla chaque année. Cela fonctionne encore très bien, offrant de dix à quinze bourses par an.

Par ailleurs, les nombreux collègues motivés par l'Ifla et les relations internationales se réunissaient chaque année amicalement pour préparer en commun le prochain congrès de l'Ifla. De nombreuses questions se posaient, à commencer par l'organisation matérielle du voyage, le regroupement des volontaires dans des voyages de groupe, la question des élections au Bureau exécutif et du choix du candidat français ou francophone ou, à défaut, européen, la question des élections aux comités permanents puisque les élus doivent être parrainés par des associations ou institutions. Quelqu'un devait se dévouer pour centraliser les demandes et les offres et envoyer le tout à La Haye dans les délais requis. Il y avait aussi des prises de position à définir sur des questions posées par l'Ifla et soumises aux membres.

Toute cette activité était évidemment bénévole et fraternelle. Ce qui ne pouvait durer très longtemps. Aussi, avec l'appui des deux ministères de tutelle, soucieux de développer la francophonie et l'aide aux pays francophones d'Afrique et d'Asie, il fut décidé de créer une association : le « Comité français Ifla » (CFI). Cette officialisation des travaux antérieurs avait aussi un avantage vis-à-vis de l'Ifla et des autres associations, la France des bibliothèques avait un visage pour parler officiellement à l'international.

Aussi, en juin 1996, fut officiellement déclarée l'Association comité français Ifla. Toutes les autres associations professionnelles de bibliothécaires françaises étaient membres de droit, les institutions et les membres individuels intéressés pouvaient s'inscrire.

Les missions du CFI furent définies comme devant favoriser la francophonie au sein de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (Ifa) <sup>23</sup>

et, plus généralement, devant développer l'usage du français dans le monde international des bibliothèques.

Ses objectifs sont précis et restés les mêmes depuis le début : informer les Français et les francophones sur les objectifs et les missions de l'Ifla en traduisant en français les documents de l'Ifla et en les présentant sur un site Web accessible à tous ; accroître la présence française dans les instances de la Fédération (conseil, divisions, sections...) par des bourses et le soutien aux associations francophones ; représenter la communauté professionnelle française dans toute relation avec le secrétariat général de l'Ifla et les comités nationaux d'organisation des congrès annuels.

Le CORI et le CFI ont donc fonctionné séparément jusqu'en 1998, date de leur fusion. À cette date, le CFI a absorbé les missions du CORI (essentiellement bourses françaises) et son budget pour constituer une entité plus puissante, toujours soutenue par les deux ministères de la Culture et de l'Éducation.

C'est sans doute cette nouvelle visibilité, en plus des qualités personnelles de l'intéressée, qui a permis l'élection de Christine Deschamps à la présidence de l'Ifla de 1997 à 2003.

Auparavant, Marcelle Beaudiquez avait été élue membre du Bureau exécutif de l'Ifla et trésorière en 1992 <sup>24</sup>.

Parmi les réalisations récentes du CFI, il faut citer le site Web <http://www.cfifla.asso.fr> qui contient toutes les informations sur le CFI, sur l'Ifla, la traduction des documents principaux permettant un accès plus facile des francophones ainsi que les annonces des congrès présents et futurs (programmes, visites, visas, etc.).

L'autre conséquence indirecte de l'existence du CFI a été une émulation internationale qui a d'abord pris la forme d'adhésions au CFI, puis celle de la création d'une nouvelle Association internationale francophone soutenue par l'Agence de la francophonie et située pour le moment à Montréal « L'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) » <sup>25</sup> et la création d'un CD-rom contenant les communications en français aux congrès de l'Ifla.

L'action du CFI a d'ailleurs suscité des émules parmi les autres communautés linguistiques de l'Ifla. Ainsi, les Espagnols, les Russes et les Allemands ont développé les



Christine Deschamps.

<sup>23</sup>. <http://www.ifla.org/>

<sup>24</sup>. IFLA Directory, 1992-1993, La Haye, IFLA, 1993.

<sup>25</sup>. <http://bibliodoc.francophonie.org/>

traductions dans leurs langues respectives. Ils participent ainsi à ce multilinguisme, censé être la règle à l'Ifla qui a, officiellement, cinq langues de travail.

Participer à une association internationale est, à notre époque, devenu essentiel car toute activité, en premier lieu l'information, ne peut se limiter au plan national. Sans l'Ifla, nous n'aurions pas eu le Contrôle bibliographique universel, les règles de catalogage ISBD, le format Unimarc, le prêt international et ses coupons, tout un programme de sauvegarde et de conservation des documents, les grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections <sup>26</sup>, le *Manifeste de l'Ifla/Unesco sur la bibliothèque publique* en 1994 <sup>27</sup>

26. Voir : <http://www.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-f.pdf>

27. Unesco, *Manifeste Unesco sur la lecture publique*, Paris, Unesco, 1994, 3 p.

et bien d'autres guides et manuels. L'Ifla a aussi pris position sur de nombreux sujets, comme Internet, la censure, la liberté intellectuelle, etc. apportant un corpus philosophique éthique et professionnel. Notamment, le FAIFE (Comité sur la liberté d'accès à l'information et liberté d'expression) publie chaque année un rapport sur la situation de la liberté intellectuelle dans le monde, dont une *Résolution pour le gouvernement français et les municipalités françaises pour soutenir le principe du manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques*. Encore récemment, l'Ifla s'est fortement mobilisée pour la Société mondiale de l'information et le rôle primordial des bibliothèques dans son développement. Elle a aussi protesté contre les limitations de la liberté intellectuelle en Tunisie. ■

## LES BIBLIOTHÈQUES D'ART DE L'ABF ET L'IFLA

### Des associations nationales en quête de fédération internationale

Dans les années soixante, l'Ifla proposait une division des bibliothèques spécialisées, avec une seule section spécifique pour les bibliothèques d'observatoires. La conjonction du développement des études en histoire de l'art, de la documentation, l'exemple du travail coopératif des bibliothèques allemandes, ont favorisé la fondation de plusieurs associations professionnelles nationales : la première en France en 1967, puis ARLIS/UK en Grande-Bretagne en 1969 et ARLIS/NA en Amérique du Nord, en 1972. Toutes mettaient au point des répertoires nationaux de leurs ressources documentaires et organisaient des réunions régulières sur des thèmes coopératifs. Ces pionniers recherchaient une structure internationale leur permettant de partager leurs expériences : le choix était soit de créer une association internationale indépendante, comme les bibliothèques musicales l'avaient fait avec l'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (AIBM), soit de rejoindre le Conseil international des musées (ICOM), ou bien l'Ifla. C'est ce choix qui a été sagement décidé et dès le Congrès de Grenoble en 1973, la création d'une section des bibliothèques d'art y est demandée.

### 10 ans de « lobbying »

Dans l'attente d'une décision de l'IFLA, ces associations prirent l'initiative de la première réunion internationale de bibliothèques d'art, à Brighton (UK), en 1976, sur le thème des périodiques d'art. Cette réunion, où dix pays ont été représentés, fut un succès et amena la création d'une table ronde des bibliothèques d'art au sein de l'Ifla, en 1977, lors du Congrès de Bruxelles. La présidente fut Jacqueline Viaux et la secrétaire Véra Kaden. La Section fut instituée en 1981, au Congrès de Leipzig, avec un Comité permanent complet dont Philipp Pacey fut le président et Huguette Rouit la secrétaire.

### Une vocation européenne

La participation aux congrès très lointains étant difficile pour tous, la Section française des bibliothèques d'art et nos collègues suisses furent à l'initiative des congrès européens<sup>1</sup> : Genève en 1985 sur le thème de l'iconographie, Amsterdam en 1986 sur les périodiques,

Florence en 1988 sur les catalogues d'expositions, Oxford en 1992 sur l'édition d'art, Trieste en 1997 sur les catalogues de musées. Tous les actes ont été publiés, soit par l'Ifla soit par la revue *Art Libraries journal*.

### Une présence forte et constante à l'Ifla

Les bibliothèques d'art de l'ABF furent toujours très actives au sein de l'Ifla, lors des congrès internationaux, des pré-conférences, des réunions « satellites » spécialisées organisées par les associations nationales (Chicago en 1985, Tokyo en 1986, Brighton en 1987, Sydney en 1988, Paris en 1989, Stockholm en 1990, Barcelone en 1993, Copenhague en 1997, Amsterdam en 1998, Boston en 2001, Oslo en 2005). La qualité du programme, des communications, des visites et l'élégance des réceptions lors de la pré-conférence de Paris en 1989 sont encore dans toutes les mémoires.

Notre section participe à toutes les études et publications de l'Ifla, à la rédaction de *IFLA Art Libraries Section Newsletter*, consultables sur le site Internet : [www.ifla.org/VII/s30](http://www.ifla.org/VII/s30), elle traduit en français toutes les communications.

### Trente ans de coopération

Le rôle de la Sous-section des bibliothèques d'art de l'ABF a donc été primordial dans la constitution de la Section des bibliothèques d'art de l'Ifla<sup>2</sup>. Il est assuré bénévolement depuis, avec une belle constance, par Jacqueline Viaux, Huguette Rouit, Anne-Claude Lelieur, Catherine Schmitt, Françoise Lemelle, Nicole Picot, Marie-Claude Thompson, Sylvie Le Ray, Véronique Meunier, Isabelle Le Masne de Chermont. Leur élection a assuré la présence française au sein du Comité permanent d'une association internationale, majoritairement anglophone. L'ABF a été le vivier de l'Ifla. Cette section aura trente ans en 2007.

Nicole PICOT

1. Huguette Rouit, « Orientation européenne de la section des bibliothèques d'art de l'IFLA », *Bulletin d'Informations*, ABF, n° 130, 1986.

2. Jacqueline Viaux, « Le rôle international de la Sous-section des bibliothèques d'art. 4<sup>e</sup> réunion nationale des bibliothèques d'art au Musée de Grenoble en 1996 », *Bulletin d'Informations*, ABF, n° 173, 4<sup>e</sup> trimestre 1996, p. 57-58.



Les bibliothécaires n'ont  
jamais été aussi heureux !



*Vous avez matière à vibrer...*

Ermes, maître pour la modernisation des systèmes d'information  
en raison de nouveaux services aux usagers



ANNIE BÉTHÉRY  
Conservateur général honoraire  
des bibliothèques

# Pour la lecture publique

# et la formation :

## Le rôle essentiel de certaines personnalités de la Bibliothèque nationale

Le monde et les activités de la Bibliothèque nationale (BN) semblent à certains militants de la lecture publique aux antipodes de leurs préoccupations. Et réciproquement, certains ne nous l'ont pas caché, il n'était pas toujours très bien vu, à la BN, de militer à l'ABF quand on appartenait au personnel de la « maison mère », comme disaient certains. Et pourtant, quelques hautes personnalités de la BN ont joué un rôle prépondérant dans le devenir de l'ABF, et même dans sa Section de lecture publique : on s'arrêtera ici particulièrement sur l'action de deux femmes, Myriem Foncin et Suzanne Honoré, dont les parcours furent différents, mais dont l'action fut déterminante.

### MYRIEM FONCIN (1893-1976)<sup>1</sup>

Quelques mots d'abord sur la carrière de Myriem Foncin : fille d'un grand géographe, Pierre Foncin, ami de Vidal de La Blache et auteur de nombreux manuels, elle suivit les traces de son père en se spécialisant en Sorbonne dans des études de géographie. Ce fut une des premières femmes à entrer à la BN, en 1920, et la première à prendre la tête d'un Département, celui évidemment des cartes et plans, en 1942. Elle apporta beaucoup à l'aménagement et l'équipement à l'Hôtel Tubeuf de ce Département, inauguré en 1954, qu'elle devait diriger jusqu'à sa retraite. Elle eut également une grande activité bibliographique, créant en 1936 la *Bibliographie cartographique de la France* qui deviendra la *Bibliographie cartographique internationale* ; sa compétence lui valut, en tant que membre du

1. Jacques Lethève, « En souvenir de Myriem Foncin », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 100, 1978. Monique de La Roncière, « Myriem Foncin », *Imago Mundi*, n° 30, 1978.

Comité national français de géographie, d'assister à de nombreux congrès internationaux de cette discipline.

Mais ses convictions personnelles, ses qualités humaines allaient entraîner Myriem Foncin dans des activités complémentaires : c'est en 1923 qu'elle va fonder la branche féminine des Équipes sociales. Ces Équipes sociales avaient été créées en 1921 dans la mouvance du catholicisme social par Robert Garric, ancien normalien, combattant à partir de 1917, qui retiendra de cette cruelle expérience des tranchées une leçon sur la nécessaire fraternité entre classes sociales : « Si d'importantes différences [...] séparent les hommes, [...] ces différences n'entraînent pas [...] une sorte de tragique impossibilité de se comprendre, de s'entendre, de vivre ensemble.<sup>2</sup> » Les Équipes sociales avaient retenu dans une certaine mesure les leçons des Universités populaires, créées en 1898, marquées par la pensée et l'action d'Alain et de Charles Péguy. Le but de Garric était, à l'écart de tout mouvement politique ou syndical, contrairement au Sillon de Marc Sangnier, de faire se rencontrer jeunes bourgeois et jeunes ouvriers grâce à l'éducation et la culture : les premiers – Louis Leprince-Ringuet, par exemple, s'y investit largement – devaient assurer aux seconds une formation leur permettant d'évoluer dans leur carrière. Entre 1920 et 1936, de vingt à trente mille personnes, à Paris et en province, bénéficièrent de cette action des Équipes sociales.

C'est donc dans ce cadre que l'action sociale et culturelle de Myriem Foncin va d'abord s'exercer, et l'on peut penser que cette expérience va conduire toute son activité au sein de l'ABF, la lecture étant un des moyens de réaliser le rêve de Garric : se comprendre, s'entendre, vivre ensemble. Cours de littérature, d'an-

2. Robert Garric, « Les Équipes sociales », *La revue des jeunes*, 10/12/1922.

glais, de comptabilité, mais aussi séances théâtrales étaient ainsi proposés à des jeunes filles au sortir de leur atelier de couture ou de leur usine. Parmi les animatrices de ces Équipes féminines, on trouve Simone de Beauvoir<sup>3</sup> alors âgée d'une vingtaine d'années qui, enthousiasmée par les cours de littérature de Garric qu'elle suivait à Sainte-Marie de Neuilly et par cet idéal de fraternité qu'il défendait dans les salons de la bourgeoisie parisienne, s'inscrit dans une équipe de Belleville pour présenter Balzac ou Hugo ; activité éphémère, l'écrivaine percevant vite une certaine ambiguïté dans l'action des Équipes sociales (certains équipiers militeront ensuite contre le Front populaire et s'engageront dans les Croix de feu du Colonel de La Rocque).

S'inscrivant très vite à l'ABF, Myriem Foncin y poursuit évidemment ses activités en faveur de la lecture, préoccupée en premier lieu par la lecture des jeunes. Certes, sa conception de la bibliothèque était inévitablement marquée par l'idéologie de l'époque, soucieuse de la santé morale des jeunes, mais « la bibliothèque organisée pour eux sera moins dangereuse que bien des distractions qui les tentent. »

Elle participe également à partir de 1936 aux réunions de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP) où militent Georgette et Éric de Grolier et d'anciens élèves de l'École franco-américaine créée par le CARD.

### LE CLUB-BIBLIOTHÈQUE

En 1937, le gouvernement de Front populaire organise une grande Exposition internationale : les services de Léo Lagrange confient à Myriem Foncin la gestion d'un établissement pilote installé à Paris, boulevard Kellermann, dans les locaux d'une auberge de jeunesse modèle, et associé à un Centre dramatique. Cet établissement, club-bibliothèque inspiré par le modèle anglo-saxon, comprenait, outre 2 000 volumes en accès direct, une salle de travail libre, un coin du conte, une salle d'expositions et de réunions familiales, une salle de bricolage et un terrain de jeux.

De nombreux jeunes du 13<sup>e</sup> arrondissement parisien y furent accueillis jusqu'à sa disparition, en 1940. Cette expérience aura marqué Myriem Foncin ; militant pour la création de sections destinées aux adolescents dans les bibliothèques, à l'exemple de réalisations américaines et allemandes, elle écrit<sup>4</sup> (elle est alors présidente de la Section de lecture publique de l'ABF) : « Lorsque je pense à la *branch library* de Boston, j'évoque aussi avec mélancolie ce club-bibliothèque construit à la porte d'Italie à l'occasion de l'Exposition de 1937. Quand verrons-nous en France des réalisations semblables ? »

3. Simone de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Gallimard, Folio, p. 249 et sq.

4. « Les bibliothèques pour les jeunes », *Bulletin d'informations, ABF*, n° 13, 1954.



*Bibliothèques !*, Casterman, 1938.  
Ouvrage ayant appartenu à Myriem Foncin (archives ABF).

### LES « PETITS COURS »<sup>5</sup>

1938 est une année capitale pour Myriem Foncin et l'ABF : c'est alors qu'elle met en place des « petits cours destinés aux gestionnaires de petites bibliothèques de loisirs » ainsi qu'un comité de lecture chargé d'établir des listes sélectives et des fiches critiques d'ouvrages à leur intention.

Elle va coordonner l'organisation de ces cours de 1938 à 1956, à raison généralement de deux sessions annuelles comportant trente demi-journées d'enseignement et plusieurs visites (BN, Heure joyeuse, bibliothèques municipales, d'hôpitaux et d'entreprises). Les admis à l'examen, qui comporte la rédaction de notices avec inscription de la cote Dewey pour deux livres et un périodique et trois interrogations orales, reçoivent un « petit certificat » délivré par l'ABF et font un stage de quinze jours. Au programme : l'organisation des bibliothèques et la lecture publique, l'histoire, les techniques et l'illustration du livre, la lecture et les livres dans une petite bibliothèque, la rédaction des fiches et les catalogues.

Les enseignants appartiennent presque tous à la BN – la première session fut ouverte par une allocution de Julien Cain – et l'on y trouve des personnalités de premier plan que l'on retrouvera à la tête de différents départements : Myriem Foncin bien sûr, Pierre Josserand, Jacques Guignard, Edmond Pognon, Paul Poindron, Jean Prinnet par exemple.

### LE COMITÉ DE LECTURE<sup>6</sup>

Après une vingtaine d'années d'activités de ce comité de lecture, Myriem Foncin en faisait le bilan. Il fut créé au sein de la Section des bibliothèques publiques et comprenait, outre des bibliothé-

5. Cette formation suscita l'enthousiasme des participants. Ceux de 1939 terminèrent la session de formation par une revue chantée dont nous extrayons un passage du *Finale* (sur l'air de *Cadet Roussel*) : « Et nous allons pour terminer / Chanter quelques petits couplets / À la gloire des bibliothèques / Et des membres de l'ABF / Ah ! Ah ! Ah oui vraiment / Le livre est un truc épatant ».

6. « Le comité de lecture », *Bulletin d'informations, ABF*, n° 46, 1965.

caires (Marguerite Gruny, Paul Poindron), des éditeurs (Michel Bourrellet et Georges Rageot), des militants de l'éducation populaire qui venaient de l'ADLP (Georges Vidalenc, enseignant à l'Institut supérieur ouvrier de la CGT, Claude Bellanger, Ligue de l'enseignement). Un groupe diversifié, tant par les origines professionnelles et les convictions idéologiques de chacun de ses membres, mais soudé par le souci de diffuser la culture par le livre dans le monde du travail et d'aider les responsables de petites bibliothèques, de centres sociaux, d'hôpitaux et d'entreprises. « Pour chaque livre, les membres du comité de lecture doivent préciser le genre et le sujet [...]; porter une appréciation sur la forme et le fond ; dégager les tendances (philosophiques, religieuses, politiques) [...]; indiquer les lecteurs auxquels le livre convient particulièrement selon le niveau culturel [...], l'âge [...], le sexe, les groupements sociaux ou régionaux [...]; rédiger un résumé à l'intention du lecteur et formuler des indications destinées au bibliothécaire. » Les bibliothécaires qui ont suivi la préparation au CAFB Bibliothèques publiques reconnaîtront dans ces quelques lignes les principes de l'épreuve d'analyse d'ouvrages que Jacques Breton, alors conservateur à l'ENSB Paris, avait développés dans les années 1970 dans un excellent cours photocopie. Seize listes, prenant essentiellement en compte des livres pour adolescents, furent diffusées entre 1942 et 1947. Et à partir de 1948, la direction du *Bulletin critique du livre français* (publié depuis 1945 par l'Association pour la diffusion de la pensée française) demandait au comité sa collaboration pour l'analyse des romans français ; cela n'empêchait pas de poursuivre la diffusion de listes mensuelles comportant la présentation de vingt-quatre, puis trente-six ouvrages, moitié romans, moitié documentaires.

Cette activité amène Myriem Foncin à assurer en 1939 avec Paul Poindron le secrétariat du Centre de lecture en temps de guerre, chargé de constituer des listes d'ouvrages destinés aux soldats et aux populations civiles réfugiées et de mettre au point un système de bibliothèques portatives. Ce Centre devait travailler en liaison avec le Bureau d'information des bibliothèques chargé en 1936 par Julien Cain de constituer un service d'achats pour les bibliothèques (BN, BM, bibliothèques d'hôpitaux et sections enfantines diverses), à la suite d'un crédit de cinq millions de francs attribué dans le cadre des grands travaux du Front populaire. Ce Bureau subventionna par ailleurs les « petits cours » de l'ABF en 1938.

### LA PRÉSIDENTE, 1945-1947, PUIS 1959-1961

En 1945, création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) que rejoignent Pierre Lelièvre et Paul Poindron, alors respectivement président et secrétaire

général de l'Association. Pour permettre à l'ABF de sortir d'une certaine crise qu'elle vivait alors, Myriem Foncin en accepte la présidence, première femme à occuper cette fonction. Cette période la voit s'attacher d'une part à affirmer le rôle de l'ABF face à la DBLP, et d'autre part continuer à coordonner l'activité du comité de lecture et des « petits cours », non seulement à Paris (sept sessions seront organisées pour la Croix-Rouge), mais aussi en province, car nombreuses sont les demandes d'aide : en 1945 et 1946, par exemple, il y eut des formations à Toulouse, Troyes, Rennes, Nantes, Bordeaux, Lyon. Tout cela suppose un travail de correspondance, de coordination et de conseil, sans compter les déplacements quand elle assure le cours sur la lecture publique ou participe aux examens, déplacements qu'elle n'hésite pas à effectuer pour bien rendre visible la présence de l'ABF à ces formations provinciales. Ces cours s'arrêteront néanmoins en 1956 – mais pour quelques années – suite à la création du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB), pour heureusement reprendre par la suite.

C'est sous sa seconde présidence, de 1959 à 1961, que Myriem Foncin favorise la création d'une Section des petites et moyennes bibliothèques, animée par Jean Hassenforder ; à celle-ci elle demande, en 1960, de reprendre les cours ABF, interrompus après 1956 à cause du CAFB qui semblait répondre à tous les besoins de formation. Mais l'inscription au CAFB était réservée aux bacheliers, ce qui excluait de ce fait des employés de BM, de bibliothèques privées, non bacheliers, ainsi que ceux qui n'avaient pas la possibilité de suivre une formation relativement longue. Ces cours reprendront donc en 1963 à la bibliothèque de Neuilly, animés par Claude Laude, et continuent aujourd'hui avec un succès reconnu. Grâce aux efforts d'Anne-Françoise Bonnardel et de Françoise Froissart, le diplôme, consacrant une formation d'auxiliaires de bibliothèques, fut homologué en 1991 par le ministère du Travail. À la faveur de cette homologation, des bénévoles purent obtenir un emploi salarié, et des salariés voir leur formation prise en charge par leur tutelle.

C'est alors aussi que s'amorce l'organisation de groupes régionaux, durant une réunion à Lyon, en avril 1960 (le groupe de Lorraine avait été créé en 1959). Myriem Foncin demeure en même temps préoccupée par la lecture des jeunes, organisant par exemple, en 1960, une séance de travail sur ce thème à la Cité universitaire, séance introduite par Robert Garric, devenu délégué général de cet établissement.

Elle prendra sa retraite en 1964 ; Jacques Lethève souligne très justement que « retracer le rôle de M<sup>lle</sup> Foncin à l'ABF [...] c'est, on le voit, faire sur beaucoup de points l'histoire de notre Association ».

## SUZANNE HONORÉ<sup>7</sup> (1909-2000)

Présidente de l'ABF de 1964 à 1969, Suzanne Honoré aura mené à la BN où elle était entrée en 1936 comme « chômeuse intellectuelle » après de brillantes études à l'École des chartes, puis à la Villa Médicis de Rome et la Casa Velázquez de Madrid, une carrière exemplaire : dirigeant, après le Service des publications officielles, celui des Échanges internationaux, elle fut ensuite à la tête du considérable Département des entrées. Très au fait de toutes les innovations réalisées à l'étranger, notamment grâce à ses activités au sein de la FIAB, elle joua un rôle de premier plan dans la normalisation du catalogage, l'informatisation de la bibliographie de la France, la mise en route d'un catalogage partagé. Sans s'être impliquée personnellement dans des activités de lecture publique comme Myriem Foncin, elle joua en ce domaine un rôle des plus importants et mit au service de l'ABF sa hauteur de vue, ses talents d'organisatrice et sa grande compétence en matière administrative ; on n'oubliera pas qu'elle fut également secrétaire générale du Syndicat national des bibliothèques (FEN). Si, sur le plan syndical, elle s'attacha à la défense des personnels relevant de l'État, elle œuvra sur le plan associatif pour la mise en valeur d'une profession qu'elle jugeait à juste titre insuffisamment connue et appréciée.

Elle voulait donc renforcer l'image de l'ABF. Un détail peut-être, mais significatif : dès sa première allocution en tant que présidente, elle s'indignait de l'exiguïté et du délabrement des locaux, « plus dignes de Jenny l'ouvrière ou de Mimi Pinson que d'une respectable association professionnelle [...] ce qui me remplit de honte quand ce sont des étrangers qui en ont le spectacle » (l'ABF était alors logée dans deux petites pièces au 7<sup>e</sup> étage du 65, rue de Richelieu). Elle réussit par la suite à obtenir des locaux un peu plus dignes, 4 rue de Louvois.

Elle proposa aussi « de donner à la Section dite, assez tristement, des petites et moyennes bibliothèques le nom de Section de la lecture publique ». Ce titre était assez peu porteur, en effet, mais avait aussi l'inconvénient d'écarter de l'ABF les grandes bibliothèques municipales : « Ainsi nos grandes bibliothèques de lecture publique pourront sans remords collaborer aux activités de cette importante section ». Elle dénonçait en effet le caractère, disons élitiste, de nombre de ces établissements : « C'est en France [...] que trop de bibliothèques municipales, traditionnellement et quasi exclusivement bibliothèques d'études [...] se sont tardivement et comme à regret flanquées d'une petite section de prêt. » Elle affir-

maît ainsi son intérêt « pour la conception d'une bibliothèque apportant informations, documentation et culture aux lecteurs de toutes les catégories sociales, par tous les moyens. »

Elle se préoccupa également des statuts, à modifier en vue de la reconnaissance d'utilité publique d'une part, de l'élargissement du Conseil d'autre part, ce qui permettait d'y faire entrer des provinciaux : dix membres de province, sur un total de vingt-trois, entrèrent ainsi au Conseil de la Section de la lecture publique.

Son autre but était de renforcer les effectifs de l'ABF. Madame Honoré avait en effet pour souci, en prenant cette présidence, d'ôter à l'ABF son caractère trop exclusivement parisien ; elle avait bien compris que, pour lui donner le poids nécessaire, dans ses relations avec ses partenaires français, avec l'administration, comme avec les organisations similaires de l'étranger, une décentralisation était indispensable qui pouvait entraîner l'inscription de nouveaux adhérents. Lors de la réunion de mai 1964, à Tours, elle militait pour la création de sections régionales à l'image du groupe de Lorraine qui avait dénoncé, à sa création, une ABF exclusivement parisienne et composée de bibliothécaires de conservation. Ce débat de Tours où elle avait mis en valeur « le besoin de se connaître, d'étudier en commun les problèmes professionnels, de confronter des réalisations » devait s'avérer positif, puisqu'elle pouvait annoncer, en 1966, la création des groupes Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, d'une Section lyonnaise de lecture publique. Elle est également à l'origine du groupe Île-de-France, demandant à Pierre Coulomb, bibliothécaire de Neuilly qui abritait les cours ABF, d'assurer « la prospection dans la région parisienne qui n'a jamais été organi-



Congrès de Clermont-Ferrand, mai 1968.  
Au centre debout : Suzanne Honoré.  
À sa droite : J. M. Daudrix.



La bibliothèque de la Casa Velázquez à Madrid en 1930. Suzanne Honoré y a travaillé quelque temps.

7. Geneviève Boisard, « Suzanne Honoré », *Bulletin d'informations, ABF*, n° 187, 2000.



## D'AUTRES COLLÈGUES DE LA BN FURENT ÉGALEMENT TRÈS ACTIFS AU SEIN DE L'ABF ET À L'ÉCHELON INTERNATIONAL

**Jacques Lethève**<sup>1</sup> qui, après les Estampes et les Échanges internationaux, termina sa carrière en dirigeant le Département des livres imprimés, fut secrétaire général de l'ABF durant 13 ans, de 1952 à 1965, puis vice-président de 1965 à 1971 et secrétaire de la Commission de la formation professionnelle de la FIAB de 1963 à 1969. Il avait bien pressenti, dès 1960, l'impact que le développement de l'électronique devait avoir sur le métier<sup>2</sup> : « Qui sait si la mécanisation de certains travaux ne pourrait pas, tout en apportant aux usagers la rapidité et les perfectionnements qu'ils réclament, libérer le bibliothécaire des besognes les plus ingrates [...], le bibliothécaire de demain serait le plus capable d'orienter le chercheur dans la forêt des connaissances, le plus capable d'embrasser les sciences humaines à la fois dans leur développement continu et dans les perspectives de l'histoire ».

**Marcelle Beaudiquez**, qui terminait récemment sa carrière comme directrice de l'Agence bibliographique nationale, fut également une secrétaire générale de premier plan, de 1976 à 1982 : avec Françoise Froissart, elle s'attacha à harmoniser les cours ABF dispensés en province et dirigea la 6<sup>e</sup> édition du *Cours élémentaire*. Sa compétence en matière bibliographique et ses talents pédagogiques, (elle devait totalement renouveler l'enseignement de la bibliographie, ce qui l'égalait à la célèbre L.-N. Malclès) profitèrent à de nombreux étudiants CAFB et ENSSIB. Cela l'avait d'ailleurs amenée, avec Anne Zundel-Ben Khemis, à publier en 1974 *Ouvrages de référence pour les bibliothèques publiques*, réédité régulièrement. C'était le premier volume consacré aux bibliothèques que publiait le Cercle de la Librairie ; plus de 50 ouvrages ont paru depuis dans la collection Bibliothèques, dirigée par Jacqueline Gascuel puis par Martine Poulain.

A. B.

1. Marie-Louise Bossuat, « En souvenir de Jacques Lethève », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 155, 1992.

2. « La profession de bibliothécaire est-elle menacée de disparaître ? », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 32, 1960.

sée, notamment auprès des petites bibliothèques. » Elle put ainsi, dans son rapport de 1968, annoncer que le nombre des adhérents de l'ABF était passé de 787 membres en 1961 à 1564 en 1968.

C'est d'ailleurs à Neuilly que l'Assemblée générale de l'ABF fut pour la première fois organisée dans une BM : occasion pour la présidente d'annoncer l'accord passé avec l'Association nationale d'études municipales (ANEM, devenue aujourd'hui le Centre national de la fonction publique territoriale) pour la diffusion par correspondance des cours rédigés par les enseignants, ce qui allait bien sûr permettre l'augmentation du nombre de candidats provinciaux. La Section de la lecture publique assurait la partie intellectuelle et technique (rédaction des cours, correction des devoirs, stages, jury d'examen), l'ANEM se chargeait de la partie administrative. Par la suite, en 1967, vint la décision de prendre en charge la publication du *Cours élémentaire de formation profession-*

*nelle*, dont la première édition (1968) fut annoncée au Congrès de Clermont-Ferrand. Au cours de ses différentes éditions, cet ouvrage perdit son côté « élémentaire » pour devenir manuel de référence, avec *Le Métier de bibliothécaire*.

Suzanne Honoré était en effet loin de se désintéresser des problèmes de formation ; elle prenait soin d'assurer le premier cours de chaque session parisienne des cours ABF. Mais elle souhaita également renforcer la place des journées d'étude en transformant le « caractère trop exclusivement touristique » des réunions provinciales, et en annonçant son intention de les « doubler de séances d'études sur un thème annoncé à l'avance » (jusqu'à en effet, l'Assemblée générale se tenait au premier trimestre de chaque année à Paris, suivie généralement d'une excursion en province). Les congrès se tiendront donc désormais en province (parfois évidemment à Paris comme en 2006).

Mais c'est sous sa présidence que devait s'arrêter en 1968 l'activité du Comité de lecture : même si les *Listes et fiches critiques* étaient devenues *Livres d'aujourd'hui* d'une présentation plus soignée, les abonnements n'avaient pas suivi. Tout cela reposait sur une organisation qui s'avérait bien lourde pour une faible rentabilité : demande de services de presse, réception des ouvrages, mise en lecture, réunions hebdomadaires avec débats sur les livres à retenir ou à éliminer, et cela d'autant qu'au fil des années la production éditoriale ne cessait d'augmenter et qu'existaient d'autres publications similaires. On peut imaginer que cette décision fut douloureusement ressentie par Myriem Foncin, mais c'était une décision sage de la gestionnaire qu'était Suzanne Honoré.

C'est donc une figure essentielle de l'ABF qui a été évoquée ici, remarquable par son activité qui se déployait sur tous les fronts, professionnel, syndical et associatif, international et national, qui toujours eut le souci, comme l'indique Geneviève Boisard, de concilier les intérêts de la lecture publique, des bibliothèques de recherche et de la Bibliothèque nationale. ■

### Pour en savoir plus

Benigno Caceres, *Histoire de l'éducation populaire*, Seuil, 1964.

Françoise Hecquard, *La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français, 1910-1991*, ABF, 1992.

Noë Richter, *La lecture et ses institutions*, t. 2, Plein chant, 1989.



# BiblioChecker de Nedap : à la recherche du temps gagné

**Gagner du temps, aujourd'hui  
c'est être en phase avec son temps !**

Les solutions RFID de Nedap permettent aux bibliothécaires de trouver plus de temps à consacrer au public, de retrouver la convivialité d'antan tout en gagnant en performance, en flexibilité et en sécurité.

L'accès à la culture doit être séduisant, rassurant, simple d'accès : les solutions RFID de Nedap contribuent à améliorer sans cesse le confort des usagers, respectent l'esthétisme et la modernité des structures d'accueil et sécurisent votre bibliothèque en intégrant la gestion antivol, sans manipulation spécifique.

En réduisant le temps passé aux opérations de prêt et de retour, à trier, ranger ou retrouver les documents, les solutions RFID de Nedap sont les outils de la bibliothèque qui vit avec son temps.

**nedap**<sup>®</sup>  
BiblioChecker

JEAN HASSENFORDER  
Professeur honoraire  
en Sciences de l'éducation

THÉRÈSE PILA  
Conservateur en chef honoraire  
Bibliothèque municipale de Sceaux

# L'innovation

## vient des marges !

Dans les années  
soixante, la société  
française s'engage dans  
un changement majeur.

Le développement  
économique, en route  
depuis l'après-guerre,  
commence à porter  
ses fruits. L'essor  
démographique  
engendre une présence  
croissante de la  
jeunesse. De nouvelles  
conditions de vie  
s'accompagnent d'une  
individualisation des  
comportements et d'un  
progrès de l'autonomie.  
C'est le point de départ  
d'une « seconde  
Révolution française »  
comme l'énonce le  
sociologue Henri  
Mendras <sup>1</sup>.

**D**ans cette perspective, les événements de 1968, pour spectaculaires qu'ils soient, s'inscrivent dans un changement profond de la société et de la culture qui interpellent les différentes institutions.

C'est dans ce cadre que nous nous interrogerons ici sur l'apparition d'un groupe nouveau au sein de l'Association des bibliothécaires français (ABF) : la « Section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif ». Créée en 1959, elle devient en 1965, « Section de la lecture publique », puis prend le titre de « Section des bibliothèques publiques ».

Dans un secteur de la société française – les bibliothèques et dans ce cas plus particulièrement les bibliothèques publiques –, ce groupe, à l'intérieur de l'ABF, incarne le changement. Dans une profession qui a connu des moments d'évolution, mais qui, à la fin des années 50, semble s'accommoder du *statu quo*, la montée rapide d'un courant, qui s'exprime dans un groupe à l'appellation de plus en plus ambitieuse, va induire un nouvel

1. Henri Mendras, *La seconde Révolution française 1965-1984*, N<sup>lle</sup> éd. mise à jour, Gallimard, 1994 (Folio essais).



Bibliothèque des services centraux de la SNCF en 1953.

état d'esprit, en phase avec l'intérêt accru porté à la diffusion de la culture dans l'ensemble de la société.

Reprenant à son compte la vision internationale des pionniers de la lecture publique en France, ce courant va promouvoir un modèle nouveau de la bibliothèque publique, anticipant l'évolution ultérieure par le terme de médiathèque publique. Dès lors, les normes édictées, les réglementations administratives où la conservation des livres l'emportait sur leur diffusion et leur circulation, vont s'effondrer dans le cadre d'une remise en cause de la politique suivie jusque-là par l'autorité ministérielle en charge du secteur. Et au sein même de l'association professionnelle dans lequel il se développe, ce courant en pleine croissance va induire un changement dans la gouvernance en modifiant les équilibres internes dont elle était le

reflet. Assurée jusque là principalement par des bibliothécaires issus de grandes bibliothèques traditionnelles, et particulièrement de la Bibliothèque nationale, la direction de l'ABF va se diversifier dans sa composition et s'ouvrir à de nouvelles générations de bibliothécaires issues des bibliothèques publiques.

La trajectoire de ce mouvement est elle-même originale puisque la Section des bibliothèques publiques provient de l'initiative d'un petit groupe dont aucun membre, au départ, n'appartenait au corps d'État relevant directement de la Direction des bibliothèques. Ainsi, l'innovation est venue des marges. Et à partir de l'entreprise initiale, un courant s'est formé, a grandi, s'est amplifié, rassemblant les éléments dynamiques d'une profession en vue d'un changement majeur dans les objectifs et dans les pratiques. En phase avec l'environnement social et culturel en mutation, il est parvenu, en quelques années, à réaliser ses objectifs. C'est cette histoire que nous allons présenter maintenant <sup>2</sup>.

## LA FIN DES ANNÉES 1950 ARCHAÏSME ET IMMOBILISME

À l'époque, un très grand nombre de villes sont dépourvues d'une bibliothèque publique digne de ce nom. Bien souvent, les livres ne sont pas directement accessibles. L'héritage de la bibliothèque savante ou celui de la bibliothèque populaire n'est plus en phase avec le public. Dans telle ville importante de la région parisienne, la bibliothèque, ouverte quelques heures par semaine, se situe au fond d'un commissariat de police. Les lecteurs doivent s'adresser à un employé qui va chercher les livres demandés dans des armoires.

La plupart des bibliothécaires ont conscience de cet archaïsme. En effet, l'histoire du demi-siècle précédent est jalonnée par des initiatives innovantes qui se sont succédées et qui ont permis la diffusion des pratiques nouvelles : les écrits d'Eugène Morel ; le mouvement soutenu par l'aide américaine après la Première Guerre mondiale (bibliothèques

<sup>2</sup>. Nous nous appuyons sur les sources suivantes :

(2a) Jean Hassenforder, « Un mouvement pour le développement des bibliothèques publiques. Les origines de la Section des bibliothèques publiques de l'Association des bibliothécaires français », *Médiathèques Publiques*, n° 71-72, 4<sup>e</sup> trimestre 1988, p. 17-27. Cette étude se fonde sur une analyse méthodique des textes issus de la Section des bibliothèques publiques et sur la mémoire d'une observation participante. Le numéro, dans lequel s'inscrit cet article, présente par ailleurs les itinéraires de nombreux acteurs ayant participé au développement de la Section : Odile Altmayer, Michel Bouvy, Madeleine Estève, Françoise Froissart, André Harotte, Jean Hassenforder, Geneviève Lecacheux, Geneviève Patte, Thérèse Pila, Albert Ronsin.

(2b) Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-1980)*, Bibliothèque publique d'Information, 1989. Une partie importante de cet ouvrage est consacrée à l'évolution des représentations de la lecture, au rôle joué par les bibliothèques et une quinzaine de pages est relative à l'histoire relatée dans cet article : crise de croissance et nouveaux discours ; la montée des sans-grades ; enquêtes socioculturelles et stratégies d'acculturation ; le renouveau des bibliothèques municipales (p. 145-159).

ques enfantines, bibliothèques circulantes, formation professionnelle) ; l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP) fondée par Eric et Georgette de Grolier ; et enfin, juste après la Seconde Guerre mondiale, l'œuvre accomplie par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Mais l'impact de ce mouvement est resté géographiquement limité. Une tâche immense reste à accomplir.

Or, à la fin des années cinquante, la mobilisation n'est pas à la mesure du problème. L'effort accompli par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique n'a pas été négligeable. C'est l'émergence de la lecture publique rurale avec la création de 17 bibliothèques centrales de prêt en 1945 et 1946. Au long des années, c'est aussi un effort important dans le domaine du personnel : élaboration d'un statut ; création de diplômes professionnels : Diplôme supérieur de bibliothécaire (DSB), Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB).

C'est justement à partir de la formation au CAFB que va se constituer un groupe de bibliothécaires désireux d'insuffler du dynamisme dans une situation qui en est dépourvue. En effet, l'élan manifesté par la Direction des bibliothèques durant les premières années de son existence, n'est plus perceptible à cette date dans le domaine des bibliothèques publiques. Quant à l'Association des bibliothécaires français, elle se borne à favoriser une convivialité professionnelle. La situation se caractérise ainsi par une forme d'immobilisme. En regard, un effort militant va se développer.

## L'INNOVATION VIENT DES MARGES

La Section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif est créée en mars 1959 par quelques personnes conscientes du retard français au regard de la comparaison internationale et de la nécessité de ne pas se borner aux techniques enseignées, mais de développer de nouvelles prati-



Bibliothèque de la Préfecture de police dans les années 1950.

ques pour susciter des bibliothèques dynamiques au service des lecteurs.

L'équipe, à l'origine du mouvement, définit une plateforme des orientations qui pourront guider l'action et autour desquelles les nouveaux membres pourront se rassembler.

Rétrospectivement, l'importance de ce texte apparaît <sup>3</sup>.

« La plupart des membres de la Section travaillent dans des bibliothèques qui ont un rôle éducatif important : bibliothèques municipales, bibliothèques d'entreprises, de lycées, de malades, bibliothèques pour enfants, etc. On s'y préoccupe davantage de la diffusion des connaissances que de la conservation des documents. L'étude et la mise au point des techniques plus particulièrement utiles dans ces bibliothèques sont des tâches auxquelles nous voulons contribuer [...].

Travaillant généralement dans des milieux où les techniques bibliothéconomiques sont souvent ignorées ou méconues, nous rencontrons des difficultés particulières et nous éprouvons le besoin d'une entraide mutuelle. Ensemble nous désirons faire reconnaître l'importance de notre profession et contribuer à assurer aux bibliothécaires qualifiés des situations satisfaisantes.

Les bibliothèques ont, de nos jours, un rôle considérable à jouer. Elles doivent figurer parmi les principales institutions destinées à assurer l'éducation permanente et le plein emploi des loisirs. Elles doivent donc être des centres vivants proches de la vie des usagers. Le bibliothécaire doit être un animateur [...].

Si la bibliothèque doit accorder une attention majeure aux livres, elle ne peut, à l'heure actuelle, se désintéresser des autres catégories de documents (disques...). La bibliothèque diffuse la culture par la communication du document [...].

La culture diffusée par la bibliothèque est proposée et non pas imposée.

La bibliothèque respecte la liberté des usagers et lui permet de s'exercer. La bibliothèque est une institution qui maintient la liberté de la culture.

Nous croyons à la nécessité d'une vaste action en vue de contribuer à l'essor de la lecture. Dans cette perspective, la bibliothèque publique doit être considérée comme l'institution privilégiée. »

Ces principes généraux seront complétés quelques mois plus tard par un « inventaire des tâches concrètes » à réaliser.

« Nous nous efforcerons, chaque trimestre, d'organiser une réunion portant sur un thème à la fois original et pratique [...]. Au cours de ces réunions, nous insisterons sur

<sup>3</sup> Mise en perspective de ces textes par Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard « Crise de croissance et nouveaux discours » (cf 2b).

l'importance des échanges entre participants, car nous souhaitons contribuer à la création d'un esprit de recherche en commun [...].

Au cours de ces échanges, nous verrons se préciser de grandes interrogations qui conditionneront et orienteront le programme de recherche qu'il nous faudra élaborer en liaison avec les spécialistes des sciences sociales et réaliser grâce au concours de tous [...].

Dès maintenant, nous avons conscience de la nécessité de créer coopérativement les instruments de travail qui nous font défaut : bibliographies et fiches destinées au public, éléments d'expositions destinés à circuler.

Il convient également d'envisager une action en vue de mieux faire connaître le rôle exercé par nos bibliothèques publiques, de rendre cet effort plus populaire et d'amener les pouvoirs publics et les municipalités à accorder un soutien accru à ces institutions.

Il sera également utile d'étudier les problèmes de statut et la rémunération des bibliothécaires en formant des sous comités spécialisés en fonction des catégories [...]. »

Manifestement, en regard des préoccupations dominantes au sein de l'ABF, ces textes font apparaître un état d'esprit nouveau qui va inspirer les actions ultérieures : accent porté à la diffusion et non à la conservation, mise en valeur de la diversification des documents annonçant la médiathèque publique, place majeure accordée au concept de culture, à l'animation, aux échanges et à de nouvelles formes d'éducation, importance accordée à la recherche, aux relations publiques à développer pour promouvoir les bibliothèques, dynamique communautaire permettant d'associer les membres de la Section à différentes tâches les concernant.

Dans les toutes premières années, le groupe responsable de la Section est composé de bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques municipales de la région parisienne, des bibliothèques de lycée, de sanatorium, d'entreprise, de centre social, d'un chercheur à l'Institut pédagogique national, de la responsable d'une bibliographie courante. Il ne comprend aucun bibliothécaire chargé d'une grande bibliothèque. Cette dynamique associative est née dans un espace libre où les besoins émergents pouvaient être affirmés et des idées nouvelles se répandre, en dehors de tout attachement à une institution ou à une tradition.

## LA MONTÉE D'UN MOUVEMENT

Trois lignes d'action se dégagent des premières déclarations d'intention de la Section : développement d'une nouvelle bibliothéconomie ; rénovation du mouvement professionnel ;



Réunion annuelle du Conseil de la Section des bibliothèques publiques à la BM de Sceaux. De g. à dr. : Michel Bouvy, Jean Hassenforder, Noë Richter, M<sup>lle</sup> Hedouin, Odile Altmayer, A. M. Royer.

mise en œuvre d'une action en faveur du développement des bibliothèques publiques.

Pendant une dizaine d'années, des activités nombreuses et diversifiées vont se développer en ce sens. Dans un premier temps, des cycles portent sur la manière dont les acteurs perçoivent les ouvrages ; la transmission de la culture dans différents domaines (politique, économique et social, scientifique, esthétique) ; le rôle culturel de la bibliothèque. Puis l'approche sera moins systématique. Des journées d'étude mobilisent de nombreux collègues qui se joignent au mouvement : l'extension du public de la bibliothèque en 1963 ; les jeunes et la bibliothèque en 1964 ; le livre, la bibliothèque et les enfants en 1967 ; le rôle des bibliothèques publiques dans l'éducation permanente en 1969. La Section organise également des voyages d'étude à l'étranger : en Allemagne (1965), au Canada et aux États-Unis (1967), au Danemark (1968).

Les premiers écrits des animateurs de la Section paraissent dans le *Bulletin d'informations* de l'ABF. Très vite, le besoin de disposer d'un bulletin spécifique se fait sentir. De 1961 à 1965, ce sera *Éducation et bibliothèques* publié par le service de la recherche de l'Institut pédagogique national. À partir de 1967, *Lecture et bibliothèques* prend le relais. Michel Bouvy, président de la Section, est responsable de cette nouvelle revue qui s'ouvre à l'expression d'une bibliothéconomie moderne. L'entreprise se poursuivra jusqu'en 1988 sous le titre de *Médiathèques publiques*.

Un groupe de recherche associé à la Section est créé à l'Institut pédagogique national et réalise des enquêtes sur la lecture des jeunes <sup>4</sup>. Deux thèses consacrées aux bibliothèques publiques seront successivement soutenues par un des membres de la Section <sup>5</sup>.

L'entraide a également bien fonctionné. Des commissions réunissent des professionnels par catégories de bibliothèques. Dans la première moitié de la décennie, des expositions ont circulé, une centaine de fois, de bibliothèque en bibliothèque (comptabilisées en 1965). Une grande réussite de la Section a été l'organisation d'un cours de formation élémentaire à partir de 1963 : ce cours a ensuite perduré pendant des années.

Les énergies des membres de la Section se sont investies dans de nombreux petits groupes, durables ou temporaires, rejoints rapidement par de nouveaux collègues.

Quelques indicateurs nous permettent de mesurer la croissance de la Section. Son expansion peut se lire à travers la participation aux journées d'étude qui ponctuent la vie associative : 95 participants en 1963, 150 en 1964, 250 en 1967, 300 en 1969. En 1959, la Section des petites et moyennes bibliothèques

<sup>4</sup> Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard mettent en perspective l'originalité des enquêtes menées au sein de la Section ou en rapport avec elle « Enquêtes socioculturelles et stratégies d'acculturation » (Cf. 2b).

<sup>5</sup> Jean Hassenforder, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1850-1914)*, Éd. du Cercle de la Librairie, 1967. Jean Hassenforder, « La bibliothèque, institution éducative », *Lecture et bibliothèques*, 1972.

compte une cinquantaine de membres ; en 1970, la Section des bibliothèques publiques 570. À la même époque, la revue *Lecture et bibliothèques* est adressée à 600 abonnés environ.

Comment la Section s'organise-t-elle ? Au départ, elle est conduite par une petite équipe. Dès 1962, le besoin d'une structure plus complexe est émis : conseil définissant les orientations et bureau pour leur réalisation. Les nouveaux statuts de l'ABF, votés en 1965, vont dans le même sens et prévoient la possibilité d'un conseil élu par l'assemblée générale de chaque section. Ce conseil effectivement mis en place la même année comprend, 23 membres dont 10 collègues de province. La représentation des bibliothèques municipales et des bibliothèques centrales de prêt devient majoritaire (16 sur 25, en 1969).

Une grande continuité dans les équipes responsables, exprimée par le rôle majeur exercé pendant des années par Odile Altmayer et Michel Bouvy, va de pair avec un élargissement croissant de la participation. En dix ans, le petit groupe innovant a donné naissance à un mouvement national qui rassemble les forces vives de ce secteur d'activité.

### À L'HEURE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La décennie 60-70 est caractérisée par l'entrée de la culture sur la place publique : l'intérêt qu'on lui porte se répand dans toute la société. Le livre de poche est en plein essor. La scolarisation de la jeune génération, effectifs nombreux issus du « baby boom », débouche sur une « explosion scolaire »<sup>6</sup>. Le paysage urbain se transforme rapidement avec la construction des grands ensembles et des villes nouvelles et les pouvoirs publics étudient les équipements à mettre en place. En 1964, le ministère de la Culture suscite un colloque à Bourges pour faire le point sur les recherches concernant le développement culturel. La Section y sera présente à travers une intervention d'un de ses membres.

Bien sûr, les milieux concernés s'interrogent sur la situation des bibliothèques publiques en France, et les constats et les propositions de la Section trouvent une oreille attentive. Comment ne pas s'étonner des normes officielles concernant les bibliothèques municipales en construction ? Selon l'héritage du passé, elles prévoient de placer la majorité des livres en magasin. On est loin de l'accès direct en écho aux aspirations et aux comportements d'une époque où l'autonomie est valorisée.

La Section propage une conception nouvelle de la bibliothèque publique<sup>7</sup>. Elle proclame la nécessité de remédier au

sous-développement en se référant aux exemples étrangers. Ces idées vont trouver un écho à l'extérieur du milieu professionnel à travers les contacts que les animateurs de la Section entretiennent avec les milieux de l'enseignement – et notamment la relation étroite avec l'Institut pédagogique national par l'intermédiaire d'un de ses membres –, avec les milieux de la recherche – Joffre Dumazedier, sociologue des loisirs, Augustin Girard, chef du Service des études au ministère de la Culture –, avec les groupements concernant la vie locale. En 1965, la Section participe à la publication d'un numéro de correspondance municipale sur les bibliothèques. En 1966, elle collabore avec l'Association des maires de France à la mise en œuvre d'une enquête sur les bibliothèques municipales.

Les relations avec les milieux de l'animation culturelle sont particulièrement développées : Peuple et culture, la Fédération des centres sociaux, la Fédération des maisons de jeunes. La subvention que la Section reçoit du haut-commissariat à la Jeunesse et aux sports, à partir de 1963, jouera un rôle décisif pour l'entretien d'un secrétariat, facteur important d'efficacité.

Enfin des contacts soutenus se tissent avec les milieux de l'édition qui commencent à entreprendre des campagnes en faveur de la lecture, et particulièrement avec le Cercle de la Librairie (M. Dupouey et Clément). La Section collabore ainsi, en 1966, avec l'association « Lire » à la mise en œuvre d'une première semaine de la lecture. Un journal *La Voix de l'Édition* mène également campagne en faveur des bibliothèques. Ces canaux de diffusion contribuent à une meilleure sensibilisation de l'opinion.

### LES PORTES S'OUVRENT

De relais en relais, la diffusion de ces idées s'étend et atteint les milieux politiques. Le 1<sup>er</sup> septembre 1966, dans une interview accordée au *Figaro littéraire*, le Premier ministre, Georges Pompidou, déclare que « tout est à faire » dans le domaine des bibliothèques publiques et qu'il compte développer l'action de l'État en ce domaine. Des informations à ce sujet parviennent à son cabinet par l'intermédiaire d'un membre de la Section. Deux mois plus tard, en novembre, un Comité interministériel met à l'étude les moyens pour favoriser le développement de la lecture publique. Un groupe de travail est constitué à cet effet.

Le président de la Section, Michel Bouvy, et des personnalités avec lesquelles des membres de la Section entretiennent des relations étroites, seront entendus. Le groupe de travail dépose son rapport en 1967. Il donne sa caution à une conception nouvelle de la bibliothèque publique qui

En fond :  
Affiche  
publiée par  
la Section  
de lecture  
publique de  
l'ABF pour  
la publicité  
des biblio-  
thèques.  
*Bulletin d'in-  
formations*,  
ABF, n° 49  
(1965).

6. Louis Cros, *L'explosion scolaire*, CUIP, 1960.

7. Cf. les nombreux articles de Michel Bouvy sur la bibliothèque publique, puis la médiathèque publique dans *Lecture et bibliothèques*, et dès 1966, dans le *Bulletin d'informations* de l'ABF (4<sup>e</sup> trimestre 1966).

rompt avec la longue prédominance du « paradigme » de la conservation. Un programme d'action <sup>8</sup> pour une politique nouvelle est mis en œuvre. La Section poursuit sa réflexion sur l'organisation des bibliothèques publiques en France et, en 1972, présente un rapport au Congrès de l'ABF, à Colmar, sur le thème « Des bibliothèques pour la France ». Il ne suffit pas d'accroître l'aide aux bibliothèques municipales, mais il convient surtout de rationaliser l'organisation des bibliothèques, en mettant fin à la dualité entre lecture publique rurale et lecture publique urbaine (bibliothèques municipales) et en créant une nouvelle unité plus efficace techniquement, tout en restant à l'échelle humaine : la bibliothèque de secteur. Le Congrès de Colmar prendra en compte cette idée dans sa motion finale.

### L'ABF EN RECONFIGURATION

Quels furent les rapports entre le courant novateur à l'œuvre dans la Section et les instances dirigeantes de l'ABF ? Au départ, il y a porte-à-faux entre un groupe actif en croissance et une instance dirigeante dans laquelle il n'est pas représenté et qui correspond à une autre sensibilité professionnelle. L'innovation vient des marges. Elle tranche avec les pratiques dominantes. Puis, une coexistence s'est instaurée, parsemée de frictions. Peu à peu, la montée de la Section a entraîné une modification dans les modes de représentation et de direction.

Durant les premières années, alors que la Section n'est pas représentée au sein de l'instance dirigeante de « l'association mère », divers arrangements interviennent pour favoriser un *modus vivendi* jusqu'à la modification des statuts proposés par Suzanne Honoré lors de son arrivée à la présidence en 1965.

Cependant, la Section continue à réclamer une meilleure représentativité des différentes sensibilités au sein de l'ABF. En 1970, au Congrès de Toulouse, le nouveau président de l'ABF, Noël Richter défend un programme, soutenu par la Section des bibliothèques publiques, pour donner une plus large autonomie aux sections et aux groupes, en proposant une forme fédérative. Et, en 1971, si les nouveaux statuts de l'ABF ne s'engagent pas dans cette voie, ils prévoient néanmoins une représentation proportionnelle des sections et des groupes au conseil d'administration. La Section des bibliothèques publiques est ainsi parvenue à susciter une modification des équilibres au sein du mouvement professionnel.

<sup>8</sup>. *La lecture publique en France*, Rapport du groupe d'étude, La Documentation française, 1968.

L'ancienne prédominance des bibliothèques de conservation ou d'étude a pris fin.

### RÉTROSPECTIVE, PERSPECTIVE

Si les victoires remportées par la Section des bibliothèques publiques ont ouvert des portes, les questions ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Et cependant nous pouvons tirer quelques leçons de cette histoire. Elle met en valeur l'écart, voire le fossé, qui, à tel ou tel moment, peut se créer entre des conceptions novatrices en phase avec le changement social, culturel, technologique, et les mentalités de ceux qui ont la responsabilité d'une institution. L'interpellation ne s'adresse pas seulement au pouvoir politique mais aussi, et souvent d'abord, aux autorités intermédiaires, administratives et professionnelles. Dans une société comme la nôtre, différentes instances détiennent une part du pouvoir. Sont-elle prêtes à écouter les groupes innovants qui témoignent de visions nouvelles et anticipatrices ?

Un deuxième enseignement ressort de cette expérience. Un groupe, au départ marginal et minoritaire, peut, à terme, propager sa vision et transformer une situation. Le sociologue Michel Crozier a écrit, à l'époque sur laquelle porte notre récit, un livre particulièrement éclairant intitulé *La société bloquée*<sup>9</sup>. En s'appuyant sur une conjoncture porteuse et en mettant en œuvre une stratégie cohérente alliant dynamisme communautaire, action militante, information, relations publiques, recherche, perspective internationale, un groupe est parvenu, en quelques années, à susciter un changement significatif. C'est un encouragement pour ceux qui sont engagés aujourd'hui encore dans des tâches analogues. Enfin, l'accent mis par la Section des bibliothèques publiques sur l'importance de la relation, de l'animation, de l'éducation dans l'exercice de la profession nous paraît garder aujourd'hui encore toute sa valeur. Hier, les vertus relationnelles étaient nécessaires pour humaniser l'administration des choses. Aujourd'hui, ces mêmes vertus sont appelées à accompagner le formidable essor des techniques de communication, à s'y inscrire, et en même temps à faire de la bibliothèque publique un lieu où elles puissent s'exercer dans les rapports quotidiens qui s'instaurent avec les usagers. Le développement du lien social doit aller de pair avec le progrès des techniques et l'individualisation des comportements.

Aujourd'hui, plus que jamais, la médiathèque publique doit se donner pour tâche de développer un environnement relationnel et un climat de respect et de confiance à même de favoriser les rapports entre les hommes et les savoirs. ■

<sup>9</sup>. Michel Crozier, *La société bloquée*, Seuil, 1970.



JACQUELINE GASCUEL  
 Conservateur en chef honoraire  
 Présidente de l'ABF 1985-1989

# 1968 et les Assises

## nationales des

# bibliothèques

« L'imagination au pouvoir », « Sous les pavés la plage », deux slogans de mai 1968, que les bibliothécaires vont faire leurs, bousculant les structures hiérarchiques et la traditionnelle coupure entre lecture érudite et lecture populaire. Mais 1968, c'est aussi l'année où la participation de l'État au financement de la construction des bibliothèques municipales est portée à 50 %, déclenchant le mouvement de constructions qui va accueillir et imposer une nouvelle image de la bibliothèque.

### EN AMONT

Le Rapport du groupe d'études<sup>1</sup> est accueilli avec réticence par un certain nombre de bibliothécaires, et notamment par la Section des bibliothèques publiques de l'ABF et son président Michel Bouvy. Regrettant que la profession n'ait pas mieux été associée à son élaboration, ils lui reprochent d'avoir trop respecté l'organisation administrative existante, avec les bibliothèques municipales (BM), dépendant des villes d'un côté et, de l'autre, les bibliothèques centrales de prêt (BCP), créées et financées par l'État et exerçant à l'échelon départemental. Ce cadre juridique et administratif freine ou même s'oppose à toute collaboration, à toute innovation. Ils déplorent en outre que n'aient pas été dégagés

les moyens qui auraient permis d'assurer la couverture du territoire : il n'existait alors que 44 BCP, mal adaptées à l'am-

pleur des tâches qui leur étaient confiées<sup>2</sup> – et la création ou le développement des BM étaient abandonnés à l'initiative des maires. Enfin, en proposant de créer un nouveau corps de bibliothécaires-animateurs (statutairement situé entre les bibliothécaires et les sous-bibliothécaires), le rapport agitait un leurre : comment peut-on animer quand il n'y a rien à animer ? Ni locaux, ni collections, ni permanences d'accueil !

Mai 1968, c'est l'année du Congrès de l'ABF de Clermont-Ferrand. Et il y a déjà quinze jours que l'agitation, partie de Nanterre, a gagné la capitale lorsque les adhérents de l'Association se retrouvent, les 18 et 19 mai, pour débattre du personnel des bibliothèques et de sa formation professionnelle, ainsi que du libre-accès et du prêt<sup>3</sup>. Bien mal leur en prit... Car, quand il fallut rentrer, la SNCF était en grève, comme 6 millions de Français, et c'est grâce à des autocars qui les déposèrent porte d'Orléans que les Parisiens purent regagner, de nuit et à pied, leur domicile ! Quant aux provinciaux, ils durent vivre des aventures analogues !

La Section des bibliothèques publiques va profiter de ce congrès pour faire sienne une revendication – que l'Association des bibliothécaires français a formulé depuis sa création<sup>4</sup> – la nationalisation (ou étatisation) des bibliothèques, « comme on l'a fait pour l'enseignement primaire dès 1889, puis pour les collèges municipaux » ! Et à ceci, deux objectifs

1. En 1966, un comité interministériel, présidé par G. Pompidou, Premier ministre, mettait à son ordre du jour le développement de la lecture publique. Un groupe de travail, dirigé par Étienne Dennery, est alors chargé d'étudier la situation et de proposer des moyens pour remédier au retard français. Ses conclusions font l'objet d'un rapport, communément appelé « Rapport du groupe d'études » ou Rapport Bruguière du nom de son rapporteur. Il est publié par la Documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 3459, février 1968.

2. L'ABF leur a consacré le n° 169 du *Bulletin d'informations* : « De 1945 à 1995 – Cinquante ans de lecture rurale... ». Une évolution que prévoyait peu les critiques des années 1960.

3. Ils ne s'étaient quand même pas tous déplacés.

4. Cf. notamment : Charles Oursel, « La situation des bibliothécaires municipaux », *Bulletin de l'ABF*, 1907, n° 3, p. 65-68 et ses écrits postérieurs.

sont avancés : meilleures conditions de salaire, d'horaires de travail, de congés et de mutation pour le personnel d'une part, plus grande liberté donnée à ce personnel, notamment pour dénoncer les carences de la politique municipale en matière de bibliothèque, d'autre part.

Mais par-delà la parenthèse de Clermont, beaucoup de bibliothécaires ont participé « aux événements », à la grève, aux débats, aux manifestations et défilés. Cependant que d'autres, réagissant en professionnels de la documentation, se sont efforcés d'engranger le plus de tracts possibles, qui restent aujourd'hui un témoignage précieux sur ces journées de mai 1968. Au sein de nombreux établissements, le personnel a senti le besoin de discuter et bientôt l'occasion de s'unir dans un mouvement d'ampleur nationale va leur être donnée par une rencontre organisée à Paris : les Assises nationales des bibliothèques.

### LES ASSISES S'ORGANISENT

Curieusement, il y a eu deux invitations adressées au personnel : celle de l'Association des bibliothécaires français, celle du « Comité d'organisation des Assises nationales ». La première, assez brève, demande que les inscriptions et « tous les documents élaborés » soient envoyés au siège de l'Association. Beaucoup plus circonstanciée est la deuxième, dont nous retiendrons les affirmations essentielles. D'entrée de jeu, elle affirme : « Les récents événements qui ont remué notre pays ont fait que chacun dans sa bibliothèque, dans sa ville, dans sa région a participé à des réunions, élaboré des projets de réforme, remis des motions aux autorités compétentes. » Elle situe l'origine du mouvement : « À Paris, sous l'impulsion des syndicats ayant appelé à la grève (SNB-FEN, SGEN-CFDT, CGT, FO<sup>5</sup>), cinq commissions se sont constituées et ont travaillé sur les sujets suivants : Organisation générale et cogestion - Formation professionnelle - Bibliothèque nationale - Bibliothèques universitaires - Bibliothèques publiques. Ces commissions ont élaboré des rapports dont vous adressons aujourd'hui l'essentiel. [...] Il s'agit de *documents provisoires de travail* qui vous sont envoyés *uniquement à titre d'information*.<sup>6</sup> » Cette convocation sollicite ensuite l'envoi des motions issues des débats provinciaux et précise : « Ces motions feront l'objet de rapports de synthèse qui serviront de documents de travail aux Assises nationales. »

5. Ces syndicats avaient dès le 9 mai protesté contre « la démission des autorités responsables qui ont livré les étudiants à la police et introduit les forces armées à la Sorbonne et dans les facultés », (tract conservé car utilisé comme papier de brouillon). Archives ABF.

6. Termes en italique soulignés dans le texte.



Affiche, mai 1968.

Ce texte situe le rôle de l'ABF : « Les associations professionnelles (L'ABF et sa Section des bibliothèques publiques, l'AENSB) sont associées à la préparation des Assises<sup>7</sup>. » Et ajoute « Nous souhaitons que toutes les catégories de personnel soient représentées, ou du moins aient formulé leur avis, dans l'esprit même de la cogestion. » Signalant que les frais de déplacement ne pourront pas être remboursés, elle organise la solidarité : « Un certain nombre de collègues parisiens se sont proposés pour héberger un collègue. »

Plus long que l'invitation de l'ABF, ce texte y ajoute trois propositions, bien dans l'air du temps : *l'impulsion syndicale*, la *cogestion* et la présence souhaitée de *toutes les catégories de personnel* (plus tard un rapport FEN déplorera que le personnel de catégorie C ait été peu présent et surtout n'ait guère pu prendre la parole). Est bien aussi dans l'air du temps, le fait que les responsables syndicaux et ceux de l'ABF se soient unis pour étudier des « réformes de structure » et « une politique d'ensemble des bibliothèques. » Ce parti oblige l'Association à n'inviter que « le personnel des bibliothèques des collec-

7. L'AENSB (Association de l'École nationale supérieure des bibliothécaires) était représentée dans le comité d'organisation par Brigitte Picheral, suppléant Francis Gueth ; tous deux ont eu, par la suite, des responsabilités à l'ABF, respectivement comme secrétaire générale et président de la Section des bibliothèques publiques.



© J. Gascuel

L'entrée de l'INRP, où se sont tenues les Assises.

tivités publiques <sup>8</sup> », écartant par là un certain nombre d'adhérents exerçant dans le secteur privé. Les intéressés ne l'admettront pas tous et se réuniront en groupe de travail. C'est le cas en particulier des bibliothèques spécialisées, mais aussi des bibliothèques scolaires.

Pour revenir sur le mot « cogestion », une circulaire SNB-FEN, en précisera le sens, après avoir rejeté l'idée de « participation » qui demande « un sens plus aigu du service public, sans sanction ni

récompense », ou l'idée d'autogestion qui « apparaît comme un schéma inapplicable dans la société actuelle ». La cogestion, au contraire, est souhaitable et « aboutit à l'idée d'un comité de gestion comprenant des représentants du personnel, de l'administration et éventuellement des lecteurs ». De très nombreux groupes se rallieront à cette formule et étudieront tous les comités ou commissions dont ils souhaitent la création.

Il apparaît à travers les réponses venues de toute la France et conservées dans les archives de l'ABF que certains ont travaillé à partir de l'invitation du comité d'organisation, à forte connotation syndicale, et que d'autres n'ont retenu que celle de l'Association, et se sont inspirés de toute une série de considérations déjà formulées dans ses instances, et notamment dans la Section des bibliothèques publiques. Le mot cogestion disparaît alors, et l'insistance se fait forte sur une réorganisation administrative, structurée et... hiérarchisée.

### TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Les invitations ne sont pas datées ; accompagnées des documents préparatoires, elles sont probablement expédiées fin mai, demandent le retour des fiches d'inscriptions pour le 25 juin<sup>9</sup>, et sollicitent l'envoi le plus rapidement possible des documents élaborés localement, rapports ou motions, envois

8. La vice-présidente de la Section des bibliothèques publiques est alors Raymonde Dalimier, bibliothécaire au lycée La Fontaine, et cette formule n'écarte pas, dans l'esprit de ses auteurs, le personnel rattaché à l'Éducation nationale.

9. M<sup>lle</sup> Poupard, du Département des entrées de la BN, était chargée de collecter ces inscriptions ; elle était membre de l'intersyndicale et de l'ABF.

en 3 ou 4 exemplaires, ce qui explique leur présence dans les archives de l'ABF.

Le travail va donc être intense ! À la BN, « la commission 3-BN a fonctionné environ 3 semaines, avec une moyenne de quarante à cinquante personnes présentes matin et soir, quatre-vingts certains jours ». Cet enthousiasme, le SNB souhaitera le capitaliser et proposera de « le prolonger par une réflexion dans les syndicats, plus actifs encore et plus forts que par le passé, enrichis par l'expérience passionnante que nous venons de vivre ». Trente-cinq comités provinciaux élaboreront une réponse – documents qui font aussi état d'un sérieux travail collectif. Citons, par exemple, la région « Centre-Est, Sud-Est » qui s'étend de Dijon à Nice et de Grenoble à Saint-Étienne, regroupe 12 BM, 4 BCP et 2 BU et tient au moins 2 réunions préparatoires, à Lyon et à Dijon. Souvent BU, BM et BCP se réunissent pour une réponse commune, comme en Haute-Normandie ou en Alsace.

Ce travail régional dégage quelques idées fortes, pas toujours très nouvelles :

- la grande misère des bibliothèques : fonds anciens ni catalogués, ni entretenus, faiblesse des crédits d'acquisitions, aussi bien en bibliothèques universitaires qu'en bibliothèques publiques ;
- la pénurie de personnel qualifié, tant par absence de cadres d'emploi appropriés que par manque de créations de postes ou de candidats aux postes existants... ;
- le refus de la distinction entre études et lecture publique, compte tenu de l'absence d'une solution de continuité au sein du public ;
- la nécessité d'une plus grande implication de l'État dans l'organisation des bibliothèques municipales, notamment par « la nationalisation » d'une partie du personnel, proposé par le rapport préliminaire.

Sur ce dernier point s'affirment cependant quelques positions minoritaires, notamment celles exprimées par les BM de Bagnolet et de Tours. La première fait remarquer que « les défaillances de certaines municipalités ne sauraient en aucun cas justifier des mesures de nationalisation proposées par la commission de préparation aux Assises, car l'État a fait preuve de carences considérables dans ce domaine comme dans le secteur nationalisé qui lui est proche : l'Éducation nationale ». De son côté, la BM de Tours<sup>10</sup> demande la parité entre le personnel d'État et le personnel communal, parce que, précise-t-elle, une municipalité est plus facile à convain-

10. Dont le directeur, René Fillet, était le seul bibliothécaire à faire partie du « groupe d'études », aux côtés de Paul Poindron, inspecteur général adjoint au directeur des bibliothèques.



© Bibliothèque patrimoniale du Pays de Cahors

### I Jeune public au milieu du patrimoine à la Bibliothèque de Cahors.

cre que plusieurs ministères (Éducation nationale, Intérieur et Finances pour toute création de poste) ou que plusieurs ministères conjointement à une municipalité.

Les groupes régionaux vont aussi rappeler aux Parisiens leur méconnaissance des réalités provinciales et notamment de la dépendance des bibliothèques vis-à-vis des municipalités, jugées incompetentes par plusieurs. Ils suggèrent quelques remèdes à cette ignorance parisienne :

- la participation des provinciaux aux structures nationales de décision ;
- l'obligation pour tout fonctionnaire nommé à la Direction des bibliothèques, de faire un stage en province avant de prendre ses fonctions ;
- la multiplication des inspecteurs généraux.

Et dans cette logique d'opposition Paris/province, voire de méfiance, les provinciaux vont s'avérer réticents sur un certain nombre de propositions centralisatrices, comme la création de directeurs régionaux des bibliothèques (intermédiaires inutiles), ou la centralisation des achats (décidés loin du terrain donc des besoins).

Signalons enfin quelques propositions, très marquées par l'idéologie soixante-huitarde :

- la dénomination « conseillers experts » pour remplacer celle d'« inspecteurs généraux » ;

- le directeur n'aura pas une voix prépondérante (si bien qu'en cas de partage des voix, il faudra réunir une commission de conciliation) ;

- le Conseil national des bibliothèques ne comprendra pas moins de 80 membres (et 80 suppléants), et tous les grades y seront représentés ;

- il n'y aura plus de Direction des bibliothèques, mais un Secrétariat exécutif chargé de mettre en œuvre la politique définie par le Conseil national ;

- pour la seule administration centrale, il est prévu pas moins de cinq comités ou conseils délibérants où le personnel sera largement représenté (la cogestion à l'œuvre !) ; moins gourmandes, les BU en prévoiront 3 à l'échelon de chaque section et un autre pour l'ensemble de la BU.

### UN FOISONNEMENT D'IDÉES

Les Assises ont donc lieu à l'Institut pédagogique national, rue d'Ulm, du samedi 6 au lundi 8 juillet 1968 et réunissent environ 300 personnes<sup>11</sup>. La séance plénière d'ouverture est présidée par Henri-Jean Martin. Le travail se fait ensuite en

<sup>11</sup>. Le compte rendu des Assises a paru dans le *Bulletin d'informations*, n° 61, 4<sup>e</sup> trimestre 1968, introduit par Suzanne Honoré.

commissions. Les bordereaux de présence conservés indiquent :

- Commission formation : 66 participants ;
- Commission bibliothèques universitaires : 105 participants ;
- Commission bibliothèques publiques : 102 participants.

La commission d'administration générale (dite aussi administration et cogestion) n'a pas laissé de bordereau. Celle de la Bibliothèque nationale ne s'est pas réunie à nouveau, en revanche une cinquième commission s'est créée spontanément : celle des bibliothèques de recherche.

Suzanne Honoré, présidente de l'ABF, nomme « papiers » les rapports de synthèse de ces journées. Le plus complet est celui des bibliothèques publiques, les autres sont plus rapides. Nous en rappellerons brièvement quelques propositions.

- Pour **l'administration générale**, il est souhaité le maintien de celle-ci au sein de l'Éducation nationale, compte tenu de la vocation éducative de toute bibliothèque. Il est aussi envisagé de transformer la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) en « Centre national des bibliothèques », établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Les Assises demandent la création d'un Conseil national des bibliothèques et un important développement du Service technique de la Direction.

- La **Commission de la formation professionnelle** affirme des principes généraux : respect de la responsabilité hiérarchique, droit à la promotion sociale, obligation pour les conservateurs de veiller à la formation du personnel de leur établissement. Elle définit les fonctions des cadres C, B, A' et A. Le corps A' est à créer, il serait formé en IUT, l'ENSB continuant à former les conservateurs.

- La **Commission de la Bibliothèque nationale** avait déjà présenté à l'administrateur général ses demandes, notamment la constitution d'un Conseil général de gestion et de Comités de département, la réforme des services communs dont bénéficie l'ensemble des bibliothèques (Service central des prêts, catalogue collectif, etc.). Elle réclame « l'accroissement sensible de personnel, l'augmentation de la superficie des locaux ».

- La **Commission des bibliothèques universitaires** insiste sur leur fonction « pédagogique » vis-à-vis des étudiants et le soutien qu'elles doivent fournir à la recherche, notamment grâce à l'évolution des techniques documentaires. Elles s'organisent à deux niveaux : la bibliothèque universitaire placée sous la responsabilité du chef d'établissement et d'un Comité de la BU et les sections, qui doivent devenir

des « bibliothèques de discipline » et jouir de l'autonomie de fonctionnement. Elles sont placées sous l'autorité d'un chef de service, assisté de plusieurs organes consultatifs : le Comité scientifique et le Comité intérieur, ces deux comités élargis à des représentants des usagers constituent la Commission de la bibliothèque (consultée sur le service public et les programmes d'acquisitions).

- Les **bibliothèques de recherche**, souvent liées au secteur privé, demandent la formation d'un Comité de liaison permanent et jugent nécessaires de créer « en province de nouvelles écoles nationales supérieures des bibliothèques » pour ceux qui n'exerceraient pas dans le cadre des bibliothèques d'État – et qui ont besoin d'une spécialisation en techniques documentaires modernes, notamment.

- Pour **les bibliothèques publiques** : une communication de Guy Baudin introduit le débat. Puis Michel Bouvy<sup>12</sup>, expose brillamment, en s'appuyant sur des schémas au tableau, le projet de « bibliothèques de secteur ». Exposé que les présents écoutent, partagés entre un scepticisme étonné et l'émerveillement. Le rapport final est « approuvé à l'unanimité des participants »<sup>13</sup> et ce projet devient la ligne officielle de la Section. Réaliste, le groupe Lorraine avait tenté de chiffrer la dépense (création de 10 000 postes, obligation pour l'État de consacrer 1 % du budget de l'Éducation nationale aux bibliothèques, et aux collectivités territoriales de leur affecter 1 % de leur budget). Le rapport final n'a pas repris cette proposition<sup>14</sup>. En revanche il propose une organisation et des moyens spécifiques pour les bibliothèques pour enfants et celles du système scolaire.

### NUAGES ROSES ET FEUILLES MORTES !

Une lettre du directeur d'une bibliothèque municipale classée, datée du 23 juillet 1968, nous décrit l'atmosphère de ces journées : « Utiles, ces Assises l'auront été puisqu'elles nous ont permis de définir une position commune, sur un certain nombre de problèmes. Mais elles me paraissent importantes parce qu'elles ont été la première confrontation sérieuse, libre, approfondie, non académique en un mot, entre professionnels de tous grades, de toutes catégories, de tous lieux ». Plus poétique, une collègue interviewée par un journaliste déclare « On a travaillé dans les nuages, mais on a essayé de donner une

<sup>12</sup>. Il est alors président de la Section des bibliothèques publiques, G. Baudin celui du Groupe Île-de-France (GIF).

<sup>13</sup>. Bien que certains de ses points n'aient été adoptés qu'à la majorité.

<sup>14</sup>. Cf. *infra* texte de D. Lahary sur la bibliothèque de secteur, p. 62.



© Unesco/Dominique Roger

### La Bibliothèque publique de Massy en 1973.

forme à ces nuages... » Et le journaliste de poursuivre « chacun – et les intéressés eux-mêmes – ne peut que se féliciter de ce voyage dans les airs accompli par [des] personnes que leur métier retient trop souvent dans une atmosphère poussiéreuse<sup>15</sup> ». À quelle poussière pensait-il ? Celle de nos locaux ou celle de nos idées ?

Plus sérieusement s'exprime l'inquiétude que cette euphorie soit sans lendemain : « Les Assises ont permis un échange d'informations et un premier travail constructif en commun ; il est nécessaire que nous poursuivions le travail tous ensemble.<sup>16</sup> » Mais c'est aussi le moment de redéfinir le rapport de l'ABF aux syndicats : « Il appartient aux divers syndicats, si nombreux, trop nombreux, qui se partagent le personnel des bibliothèques de retenir et de faire aboutir les revendications qui, après réflexion et consultation dépassionnée de leurs adhérents, leur paraissent indispensables.

<sup>15</sup>. Article du *Figaro* du 10/07/1968.

<sup>16</sup>. Conclusion de la Commission des BU.

Le rôle traditionnel de l'ABF, terrain de rencontre de tous les bibliothécaires, syndiqués ou non, relevant ou non de la Direction des bibliothèques, est d'approfondir, dans des débats placés sur un terrain purement professionnel, les questions multiples abordées aux Assises ».

Tous ces « papiers » n'ont-ils été « des feuilles mortes » balayées par « le vent d'automne » demande un syndicat ? Il faudrait un long travail de recherche pour donner aujourd'hui une réponse à cette question. Retenons celle de Suzanne Honoré : « Il n'est jamais inutile de lancer des idées, et après tout nous sommes payés, nous bibliothécaires, pour savoir que les écrits restent et portent leurs fruits parfois longtemps après qu'ils ont paru<sup>17</sup>. » ■

<sup>17</sup>. *Bulletin d'informations*, n° 61, 4<sup>e</sup> trimestre 1968, p. 254.

DOMINIQUE LAHARY  
Directeur de la Bibliothèque  
départementale du Val d'Oise

# La bibliothèque de secteur (1967-1988)

La bibliothèque de secteur, concept quasiment oublié de nos jours, fut l'objet de débats parfois vifs non seulement au sein de l'ABF mais dans l'ensemble de la profession. Dominique Lahary revient ici sur les positions des uns et des autres et donne la parole aux « pour » et aux « contre ».

Dans les années 1960, un groupe de bibliothécaires, comprenant notamment deux directeurs de bibliothèques municipales, Michel Bouvy (Cambrai) et Albert Ronsin (Saint-Dié-des-Vosges), ainsi que Guy Baudin, responsable du réseau des bibliothèques parisiennes, élabore un modèle à la fois territorial et hiérarchique. Il s'agit, pour « desservir une population de 100 000 habitants », d'organiser un véritable réseau comprenant : « une bibliothèque publique centrale possédant un fonds d'étude sérieux, salle d'étude, salle d'animation, service pour jeunes, catalogage [...] ; des bibliothèques publiques annexes dans les quartiers, grands ensembles urbains [...], dans les villes à partir de 3 000 habitants, dans les lycées, collèges, établissements hospitaliers, prisons, etc. ; deux bibliobus ou plus [...] desservant groupes scolaires primaires et villages toutes les deux semaines<sup>1</sup>. »

Le territoire national devait être divisé en « secteurs » de population comparable qui pouvait en être « constitués par une ville-centre et les zones rurales environnantes.<sup>2</sup> » À un échelon supérieur, était préconisée l'établissement d'une « bibliothèque régionale de prêt », avec services culturels, documentation régionale, prêt interbibliothèque, ayant vocation à recevoir toute la production imprimée française.

1. « Assises nationales des bibliothèques », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 61, 4<sup>e</sup> trimestre 1968.

2. Henri Comte, « La médiathèque de secteur : utopie ou solution de demain ? », *Médiathèques publiques*, n° 49, janvier-mars 1979.

## UNE VISION MODERNISTE... ET ÉTATIQUE

Il ne s'agit de rien de moins que de couvrir l'ensemble du pays d'un réseau cohérent de lecture publique ne laissant aucune zone à l'écart, comme l'explique Albert Ronsin<sup>3</sup> : « Le projet de bibliothèque de secteur repose sur l'idée générale suivante : il ne doit pas y avoir une lecture publique urbaine et une lecture publique rurale. Tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur situation familiale ou sociale, leur lieu de travail, de repos, de loisir, leur niveau de culture générale, doivent avoir un accès aux livres et autres moyens de formation et de distraction dans les mêmes conditions, avec les mêmes facilités. »

Cette doctrine s'accompagne d'une vision qu'on pourra qualifier de moderniste de la lecture publique, qui s'exprime à partir de 1967 dans la revue du groupe, *Lecture et bibliothèques*, « publiée par la Section des bibliothèques publiques de l'ABF ». Comme l'avait fait Eugène Morel avant 1914<sup>4</sup>, Michel Bouvy et ses amis s'efforçaient de « définir la mission de la bibliothèque publique au sens anglo-saxon de l'expression<sup>5</sup>. » On observe d'ailleurs une grande similitude entre la bibliothèque de secteur et le fonctionnement des *county libraries* britanniques, réseaux intégrés déployés sur l'ensemble d'un comté.

3. Albert Ronsin, « Propositions pour une nouvelle structure des médiathèques publiques en France », *Médiathèques publiques*, n° 49, janvier-mars 1979.

4. Eugène Morel, *La librairie publique*, Paris, Armand-Colin, 1910. On en lira de larges extraits dans : *Eugène Morel et la lecture publique : portrait et choix de textes par Jean-Pierre Seguin*, Paris, Bibliothèque publique d'information, 1993, coll. Études et recherches.

5. Michel Bouvy, « Une revue professionnelle de combat : Médiathèques publiques », *Mémoires pour demain : Mélanges en l'honneur de Albert Ronsin*, Gérard Thirion, Guy Vaucel, Association des bibliothécaires français, 1995.

Ce modernisme se manifestait par une approche du public : « Il faut choisir : faire la bibliothèque pour elle-même, objet de délectation pour son bibliothécaire ou la faire avant tout pour ses utilisateurs.<sup>6</sup> » Le groupe insista également sur la multiplication des supports et la première « médiathèque » française ainsi nommée fut celle de Cambrai. Il fut enfin beaucoup question d'information et d'action culturelle. « Ainsi conçue dans sa globalité, la médiathèque dépasse largement le rôle de la simple bibliothèque pour devenir une institution culturelle polyvalente, irremplaçable.<sup>7</sup> »

Mais les partisans de la bibliothèque de secteur ne voyaient pas en France d'autre cadre que l'État pour mettre en oeuvre ce modèle, avec la « nationalisation » du personnel de catégorie A et B. Albert Ronsin livre en 1975 une clé de répartition attribuant à l'État, outre la charge de la totalité du personnel « scientifique et technique », 40 % du fonctionnement et 50 % de l'investissement<sup>8</sup>. Pourquoi ce parti pris politique ? Parce que les sectoristes, faisant un constat de carence de la lecture publique française, en créditent les élus... et les électeurs : « la demande de culture sous toutes ses formes ne représente nulle part l'exigence de la majorité des habitants; [...] d'où le danger de la décentralisation dans le domaine culturel.<sup>9</sup> » L'Éducation nationale est citée en exemple : « À la fin du siècle dernier [...] le législateur a estimé que les maîtres, pour exercer correctement leur métier, devaient

échapper aux pressions locales et il en a fait des fonctionnaires de l'État. Dans les réseaux de médiathèques publiques voilà une belle action à mener pour la fin de siècle.<sup>10</sup> »

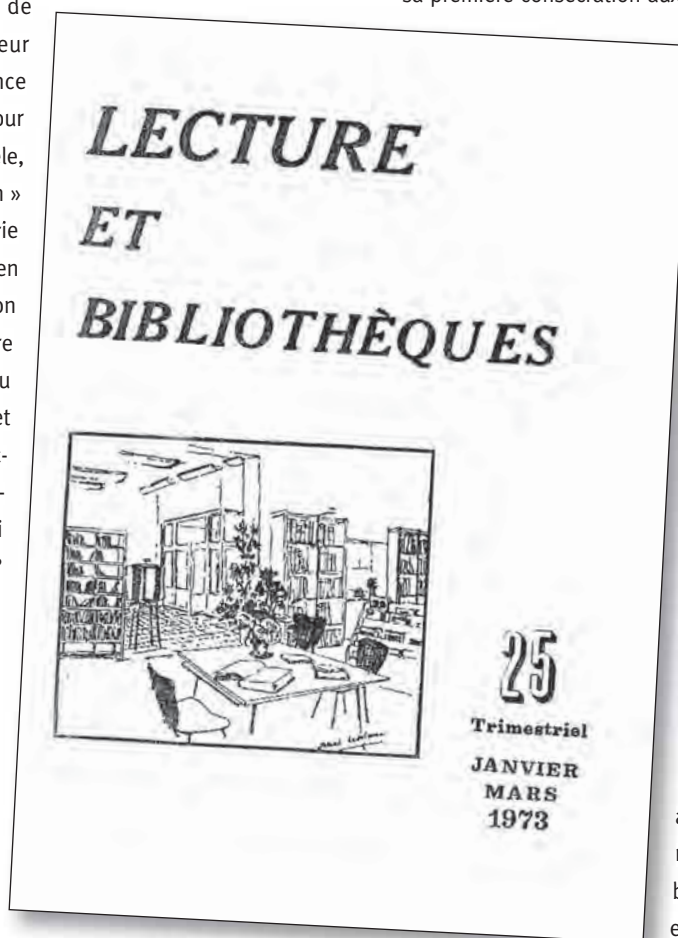
### VIE ET MORT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SECTEUR

Devenu président de la Section des petites et moyennes bibliothèques en 1965, Michel Bouvy la transforma en 1966 en « Section des bibliothèques publiques » qui allait survivre pendant 40 ans<sup>11</sup>. La notion de bibliothèque de secteur connut sa première consécration aux Assises nationales des biblio-

thèques de juillet 1968. Elle fut ensuite, sur proposition de la Section des bibliothèques publiques, adoptée par le congrès de Colmar de l'ABF en 1972. Victoire à la Pyrrhus<sup>12</sup>.

En 1975, la Section des bibliothèques publiques, alors présidée par Francis Gueth, estima que *Lecture et bibliothèques*, théoriquement publiée sous sa responsabilité, ne pouvait paraître « sans avoir aucun compte à rendre aux dirigeants de cette association. » À quoi Michel Bouvy répondit : « il ne pouvait être question pour moi de placer la revue [...] sous les fourches caudines de la Section.<sup>13</sup> » C'est le divorce avec l'ABF. L'Association nationale pour le développement des bibliothèques publiques, créée en 1971, se transforme en 1977 en une Association pour la médiathèque

publique, présidée par Albert Ronsin, qui prend en charge la revue, rebaptisée *Médiathèques publiques* à compter du n° 41 (janvier-mars 1977).



6. Michel Bouvy, « Vues prospectives sur les bibliothèques publiques », *Lecture et bibliothèques*, n° 13, janvier-mars 1970.

7. Michel Bouvy, « De la bibliothèque à la médiathèque », *Médiathèques publiques*, n° 65-66, janvier-juin 1983.

8. Albert Ronsin, « La bibliothèque de secteur », *Lecture et bibliothèques*, n° 33-34, janvier-juin 1975.

9. Michel Bouvy, « Réflexions en forme de journal », *Médiathèques publiques*, n° 61, janvier-mars 1982.

10. Albert Ronsin, « Le projet de la médiathèque de secteur en 1983 », *Médiathèques publiques*, n° 65-66, janvier-juin 1983.

11. Elle va disparaître en 2006 en raison d'une réforme des statuts visant à supprimer les sections.

12. Voir notamment Marine de Lassalle, *L'impuissance publique : la politique de lecture publique en France : 1945-1993*, thèse, Université Paris 1, 1996, p. 173-176, 186-188, 205-212, 429-430.

13. *Lecture et bibliothèques*, n° 37, janvier-mars 1976 : communiqué du bureau de la section et réponse de Michel Bouvy.



Mais l'essentiel était de faire adopter le projet de bibliothèque de secteur sur le terrain politique. Le Parti socialiste s'y rallia en 1975. L'attente est vive quand, après la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle du 10 mai 1981, le ministre de la Culture Jack Lang crée une commission sur la lecture publique : « Il n'y a jamais et je crois autant d'espoir qu'à présent chez ceux qui militent depuis des années pour que soit enfin créé un véritable réseau de bibliothèques publiques. [...] Nos amis Cécil Guitart et Jean Hassenforder représentent les bibliothèques publiques dans [le] groupe présidé par Bernard Pingaud.<sup>14</sup> » Publié en 1992, le rapport Pingaud-Barreau<sup>15</sup> ne fixe pas à l'État comme l'objectif « d'assurer » mais de « tendre à une égalité de tous les Français devant la lecture ». On connaît la suite : création des agences régionales de coopération et du concours particulier de la dotation globale de décentralisation en faveur des bibliothèques.

En 1995, Michel Bouvy pourra conclure : « Nous avons un moment espéré qu'elle [notre théorie de la bibliothèque de secteur] recueillerait l'adhésion des "décideurs". C'était, hélas, compter sans la décentralisation. [...] Dans le domaine institutionnel, l'action de notre équipe se solda, il faut bien l'avouer, par un cuisant échec.<sup>16</sup> »

### « SECTORISTES » CONTRE « COMMUNALISTES » : UNE QUERELLE D'ACTUALITÉ ?

La bibliothèque de secteur suscita progressivement au sein de l'ABF de vives oppositions dont les revues professionnelles gardent des traces d'une violence aujourd'hui inconnue, jusqu'à une date tardive. Louis Yvert brocarda en 1985 « le national-sectorisme » qui « continue à placer les bibliothèques à l'écart des collectivités territoriales et des institutions concourant à l'exercice de la démocratie locale, notamment des autres institutions culturelles.<sup>17</sup> » Albert Ronsin avait attribué en 1983 l'échec de la bibliothèque de secteur au sein de l'ABF à « l'initiative de quelques membres influents qui souhaitent maintenir un *statu quo* au nom d'une autonomie communale qu'ils estimaient opportun de préserver dans certaines villes de la banlieue parisienne ; ce faisant, ils alignaient les 38 000 communes de France sur quelques cas particuliers.<sup>18</sup> » En

14. Michel Bouvy, « Réflexions en forme de journal », *Médiathèques publiques* n° 60, octobre-décembre 1981.

15. Bernard Pingaud et Jean-Claude Barreau, *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture*, Paris, Dalloz, 1982.

16. Michel Bouvy, « Une revue professionnelle de combat : Médiathèques publiques », *ibid.*

17. Louis Yvert, « À propos des normes du groupe de travail sur les BCP », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 30, 1985, n° 3-4.

18. Albert Ronsin, « Le projet de la médiathèque de secteur en 1983 », *ibid.*

1988, dans le dernier numéro de *Médiathèques publiques*, il expliquait comment la DLL l'écarta après 1981 : « Les crypto-communalistes bien dans la place et les seuls capables de parler technique aux politiques eurent tôt fait d'étouffer toute velléité de réforme : ils avaient leur vérité, celle des mini-bibliothèques en campagne et des forteresses dans les villes.<sup>19</sup> »

Ces adversaires des modernistes sectoristes étaient-ils des archaïques ? Nullement. C'étaient d'autres modernistes qui ont su développer sur le terrain les bibliothèques publiques, les établissant sur des bases solides et professionnelles, les enracinant dans la vie locale, les faisant vivre par l'action culturelle et la médiation. Le modèle communaliste a fonctionné. Il a permis le développement de la lecture publique, grâce à l'alliance de l'État et des collectivités territoriales, de bibliothécaires et d'élus locaux, ainsi que l'a démontré Anne-Marie Bertrand<sup>20</sup>.

Que retenir aujourd'hui de cette querelle ? Et si la question de la « nationalisation des bibliothèques » était une fausse piste ? Certes, l'irréversible décentralisation a définitivement ruiné les espoirs institutionnels des sectoristes. La lecture publique, c'est une politique publique locale parmi bien d'autres, et il n'est d'autre salut pour elle hors d'une volonté portée par des élus locaux : les communalistes l'avaient bien vu. Mais si ces derniers ont su également populariser la notion de bibliothèques ou de médiathèque publique, rien ne dit que ce soit selon le modèle anglo-saxon, lequel demeure sans doute encore une idée neuve en France.

Et surtout, les sectoristes apparaissent à bien des égards comme des précurseurs de la notion véritable de réseau (dont on peut dire que la « coopération » fut un succédané) et de la problématique territoriale qui fondent aujourd'hui bien des politiques départementales ou intercommunales en matière de lecture publique. « Seule l'union permet de réaliser une certaine qualité de service. L'isolement est générateur de qualité médiocre et de gaspillage.<sup>21</sup> » Cette idée-là aussi est encore neuve. Mais elle ne peut aujourd'hui être réalisée qu'au gré des volontés politiques locales, c'est-à-dire inégalement. C'est la condition du développement. On peut « tendre » à l'égalité, mais pas « l'assurer ». Voilà sans doute la véritable défaite des sectoristes. ■

19. Albert Ronsin, « L'amour du métier », *Médiathèques publiques* n° 71-72, automne 1988.

20. Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider : 1945-1985*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1999.

21. Michel Bouvy, « PS : Oui aux inégalités ? », *Médiathèques publiques*, n° 58, avril-juin 1981.

POUR

## LES BIBLIOTHÈQUES DE SECTEUR

## Pourquoi la bibliothèque de secteur ?

Entretien avec Michel Bouvy<sup>1</sup>

- Comment avez-vous été amené à développer avec d'autres l'idée de bibliothèque de secteur ?

Il ne faudrait pas croire que l'idée de la bibliothèque de secteur est née brutalement de l'imagination d'un petit groupe de bibliothécaires. Au contraire, elle est le fruit de réflexions d'hommes et de femmes de terrain. Au constat de la situation déplorable des bibliothèques françaises dans les années 1950 se joignait une critique de la conception élitiste du rôle de ces bibliothèques, issues d'une tradition qui les orientait beaucoup plus vers la conservation que vers la diffusion, cantonnée dans les bibliothèques dites « populaires ».

La création des Bibliothèques centrales de prêt (BCP) avait certes amené un souffle nouveau en les ouvrant vers un nouveau public, des campagnes et des petites villes, et surtout à l'ensemble des publics. En tant que directeur de la BCP de Moselle, j'ai mesuré les avantages de celles-ci : je devais fournir de la lecture à plus de 600 000 habitants dans plus de 700 communes, avec des tournées de bibliobus de plus de 200 kilomètres parfois, sans aucun rapport organique avec les BM du département. Mission bien entendu impossible.

Il convenait de réfléchir à un système qui permettrait de desservir l'ensemble de la population dans les meilleures conditions possibles. La bibliothèque de secteur représentait un système rationnel, souple, et, considérant la valeur du service rendu, économique. Mais il était révolutionnaire en France, pays où il est difficile de faire admettre les réformes, tant les intérêts particuliers sont puissants.

- Que pensiez-vous des arguments de vos opposants au sein de la profession ?

Il est bien évident que les idées que nous défendions étaient profondément dérangeantes, à la fois pour l'administration, obligatoirement frileuse, et pour un certain nombre de tenants des situations acquises. Nous proposons de rompre avec une tradition centenaire qui



avait abouti à la sacralisation du livre. L'enseignement professionnel lui-même était centré sur le livre ancien, la bibliographie et la catalographie. En matière bibliothéconomique, nous ne disposons que du petit ouvrage de Bach et Oddon<sup>2</sup>, plein de bons principes, mais nettement insuffisant.

Arrivé à Cambrai, bibliothèque municipale « classée », au sortir de ma BCP, l'inscription était soumise à l'approbation de la municipalité après fourniture d'un « certificat de bonne vie et mœurs », nécessitant une enquête de police auprès des voisins. J'ai appris alors que pour emprunter un livre à une BM classée d'une grande ville pas très éloignée, il fallait préalablement écrire au maire et obtenir son approbation. Le prêt était la hantise des conservateurs d'alors, à quelques exceptions près parmi lesquelles la BM de Reims, ma ville natale, où le public avait accès aux rayons pour un choix assez large et pouvait obtenir le prêt de livres conservés en magasin. J'ai été à bonne école.

1. Pour des raisons de place, les réponses de Michel Bouvy ont été condensées. Vous retrouverez le texte complet sur le site de Dominique Lahary : <http://membres.lycos.vacher/profess/textes/bouvy.htm>.

2. Charles-Henri Bach et Yvonne Oddon, *Petit guide du bibliothécaire*. Six éditions entre 1931 et 1964 chez Je sers puis Bourrellet.

Les idées que nous défendions étaient profondément révolutionnaires, non seulement sur le plan de la structure des établissements, mais aussi sur le plan de l'esprit. Nous admettions que les livres acquis n'étaient plus obligatoirement destinés à finir leur vie dans la quiétude des magasins, mais devaient courir le risque d'être usés, perdus et même dérobés...

Ce ne sont pourtant pas les réticences des traditionalistes qui sont à l'origine du rejet du projet de bibliothèque de secteur. Il s'est agi essentiellement d'un problème politique pour lequel l'avis des professionnels n'a pas beaucoup pesé. La proposition d'un réseau national de bibliothèques publiques n'avait aucune chance d'aboutir à un moment où il n'était question que de décentralisation. On aurait pu, bien sûr, examiner le résultat catastrophique de cette décentralisation déjà effective pour les bibliothèques : faible développement, inégalités flagrantes entre les villes, impuissance des BCP... Nous avons tous en mémoire des villes où les acquisitions étaient soumises à une commission municipale, où le choix des fournisseurs était imposé, ou encore celles où en cas de changement de majorité, le bibliothécaire se voyait contraint à demander une mutation. J'ai du mal à croire qu'à notre époque ces défauts n'existent plus, que les bibliothèques publiques ne souffrent plus de censure ou d'autocensure de nature politique alors que leur mission au contraire est de ne privilégier aucun courant d'opinion.

• **Pouvez-vous évoquer les implications de ce mouvement au sein de l'ABF ?**

Pour cela, il paraît indispensable de procéder à un bref rappel historique. Au début des années 1950, lors de mon premier contact avec l'ABF, un cocktail organisé par l'Association, je me suis senti très mal à l'aise, dans cette réunion mondaine où le baise-main était habituel, au milieu d'un aréopage d'érudits. Les membres de l'ABF, peu nombreux alors, étaient essentiellement des conservateurs d'État, exerçant à la BN, dans les BU ou dans les bibliothèques municipales classées.

À partir de ces années 1950, l'Association commença à accueillir en son sein, outre les conservateurs des BCP, des responsables d'autres catégories de bibliothèques, issus de bibliothèques municipales non classées, de bibliothèques d'entreprise, de bibliothèques d'hôpitaux, de bibliothèques privées, de bibliothèques pour tous... qui furent regroupés en une « Section des petites

et moyennes bibliothèques » qui acquit petit à petit une certaine indépendance par rapport aux autres sections et au Bureau national, fief des traditionalistes. Cette section, devenue par la suite « Section des bibliothèques publiques », organisa un certain nombre de journées d'étude, un enseignement professionnel de base, et publia la revue *Lecture et bibliothèques* devenue ensuite *Médiathèques publiques* où furent défendues les idées nouvelles, parmi lesquelles celle de la bibliothèque de secteur. Une tentative de censure de la part du Bureau national traditionaliste de l'ABF aboutit à la séparation avec la revue pour laquelle les responsables souhaitaient maintenir une liberté totale d'expression.

• **En quoi les idées défendues à l'époque sont-elles toujours actuelles ?**

L'idée d'un réseau national centralisé de bibliothèques publiques avec pour base la bibliothèque de secteur demeure théoriquement valable. Ce qui était pratiquement possible à l'époque du faible développement des bibliothèques publiques en France l'est beaucoup moins depuis les progrès, anarchiques certes, mais importants enregistrés ici et là. Mais les annexes de bibliothèques départementales, les regroupements de communes ne sont à mon avis que des cautères sur une jambe de bois.

La bibliothèque de secteur n'était en fait que l'application généreuse et raisonnée d'une idée qui, elle, a fait son chemin depuis, celle de la bibliothèque publique, devenue grâce à son élargissement vers les autres médias la médiathèque publique. Les efforts de notre groupe et ses idées novatrices ont eu raison sur ce point. Je ne connais pas de médiathèque d'étude et de médiathèque populaire. Les médiathèques sont ouvertes à tous.

Nos idées ont également triomphé dans un autre domaine : le prêt à domicile, hier extrêmement réduit, aujourd'hui largement ouvert, avec limitation de la conservation à ce qui mérite d'être conservé.

Enfin, je noterai un progrès certain dans le domaine de la bibliothéconomie, discipline quasiment inconnue en France il y a cinquante ans et je regretterai l'absence, tout au moins à ma connaissance, d'un périodique vivant, à l'exemple de ceux qui existent depuis longtemps, dans certains pays étrangers.

Propos recueillis par Dominique LAHARY

CONTRE

## LES BIBLIOTHÈQUES DE SECTEUR

### Secteur, dites-vous ?

Entretien avec Jacqueline Gascuel

- Comment avez-vous été amenée à vous opposer à l'idée de bibliothèque de secteur ?

En 1968, après quinze ans passés dans le secteur des bibliothèques universitaires, je me trouvais depuis 3 ans déjà, dans un cadre communal, responsable de la bibliothèque et du service culturel d'une ville de la « ceinture rouge » de Paris. Et je découvrais mon inculture totale dans le domaine des lectures du grand public. Au GIF, le groupe régional d'Île-de-France, je côtoyais des collègues moins bien pourvus de titres universitaires que moi... mais bien plus compétents ! Ils étaient riches de leur expérience humaine : certains, comme Josette Dumeix, s'étaient engagés dans la Résistance ; d'autres, comme Édith François, avaient l'expérience d'un travail en usine... Alors, le mépris proclamé par Michel Bouvy et les sectoristes pour tous ces fantassins de la profession m'était insupportable. Au Congrès de Clermont (1968), comme à celui de Colmar (1972), j'ai toujours voté contre la « nationalisation » des bibliothèques (vote oh ! combien minoritaire à ses débuts).

Je reprochais aux partisans du « secteur » de fonder leur profession de foi sur le document plutôt que sur le lecteur et de préférer une structure utopique à une politique de la médiation... Et ceci dans une parfaite ignorance des structures administratives de la France. Pouvions-nous dans les années 1970 espérer réformer ces structures à partir des bibliothèques ? Ne devions-nous pas plutôt y trouver toute notre place... pour devenir « le levain dans la pâte » ?

- Pouvez-vous évoquer les implications de ce mouvement au sein de l'ABF ?

Un moment séduits, les collègues du GIF ont par la suite réagi et se sont mobilisés pour une autre défense des bibliothèques, notamment dans le monde politique, puisque, en dernier ressort, ce seraient les élus (maires ou députés) qui décideraient de l'avenir du réseau de lecture publique. La politique de constructions soutenue par Étienne Dennery et le service de la lecture publique nous a puissamment aidés : il était facile de démontrer à un maire que ses électeurs... seraient nombreux à deve-

nir lecteurs et à apprécier les moyens qu'il donnerait à la lecture publique<sup>1</sup>. Nous n'avons pas rencontré le même succès à l'Assemblée nationale, lorsque nous demandions audience aux groupes parlementaires ! Ni même auprès des partis de la majorité d'alors...

Ajoutons que le Centre de formation professionnelle de Massy<sup>2</sup> nous donnait l'occasion de promouvoir une formation qui s'appuyait sur les acquis antérieurs des bibliothécaires de terrain. Le GIF s'en est trouvé renforcé dans son opposition au Secteur : pourquoi vouloir être « coiffé » par un conservateur issu de l'ENSB quand on peut acquérir une formation directement opérationnelle ? Les bibliothèques publiques avaient surtout besoin de recruter des gens motivés, issus des couches sociales qu'ils auraient à desservir.

Les implications au sein de l'ABF ont été accessoires ! Quelques insultes ont volé, elles ne modifiaient en rien la trajectoire amorcée. Le Secteur, un temps reconnu comme « la doctrine » de l'Association, seul enseignement ayant droit de cité à l'ENSB<sup>3</sup>, est mort de sa belle mort avec la décentralisation. Et, en 1985, je pouvais me présenter à la présidence de l'ABF. Ce qui restait à mettre en place c'était un réseau de coopération, de solidarité... Tel que nous l'avions peut-être déjà vécu au sein du GIF, nous efforçant de n'exclure personne et d'écouter ce que chacun avait à proposer, à partir de son expérience, de sa ferveur.

- Qu'est-ce qui vous unissait à l'époque ?

Ce qui nous unissait ? L'avenir de la bibliothèque, définie comme équipement « de base et de masse » !

Propos recueillis par Dominique LAHARY

1. La circulaire du 15 mars 1968 qui porte à 50 % de la dépense le montant d'une subvention pour la construction d'une bibliothèque a été passée sous silence par les partisans du « secteur », lors des Assises de juillet. Elle nous a puissamment aidés, dans notre dialogue avec les élus.

2. Centre de préparation au CAFB dépendant de l'État. Une bibliothèque d'application, recevant le public local, y était associée (ndlr).

3. Massy avait le statut de bibliothèque d'application de l'ENSB, mais jamais aucun conservateur de Massy n'y a été invité pour donner une heure de cours. L'École des chartes n'a pas eu cet ostracisme !

DOMINIQUE TABAH  
Directrice de la Bibliothèque  
municipale de Montreuil (93)

# Mémoire de la territoriale<sup>1</sup>. Les communaux arrivent.

Avec les années 1970 débute une véritable métamorphose des bibliothèques, accompagnée par l'arrivée d'un nouveau type de professionnels dans les bibliothèques municipales « territoriales ». Itinéraires, flash-back et inventaire...

## FAIRE LE PORTRAIT D'UN BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

Les bibliothécaires aiment classer par catégories du général au particulier avec la Dewey pour guide, exemple : 100 la philo ; 150 la psychologie ; 150.195 la psychanalyse.

Commençons toutefois par le particulier, une histoire singulière, mon histoire...

Je ne suis pas certaine qu'elle soit emblématique de l'itinéraire d'un territorial des années 1970 mais plutôt une affaire de hasard, une histoire née du hasard. Contrairement aux candidats qui se présentent à un entretien en affirmant, pour remporter la mise, « aimer les livres, avoir toujours aimé lire », je n'avais pas cette inclination de départ, cette motivation « des origines ». Enfant, je préférais le vélo à la lecture et dévorais le *Club des cinq* et des *comics* feuilletés accroupie dans les *luncheonettes* de la banlieue de New York. Le « goût de la lecture » comme on aime à dire m'est venu bien plus tard, je n'y suis pas tombée dedans petite. Ce ne sont pas non plus mes années d'université qui devaient m'inciter à me tourner vers les bibliothèques tant l'usage des catalogues sur fiches car-

tonnées me paraissait obscur, l'accès indirect aux documents source de déception, et les conversations – messes pourtant basses – mal tolérées dans l'enceinte des salles de lecture ! Je fréquentais la bibliothèque de la Sorbonne moins pour ses collections que pour ses espaces de travail ouverts tard le soir, et comme lieu de rendez-vous pour étudiants aux conversations toniques ou câlines qui indisposaient les voisins.

Il me reste pourtant de l'enfance le souvenir merveilleux de ma mère qui rapportait gratuitement de la *public library* de Queens des microsillons de la marque « Folkways » où nous découvrions avec enthousiasme les *protest songs*, la *world music* de l'époque, le *blues*, le *folk*, Pete Seeger, Leadbelly, Sonny Terry, les Weavers et bien d'autres.

Y aurait-il eut déjà, de ces expériences, les ingrédients d'une contestation du métier ? la recherche d'un autre modèle ? Réformer les fichiers, réfléchir aux modes d'accès aux collections, tolérer plus que le chuchotement et penser la bibliothèque comme lieu de convivialité voire même de débats, considérer que les jeux ne sont pas faits concernant le sort des « non lecteurs », et que dire des bons et des mauvais livres, des cultures à la marge ?

Au-delà de l'anecdote, cette génération-là, celle des années 1970, si j'en crois les confidences, les conversations entre collègues sur les parcours de chacun, n'avait pas plus que moi le projet de devenir bibliothécaire de municipale.

**Les bibliothécaires aiment aussi les histoires, la preuve, « l'heure du conte ».**

1. Avertissement : « Mémoire de la territoriale » est vue à travers le prisme de la mémoire d'une bibliothécaire, élevée aux États-Unis, étudiante à Nanterre en 1968, ayant exercé dans la banlieue parisienne (département 78 et 93) avec un bref passage dans une bibliothèque publique nationale. Or le travail de mémoire n'est pas un travail historique, il n'a pas de valeur scientifique alors indulgence mais méfiance pour un point de vue partiel et partiel.

Beaucoup en ignoraient l'existence et y ont été conduits par hasard. « Profession bibliothécaire municipal » s'affichait rarement comme débouché aux cursus universitaires et le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) était méconnu des étudiants.

### CATÉGORIES D'ITINÉRAIRES

Cependant, en évoquant les itinéraires des uns et des autres, il y aurait eu, en fait, deux sortes d'histoires, deux voies, deux chemins empruntés vers ce métier.

- Ceux d'entre nous qui sont venus de l'université, formés aux disciplines des sciences sociales, à l'histoire, à la sociologie, à la philo, aux lettres (alors qu'aujourd'hui ce sont plutôt les profils type sciences politiques qui forment les nouveaux bataillons). Plus insoucians de notre avenir ou de notre formation professionnelle que la génération d'aujourd'hui, ayant baigné et grandi dans l'agitation des idées de mai 68, du remue-ménage des débats idéologiques, des questions culturelles, de l'engagement politique, du militantisme et de la contestation d'un mode de vie, d'une société que nous avons l'ambition de changer.

- Ceux qui n'avaient pas fait ou pas eu la chance de faire des études, rentrés très tôt dans la fonction communale comme employés de mairie, par nécessité, et qui aspiraient à travailler dans les services socio-éducatifs ou culturels des villes. Sans formation professionnelle, souvent autodidactes et sensibilisés aux idées de démocratisation et d'émancipation culturelles, appartenant aussi à cette génération des *baby boomers*, militants ou témoins des mouvements sociaux ou du climat contestataire de 68, ceux-là ont saisi l'occasion, ont profité des opportunités offertes par les villes qui commençaient d'initier des programmes de développement de la lecture publique pour rejoindre les bibliothèques. Les plus motivés, les plus talentueux, grâce à la formation permanente, ont gravi les échelons rejoignant ainsi les rangs des territoriaux.

- Les uns et les autres avaient probablement en commun des motivations idéologiques semblables qui reposaient sur de grandes et généreuses idées d'émancipation par la culture, de démocratisation culturelle. Ils se plaisaient aussi à alliance des intellectuels et du peuple, à la manière des slogans prônés en 68 : *ouvriers, employés, intellectuels, même combat*.

Ainsi est née la territoriale.

Le contexte nous était favorable. La France était en retard, montrée du doigt, classée aux derniers rangs des pays européens pour son réseau de bibliothèques. Il y avait urgence : on publiait des manifestes, il fallait un plan, des moyens, un engagement de l'État et des villes. Les élus locaux pre-



Affiche, mai 1968.

naient conscience, l'État encourageait, il fallait relever le défi, moderniser les bibliothèques, construire de nouveaux équipements, diversifier et renouveler les collections, les services pour ouvrir les établissements à tous, à de nouveaux publics, aux enfants, aux « masses populaires » disaient les élus de la banlieue rouge. Et donc ils recrutaient.

Finies les bibliothèques aux atmosphères feutrées réservées aux seuls « lettrés » !

Nous étions un certain nombre à tenter notre chance, à débarquer par hasard sur des emplois provisoires, nous avions eu vent d'un contrat saisonnier, d'un boulot d'étudiant, d'un remplacement. Un militant culturel nous avait « rancardé » : une ville recherchait « son bibliothécaire » ; pas encore de profil de poste ! Une première expérience. Nous n'étions pas certains de remplir, d'y faire carrière, de nous y plaire.

Des rencontres aussi, combien d'entre nous ont découvert une lecture publique d'avant-garde, un nouveau métier, initiés par des collègues hors pair, aux discours passionnés et aux expériences passionnantes. Nous leur devons tant. Hommage leur soit rendu.

Nous n'avions pas encore beaucoup de métier, ignorant la technique pour bon nombre d'entre nous. Nous avions sou-

vent été embauchés avant même de suivre une formation, sur des idées, sur nos discours teintés de militantisme, notre engagement ! Et naturellement nous excellions d'avantage sur l'action culturelle, la question des publics, la défense de la création et de la culture vivante. Nous étions intarissables sur le rôle émancipateur du livre, sur la lecture libératrice, subversive, contestataire, arme du changement et de la résistance ! Nous n'avions pas encore acquis l'art du catalogage des mélanges et des thèses, étions récalcitrants aux points tirés et crochets carrés, ignares en matière de répertoires bibliographiques rétrospectifs ! Enfin nous avions un certain mépris, à tort sûrement, pour le fameux manuel *Bach et Oddon*.

### GRANDEUR ET ILLUSTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNÉES 1970

Elles n'étaient pas brillantes les bibliothèques que nous découvriions pour nos premiers postes, dans un piètre, un triste état même, poussiéreuses, des locaux vétustes, des livres de noir reliés, et des employés communaux reclassés, des bras cassés, mais nous étions prêts à relever les manches ; il y avait de quoi faire, et des volontaires.

Deux ou trois choses dont je me souviens :

- *Faire le comptoir* disait un maire en parlant du service public.
- Le bikini et le soutien-gorge à balconnet découpés méticuleusement et collés sur les attraits d'une *vamp* nue en couverture d'un polar..., habillage presque indétectable.
- La thèse d'Hélène Cixous sur Joyce achetée en 6 exemplaires pour les points de dessertes, grands comme des mouchoirs de poche, d'une commune ouvrière.
- Une bibliographie sur les femmes recensant tous les titres de la bibliothèque au féminin. Ex : *Parachutée sur la France*.

### LES BIBLIOTHÉCAIRES, GARDIENS DE LA MÉMOIRE, CONSERVENT LES TRACES

Nous avons biberonné Karl Marx, Lénine et Trotski, Gramsci, Lukacs et Mao, lu les sociologues, Bourdieu et Passeron, étions convaincus du poids du déterminisme de classe, adhérons aux thèses sur la reproduction, débattions de l'opposition entre culture bourgeoise et culture prolétarienne, et même si nous nous écharpions entre gramsciens et althussériens à propos des superstructures idéologiques, de la culture dominante, et que sais-je encore, une chose était certaine, notre idéal indéfectible d'alliance historique entre la classe ouvrière et les intellectuels, le désir de changer le monde, de changer de monde avec la conviction que la culture y avait

sa place, une place de choix, qu'elle y tenait un rôle déterminant.

Nous avons pris part à l'histoire, défilé, milité ; nous nous étions engagés, aux côtés du mouvement ouvrier – ou de ses dissidences –, le père n'était pas facile à abattre, nous avions tout de même l'envie de prendre du champ et de nous affranchir de la doctrine.

Une grande époque donc, fortement marquée par de puissants et riches héritages, et même si nous clamions haut et fort vouloir faire table rase du passé, nous en étions les héritiers.

La liste est longue. Il y avait :

- Le PCF, le mouvement ouvrier, la banlieue rouge et les municipalités communistes. *La culture n'échappe pas à la lutte idéologique*. Venait de se s'achever le Congrès d'Argenteuil (1966) une révolution de penser ? Une référence du moins. La culture populaire pour la classe ouvrière. Les CE, Travail et Culture.
- Malraux et l'élitisme pour tous. L'admiration vouée au TNP, à Jean Vilar et Gérard Philipe. Les Maisons de la culture.
- Les mouvements d'éducation populaire, les MJC, Peuple et culture.
- 68 et ses rêves, *sous les pavés la plage*, Linhart et son *établi*, la liberté des mœurs, *il est interdit d'interdire* et l'imagination au pouvoir.

### INVENTAIRE DES INVENTIONS

- Nous avons inventé, de Tours à Grenoble en passant par Saint-Dié, Mulhouse, Cambrai et les banlieues, un nouveau modèle de bibliothèques... à la française.
- Le désir de les faire aussi belles et prestigieuses (soigner les chauffeuses) que les théâtres, et bien plus fréquentées encore avec des cafés, des cabines téléphoniques et des banques de prêt à ras le bonbon.
- Le libre accès généralisé.
- Des magasins ? non, abandonnons la conservation, place au désherbage. Finalement si, des magasins, à cause du pilonnage excessif des éditeurs.
- Les normes de construction : des formules mathématiques savantes destinées à calculer le nombre de mètres carrés en additionnant des livres, des sièges et des habitants. De quoi programmer un beau réseau au centre et à la périphérie.
- Les bibliobus dans les cités, aux pieds des HLM, sur les marchés, aux portes des usines, pour *les Algériennes au square*.

- Le « hors les murs ».
- La révolution de l'informatique qui commença avec des aiguilles à tricoter pour trier les cartes perforées. L'audio et le photo-charging.
  - Les disco, les ludo, les arto, les vidéo, bientôt les didacto, les sito, les ado, les bébés... thèques : l'invention de la média-thèque.
  - Le marketing, la pub à la Segala. Compromettant ! Des slogans : *Un livre et tu vis plus fort ; Ils sont déjà des milliers, pourquoi pas vous ? Je passe mon temps à lire* (mais non les ouvriers n'ont pas le temps, voyons !) ; *La fureur de lire* devenue avec les années le sage *temps des livres*.
  - Les sections pour enfants interdites aux parents. Normal, il est interdit d'interdire ! puis des livres pour ceux qui ne savent pas lire, les bébés lecteurs avec retour des parents. Qu'ils s'en mêlent !
    - On croyait dur comme fer à la lecture plaisir, libre et sans contrainte, contre la lecture scolaire. On est devenu plus œcuménique. On est très fort pour les partenariats avec l'Éducation nationale.
    - Il y a les partisans de la classification par centres d'intérêt et ceux de la Dewey.
    - La mise en scène des collections, les ateliers d'écritures, les débats, les expos et les écrivains dans les bibliothèques, pas comme à la télé.
    - On y trouve tout, des collections qui n'ont pas droit de cité, de la BD, des polars, de la SF. Monsieur Poissenot ne les a toujours pas trouvés. « Pourquoi pas *Harlequin* ? », disaient certains, « pendant que vous y êtes » et le *Club des cinq* alors ? Même que Guy Konopnicki, il avait dit de la bibliothèque de gros, de vilains mots « *fouille-tout idéologique, supermarché de livres* », il s'insurgeait contre la censure à l'époque (1976). La pluralité de la presse, ça ne rigolait pas, il fallait argumenter serré. La censure, elle n'a pas manqué, vous vous souvenez de l'affaire Monchaux et des puttes du *Gône du chaba* d'Azouz Begag ? On aurait mieux fait d'en faire plus pour l'intégration.
    - On trouve de tout, comme à la Samaritaine, à la bibliothèque, on y peut tout. Ils sont fous ces bibliothécaires. Certains craignent d'y perdre leur âme à vouloir tout pour tout le monde. Question d'identité.
    - Il y a les empêchés, les illettrés, ceux de l'alpha, nous les avons tous apprivoisés, ils n'ont plus peur de franchir la porte. Ils nous manquent même parfois de respect.
    - On en a inventé des stratégies de conquête, de la visite guidée au portage à domicile (du *peer-to-peer* avant l'heure).

• Des « stats », on en a fait, on voulait tout savoir, tout comprendre. Pas encore des tableaux de bords et des camemberts, non, mais c'était un peu *kif-kif*.

• Nous n'avons pas démerité ! récompensés par la médaille du travail.

## IL Y AVAIT DEUX ÉCOLES

• Celle du centre de Paris, rue de Louvois, à l'ombre de la maison mère, la gardienne du temple qui veillait sur la tradition.

• Celle de la périphérie, Massy, avec sa bibliothèque d'application, plus turbulente et innovante, et Clamart pour les enfantines qui a contribué à fabriquer des générations de lecteurs amateurs des *Maximonstres*, des *Trois brigands*, de *Fleur de lupin*, de *Petit bleu*, *Petit jaune* et de...

## IL Y AVAIT DEUX TYPES DE BIBLIOTHÉCAIRES

• Les conservateurs et les bibliothécaires de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> catégories.

• Et sous les bibliothécaires : les sous-bibliothécaires.

• En dessous des « sous-bibs » il y avait encore les employés ou magasiniers, ou des garçons de ...

• Il y avait 4 catégories : les A, les B, les C et les D (c'était compliqué mais moins que maintenant).

• En 1991, il y a eu de nouveaux statuts, les territoriaux devenaient des *alter ego* des nationaux avec des mesures d'intégration ; certains ont eu la chance d'être intégrés conservateurs – ce fut mon cas – d'autres moins sans compter tous ceux qu'on a pas beaucoup défendus.

## IL Y AVAIT L'ABF, ELLE A CENT ANS

• Il y avait la Section des bibliothèques publiques, celle des territoriaux (elle va disparaître parce qu'aujourd'hui on est tous semblables, on ne fait plus qu'un seul et même corps, l'unité de la profession, enfin !) et les autres sections.

• Il y avait le groupe Île-de-France, le GIF (la banlieue parisienne) ; on se réunissait chez Baudin et Frigot dans les sous-sols de la bibliothèque de la place Gambetta à la mairie du XX<sup>e</sup> arrondissement.

• Les réunions et les congrès de l'Association étaient très animés. On s'affrontait à coup de discours et de motions, de vrais pugilats, on se livrait des combats sans merci, il y avait des alliances et des unions secrètes pour les votes ; des transfuges trahissaient leur camp. Il y avait les officiels, les

2. Cf. encadré p. 83.



ministres, secrétaires d'État qui descendaient dans l'arène et passaient de mauvais quarts d'heure à défendre la raison d'État ; Gueth de Colmar, c'était un de nos grands orateurs, avait harangué J. P. Soisson<sup>2</sup>. Quelque chose !

- Les territoriaux se sont aussi livrés à une âpre bataille fratricide, celle de la bibliothèque de secteur<sup>3</sup> contre la communale avec ses partisans et ses détracteurs. Était-elle le fait de courants politiques qui s'affrontaient, de conceptions professionnelles radicalement différentes ou d'une solution utopique aux retards des bibliothèques municipales ? Vous savez, c'est un peu comme le débat sur les hôpitaux, une histoire d'aménagement du territoire. Les partisans du secteur voulaient des grandes bibliothèques têtes de réseaux avec un autre découpage administratif. Cela aurait entraîné la nationalisation des personnels. Et *quid* de la liberté communale à l'heure de la décentralisation. Enfin, les sectoriaux ont perdu la bataille ; ils ne pouvaient pas prétendre réformer l'organisation administrative de la France. L'histoire leur donnerait-elle raison, aujourd'hui, avec les BMVR et les bibliothèques d'agglomération ?

- Il y eut les défilés de bibliobus et les cortèges de bibliothécaires manifestant en 1975 contre la scission des bibliothèques (entre l'Éducation nationale et la Culture), on criait « unité des bibliothèques, un seul métier ». Vous croyez que c'est vrai ?

3. Cf. l'article de Dominique Lahary, p. 62.

## IL Y AVAIT AUSSI LA FNCCC

La Fédération nationale des centres culturels communaux, on débattaient entre élus, bibliothécaires et professionnels de la culture de l'avenir de la lecture publique. Combatifs nous étions.

## NE DÉSHERBEZ PAS LES VIEUX, LES VIEILLES BARBES DES BIBLIOTHÉCAIRES

(Cf. débat dans [biblio.fr](http://biblio.fr))

- Ils font bon, très bon ménage avec les jeunes, ces territoriaux.
- Vive les classes 1970 et 2006 (et sauvons les reçus collés).
- Pas de ghetto, de la mixité.
- Cliquez, faites un copier/coller, vous obtiendrez un heureux mélange, un métissage entre les genres : militant de la culture avec fibre sociale ; manager gestionnaire ; *high tech* des sciences de l'information et des nouvelles technologies, du numérique.
- Un métier en mouvement perpétuel.

## LES BIBLIOTHÉCAIRES AIMENT LES TABLEAUX

En voici, en voilà. On dirait des power point ! ■

Effectifs des bibliothécaires et sous-bibliothécaires communaux, 1971-1980											
	Personnel relevant du SGPC					Personnel parisien			TOTAL		
	Bibliothécaires			Sous-bibl.	Total	Conserveurs	Sous-bibl.	Total	Cons. & bibl.	Sous-bibl.	Total
	B1	B2	Total								
<b>1971</b>	24	136	160	383	543	51	61	112	211	444	655
<b>1974</b>	46	194	240	629	869	62	86	148	302	715	1017
<b>1977</b>	61	298	359	998	1357	78	121	199	437	1119	1556
<b>1980</b>	79	391	470	1406	1876	90	165	255	560	1571	2131
	<b>3,29</b>	<b>2,88</b>	<b>2,94</b>	<b>3,67</b>	<b>3,45</b>	<b>1,76</b>	<b>2,70</b>	<b>2,28</b>	<b>2,65</b>	<b>3,54</b>	<b>3,25</b>

SGPC : Statut général du personnel communal.

B1 : bibliothécaires de 1<sup>ère</sup> catégorie.

B2 : bibliothécaires de 2<sup>ème</sup> catégorie.

Les effectifs ont été multipliés par les chiffres mentionnés en gras.

ENCYCLOPÉDIE  
 INFORMATIQUE  
 RELIGIONS  
 PSYCHOLOGIE  
 PHILOSOPHIE  
 SCIENCES SOCIALES  
 DROIT  
 LANGUE FRANÇAISE  
 SCIENCES  
 NATURE  
 TECHNIQUES  
 MÉDECINE  
 CUISINE  
 BRICOLAGE  
 JARDINAGE  
 ARTS  
 SPORTS  
 LITTÉRATURE  
 HISTOIRE  
 GÉOGRAPHIE

"UNE BIBLIOTHÈQUE,  
 C'EST LE CARREFOUR  
 DE TOUS LES RÊVES  
 DE L'HUMANITÉ"

*Judith Green*



- > Bibliothèques & Médiathèques publiques
- > Espaces publics multimédias

## Nouveaux enjeux... nouvelles postures

CONCENTRATION DES INDUSTRIES DE L'INFORMATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES, DÉCENTRALISATION... LA BIBLIOTHÈQUE EST AMENÉE À CHANGER DE POSTURE. EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE PARTI PRIS ARCHITECTURAL, LE MOBILIER ET LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT DEVRONT PRÉSENTER LES QUALITÉS CORRESPONDANT À UNE VOLONTÉ DE CONCEVOIR UN ESPACE CHALEUREUX, LUMINEUX ET FONCTIONNEL... MAIS AUSSI UN LIEU DOTÉ D'UNE ÂME, UN LIEU HABITÉ.

*C'est toute notre ambition >*

**borin mobilier**  
 CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - CONCEPTEUR DE MOBILIER

#### > SERVICE SOCIAL :

Fais la Vallée de St-Paul-Jura  
 EP 12 - 8 Boulevard de Throuais  
 25000 Besançon cedex  
 Tél. : 03 83 82 10 00  
 Fax : 03 83 74 02 00

#### > SERVICE COMMERCIAL

30 rue des Crânes - EP Gongli  
 70000 Magny-en-Vexin  
 Tél. : 03 85 20 30 10  
 Fax : 03 85 31 71 53

> E-MAIL : borin.mobilier@borin-mobilier.fr

> INTERNET : [www.borin-mobilier.com](http://www.borin-mobilier.com)



Groupe Ever

# La culture... ... une ambition d'avenir



**Pas à pas  
Passez à** **flora**

Tel : +33 (0)1 72 71 33 00 Fax : +33 (0)1 72 71 33 16  
www.ever-azida.com - info@ever-azida.com

ALICE GARRIGOUX  
Conservateur en chef honoraire

# Un « **Service** de la lecture publique » au **ministère** de l'Éducation nationale

## Création et premiers pas de 1967 à 1975

C'est en 1967 que fut créé, au sein du ministère de l'Éducation nationale, le premier « Service de la lecture publique », affirmant ainsi un nouvel intérêt de l'administration centrale pour ce secteur. Alice Garrigoux en fut nommée chef de service. Dans cet entretien, accordé à André Thill, elle revient sur ces années d'apprentissage, d'espoir mais parfois aussi de discordances avec la section « Bibliothèques publiques » de l'ABF.

• Une direction ministérielle assurant la gestion des bibliothèques d'État (Bibliothèque nationale, bibliothèques centrales de prêt, bibliothèques universitaires et des grands établissements) et contrôlant les bibliothèques municipales a été créée en 1945. Quelle a été sa genèse et comment la lecture publique a-t-elle trouvé sa place dans cette structure ?

**Alice Garrigoux :** Paul Poindron a narré dans un article « Naissance d'une Direction »<sup>1</sup> la difficile mise en place au sein du ministère de l'Éducation nationale d'une organisation centrale des bibliothèques de France. Réclamée depuis longtemps par l'Association des bibliothécaires français (ABF), porte-parole de la profession, elle prit naissance à la Libération par décret d'août 1945 sous le titre de Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP). Le directeur n'était autre que l'administrateur général de la Bibliothèque nationale. L'appellation « lecture publique » était déjà inscrite dans la politique des bibliothèques et avait eu son heure de gloire lors du Congrès international de l'ABF tenu à Alger en 1931 en présence du ministre de l'Instruction publique, Mario Roustan<sup>2</sup>.

Quelques bibliothécaires militaient, avant-guerre, dans une « Association pour le développement de la lecture publique » (ADLP).

Quant à l'ABF, elle créa en son sein dès 1939 une Section de la lecture publique limitée à certaines actions en faveur des « petites bibliothèques ». Plus ambitieuse, la Section des bibliothèques publiques (BP), englobant bibliothèques municipales (BM), bibliothèques centrales de prêt (BCP), et autres équipements offrant la lecture au public, s'affirma en 1966. Cette section vivante et exigeante accrut vite son influence dans les groupes régionaux et les congrès nationaux de l'ABF. Elle eut son organe d'expression propre *Lecture et bibliothèques*<sup>3</sup>. En ce milieu de militants, non seulement s'exprimaient des attentes, mais des expériences étaient confrontées, des projets de réforme élaborés, des réorganisations administratives rêvées.

2. *La Lecture publique : mémoires et vœux du Congrès international d'Alger*, publié par Henri Lemaître, Paris, Droz, 1931. Voir aussi *supra* Martine Blanc-Montmayeur, « Le Congrès d'Alger (13-18 avril 1931) », p. 32.

3. *Lecture et bibliothèques*, revue de la Section des bibliothèques publiques de l'ABF, dir. Michel Bouvy (n° 1, avril 1967 – n° 35, oct.-déc. 1975).

1. Paul Poindron, « Naissance d'une Direction », *Humanisme actif, Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris, t. 1, 1968, p. 51-56.

Cependant les actions des pouvoirs publics en cette période restaient réduites, les créations de BCP rares et la plupart des BM étalaient leur misère. Signe des temps : dans l'usage la DBLP devint la DBF, la Direction des bibliothèques de France, dont les différents services étaient communs à toutes les catégories de bibliothèques. Les besoins des bibliothèques universitaires s'affirmaient prioritaires.

• **Comment fut décidée la création d'un Service de lecture publique ?**

Après une longue, brillante et féconde carrière, Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur de la DBF, prenait sa retraite le 15 septembre 1964 et fut remplacé dans les mêmes fonctions par Étienne Dennerly. Jusqu'alors ambassadeur au Japon, Étienne Dennerly, comme il l'écrit lui-même, était étranger au monde des bibliothèques<sup>4</sup>. Mais, dès le départ, il affirma sa volonté de voir rétablir la dénomination première de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. C'était annoncer une nouvelle politique en ce domaine, politique qu'il maintint avec obstination jusqu'à sa retraite en 1975. En 1966, une voie lui fut ouverte par la prise de position personnelle du Premier ministre, Georges Pompidou, qui présidera le Comité interministériel chargé d'étudier « les moyens de favoriser la lecture publique ». Dans le groupe de travail de dix membres, alors constitué, se trouvait René Fillet. Choisi pour ses initiatives et ses succès dans sa double fonction de conservateur de la BM de Tours et de directeur de la BCP de l'Indre-et-Loire, il représentait la profession et, notamment, quelques amis et collègues actifs dans la Section des BP de l'ABF. Le Groupe d'études procéda à douze auditions dont une seule d'un bibliothécaire. C'était Michel Bouvy en tant que « président de la Section de lecture publique de l'Association des bibliothécaires français<sup>5</sup> ».

Une des propositions du Groupe était de renforcer la DBLP en créant un service spécialisé. Ainsi fut conçu, en 1967, le Service de la lecture publique (SLP).

• **La mise en place d'un tel service fut certainement difficile dans le contexte de l'époque. Comment a-t-il pu fonctionner et avec qui ?**

Avant de recruter le personnel, il fallait désigner le chef du service. La nomination de René Fillet allait

de soi mais celui-ci ne se décida pas à quitter Tours. D'autres ténors de la lecture publique, en exercice en province, récusèrent de même l'offre qui leur fut faite. Résigné à chercher parmi les Parisiens et, notamment, à la Bibliothèque nationale, Étienne Dennerly essaya plusieurs refus avant de s'adresser à moi. Il venait de me faire nommer conservateur en chef, grade lié alors à une prise de fonctions et m'avait confié le Département des échanges internationaux auquel je n'avais pas eu le temps de m'attacher. Quitter « la Nationale », monde inépuisable, où j'avais eu la chance de passer vingt-cinq années riches en formation, découvertes, rencontres et amitiés n'était pas facile. Il fallait un attrait pour l'action que je manifestais déjà quelque peu dans le syndicalisme, le souvenir d'une enfance provinciale privée de livres et de bibliothèques et le sentiment de devoir relever le défi fait à la profession devant l'innovation.

J'allais rue Lord-Byron, le 1<sup>er</sup> octobre 1967, sachant ce que je perdais, mal ce que j'allais trouver... mais assurée cependant de la confiance et de l'appui du directeur dans le domaine qui lui tenait le plus à cœur. Des conservateurs et sous-bibliothécaires en début de carrière vinrent constituer une équipe jeune, sympathique et pleine de zèle. Nous étions soudés et, je crois, heureux. En 1968, désireux de renforcer le service, Étienne Dennerly essaya de nouveau, mais toujours en vain, d'attirer un bibliothécaire de province, expérimenté, membre actif de la Section des BP de l'ABF.

J'eus, pour ma part, plus de chance en obtenant l'accord de Louis Yvert que j'avais connu à « la Nationale » et qui voulait bien tenter l'aventure. Le SLP et la DBLP n'eurent qu'à se féliciter de ce choix qui avait de l'avenir.

Nous pouvions, certes, apparaître comme des novices s'adressant à des collègues de province chevronnés. Notre bonne volonté était totale et certains le sentirent assez vite. La gestion des services d'État, qu'étaient alors les BCP, était totalement centralisée (trop assurément). C'est vous, André Thill, qui avez été chargé de ce secteur. Vous avez été une parfaite courroie de transmission, inlassablement et dans la bonne humeur à l'écoute des grands et des petits problèmes. Vite initié aux aspects techniques des bibliobus, vous avez eu après 1972 à suivre les questions concernant constructions et équipements<sup>6</sup>. Avocat convaincu et efficace de la cause des BCP, vous avez noué d'heureuses relations et même des amitiés avec ce milieu attachant qui, pour nous, reflétait la France rurale dans sa diversité.

4. Étienne Dennerly, « Georges Pompidou et la lecture publique », *BBF*, t. 25, n° 4, 1980, p. 157-160.

5. « La Lecture publique en France, rapport du Groupe d'études », *Notes et études documentaires*, n° 3459, 1<sup>er</sup> février 1968.

6. Jusqu'en 1972 constructions et équipement des bibliothèques restèrent traités dans un Service commun dirigé par Jean Bleton.

L'action pour l'es-  
sor des bibliothèques  
municipales était  
moins directe et plus  
complexe comme  
l'évoque avec humour  
Louis Yvert dans l'en-  
retien qui suit <sup>7</sup>. Il  
fallait séduire et con-  
vaincre les maires et le  
personnel de la néces-  
sité de changement,  
tout en exigeant d'eux  
un minimum de respect



L'équipe de la DBLP au moment du départ d'Alice Garrigoux  
(au centre, avec un imperméable clair), 1975.

des normes. Normes à établir après enquêtes et réflexions. Nous avons une feuille de route, le *plan de développement de la lecture publique* <sup>8</sup> qu'avait élaboré et proposé le Groupe d'études. Nous nous mîmes à la tâche simplement et le travail ne manqua pas. En 1972, proclamée « Année du livre », un rapport d'étape a permis de mieux expliciter notre conception de la lecture publique, notre politique et de faire connaître les premiers résultats. Ce fut l'objet d'une brochure publiée par la Documentation française dans les *Notes et études documentaires* <sup>9</sup>.

Il fallut cependant s'apercevoir vite que la Section des BP de l'ABF ne se satisferait pas de cet élan. L'accueil dans les congrès fut, dès 1968, plus que réservé et souvent houleux. Il est vrai que le Groupe d'études sur la lecture publique avait fait l'impasse sur une réforme éventuelle des structures administratives qui régissaient BCP et BM. Or, une réforme structurelle était depuis longtemps l'objet de débats à l'ABF et pouvait paraître le préalable nécessaire à toute action. Les voix n'étaient pas concordantes : certains souhaitaient la nationalisation des BM, d'autres inventaient des « secteurs géographiques » où se fonderaient les activités des BM et des BCP <sup>10</sup>. Plus poussée avait été la conception régionale à qui Pierre Lelièvre, ancien conservateur de la BM de La Rochelle, puis de Nantes, président de l'ABF de 1943 à 1945, chargé de mission en 1944 auprès du directeur de l'enseignement supérieur pour l'organisation de la lecture publique, apportait

l'appui de son autorité de directeur adjoint de la DBF <sup>11</sup>. Le Rapport du groupe d'études, tel qu'il fut publié, ne donnait aucune place à aucun de ces schémas. On peut comprendre l'amertume des tenants d'une vraie réforme administrative et, peut-être, expliquer ainsi l'ardeur qui dicta une plume habile de *Lecture et biblio-*

*thèques*, attentive durant des années à souligner les limites, voire l'incompétence, du SLP. Je faisais pour ma part d'autres expériences, celles de la stratégie dans un grand ministère. J'étais souvent appelée à participer à des réunions et commissions. J'y allais en professionnelle des bibliothèques persuadée de sa bonne cause et y rencontrais des administratifs blasés, pleins d'expérience et de scepticisme. Ils savaient que tout projet, fût-il inspiré par le Premier ministre, tombait dans les mains du ministère des Finances habile à temporiser, éteindre les ardeurs, attendant tout simplement de voir s'éloigner et disparaître peu à peu les promoteurs de belles idées coûteuses. Résistance molle en apparence qui laisse place aux études, plans, rapports etc. mais qui se sait sûre de sa victoire. Je peux témoigner de l'obstination d'Étienne Dennerly qui n'hésitait pas à harceler sans aucun orgueil les décideurs et le contrôleur financier, tentant d'obtenir à l'usure des miettes supplémentaires. D'année en année, les déceptions se succédaient à chaque budget.

#### • Un tournant important est survenu en 1975 lorsque la Direction des bibliothèques et de la lecture publique a été supprimée ? Quel a été le sort du SLP ?

J'étais assise à mon bureau rue Lord-Byron un jour de juillet 1975 quand Étienne Dennerly m'a téléphoné : « La Direction des bibliothèques vient de sauter ». Il apprenait à l'issue du Conseil des ministres que le ministère de la Culture se voyait attribuer le secteur des bibliothèques publiques BCP et BM, domaine du SLP. Le choc était fort, bien qu'on ait attendu pour annoncer cette décision une date proche de celle de sa retraite.

7. Cf. *infra* Louis Yvert, « 15 ans de Centrale », p. 79.

8. Il s'agit d'un plan décennal, repris, actualisé et publié en deux parties de 5 ans : « VI<sup>e</sup> plan. 1971-1975. Bibliothèques et lecture publique (Éducation nationale) », *Bibliographie de la France*, n° 27, 7 juillet 1971, p. 411-440, et n° 28, 14 juillet 1971, p. 441-463.

9. Alice Garrigoux, « La Lecture publique en France », *Notes et études documentaires*, n° 3948, 15 décembre 1972.

10. Cf. *infra* Dominique Lahary, « Le projet de secteur », p. 62.

11. Jean Goasguen, « Une expérience oubliée de bibliothèques régionales », *Le livre et l'art, études offertes en hommage à Pierre Lelièvre*, Paris, 2000, p. 91-104.



Paul Poindron et Alice Garrigoux, 1975.

La première réaction des services de la rue Lord-Byron était de sauvegarder au ministère de l'Éducation nationale tout ce qu'il était possible de maintenir groupé. Qu'allait devenir le SLP, greffon récent, vivace, mais fragile ? Bien que mon sort personnel ne fût plus en cause (j'avais en vue ma mutation à la Bibliothèque municipale de Versailles), mon inquiétude était grande. Pour beaucoup de raisons, ce service m'était cher et les liens entre les membres de l'équipe, qui avaient vécu en bonne union des années intenses d'action et d'espoir, étaient d'ordre quasi affectif.

Mais, décidément, la chance était avec lui. Inattendue, inespérée. Paul Poindron, sollicité d'apporter son concours au ministère de la Culture, accepta d'être l'adjoint de Jean-Claude Groshens, nommé directeur du Livre. La « lecture publique » attirait vers elle, l'éloignant d'un ministère auquel il avait tant donné, le meilleur des grands serviteurs du livre et de la lecture.

• **Parlez nous de Paul Poindron, adjoint au directeur de la DBLP de 1964 à 1975, dont le rôle fut considérable comme il le fut ensuite à la Direction du livre?**

Rien ne serait vrai dans ce témoignage si je ne donnais ici à Paul Poindron la part qui lui est due. Je ne suis pas sûre qu'il occupe dans l'histoire et la mémoire des bibliothèques toute la place qu'il mérite. Toujours adjoint, toujours au second plan, certes, mais que se serait-il fait sans lui ? Présent dans tous les domaines (documentation, enseignement, Unesco, organismes internationaux, droits d'auteur, microfilms, livres pour enfants, entreprises interbibliothèques, bibliothèques universitaires, lecture publique, inspection générale), il assumait de plus les tâches administratives

les plus ingrates, préparation et suivi des budgets, statuts et gestion du personnel. Le personnel n'était pas pour lui un ensemble anonyme mais des individus envers qui il se sentait pour partie responsable.

À chacun de ces secteurs, il se donnait tout entier avec toutes ses capacités. Le SLP était son affaire parmi beaucoup d'autres et, pourtant, que n'ai-je reçu de lui constamment comme conseil et appui ? Il me semble parfois que le développement, tout compte fait, assez harmonieux de ce service, sans crise, sans friction, doit beaucoup à la sécurité qui émanait de sa forte présence. Et il avait tant d'autres causes à suivre et soutenir... À ses qualités intellectuelles, clarté et vivacité d'esprit, vision rapide des problèmes et des possibilités de solutions, fermeté du jugement, il joignait une exceptionnelle capacité de travail et d'attention. Plus rares encore me paraissent ses qualités morales. Doué d'ardeur et du goût de l'action, désintéressé de toute vanité personnelle, respectueux des idées des autres, il laissait à ses collaborateurs une large marge d'initiative quitte à se réserver le soin de régler les conséquences fâcheuses de certains échecs, prêt à assumer les cas les plus difficiles et les corvées. Dépourvu de complaisance envers lui-même malgré un charisme certain, avec une droiture sans faille et une grande pudeur, il n'avait pas besoin d'imposer son autorité pour gagner le respect et la confiance de personnalités très différentes alors qu'il était le centre d'une direction où coexistaient, parfois difficilement, des services purement administratifs et des services dits techniques.

En parlant ainsi de cet homme exemplaire, je suis à peu près sûre que j'aurai l'assentiment de ceux qui l'ont connu et qui ont travaillé avec lui. C'est le lieu de rappeler que, parmi ses innombrables activités, il eut son rôle à l'ABF dont il fut l'archiviste puis le secrétaire général de 1942 à 1945, s'y montrant particulièrement attentif au secteur de la lecture publique.

• **En conclusion, que pouvez-vous dire de ces années que vous avez passées à la tête du SLP ?**

S'il faut faire un bilan, je dirais que ces huit années risquent de rester plus significatives par le changement marqué de politique et une heureuse préparation de l'avenir que par les résultats, encore modestes. Mieux connaître le terrain, inciter à étendre les ambitions à d'autres objectifs et à une autre échelle, guider l'évolution dans ce qui fut, semble-t-il, la bonne direction, réussir quelques expériences exemplaires, ce furent les premiers pas du SLP. Ce ne sont pas toujours les plus faciles. Je suis heureuse d'y avoir pris ma part. ■

Propos recueillis par André THILL

LOUIS YVERT  
Inspecteur général honoraire  
des bibliothèques

# Quinze ans de « centrale »

## • Vous avez rejoint le SLP en 1968, n'est-ce-pas ?

**Louis Yvert :** Oui, en octobre. J'étais aux Échanges internationaux, service géré par la Bibliothèque nationale (BN) et qu'Alice Garrigoux avait un moment dirigé. L'ayant rencontrée un jour de juillet 1968, je lui annonçai que j'avais postulé pour un emploi à Cuba (c'était la mode). Elle me dit alors que je serais tout aussi dépaycé et plus utile (selon elle) en visitant la banlieue parisienne et en rédigeant un rapport sur leurs bibliothèques.

## • Pourquoi ce rapport ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, en application de la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la Région parisienne, le département de la Seine (Paris et 80 communes) était divisé en quatre nouveaux départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Les 80 communes hors Paris de l'ancienne Seine avaient alors une moyenne de près de 50 000 habitants et toutes avaient une bibliothèque. Jusqu'en 1967, ces bibliothèques municipales (BM) relevaient de la préfecture de la Seine. Depuis 1968, elles ne se distinguaient plus des autres BM françaises, mais elles étaient pratiquement inconnues de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP). Or, Étienne Dennerly, directeur depuis 1964, tenait beaucoup à ce que l'État contribue à leur développement et il avait chargé Alice Garrigoux de recruter un bibliothécaire municipal pour s'occuper de ce secteur. Les personnes sollicitées ayant refusé, ce fut moi, par défaut. Je n'étais guère compétent mais cela m'intéressait et c'était pour peu de temps : je devais rester affecté à la BN mais à la disposition de l'administration centrale pour trois mois durant lesquels je devais visiter le plus possible des communes en question, prendre contact avec les élus et les bibliothécaires et rédiger un rapport. Sous l'autorité d'Alice Garrigoux, bien entendu.

## • Par quoi avez-vous commencé ?

Étienne Dennerly a envoyé aux maires des 80 communes une circulaire leur annonçant qu'il venait de nommer un spé-

cialiste des BM de la banlieue parisienne et que ce spécialiste était à leur disposition. Deux ou trois maires m'ont invité à venir les voir pour les aider à résoudre leurs problèmes et j'ai eu bien du mal à faire bonne figure. Plusieurs bibliothécaires m'ont aussi invité à voir leurs services et m'ont expliqué leur métier et leurs aspirations. Le premier fut Jean Tabet, qui dirigeait avec la compétence et la passion que l'on sait la BM de Levallois. Une chose au moins était en ma faveur : j'écoutais. J'ai vite compris que beaucoup de nos collègues du terrain étaient de vrais militants de la culture et de la lecture, qu'ils fussent de droite ou de gauche. Les subventions dont les BM de banlieue pouvaient désormais bénéficier pour leur fonctionnement et leur équipement et dont les bibliothécaires avaient besoin pour inciter leurs élus à faire mieux et plus représentaient un atout supplémentaire. Petit à petit, j'ai visité plusieurs dizaines de villes, où j'étais généralement reçu par les adjoints à la culture. Après chaque visite, je rédigeais un compte rendu destiné au directeur des Bibliothèques et à l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) et à nourrir le rapport qui m'était demandé.

Dès ma prise de fonctions, j'ai jugé indispensable d'adhérer à l'ABF, ce que je n'avais pas fait jusqu'alors. J'ai pu ainsi participer aux réunions du groupe Île-de-France (GIF) qui se tenaient à Paris ou en banlieue, réunions que présidait Guy Baudin, conservateur parisien qui connaissait très bien les BM de la Seine et de qui j'ai beaucoup appris. J'ai aussi été aux réunions qui se tenaient périodiquement à Sceaux – dont la BM était dirigée par Thérèse Pila – et aux congrès et journées d'étude qui étaient organisés un peu partout en France. Côté syndicat, je restais actif dans l'organisation à laquelle j'ap-

**Louis Yvert a participé au développement de la « lecture publique », au sein de l'administration centrale de 1968 à 1983. Complétant le témoignage d'Alice Garrigoux sur le Service de la lecture publique (SLP, Éducation nationale, jusqu'en 1975), il évoque dans cet entretien les actions auxquelles il a participé durant cette période, puis à la tête du Service des bibliothèques publiques (SBP, Culture, après 1975).**



partenais, mais elle ne syndiquait, pour l'essentiel, que du personnel d'État et cela ne m'était pas très utile.

Quant au rapport sur l'ancienne Seine, il fut décidé de l'étendre à toute la région parisienne, bibliothèques centrales de prêt (BCP) comprises, pour l'année 1968. J'ai mis au point un questionnaire. Il y eut un bon taux de réponses, auxquelles s'ajoutèrent les résultats d'enquêtes réalisées peu avant par l'ABF<sup>1</sup>. Le délai de trois mois s'étant trouvé trop court, le rapport ne fut établi qu'en mars et avril 1970. Il a été diffusé en juin auprès des maires et des bibliothécaires concernés, modifié pour tenir compte de leurs observations et publié anonymement dans le *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF)<sup>2</sup>.

Le constat était assez terrifiant : la majorité des BM étaient dans un état lamentable et le personnel compétent cruellement insuffisant. Une seule des 123 villes de plus de 15 000 habitants de la région possédait une bibliothèque moderne : Mantes-la-Jolie. Les heures d'ouverture, les acquisitions annuelles, la présentation des collections, le nombre d'utilisateurs étaient à l'avenant. On ne comptait que 16 bibliothécaires et 21 sous-bibliothécaires dans les 79 villes de plus de 15 000 habitants des trois départements de la petite couronne (plus de deux millions d'habitants) ! Selon l'ABF, 41 % du personnel était à temps partiel, moins de 60 % des « responsables » avaient une instruction secondaire et près de 70 % d'entre eux n'avaient aucun diplôme professionnel. En fait, le Statut général du personnel communal n'était que peu respecté et souvent ignoré. J'ai rédigé un petit document sur le personnel des BM et les règles relatives à son recrutement et à sa rémunération, document qui fut largement diffusé. Le plus étonnant est qu'il a été pour beaucoup une révélation. J'insiste sur la question du personnel car il fut une préoccupation constante, une exigence du SLP : pas de personnel qualifié, pas d'aide de l'État ! Recruter avant de construire ! En deux ans (1970-71), le nombre de bibliothécaires et de sous-bibliothécaires des BM françaises a augmenté de près de 50 %. Mais en Région parisienne, les bibliothécaires étaient si peu nombreux ou si médiocres qu'il était très difficile d'en nommer dans les jurys de concours sur épreuves pour en recruter d'autres ! J'ai dû souvent m'y mettre.

Pardon de vous raconter des anecdotes, mais j'ai visité, dans les années 1970, des BM extraordinaires. Trois exemples seulement. Le directeur (et seul agent) de l'une (censée des-

servir 20 000 habitants) avait inventé une nouvelle classification : auteurs morts / auteurs vivants. Tous les jours, il passait une partie de son temps à dépouiller les journaux pour repérer les vivants devenus morts et les changer de catégorie. Dans la seconde (25 000 habitants), la directrice avait découvert les fiches perforées 125 x 75 mais les utilisait verticalement, le trou (dont elle se demandait à quoi il pouvait bien servir) étant ainsi sur un côté, pas toujours le même. La troisième BM était dans la mairie (installée dans une belle maison bourgeoise), au-dessus du cabinet du maire. Aucune précaution n'ayant été prise quant à la surcharge des planchers, ce dernier était condamné à une mort certaine. Il m'a été très reconnaissant de l'en avertir et a même vanté mon savoir-faire auprès du préfet du département. (Naturellement, j'avais exagéré le danger pour inciter l'édile à construire un nouveau bâtiment. Je fus fêté lors de son inauguration.)

#### • Mission accomplie, vous n'êtes pourtant pas retourné à la BN ?

Non. Bien que travaillant sensiblement plus, j'étais heureux où j'étais. J'avais un chef de service dont j'admirais l'engagement et la rigueur et j'aimais bien mes collègues du SLP, jeunes, sympathiques et qui croyaient dur comme fer à ce qu'ils faisaient. Sans compter mes bonnes relations avec mes collègues des BM. Engagé pour trois mois à la centrale, j'y suis finalement resté quinze ans. C'est aussi le temps qu'y resta André Thill, conservateur chargé des BCP, interlocuteur et avocat de leurs responsables de 1968 à 1983.

La méthode ayant été jugée bonne pour l'enquête sur la banlieue, on m'a confié l'élaboration d'un nouveau formulaire destiné à servir de rapport annuel (rapport que les villes devaient légalement adresser à l'administration centrale mais que celle-ci ne demandait plus depuis plusieurs années). Ce nouveau formulaire avait pour buts principaux la publication de statistiques annuelles enfin fiables, le calcul des subventions annuelles de fonctionnement, la préparation des missions d'inspection (car l'IGB avait à l'époque, malgré la faiblesse de ses effectifs, un rôle important dans le développement des services, la connaissance par la centrale des situations locales et la détermination des priorités). Le formulaire fut naturellement établi avec l'aide de directeurs de BM. La publication des nouvelles statistiques a débuté avec l'article « Les statistiques des bibliothèques municipales » publié dans le *BBF* de juin 1971<sup>3</sup> et que Paul Poindron, adjoint au directeur, m'avait généreusement demandé de signer de mon nom. Il faisait le point sur les statis-

1. Guy Baudin, « Enquêtes sur les bibliothèques municipales dans la Région parisienne (1968-1969) », Association des bibliothécaires français, *Bulletin d'informations*, n. s., n° 65, 4<sup>e</sup> trim. 1969, p. 221-242, n° 66, 1<sup>er</sup> trim. 1970, p. 15-21, et n° 67, 2<sup>e</sup> trim. 1970, p. 87-99.

2. « La Lecture publique dans la Région parisienne », *BBF*, 15<sup>e</sup> année, n° 8, août 1970, p. 401-445.

3. Louis Yvert, « Les Statistiques des bibliothèques municipales », *BBF*, 16<sup>e</sup> année, n° 6, juin 1971, p. 309-350.



© Unesco/Dominique Roger

Bibliothèque publique de Massy, hall d'entrée, 1973.

tiques antérieures, exposait les nouvelles méthodes et donnait les résultats obtenus pour la première année, 1969. J'ai aussi été chargé de favoriser la création de bibliothèques dans les villes nouvelles de la région parisienne, notamment en mettant à la disposition de chacune un conservateur d'État chargé de la programmation des équipements, du recrutement de personnel communal et de la préfiguration des services. Et comme je prévoyais que la chose serait mal vue par mon syndicat (vous imaginez : du personnel d'État dans des villes décidées contre les élus du peuple par des gouvernements de droite !), j'ai pris soin de recruter ces conservateurs parmi ses adhérents...

Peu à peu, mes « compétences » ont été étendues à toutes les BM. J'ai ainsi participé à l'élaboration de nouvelles « normes » pour ces bibliothèques (en personnel, documents, points de déserte, locaux), normes qui insistaient tout autant sinon davantage sur le fonctionnement que sur l'équipement des services et qui furent établies en 1975 avec l'aide de représentants de l'ABF et de bibliothécaires de BM. Cela, bien entendu, sous l'autorité d'Alice Garrigoux et avec la collaboration de Marie-Françoise Bisbrouck, jeune conservatrice affectée au SLP à sa sortie de l'École nationale supérieure des bibliothèques en 1972 et qui dirigera par la suite, dans la perspective de la décentralisation, la rédaction de *La Bibliothèque dans la ville* 4, ouvrage destiné aux responsables communaux.

Par ailleurs, je me suis marié avec une bibliothécaire municipale de la banlieue qui avait beaucoup de ses collègues pour amis, lesquels sont devenus les miens et avec qui j'ai passé plusieurs vacances avec séances de travail. Ceci pour dire que, contrairement à ce que l'on croit souvent, les fonctionnaires qui travaillent dans les ministères ne sont pas dans une bulle et sans contact avec l'extérieur : en l'espèce, les relations entre les bibliothécaires du terrain et ceux de la centrale étaient fréquentes, confiantes et même chaleureuses.

4. Éditions du Moniteur, 1984.

Autre exemple de coopération, voire de complicité : avec les élus. Un député communiste de la Seine-Saint-Denis qui s'intéressait tout particulièrement à la lecture publique me faisait demander chaque année par sa bibliothécaire quels devaient être nos moyens pour l'année suivante, les progressions, les reculs, les retards qui s'accumulaient quant au versement des subventions d'équipement demandées par les villes, etc. Bref, les questions écrites qu'il convenait d'adresser au gouvernement sur le sujet. Je faisais les questions du député et les réponses du ministre. Cela ne servait pas à grand chose mais questions et réponses étaient publiées. Ceci, d'ailleurs, se passait plus tard : pendant la terrible « période Giscard » (ainsi parlions-nous) durant laquelle nos moyens d'intervention ont beaucoup diminué.

• **C'est-à-dire après le transfert de la lecture publique de l'Éducation nationale à la Culture décidé en Conseil des ministres le 2 juillet 1975. Parlez-nous de ce transfert. On dit qu'à la centrale vous y étiez hostiles et que vous-même avez manifesté avec le personnel qui défilait dans la rue avec ses bibliobus le 9 juillet...**

J'y étais en effet, mais concernant l'hostilité, je nuancerais. Nous étions fâchés, il est vrai, d'avoir appris la chose à la « TSF » et d'être dans l'ignorance de ce qui était exactement décidé. Que devenaient les services ou bureaux de la DBLP qui géraient le personnel, les questions financières, le parc automobile des BCP ? Qu'en était-il des crédits propres à la lecture publique, du personnel administratif de la direction, des commissions administratives et comités techniques paritaires, de l'unité des différents corps des personnels, de leur formation et de leur recrutement, de l'IGB, du BBF, de nos archives et de notre documentation ? Quel était notre sort à nous, personnel du SLP ? Allions-nous rester à l'Éducation nationale ? Rien ne nous était dit, pour la probable raison que personne n'y avait pensé. Autre chose nous inquiétait : la décision avait été prise dans la perspective du départ à la retraite d'Étienne Dennery. Soit. Mais elle intervenait aussi au moment où Alice Garrigoux nous quittait pour aller diriger la bibliothèque de Versailles. Or, ce départ avait une cause : la désinvolture, pour ne pas dire la grossièreté, avec laquelle elle avait été traitée, en public, par un membre du cabinet du secrétaire d'État aux Universités, personnage incompétent et prétentieux dont le nom s'est heureusement effacé de ma mémoire. Ce n'était pas pour nous rassurer. Avant son départ, elle fit le maximum pour que les intérêts de la lecture publique soient préservés. Elle alla voir (André Thill et moi étions avec elle) le directeur de cabinet du secrétaire d'État à la Culture pour lui dire qu'il était fâché que la BN n'ait pas été transférée elle aussi et que les bibliothèques publiques (plus spécialement les grandes BM françaises) sans

la BN, cela n'avait guère de sens. On nous répondit à peu près : « c'est pas mûr, ça viendra ». Tout cela faisait désordre et comment, dans ces conditions, ne pas être au côté du personnel qui manifestait son mécontentement ?

• **Vous étiez donc contre le transfert ?**

Sur ce qu'on savait des modalités du transfert, oui. Mais sur le principe, la décision me paraissait bonne. Quoi de plus naturel que les bibliothèques publiques dépendent de la Culture à l'échelon central puisque c'était le cas à l'échelon local ? Ce n'était pas contre le transfert qu'il fallait se battre (ce qui d'ailleurs eut été parfaitement illusoire), mais pour qu'il se fasse dans de bonnes conditions.

Au SLP, nous étions une quinzaine. On nous laissa le choix d'être mutés à l'Éducation nationale ou dans des bibliothèques parisiennes ou d'être transférés à la Culture. Étant désormais le plus ancien dans le grade le plus élevé, j'ai plaidé notre transfert : tous les membres du service, avec nos dossiers, nos engagements vis-à-vis des villes et des départements et ce que nous estimions être notre savoir-faire. Tous les autres services de la DPLP sont très vite partis de la rue Lord Byron. Nous étions sans administrateur civil, sans personnel administratif, sans services financiers, sans bibliothèque, sans moyens de publication, sans huissiers. Tout nus, dans des locaux aux trois quarts vides, désolés et sales, pendant plusieurs semaines. Mais de bonnes nouvelles arrivèrent enfin. Un directeur du Livre était nommé : Jean-Claude Groshens et nous comprîmes rapidement qu'il était l'homme de la situation. Sa première décision fut d'ailleurs de prendre Paul Poindron pour adjoint. Un administrateur civil de la Culture, Pierre Antonmattei, prenait les dossiers en mains. Des locaux étaient préparés rue de la Banque, près du ministère. Les tout débuts furent difficiles : le transfert des crédits tardait. On ne pouvait plus en déléguer en direction des BCP et des BM et c'est miracle que le personnel des BCP ait été payé en temps voulu. Mais tout le SLP, personnel et dossiers, fut transféré. Il prit le nom de Service des bibliothèques publiques (SBP), dont je fus nommé responsable, et fut divisé en trois bureaux, dirigés par André Thill (BCP), Marie-Françoise Bisbrouck (BM) et la regrettée Martine Darrobers (Affaires communes).

Le côté positif du transfert nous apparut rapidement : nous étions jusqu'alors un petit service d'une petite direction d'un grand ministère où l'on comptait bien peu et nous devenions le service le plus important d'une direction égale aux autres (archives, musées, musique) d'un petit mais néanmoins important ministère, s'agissant notamment de la collaboration avec les collectivités locales. De plus, le mécontentement exprimé par certains élus (députés et maires) et par le personnel des bibliothèques a eu de bons effets (vous voyez que je ne regrette pas

d'avoir manifesté). Il importait au ministre chargé de la Culture, Michel Guy, de justifier la décision gouvernementale et de donner au directeur du Livre les moyens de réussir. Ordre fut donc donné de nous choyer et de nous intégrer dans le ministère tout en nous laissant une grande liberté et la possibilité de travailler comme auparavant. Protégés par le directeur de l'Administration générale, Jean Castarède, aimablement accueillis par le personnel des autres directions et rapidement intégrés aux commissions et groupes de travail où se décidait la politique de partenariat avec les collectivités locales (chartes culturelles et autres contrats), nous pûmes rapidement tenir notre place et notre rang. Je veux citer ici le nom de Jacques Charpillon, administrateur civil chargé de ce secteur, à qui je dois de m'être familiarisé avec les objectifs, us et coutumes du ministère. Par ailleurs, une coopération active avec l'Éducation nationale se mettait en place (gestion du personnel, IGB, etc.).

Quant à nos moyens, ils stagnèrent durant plusieurs années, tantôt en baisse, tantôt en hausse légère, la politique gouvernementale d'alors étant de rigueur et d'économie (gouvernement Raymond Barre)<sup>5</sup>. C'est seulement après le changement de majorité de 1981 que nos moyens ont augmenté. Et je crois pouvoir affirmer que si cette augmentation a été considérable c'est parce que les bibliothèques publiques avaient été transférées à la Culture et que, si elles étaient restées à l'Éducation nationale, l'augmentation aurait été beaucoup moins importante. Elles ont en effet largement bénéficié de l'application, en quelques années, d'une mesure préconisée par la gauche : 1 % du budget de l'État à la Culture.

• **En somme, malgré les difficultés rencontrées, les hauts et les bas, vous êtes satisfait des résultats obtenus durant vos années de centrale ?**

Les historiens jugeront. Pour ma part, je pense que les statistiques relatives aux BM et aux BCP publiées depuis 1968 sont éloquentes et que la croissance que l'on constate résulte bien de la politique qui a été menée à l'échelon central, en collaboration et avec l'approbation des collectivités territoriales. Ceci, je le répète, sans changement significatif de méthode lors du passage à la Culture mais avec une amplification des moyens et des actions. Permettez-moi de vous lire quelques passages d'un article que j'ai publié deux ans après mon départ de la centrale : « Pour les BM, les aides de l'État passent en 1982 de 40 à 210 MF en fonctionnement et de 27 à 115 MF en équipement. Pour les BCP, les crédits passent

5. Pour plus de précisions sur l'évolution des moyens affectés aux BM et aux BCP, se reporter à : *Les Bibliothèques en France*, rapport au Premier ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde, directeur du livre, Dalloz, 1982, p. 30, 31 et 53 (BM) et 120 à 125 (BCP).

## LE MINISTRE ET LE BIBLIOTHÉCAIRE [ÉCHANGES]

Le 7<sup>e</sup> Festival international du livre à Nice en mai 1975 va être pour l'ABF l'occasion de faire connaître ses propositions. Lors de la séance inaugurale du Festival, Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités (dont dépend alors la Direction des bibliothèques et de la lecture publique), dans une superbe envolée lyrique, déclare « [...] je veux que les collections de la Bibliothèque nationale soient accessibles à l'écolier des Alpes-Maritimes ». Ce qui lui vaut immédiatement la réponse véhémement du président de la Section des bibliothèques publiques (Francis Gueth) « Monsieur le ministre vous venez de faire la preuve que vous n'avez rien compris aux bibliothèques ! » Le lendemain se déroule un colloque sur le thème « Bibliothèques, moyens de culture ». Dans un « brillant exposé », Francis Gueth, avant de définir une cohérence du réseau, affiche une vision ambitieuse de la bibliothèque publique, « instrument principal de la formation et de l'information permanente ». « La bibliothèque publique n'est pas un équipement éducatif et culturel parmi les autres. Elle ne peut être mise sur le même plan que les autres. La Bibliothèque publique ne remplace pas les autres institutions culturelles mais elle les traverse et les rencontre toutes » démontre-t-il avant de souligner qu'elle s'adresse « à l'ensemble de la population » et non « à l'élite sociale et intellectuelle ». En s'appuyant sur le propos d'André Malraux, selon lequel « la culture c'est le contraire de l'humiliation », il affirme le « rôle social » de la bibliothèque. « Lorsque nous faisons franchir à des groupes, à des classes, à des particuliers, les portes de la bibliothèque, lorsque nous leur en expliquons le fonctionnement, ce que nous levons c'est leur humiliation, c'est leur exclusion de la culture ». Ce colloque est l'occasion pour de nombreux bibliothécaires de réclamer un véritable plan de développement des bibliothèques – avec une participation de l'État à la hauteur des besoins. Lors de la séance de clôture, J. P. Soisson fait une nouvelle intervention : « La lecture publique – cinq principes et deux propositions ». Il serait long et fastidieux de reprendre aujourd'hui ces cinq principes. Retenons seulement le dernier [...] « une politique des bibliothèques me paraît résider dans une évolution du métier des bibliothécaires : ceux-ci doivent devenir des animateurs pédagogiques... L'automatisation que j'ai demandée de développer en priorité devrait décharger le personnel des tâches, souvent ingrates, du catalogage. Les bibliothécaires devraient être plus disponibles. Ils devraient pouvoir jouer un rôle plus actif d'animation et de formation ». Quant aux deux propositions... elles n'eurent guère le temps d'être mises en œuvre, puisque quelques semaines plus tard, le secrétariat d'État aux universités perdait la tutelle des bibliothèques publiques et la Direction des bibliothèques et de la lecture publique était remplacée par deux Directions distinctes... L'Éducation pour les bibliothèques publiques ce n'était plus un ministère de tutelle... n'est-ce pas resté une tâche à partager avec d'autres au sein d'un réseau un peu mieux reconnu qu'autrefois ? Un réseau dont la cohérence reste à inventer ?

Extrait de : Jacqueline Gascuel, « Histoires et idéologies », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 156, 3<sup>e</sup> trim. 1992.

respectivement de 37 à 94 et de 18 à 40 MF, auxquels s'ajoute la création de 123 emplois en une seule année alors que [773] seulement avaient pu être créés depuis 1945. [...] Prolongés sur quatre ans, ces crédits ne permettront pas seulement un développement quantitatif de la lecture publique avant la décentralisation <sup>6</sup>, mais provoqueront des avancées dans différents secteurs spécifiques concernant les publics, les documents (notamment audiovisuels), les personnels et la gestion même des services (automatisation) [...]. Ces crédits seront aussi les instruments indispensables du dialogue entre État et collectivités locales pour préparer les élus, plus particulièrement ceux des départements, à leurs nouvelles responsabilités et pour que la décentralisation ne soit pas, ne serait-ce que pendant quelques années, un frein au développement. <sup>7</sup>»

Plus haut dans l'article, j'avais rappelé qu'en 1966 Georges Pompidou, Premier ministre depuis 1962, avait déclaré « qu'en matière de lecture publique, tout était à faire » (ce qu'un ministre de l'Instruction avait d'ailleurs dit dans les mêmes termes un siècle plus tôt). J'avais aussi rappelé que « les objectifs que s'était assignés, dans une circulaire de 1968, le directeur des Bibliothèques d'alors, le très gaulliste Étienne Dennerly : faire

de la lecture publique, en quelques années, "un service public de culture et d'information, ouvert à tous, présent partout". » Dans des documents officiels de la même époque, on trouve aussi ces mots pour qualifier la lecture publique : « un service culturel de base et de masse <sup>8</sup> ». Avant et après 68, les professionnels et quelques politiques n'ont cessé de réclamer une loi en la matière définissant les obligations de l'État et des collectivités locales et les modalités du financement, à l'instar de pays comme la Grande-Bretagne ou le Danemark. Une telle loi a été annoncée à l'Assemblée nationale par un ministre, mais la promesse ne fut pas tenue. Ce fut notre échec. Il reste qu'en deux décennies le secteur a connu des progrès très importants et que les crédits d'État qui y ont concouru ont pu être transférés aux collectivités territoriales. Il serait légitime que le public qui a bénéficié de ces progrès en soit reconnaissant à leurs initiateurs : Georges Pompidou et Étienne Dennerly. Un dernier mot : le rôle des services centraux et de l'ABF dans le développement des BM est fort bien décrit et analysé dans le livre d'Anne-Marie Bertrand, *Les Villes et leurs bibliothèques* <sup>9</sup>. J'en conseille la lecture à tous les adhérents de l'ABF. ■

6. Le 1<sup>er</sup> janvier 1986.

7. Benjamin Winter (alias Louis Yvert), « Lecture publique : un bon bilan. », *Politique aujourd'hui*, nouv. sér., n° 10, mai-juin-juil. 1985, p. 80.

8. Ibid., p. 78.

9. Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*, Éd. du Cercle de la Librairie, 1999.

JEAN-CLAUDE ANNEZER  
 Conservateur général des bibliothèques  
 Directeur du SCD Université  
 de Toulouse 2 Le Mirail

# S.O.S. BU

## Un appel qui n'en finit pas

# de résonner ?

Après la publication  
 d'un *Livre noir*  
 des Bibliothèques  
 universitaires  
 (1973), la Section  
 des bibliothèques  
 universitaires de l'ABF  
 lance à l'occasion des  
 élections législatives  
 de 1978 un S.O.S BU.

Retour et mise en  
 perspective.

À la mémoire d'Alban Daumas et de Gérard Thirion

### LE LIVRE NOIR DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

« 1972 a été l'Année du livre. Nous, bibliothécaires, aurions aimé qu'elle ne soit pas aussi l'année du déclin

des bibliothèques universitaires.

Les bibliothèques universitaires, créées dans les dix ou quinze dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, constituées très lentement, d'abord par regroupement des bibliothèques des facultés, puis par leurs moyens propres, correspondaient, vers 1950, à une vingtaine d'établissements et à une trentaine de bibliothèques. Après 1950, elles ont été entraînées dans le développement de l'Université, lié à l'explosion démographique des effectifs étudiants : aux 63 ou 65 universités d'aujourd'hui en métropole correspondent 30 bibliothèques d'université et 13 bibliothèques interuniversitaires, soit environ 130 bâtiments. Elles n'avaient pas attendu 1968 pour repenser leurs objectifs et leurs moyens : de 1950 à 1962 se succèdent leurs réformes de structure et de fonctionnement, cependant que leur finalité est précise dans le décret du 23 décembre 1970 : « Elles ont une mission d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire. »

Mais, si la bibliothèque poussiéreuse et hors du temps, vouée à la conservation de vieux bouquins est un cliché bien

révolu, la pauvreté des moyens en personnels et en crédits est toujours de mise.

Qui plus est, on assiste, depuis 4 ou 5 ans, à une diminution régulière de ses moyens : le 5<sup>e</sup> plan n'avait pas été réalisé à 50 %, mais le 6<sup>e</sup> plan qui n'a pas encore reçu, sauf les constructions, un début de réalisation, est l'occasion d'une régression sensible.

Il faut regarder les choses en face : la médiocrité des moyens des BU françaises n'est pas d'aujourd'hui mais la situation empire d'année en année... Une sorte de volant d'inertie, la possession d'ouvrages encore utilisables 5 ou 10 ans après leur acquisition camoufle une situation grave : on ne les renouvelle pas. De même qu'il faut 10 ans pour faire une bibliothèque de toutes pièces, il faut 10 ans pour qu'elle meure quand on réduit ses moyens de 30 à 50 %.

Nous en sommes en 1972 à l'année 4 ou 5 de la transformation des bibliothèques françaises en dépositaires de livres périmés.

Elles ont toujours été très en dessous des bibliothèques allemandes ou anglaises, mais on les achemine sûrement (et pas lentement) au niveau de celles des pays sous-développés<sup>1</sup>.

### DEMAIN EST-IL DÉJÀ ÉCRIT ?

Cinq ans plus tard, la Section des bibliothèques universitaires décide de lancer un nouvel appel à l'opinion et aux

1. *Bulletin d'informations*, ABF, n° 78, 1<sup>er</sup> trimestre 1973, p. 19-21.

hommes politiques, face à la dégradation dramatique de la situation.

Dans sa lettre adressée aux responsables des partis politiques et aux candidats désignés pour les élections législatives de mars 1978, le président Alban Daumas ne mâche pas ses mots : « [...] ou bien on continue à laisser aller les bibliothèques universitaires à la dérive, ou la gravité de nos problèmes est comprise et un plan de redressement est adopté. Les bibliothécaires apprécieront les réponses qui leur seront envoyées (ou remarqueront les non-réponses), soucieux de bien faire marcher les instruments de travail où chaque jour ils constatent un manque de moyens affligeant et, pour l'heure, aucune perspective encourageante. Ils ne demandent rien pour eux mais beaucoup pour les universités où ils voudraient aussi être mieux compris et entendus. <sup>2</sup> »

### S.O.S. BU, QUI SAUVERA LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ?

Le document déroule, sur un ton grave, la chaîne des causes et des conséquences de l'agonie des bibliothèques universitaires (BU). Il laisse pressentir une catastrophe pour les universités françaises qui ne semblent pas s'être beaucoup émues et mobilisées après *Le Livre noir* de 1973.

Sommes-nous dans une période de transition ou de déclin ? Ni l'opinion publique, ni les hommes politiques, ni les universitaires n'ont pris la mesure du désastre annoncé. Mais les BU elles-mêmes ont-elles pu s'affirmer comme un symbole collectif fort de partage des savoirs et un enjeu politique majeur pour la collectivité nationale et les universités ? Non, leur inscription dans une économie de service public s'est plutôt affaiblie : elles ne sont pas considérées, ou si peu, comme une mémoire collective, un héritage à entretenir et à renouveler, un investissement à forte plus-value pour l'avenir. Théoriquement porteuses de valeurs intellectuelles et investies d'une mission éducative et culturelle, elles sont en voie de paupérisation. Il ne suffit plus d'affirmer que ça va mal dans les BU, c'est bien pire !

« Malgré une diffusion assez large du *Livre noir* en 1973 auprès des parlementaires, des élus locaux et de nombreuses personnalités, malgré les articles parus dans la grande presse et dans les revues spécialisées, malgré les cris d'alarme prononcés chaque année au Congrès national de l'ABF, malgré les remarques répétées des syndicats, la situation n'a fait qu'empirer.

Un court instant après le colloque de Gif-sur-Yvette, organisé en avril 1975 et présidé par J. P. Soisson alors à la tête du

2. *Bulletin d'informations*, ABF, n° 98, 1<sup>er</sup> trimestre 1978, p. 41.



La Bibliothèque universitaire de Poitiers mise en service en 1964 (Archives de la Sous-direction des bibliothèques).

Secrétariat d'État aux universités, on a pu croire qu'on s'intéressait en " haut lieu " aux bibliothèques universitaires et qu'on comprenait leur rôle fondamental dans l'enseignement et dans la recherche. Mais presque rien n'est venu concrétiser les promesses faites : c'est une situation catastrophique, un état d'agonie <sup>3</sup> [...]. »

### AGIR OU LAISSER PÉRIR ?

Après un rappel historique de la lente gestation des bibliothèques universitaires de 1880 à 1977, le S.O.S. précise quelle est la mission des BU : elles devraient être « un service essentiel de l'université, voué à l'élaboration et à la transmission de la connaissance, au développement de la recherche et à la formation des hommes. <sup>4</sup> »

La troisième partie du S.O.S. s'intitule « Les remèdes ». Elle reprend le « plan de réorganisation des bibliothèques universitaires » préconisé en 1975 et approuvé par l'ensemble des associations professionnelles <sup>5</sup>.

Il y est question en particulier de la mise en place d'une « structure régionale de documentation combinant les éléments actuels (bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales, bibliothèques centrales de prêt) en leur donnant une cohésion administrative sous l'impulsion d'un *inspecteur régional* choisi par le personnel scientifique des bibliothèques <sup>6</sup> ». Proposition prémonitoire ?

3. *Bulletin d'informations*, ABF, n° 98, 1<sup>er</sup> trimestre 1978, p. 42.

4. *Bulletin d'informations*, ABF, n° 98, 1<sup>er</sup> trimestre 1978, p. 43.

5. Voir *Bulletin d'informations*, ABF, n° 88, 1<sup>er</sup> trimestre 1975.

6. *Bulletin d'informations*, ABF, n° 98, 1<sup>er</sup> trimestre 1978, p. 45.

Au niveau de l'université, l'organisation des collections est souhaitée selon trois niveaux :

- niveau A pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles (soit salles de la BU, soit salles des UER) ;
- niveau B pour le 3<sup>e</sup> cycle et les chercheurs (salles spécialisées et la BU groupant livres et périodiques d'un même niveau scientifique où est recueillie toute la recherche publiée et officielle) ;
- niveau C pour la recherche de pointe non encore publiée ou très spécialisée (Centres de documentation des UER).



Déménagement de la Bibliothèque universitaire de Lille, 1974.

Ce plan entraîne une harmonisation des politiques d'achat et ne supprime nullement les « bibliothèques de facultés : au contraire, la bibliothèque de l'université doit être à même de leur fournir toute l'assistance technique qu'elles réclament<sup>7</sup> ».

On peut légitimement s'interroger aujourd'hui sur une telle organisation dans un contexte de tension et de pénurie : qui trop embrasse mal étreint ?

Comment s'en tenir là, sans subir le poids des clivages établis, sans entrer dans les querelles de « préséance » ? La construction n'est-elle pas hardie et risquée dans l'épaisseur administrative et fonctionnelle de l'université française ? Nous en avons connu les brouillages et les dérives ! Le déficit n'en finit pas de s'accumuler, un peu comme on construit de fausses fenêtres pour se donner l'illusion d'un dehors lumineux !

Le simple constat des limites dénonce en termes assez négatifs toute prétention et toute ambition d'une solution

7. *Bulletin d'informations*, ABF, n° 88, 1<sup>er</sup> trimestre 1975

par le haut. C'est la politique des petits pas qui va s'avérer payante : la logique du tout ou rien serait assurément stérile !

## PERSPECTIVES

Après une longue période de doutes et d'incertitudes, mêlés d'un fort sentiment d'abandon, les BU ont peu à peu repris courage : un bon capitaine lance des S.O.S. jusqu'à ce qu'on lui réponde, quand son navire est en perdition. Quand personne ne répond et que la tempête gronde, le navire est le jouet des flots, il ne peut plus être gouverné, il va disparaître !

Qu'en 2006, on en soit encore à souligner que « malgré les efforts entrepris depuis 15 ans, les BU françaises accusent toujours le même retard par rapport à leurs voisines européennes [...] et qu'au rythme actuel des financements, les objectifs fixés par le Rapport Miquel en 1989 ne pourraient être atteints avant 10 ans ou 15 ans selon les cas<sup>8</sup> », c'est à désespérer !

Les BU ne sont-elles pas au cœur des réseaux d'information ? Ne forment-elles pas les clés d'accès à de vastes réservoirs documentaires et à des panoplies d'outils de plus en plus performants ?

S'il est vrai qu'aujourd'hui les frontières de la connaissance éclatent, grâce aux ressources du cyberspace, les bibliothèques universitaires constituent-elles cet « élément indissociable du service public de l'enseignement supérieur, capable de lutter contre l'obsolescence<sup>9</sup> » des techniques et des contenus de l'information ? Le rapport Miquel n'estimait-il pas qu'elles représentaient « l'une des zones sinistrées de l'ensemble universitaire » ?

Fin observateur et analyste avisé de l'histoire des BU, l'inspecteur général Denis Pallier ne cache pas qu'entre 1955 et 1975 elles « ont accompagné le mouvement de croissance des universités sans amélioration – sinon qualitative – de leurs moyens par rapport aux charges.<sup>10</sup> »

Il est dommage que le document publié en 1966 par l'Internationale situationniste *De la misère en milieu étudiant considérée sous ses aspects économique, politique, psycholo-*

8. *Livres Hebdo* du 03/03/2006, à propos du *Rapport de la Cour des comptes 2005*, 2<sup>e</sup> partie, « 4. Les bibliothèques universitaires », p. 399-421 ;

9. Bernard Saint-Girons, Allocution du mercredi 6 mai 1998 au Sénat, Commission Lachenaud.

10. Denis Pallier, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? », *Histoire des bibliothèques françaises*, T. 4, Promodis/Cercle de la Librairie, 1992, p. 398.

gique, sexuel et notamment intellectuel... n'ait pas mentionné l'aspect documentaire. Il est vrai qu'il est intégré implicitement dans l'aspect intellectuel !

Au fond, le *Livre noir* et le S.O.S. des BU rejoignent les analyses de situations et les appels au secours de l'université française. Université et bibliothèques ne sont-elles pas sur le même bateau ? « Un bateau ivre que le moindre écueil peut faire chavirer », selon l'expression d'Alain Renaut. Peut-on pour autant prétendre que les universités françaises et leurs bibliothèques ne font partie des priorités d'aucun gouvernement ? L'une et l'autre maltraitées ? « Au moment où l'Europe se constitue et où les responsables politiques tentent de trouver un dénominateur commun pour les universités européennes.<sup>11</sup> » Faut-il s'en plaindre ou plutôt porter plainte ? Mais devant qui ? À quel point touche-t-on là le fond ?

### POUR NE PAS CONCLURE : UNE INTRANQUILLITÉ PERMANENTE ?

À la fois « référentes » et rejetées, les bibliothèques universitaires ne semblent-elles pas encore et toujours se poser dans l'université, presque à la marge, au point de se sentir incomprises et peu soutenues ?

Certes, on risque d'instaurer un faux débat si on analyse la situation d'aujourd'hui avec des critères d'hier. Faire état de doutes justifiés, jusqu'à cultiver une certaine vision archaïque, laisse encourir le risque de stagner, de s'enfermer dans des logiques improductives.

Pourquoi a-t-il fallu en passer par un *Livre noir* et un S.O.S. pour alerter, pour dénoncer la misère des BU ? Les tensions n'ont pas fini de s'estomper, même si les nouveaux dispositifs d'organisation et de fonctionnement permettent d'envisager, sans trop d'illusion, une nouvelle cohérence. Chaque fois que dans l'histoire il y a régression et repli, on a tendance à s'adonner à une rhétorique du manque. Sommes-nous aujourd'hui à la charnière entre la fin d'une époque et le début d'une autre ? Ou sommes-nous encore pris dans la contradiction profonde entre les progrès annoncés et les retards récurrents de la modernisation universitaire ?

### POST-SCRIPTUM : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE ?

C'est de l'intérieur de l'université que doit venir la volonté de promouvoir et de développer une réelle politique documentaire. Une clarification des complémentarités et des

### Repères bibliographiques

- Alban Daumas, « Les bibliothèques universitaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 18 (juillet 1973), p. 316-325.
- Alban Daumas, « S.O.S. BU, document établi par la Section des BU », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 98, 1<sup>er</sup> trimestre 1978, p. 41-47.
- Gérard Thirion, « La situation des bibliothèques universitaires françaises durant l'année du livre », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 78, 1<sup>er</sup> trimestre 1973, p. 6-21.
- Gérard Thirion, « Situation des bibliothèques universitaires françaises », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 98, 1<sup>er</sup> trimestre 1978, p. 6-21.

remaniements structurels reste souvent nécessaire pour agir en réseau, même s'il est toujours difficile de se mettre à l'épreuve d'une nouvelle cohérence et d'une autre logique de fonctionnement. Ce qui s'avère prometteur ce sont les interactions sur le terrain. Il s'agit moins d'une nouvelle « défense et illustration » de la documentation dans l'université que d'une réflexion commune sur les enjeux.

Car les bibliothèques universitaires se perdraient si elles se repliaient sur leurs habitudes, leurs traditions ou si elles se drapaient dans leur « honneur bafoué ». Il y a, certes, des contraintes organisationnelles à prendre en compte. Les « recettes », si bonnes soient-elles, ne peuvent qu'échouer si on les applique sans discernement. Aller vers davantage de synergie entre les différentes composantes d'un service commun de documentation (SCD) dépend autant de l'évolution des usages et des représentations des acteurs que du comportement de la direction et de l'encadrement. Construire de nouveaux repères ne va pas sans bousculer certaines légitimités, certaines règles tacites de répartition des pouvoirs dans l'université.

La politique documentaire ne peut se développer sans liens profonds avec l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche. Elle n'a de réalité, d'utilité et de fiabilité que dans l'incessante interaction entre ses composantes. Il s'agit bien d'une aventure collective et d'un état d'esprit dont la dynamique est encore et toujours à construire. Préparer l'avenir, c'est aussi en finir avec la gestion hasardeuse, les divisions, l'absence de transparence. C'est enfin nourrir un discours « offensif », fidèle au *Livre noir* et au S.O.S. des BU françaises. Une nouvelle bibliothéconomie trouve là son geste fondateur. « Mais, les BU, en France, ne sont rien d'autre que ce que l'État et les universités en ont fait et continuent d'en faire.<sup>12</sup> » ■

11. « Dossier », *Société Civile*, n° 40, 2002.

12. Marie-Dominique Heusse, « Éditorial », *La lettre de l'ADBU*, janvier 1996, p. 1.



## L'ABF CONNAÎT LA MUSIQUE ?



Bibliothèque publique de Massy, la discothèque, 1973.

© Unesco/Dominique Roger

Si la musique a eu longtemps sa place en bibliothèques sous sa forme manuscrite où imprimée, au moins jusqu'à l'avènement de la radio, sa présence sous forme d'enregistrements (sonores puis en images) en fait une (encore) jeune quinquagénnaire qui n'en finit pas de s'interroger sur sa place, et aujourd'hui son

avenir, au sein des établissements de lecture publique.

Au sein de la (toujours) jeune centenaire ABF, les bibliothécaires musicaux, souvent nommés discothécaires, se signalent par un parcours discret en tant que tels, car plus préoccupés par l'unité de la profession que par une singularité liée à leur média de prédilection.

Au sein de la Section lecture publique, la Sous-section discothécaires vécut une douzaine d'années, de la naissance de l'option « musique » du CAFB en 1974 à la disparition de la Discothèque de France en 1988. Portée par quelques pères fondateurs, tels Jean-Marie Daudrix, Cécil Guitard ou Pascal Sanz, présidée successivement par Sylviane Lange et Laurence Languin, cette Sous-section vit passer les premières générations de « cabfistes » musicaux, mais choisit de se dissoudre, au Congrès de Marseille, constatant que son existence générait autant de marginalité que d'intégration. Si la place du disque a été confortée à plusieurs reprises, notamment par les normes de construction et d'équipement des bibliothèques publiées par le *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF) en 1975, ou par les « crédits d'achat de disques (CAD) » de 1982 à 1985 qui ont permis (entre autres) de constituer les premières collections de disques compacts, la banalisation de la musique au sein des établissements est le fruit d'un long parcours et d'une action conjointe de professionnels motivés, dans et hors l'ABF.

Ce n'est pas un hasard si, de la formation ABF au CAFB musique, ce sont les mêmes formateurs, attachés à transmettre des valeurs d'ouverture autant que des compétences techniques. Ce sont eux, également, qui seront associés à la mise en place des filières spécifiques dans le cadre de la réforme débouchant sur la création des Centres régionaux de formation à la fin des années quatre-vingt.

La création de l'ACIM, comblant le vide laissé par la Discothèque de France, permettra la publication d'*Écouter Voir* pendant quinze ans, sous la houlette de Yves Alix, Michel Sineux, Gilles Pierret, dans un souci constant de coopération avec le Centre national de coopération des bibliothèques publiques (CNCBP) puis la Fédération française de coopération des bibliothèques (FFCB), et toujours avec un pied dans l'ABF.

Les associations régionales vont prendre également le relais. La doyenne, Vidéothécaires, discothécaires de la région lyonnaise (VDL), travaille depuis plus de vingt ans à la charnière entre les établissements, les centres de formation (CNFPT et CRF-Médiat), et le groupe régional de l'ABF au point que ses présidents successifs, Nelly Vingtdeux, Marie-Noëlle George ou François Marin, l'ont toujours considérée comme la commission spécialisée sur les questions musicales. Un partenariat évident s'instaure de ce fait et débouche sur l'organisation de journées d'études en commun. La prochaine, programmée cet automne, traitera d'une thématique transversale « médias, droits et usages ». Si les « Discothécaires de l'Est » se sont constitués sur un modèle similaire, dans d'autres régions c'est l'agence de coopération ou le groupe régional ABF qui accueille la réflexion et les échanges des bibliothécaires musicaux.

Le *BBF*, par ailleurs, de Bertrand Calenge à Yves Alix en passant par Anne-Marie Bertrand a ouvert ses colonnes aux problématiques liées à la documentation musicale au même titre que *BIBLIOTHÈQUE(S)* y consacre deux dossiers sous la présidence de Gilles Éboli.

Alors, valse hésitation, pas de deux ou tango expressif, l'apport des discothécaires/bibliothécaires musicaux aux évolutions du métier, de la reconnaissance de leurs spécificités et des formations se lira sans doute plus comme un compagnonnage avec l'ABF que dans une action permanente et concertée.

C'est sans doute la dynamique de l'inter-association qui semble aujourd'hui la plus à même de répondre aux questions complexes posées par les nouveaux modes de diffusion des produits culturels, au premier rang desquels la musique n'a pas fini de faire entendre sa voix.

Christian MASSAULT  
Bibliothécaire, directeur de la médiathèque  
Louis Aragon, Rive-de-Gier  
Membre de l'ABF, président fondateur de VDL,  
cofondateur de l'ACIM

# MATERIC

## EQUIPEMENT



- ▶ Concepteur et fabricant de mobilier pour bibliothèques, médiathèques et C.D.I.
- ▶ Conseil et assistance en aménagement d'espace
- ▶ 5 lignes de mobilier et accessoires dans plus de 600 sites

### MATERIC EQUIPEMENT

87, rue Mirabeau - 51835 IVRY-SUR-SEINE TEL / (01) 46 70 96 96 FAX / (01) 46 72 82 92

EMAIL / [bib@materic-equipement.com](mailto:bib@materic-equipement.com) SITE WEB / [www.materic-equipement.com](http://www.materic-equipement.com)



# RENOV<sup>1</sup>

LIVRES

RELIER, C'EST NOTRE MÉTIER

## Consolidation et équipements pour livres de bibliothèque

### Reliure de conservation

### Livres pré-reliés



+ 350 000  
volumes  
traités par an

+ 2 500 m<sup>2</sup>  
de locaux  
sécurisés  
et climatisés

+ 50 années  
d'expérience  
au service  
du livre et de  
la lecture



# Censure

## et ordre moral



Autocollant dessiné par Pef.

Comment justifie-t-elle ses propos ? En livrant quelques citations censées susciter l'indignation du lecteur. Cependant, à y regarder de plus près, on se rend compte que les phrases sont extraites de leur contexte et que la moindre expression peut alors devenir ambiguë voire perverse. Pourtant, la consécration ne devait pas tarder pour ce nouveau chevalier de l'ordre moral : la même année, Louis Pauwels lui consacre un éditorial élogieux dans le *Figaro Magazine*. Madame Monchaux, après avoir sillonné la France en réclamant la mise à l'index d'un certain nombre d'ouvrages jugés par elle dangereux, trouve à Paris une oreille bienveillante en la personne de Solange Marchal, conseillère municipale UDF dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement. Un an plus tard, est désignée à la Mairie de Paris une commission présidée par Françoise de Panafieu,

1. Se désignant de « la droite universitaire », l'UNI était, et est toujours, à la fois un syndicat étudiant et un mouvement politique.

alors maire-adjointe à la Culture de Jacques Chirac, maire de Paris. Son rôle ? Se charger de l'acquisition de documents pour la jeunesse en établissant des listes limitatives. En censurant, donc. Les bibliothécaires de la ville de Paris ne tardèrent pas à réagir : un collectif « Renvoyons la censure » s'est mis immédiatement en place et a rassemblé quelques 10 000 signatures au Salon du livre, contribuant ainsi à l'arrêt du fonctionnement de cette commission.

Cette affaire a eu un grand retentissement dans la profession. L'ABF prit une initiative audacieuse en invitant Marie-Claude Monchaux en personne à s'expliquer devant une salle hostile, au cours d'un mémorable débat organisé au Palais des congrès en marge du Salon du livre.

Vingt ans plus tard, où en sommes-nous ? Un livre d'Ophélie Texier, *Jean a deux mamans*, destiné aux enfants de 0 à 3 ans et publié par L'École des loisirs en 2004, a mis le feu aux poudres. De quoi s'agit-il ? D'un album sur l'homoparentalité. L'objet n'est pas dans les lignes qui suivent de défendre ou d'attaquer cet ouvrage, et encore moins de prendre position pour ou contre l'homoparentalité. La question est seulement d'analyser les critiques formulées qui aboutissent à une conclusion sans appel : le livre doit être censuré. Florilège : « Un livre pour enfants qui fait frémir », selon Elizabeth Montfort, présidente de l'association catholique *Femina Europa* qui appelle violemment à l'interdiction. « Nous lançons dès aujourd'hui, écrit-elle à l'éditeur, une campagne visant à boycotter vos publications sur tout le

**Pourquoi parler de la censure en 2006 ?**  
**Parce que l'incitation au boycott des livres se porte bien.**  
**Un bref rappel des faits : en 1985, une certaine Marie-Claude Monchaux publie à l'UNI (Union nationale interuniversitaire<sup>1</sup>), une brochure de 120 pages au titre éloquent : *Écrits pour nuire : littérature enfantine et subversion*. Les propos qu'elle y tient ne sont pas moins édifiants ; qu'on en juge : « Les livres pour enfants véhiculent le fumier [...]. Un certain nombre de livres attrayants [...] sont des ouvrages corrompus [...]. Ils étalent une véritable pourriture morale. »**



La brochure publiée par l'UNI en 1985.

territoire national (bibliothèques municipales, écoles maternelles et primaires, crèches) tant que ce livre ne sera pas retiré ». Cette déclaration est une chose, mais l'intervention de la pédiatre Edwige Antier, disciple de Françoise Dolto, auteure de livres, chroniqueuse sur France Info et France Inter, par ailleurs conseillère UMP de Paris et première adjointe au maire du VIII<sup>e</sup> arrondissement, en est une autre. Estimant en effet

que « ce genre d'histoires peut nuire à la construction de l'enfant »,

elle a répondu, péremptoire, au journaliste du *Figaro* qui lui demandait si « l'homoparentalité [était] une valeur ? » : « Pas une valeur, mais un fait marginal. Elle véhicule donc, dans ce sens, des antivaleurs. Or, les idées marginales doivent être le choix des parents, en aucun cas celui d'une bibliothèque municipale ou d'une mairie. Cela n'est pas du ressort d'une institution publique. Le premier devoir d'une bibliothèque est de respecter le choix des familles. Que ces lieux de culture et d'éveil soient responsables et, surtout, respectons les transmissions intrafamiliales, à la fin ! » (*Le Figaro*, 9 septembre 2005). La suite de son argumentation, exprimée dans *Têtu* en février 2006, ne peut que susciter une très vive inquiétude : « L'éditeur n'aurait-il pas dû préciser que c'est un livre avec avis parental ? Imaginez que des homosexuels voient leur enfant choisir un livre nazi dans une bibliothèque jeunesse ! Vous trouveriez cela normal ? » Un livre sur l'homoparentalité, qui est un fait de société indéniable, et un pamphlet qui ferait l'apologie du nazisme seraient donc, selon Mme Antier, comparables, ce qui justifie son appel à la censure. Étrange perversion de l'argumentation et singulière ignorance du rôle et de la fonction d'une bibliothèque...

Cette fois-ci, vingt ans après les diatribes de Madame Monchaux, c'est donc un ouvrage consacré à de nouvelles réalités parentales qui fait l'objet d'une attaque fondée sur des arguments moraux et pseudo-scientifiques. De telles manifestations d'intolérance, voire de haine, ne pouvaient laisser l'ABF indifférente. Un communiqué fut rapidement publié dans lequel l'association a réaffirmé « avec force, en se référant au code de déontologie qu'elle a adopté en 2003, le devoir des bibliothécaires de ne pratiquer aucune censure, de garantir

le pluralisme et l'encyclopédisme culturel des collections », sachant, bien entendu, que le livre d'Ophélie Texier n'a fait l'objet d'aucune interdiction. Enfin, il est également indispensable de rappeler que L'École des loisirs est un éditeur dont l'une des préoccupations, parmi bien d'autres, est d'aborder avec talent et dans des collections de qualité des sujets liés à la vie contemporaine. Censurer reviendrait à nier la réalité et à cantonner la littérature enfantine à un angélisme pour le moins suranné !

En 2006, l'appel à la censure est toujours bien présent, et peut-être plus offensif encore que par le passé. En effet, les méthodes des censeurs potentiels se fondent sur des arguments reposant sur des principes normatifs empruntés à certaines interprétations de la psychologie ou de la psychanalyse, et censés exprimer une vérité scientifique irréfutable. Et lorsque les censeurs ont de surcroît des fonctions politiques, comme Madame Antier, le danger n'en est que plus grand : pour la pédiatre, comme pour la conseillère municipale qu'elle est, ce qui n'est pas dans la « norme » ne devrait donc pas être traité dans des livres pour enfants. À quand le retour des autodafés ? ■

#### Manifeste du collectif « Renvoyons la censure » en 1986

**Des auteurs sont calomniés, des éditeurs attaqués, des bibliothécaires, des enseignants, des libraires sont discrédités. À Montfermeil et ailleurs, des livres sont retirés des bibliothèques. À Paris, plus subtilement, les livres n'entreront plus dans les bibliothèques sans l'avis des élus. Ils participent de façon prépondérante à l'établissement des listes d'autorité.**

**À l'origine de ce phénomène inquiétant : des responsables municipaux, diverses associations brandissent la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse pour exercer la censure sur tout ce qui est supposé perturbant, y compris l'évocation de la pauvreté ou même... de la tristesse ! Le premier respect des adultes à l'égard des enfants n'est-il donc pas de leur faire découvrir toute la diversité de la vie avec ses langages et ses situations multiples ? Si cela exige des précautions, en aucun cas cela ne tolère le mensonge.**

**Nous défendons ce qui est attaqué : la littérature, la lecture, la circulation des idées, les libertés.**

# Organismes de prêt

(bibliothèque, centre de documentation...):

## comment vous mettre en règle avec les obligations du droit de prêt ?

La loi du 18 juin 2003, complétée par les décrets du 31 août 2004, fait obligation aux organismes de prêt de déclarer leurs achats de livres, auprès de la société de perception et de répartition de droits agréée par le ministre de la Culture. Sofia a reçu l'agrément pour la gestion du droit de prêt par arrêté du 7 mars 2005.

### Quels sont les organismes de prêt ?

- bibliothèques de collectivités territoriales (municipales et départementales)
- bibliothèques des universités (Services Communs de Documentation, UFR, Centres de recherches...),
- bibliothèques de comités d'entreprise,
- toute autre bibliothèque dont la moitié des ouvrages achetés dans l'année sont destinés au prêt et qui ont une activité organisée de prêt avec des listes d'inscrits individuels ou collectifs.

### Quels sont les achats à déclarer ?

La déclaration des achats est obligatoire pour tous les livres acquis depuis le 1<sup>er</sup> août 2003. Le livre doit être entendu dans sa définition fiscale : est considéré comme livre tout document imprimé soumis au taux réduit de TVA de 5,5%, en France métropolitaine. L'instruction fiscale n° 82 du 12 mai 2005 (BOI 3C-4-05) englobe, désormais, dans cette définition, les guides, annuaires et répertoires... mais aussi les cartes géographiques, livres de coloriage...

### Que doit-on faire ?

- S'inscrire,
- Vérifier le Gencod de ses fournisseurs de livres depuis le 1<sup>er</sup> août 2003,
- Saisir en ligne les montants globaux des factures, sans le détail des titres ni des prix des livres achetées.

### Comment déclarer ?

- **En ligne** : sur le site général de Sofia, [www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org), rubrique droit de prêt ou directement sur [www.la-sofiabibliotheque.org](http://www.la-sofiabibliotheque.org)
- **En EDI**, (Échanges de Données Informatisées), en vous rapprochant de Sofia qui vous communiquera le cahier des charges vous permettant de développer vos propres automates de transmission. La solution EDI est de loin la moins contraignante et la plus fiable.
- Possibilité de **formulaire papier**. Vous renseigner par téléphone ou par courrier sur les conditions à remplir.

### Quand et jusqu'à quand déclarer ?

Dès réception du courrier nominatif qui vous y a invité. Il comporte votre Gencod et votre numéro de pré inscription.

#### Date limite de déclarations :

- du 1<sup>er</sup> août 2003 au 31 décembre 2004, les déclarations simplifiées doivent être faites avant fin juin 2006.
- pour toute l'année 2005, la déclaration simplifiée doit être faite avant fin décembre 2006.

Pour accomplir ces opérations, vous disposez d'un guide d'utilisation qui vous a été adressé par Sofia sous forme de brochure et que vous pouvez consulter en ligne et imprimer.



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES INTÉRÊTS  
DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

[www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)

30, RUE DES GRANDS AUGUSTINS - 75006 PARIS

N° Azur 0 810 034 034

FRANCE PUBLISSEUR

TÉLÉCOPIE : 01 44 07 57 40

COURRIEL : [droitdepret@la-sofia.org](mailto:droitdepret@la-sofia.org)

100<sup>e</sup> CONGRÈS ABF  
PORTE DE VERSAILLES, PARIS  
9-11 JUIN 2006, STAND C 11

**Au salon des ABF, vous découvrirez pourquoi ...**

# vubis smart



**STATISTIQUES**  
Tous les champs interrogeables en "langage clair"



**SENTINELLE**  
enrichissement automatique du catalogue



Recherche multi-base  
Architecture 2.19.54



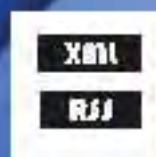
Connexion des machines hétérogènes



**WEBSERVICES**  
recuperation des couvertures,  
les tables des matières...



Recherche fédérée  
OAI, SRV, OpenURL...



Portail dynamique  
c'est l'info qui vient à vous



Intégration de chartes graphiques  
grâce aux CSS



**SOBBY PHONE**  
accessibilité aux malvoyants



LDAP  
lien avec annuaire



Services lecteurs,  
réservation, bêt, suggestion...



OpenURL  
Générateur de lien

**... 250 bibliothèques ont choisi Vubis Smart**



Retournez-nous le coupon-réponse par courrier ou par fax au 01.47.10.83.27

**EXTENSITY GEAC Division Bibliothèques**

72 rue du Colonel de Rochebrune - 92380 - GARCHES

Institution \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Interlocuteur \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_ Désire :

Recevoir une documentation

Recevoir un devis gratuit

Démonstration sur site

Invitation ABF

DOMINIQUE LAHARY  
 Directeur de la Bibliothèque  
 départementale du Val-d'Oise

# 1988-1992 : la bataille des statuts

Le 17 novembre 1990, place des Invalides, des bibliothécaires étaient dans la rue avec des banderoles dont la plupart étaient syndicales. Mais l'une d'elles portait le sigle de l'ABF : le groupe régional Nord-Pas-de-Calais était venu en force sous ses propres couleurs. C'est que l'association avait officiellement appelé à participer à une manifestation organisée par la CGT, la CFDT, la CFTC et FO.

On était en train de vivre un épisode de la « bataille des statuts » qui de 1988 à 1992 mobilisa la profession dans plusieurs grèves et manifestations<sup>1</sup> et fit couler beaucoup d'encre et de salive. C'est que ces années-là se recomposa un paysage statutaire qui devait profondément modifier les carrières, la mobilité et la formation professionnelles.

## QUAND LES STATUTS DIVERGEAIENT

Auparavant la situation divergeait entre la fonction publique d'État (Bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires, de nombreuses établissements spécialisés mais aussi les bibliothèques centrales de prêt) et le statut du personnel communal.

### Divergence statutaire :

- en catégorie C, les communaux étaient cantonnés au niveau « C moins » des employés de bibliothèque, tandis que deux corps d'État occupaient tout le spectre : les magasiniers spécialisés et les magasiniers en chef, avec un corps de débouché en catégorie B (les inspecteurs de magasinage) ;
- c'est seulement en catégorie B que les statuts étaient équivalents : sous-bibliothécaires communaux et bibliothécaires-adjoints d'État occupaient le niveau dit « B type » correspondant à un recrutement après le baccalauréat ;
- la divergence reprenait en catégorie A, avec des emplois communaux (les bibliothécaires de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>ère</sup> catégorie<sup>2</sup>) situés en bas du spectre indiciaire tandis que les conservateurs d'État occupaient le niveau « A plus », coiffés par le petit corps des inspecteurs généraux de bibliothèque.

1. Notamment une grève nationale le 19 décembre 1990 avec manifestation à Paris du Centre Pompidou au Palais-Royal.

2. L'emploi de 1<sup>ère</sup> catégorie ne constituait pas un débouché de celui de 2<sup>e</sup> catégorie par avancement. Bénéficiant d'un spectre indiciaire légèrement supérieur sans atteindre le niveau des conservateurs d'État, il pouvait être créé par une commune sur autorisation du ministère de la Culture.

### Divergence dans les procédures de recrutement :

- les corps d'État étaient accessibles sur concours sur épreuves, externe ou interne ;
- les agents communaux étaient, en catégorie A ou B, recrutés le plus souvent au simple vu de leur CAFB qui permettait aux bacheliers d'être nommés sous-bibliothécaires et aux licenciés de devenir bibliothécaires, même s'il arrivait que des concours sur épreuves soient organisés par des communes.

### Divergence enfin dans la formation initiale :

- du côté de l'État, les bibliothécaires-adjoints devaient préparer un concours



Manifestation aux Invalides, le 17 novembre 1990.





Manifestation avant le vote définitif des statuts de la filière culturelle à Marseille.

professionnel tandis que les conservateurs étaient formés et payés à l'ENSB après réussite à un concours généraliste ;

- chez les agents communaux, le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) servait de creuset commun pour l'accès à la catégorie B comme à la catégorie A. Sa préparation sur deux jours par semaine était compatible avec un travail salarié, notamment en bibliothèque.

### QUAND LA CONVERGENCE ANNONCÉE FAISAIT DIVERGER LES ATTENTES

Incarnant l'unité de la profession, l'ABF ne pouvait majoritairement que se réjouir de ce qui faillit être une divine surprise : la convergence statutaire annoncée par l'accouchement de la filière culturelle territoriale et par une réforme concomitante des corps d'État relatifs aux emplois de bibliothèques.

C'est que, dans le cadre des grandes lois de décentralisation des années 1992 et suivantes, le Parlement avait mis en place deux fonctions publiques jumelles, celle d'État, qui existait déjà, et la Fonction publique territoriale, création nouvelle réunissant le personnel des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics et faisant bénéficier leurs agents d'un véritable système de carrière<sup>3</sup>. La loi n°83-634 du 13/07/83 sur les droits et obligations communs à tous les fonctionnaires garantissait la mobilité entre fonctions publiques, que seule une équivalence des corps et cadre d'emplois<sup>4</sup> pouvait permettre.

3. Une troisième fonction publique, hospitalière, était également créée. Elle n'a jamais reconnu en son sein les emplois de bibliothécaire.

4. La loi n°84-53 du 26/01/84 créant une fonction publique territoriale avait prévu des corps, qui furent par la loi rectificative n°87-529 du 13/07/87, dite loi Galland, transformés en « cadre d'emplois », ce qui revient à peu près au même.

Parurent successivement par décret les statuts des cadres d'emplois des filières administrative et technique. Puis vint à la fin des années 1980 le tour de la filière culturelle. Elle concernait aussi les archives, musées, services archéologiques et établissements d'enseignement artistique, mais les emplois de bibliothèques en constituaient les plus gros bataillons.

Or les agents communaux et les fonctionnaires d'État développèrent des attentes divergentes reprises par leurs organisations syndicales respectives. Les services ministériels se partagèrent de la même façon (Sous-direction des bibliothèques du ministère chargé de l'enseignement supé-

rieur d'une part, Direction générale des collectivités locales et Direction du livre et de la lecture d'autre part) :

- dans la fonction publique d'État, complète en catégorie C et d'un niveau élevé en catégorie A, ce sont les sous-bibliothécaires de catégorie B qui nourrissent l'espoir d'une amélioration, leurs attentes se focalisant sur la création d'un niveau surnommé « A prime », de catégorie A mais inférieur au niveau des conservateurs<sup>5</sup> ;

- chez les communaux, chacun entendait « monter d'un cran » dans sa catégorie, les employés de bibliothèque en « C plus », les sous-bibliothécaires en « B plus » et les bibliothécaires au niveau des conservateurs de l'État.

Les espoirs distincts des bibliothécaires-adjoints et sous-bibliothécaires s'inscrivaient dans le cadre des mouvements qui ont agité au cours des années 1980 les fonctionnaires de catégorie B<sup>6</sup>, dont le recrutement « au niveau du baccalauréat » était de plus en plus une fiction. C'est alors que, sous le gouvernement de Michel Rocard (1988-1992), le ministre de la Fonction publique Michel Durafour s'est attaqué à une méritoire réforme de la grille des fonctions publiques<sup>7</sup>. Elle accoucha, entre autre, de la création d'un nouvel espace indiciaire, le « classement indiciaire intermédiaire » (CII, prononcez « C deux I »), censé correspondre à un recrutement à

5. Créé en 1977 au ministère de la Culture pour intégrer des sous-archivistes dans le corps de documentaliste, le « A prime » fut adopté comme revendication de reclassement des bibliothécaires-adjoints par le Syndicat national des bibliothèques (SNB), affilié à la FEN en 1981.

6. Citons les instituteurs et les infirmières, qui ont mené un puissant mouvement revendicatif en 1988.

7. Protocole d'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, dit « Accords Durafour ».

bac+2. Inventé pour les infirmières, il réapparut quand il fallut accoucher de la filière culturelle.

### L'ABF MOBILISÉE : RÔLE ET LIMITES D'UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

La presse de l'ABF<sup>8</sup> fut envahie par la question statutaire. C'est que les esprits étaient échauffés et les attentes vives. L'association ne pouvait pas ne pas s'engager. Mais, quelles que soient à l'occasion les tentations substitutives, la spécificité de l'association professionnelle par rapport aux organisations syndicales fut d'autant plus nettement dessinée que nombre de ses militants étaient par ailleurs engagés dans le syndicalisme.

Le terrain d'excellence de l'association, c'était le paysage de la formation professionnelle, dont on voyait bien que la construction statutaire allait le recomposer. Dans une motion adoptée par l'assemblée générale lors du congrès de Dijon (29 juin-1<sup>er</sup> juillet 1991), l'ABF se prononçait pour un « cursus unique dans le cadre de l'Éducation nationale et de l'université, tel qu'il existe dans la plupart des pays étrangers », du BEP au DEA<sup>9</sup>. Cette construction induisait un échafaudage statutaire à trois ou quatre niveaux, pas plus, avec formation avant recrutement.

Mais seules les organisations syndicales siégeant dans les deux conseils supérieurs (de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale) étaient les interlocuteurs naturels des ministères compétents : l'Intérieur, architecte de la construction statutaire territoriale, et l'Éducation nationale, en charge des corps d'État relatifs aux bibliothèques, la Culture ne jouant qu'un rôle mineur de « ministère technique » pour conseiller l'Intérieur.

Il n'y eut guère de rencontres entre l'ABF et les syndicats. Les choses se passèrent autrement : ce sont des militants syndicaux devenus conseillers de leurs directions syndicales<sup>10</sup>, quand ils ne siégeaient pas directement au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale<sup>11</sup>, qui firent le lien, chacun de leur côté, entre les préoccupations professionnelles et la démarche syndicale statutaire.

Il ne s'agissait que de territoriaux. C'est que, présidée alors par une territoriale, Françoise Danset, et dominée numé-



Manifestation avant le vote définitif des statuts de la filière culturelle à Marseille.

riquement par la lecture publique, l'ABF a épousé le schéma revendicatif des communaux<sup>12</sup>, au grand dam des bibliothécaires-adjoints de l'État dont certains, dans des réunions de l'Association, crièrent à la trahison<sup>13</sup>. Le fait que la filière territoriale ait été publiée quatre mois avant celle d'État (respectivement le 4 septembre 1991 et le 12 janvier 1992) ajouta à l'amertume. Il y eut des pertes d'adhérents.

### L'ARBITRAGE DIABOLIQUE

Puisque les ministères divergeaient, il revenait à Matignon d'arbitrer. L'objectif de la comparabilité étant maintenu mais aussi la nécessité affichée politiquement de conserver un recrutement au niveau du baccalauréat dont les professionnels ne voulaient pas. Les services du Premier ministre s'en tirèrent... en ne refusant aucune des solutions. Ils se contentèrent de les empiler. On eut donc, de la territoriale à l'État, un « C moins » et un « C plus », un « B moins » et un « B plus », un « A moins » et un « A plus ». On alla même jusqu'à importer dans la territoriale le corps des inspecteurs de magasinage, aujourd'hui disparu de part et d'autre<sup>14</sup>. Seule dissymétrie : le corps des conservateurs généraux, nouvellement créé, offrant un débouché sans

8. Non pas tant le *Bulletin d'informations*, ancêtre de *BIBLIOTHÈQUE(s)*, que la *Note d'informations*, passée depuis du papier à la diffusion électronique, mais surtout *Lecture publique*, le bulletin aujourd'hui disparu de la Section des bibliothèques publiques.

9. « Formation professionnelle : enjeux et perspectives : [motion] », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 152, 3<sup>ème</sup> trimestre 1991.

10. Marie-Hélène Bastianelli (CGT), Thierry Giappiconi (FO), Dominique Lahary (CFDT).

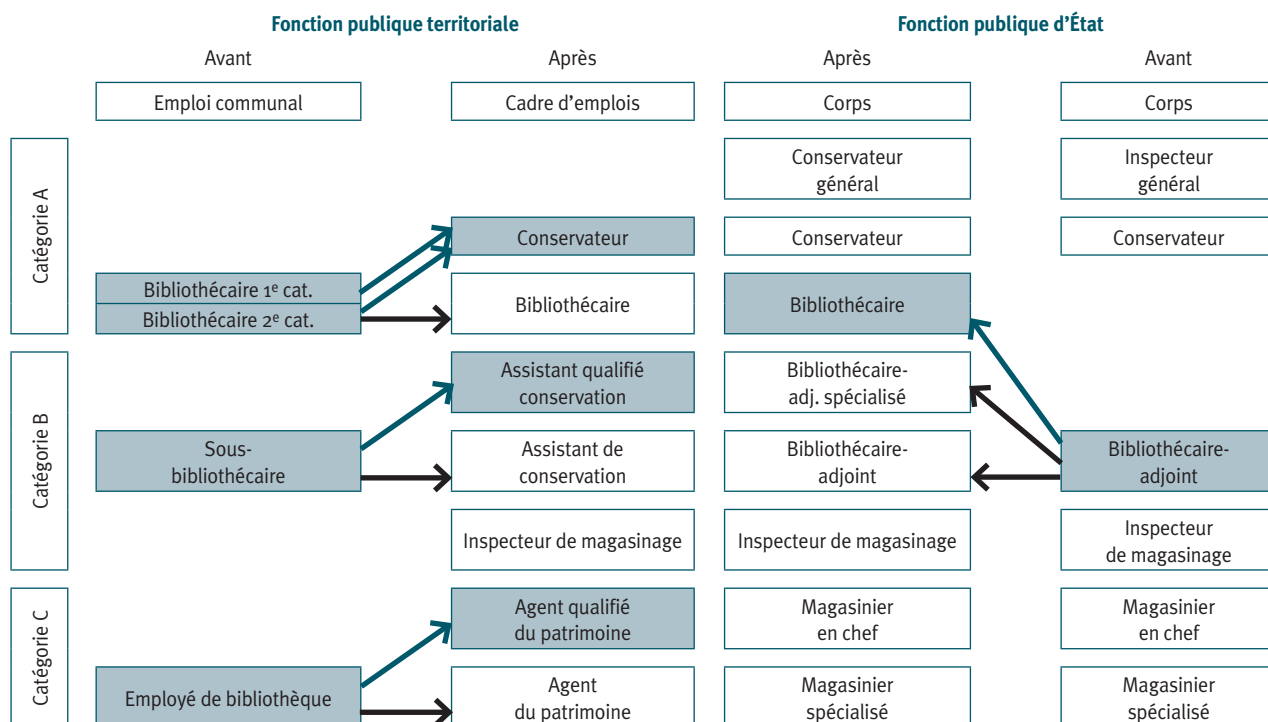
11. Daniel Mayeur (CGT), Elisabeth Rozelot (CFDT), Jean-Pierre Zanetti (CFTC).

12. Dans *Lecture publique*, n° 12, 15 décembre 1990, les adhérents sont invités à envoyer des télégrammes à l'Élysée et Matignon pour réclamer « un seul corps A : conservateurs, un seul corps B : CII, un seul corps C : échelle 4 [soit le niveau « C plus »].

13. Dominique Lahary, dans un article intitulé « Les B dans l'œil du cyclone », justifiait la position de l'ABF en faveur du « B plus » contre le « A prime » et concluait : « L'ABF continue à proposer non l'utopie disparition de la catégorie B mais sa forte revalorisation. » (*Lecture publique*, n° 10, juillet 1990).

14. Par intégration dans le cadre d'emplois des assistants qualifiés d'une part, et fusion avec les bibliothécaires adjoints dans le corps des assistants de bibliothèque d'autre part.

## DES ATTENTES A L'ARBITRAGE



Les flèches bleues correspondent aux attentes majoritairement exprimées par les personnels.

commune mesure avec celui des anciens inspecteurs généraux, allait demeurer réservé à la fonction publique d'État.

Ce fut la consternation. Partant d'un dispositif à quatre niveaux, la filière communale se transmuait en pyramide à sept cadres d'emploi et dix-sept grades ! Tous étaient dûment justifiés, dans le libellé de leurs statuts, par un énoncé des fonctions correspondantes<sup>15</sup> ! Ainsi était démontré qu'une construction statutaire n'est pas le produit d'une analyse fonctionnelle mais le résultat d'un compromis institutionnel.

L'arbitrage étant irrévocable, il y eut au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale une bataille sur le pyramidage et les conditions d'intégration des agents en place, ce qu'un haut fonctionnaire appela le « stock », opposé au « flux » des futurs recrutés. Les projets initiaux limitaient sévèrement le nombre de « C plus » et de « B plus » au sein de leur catégorie, à la fois pour le flux (par quota) et pour le stock (par intégration) : ces verrous sautèrent. Furent arrachés des intégrations au niveau supérieur sur une période transitoire de trois ans. Ces concessions motivèrent de la part de la CFDT, de

15. Voir : Dominique Lahary, « Un peu d'histoire, ou comment les qualifiés ont été requalifiés et la lecture publique promue », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 162, 1<sup>er</sup> trimestre 1994, <http://membres.lycos.fr/vacher/profess/textes/162histoire.htm>

la CFTC et de FO le vote positif auquel elles étaient d'ailleurs conditionnées tandis que la CGT votait contre. Mais sur le plan professionnel, le résultat fut quasi unanimement vécu comme une défaite.

Les statuts des cadres d'emplois de la filière culturelle (décrets du 2 septembre 1991) parurent au JO du 4 septembre<sup>16</sup> et de ceux des corps d'État nouveaux ou modifiés (décrets du 9 janvier 1992) au JO du 12 janvier<sup>17</sup>, en même temps que le décret transformant l'École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB) en une École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) qui formerait également les conservateurs territoriaux.

16. Leur contenu était annoncé dans la *Note d'informations*, ABF, n° 62, mars 1991, sous le titre « Statuts : Les territoriaux essuient les plâtres ». Il fit l'objet d'un Dossier spécial « statuts » d'octobre 1991 (supplément au *Bulletin d'informations*, n° 152) dont l'éditorial se termine par ses mots : « Puissent les informations qui suivent être les premiers cailloux qui vous aideront à vous y retrouver dans cette forêt touffue, trop touffue, qu'il faudra bien un jour élaguer pour retrouver la lumière. »

17. Leur contenu était annoncé dans la *Note d'informations*, ABF, n° 63, juillet 1991, sous le titre « Statuts : Le tour du personnel d'État ». Dans son éditorial, la présidente Françoise Danset écrit notamment : « L'ABF soutient et s'associe à toute manifestation engagée par les personnels des bibliothèques d'État pour protester contre le projet de statut. »

## LA MACHINE À TRIER

La grande affaire fut, durant la période transitoire de trois à quatre ans, le tri des agents entre ceux pour qui l'entrée dans les nouveaux statuts étaient une opération blanche et ceux qui voyaient leur situation matérielle et symbolique progresser. Ce processus fut d'autant plus mal vécu qu'on tria selon des logiques différentes, ce qui engendra inévitablement et de toutes parts un sentiment d'injustice :

- une grande majorité des employés de bibliothèques communales put être intégrée sur examen professionnel (un entretien de 15 minutes) dans le cadre d'emplois des agents qualifiés du patrimoine ;

- les sous-bibliothécaires communales furent intégrés dans le cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation s'ils étaient titulaires d'un diplôme technico-professionnel bac+2 ou de deux options du CAFB<sup>18</sup> ;

- Les bibliothécaires-adjoints d'État furent, eux, séparés en trois. Certains ont été reclassés dans le nouveau corps des bibliothécaires-adjoints spécialisés sur titre<sup>19</sup>. La plupart devenus bibliothécaires sur concours interne exceptionnel organisé pendant 4 ans. Enfin 30 % n'ont pas bougé.

- Le sort des bibliothécaires communales fut irrémédiablement scellé au vu de leur situation au 4 septembre 1991. Les bibliothécaires de 1<sup>ère</sup> catégorie et ceux de 2<sup>e</sup> catégorie dirigeant une bibliothèque d'une commune de plus de 20 000 habitants ou faisant fonction d'adjoint au directeur dans une commune de plus de 40 000 habitants sont devenus conservateurs territoriaux. Les autres ont été intégrés dans le cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

Cette machine à trier fut une machine à diviser et à souffrir. On en arriva au paradoxe d'une réforme statutaire qui profita à beaucoup (quand l'intégration dans les filières administrative et technique territoriales avait été une opération blanche) mais mécontenta à peu près tout le monde. Les principaux gagnants furent les employés de bibliothèque et ceux des bibliothécaires territoriaux devenus conservateurs « par la grâce d'un décret », tandis que la catégorie B, qui avait fourni les gros bataillons des manifestants et grévistes, fut littéralement mise en pièces. Ajoutons à cela que le climat dans bien des équipes se détériora, surtout quand le processus d'intégration différentielle conduisit, ce qui n'était guère indiqué, à recomposer l'organigramme hiérarchique.

<sup>18</sup>. La mesure courant jusqu'en 1994, la vue du CAFB fut artificiellement prolongée durant 3 ans pour permettre de préparer cette « deuxième option ».

<sup>19</sup>. Très complexes et faisant pour la plupart référence à un CAFB qui n'avait jamais été exigé dans la fonction publique d'État, ces conditions n'aboutirent qu'à très peu d'intégration.

Enfin, la fameuse revalorisation des B se révéla bien décevante, avec un différentiel indiciaire constant entre le CII et le « B type » du début à la fin de la carrière. Il correspondait à l'époque à quelque 200 francs de salaire net, soit une trentaine de nos euros d'aujourd'hui. Si bien que la comparaison des avancements de grade possible rendait pénalisante l'intégration en CII de bien des agents promouvables dans un grade supérieur de leur corps ou cadre d'emplois d'origine, ce dont certains se sont aperçus trop tard.

## LA FORMATION, SOUS-PRODUIT DU STATUT

Pour la fonction publique territoriale, qui allait aussi concerner un nombre croissant d'agents des anciennes bibliothèques centrales de prêt, transférées aux départements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, ce fut l'entrée dans le monde nouveau, celui des concours, externes ou internes. Concours d'autant moins compris qu'ils étaient généralistes, sauf celui d'assistant qualifié.

Chacun put alors constater que, dans un système de fonction publique, la formation est le sous-produit du statut. C'était pour les territoriaux un bouleversement complet, avec la disparition mécanique du CAFB, sacrifié sur l'autel de la construction statutaire<sup>20</sup>. Les formations bac+2, DUT ou DEUST, exigées pour devenir assistant territorial qualifié de conservation ou bibliothécaire-adjoint d'État par concours interne, prospérèrent, tandis qu'une nouvelle notion fit son apparition : la formation post-recrutement, bientôt rebaptisée FIA (Formation initiale d'application) par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale).

Il faut se figurer la stupeur qui saisit une profession largement habituée à des recrutements sur titre après formation initiale devant cette logique implacable : sauf en « B plus », on apprendrait désormais son métier après avoir été recruté. Ça ne semblait pas avoir le sens commun. Seule la formation désormais commune des conservateurs territoriaux et d'État à l'Enssib échappait aux critiques... dans son principe, sinon dans son application. Le Bureau national de l'ABF, dans un texte intitulé « Mesures indispensables<sup>21</sup> », rappela le 29 octobre 1992 que « la réorganisation de l'ensemble des formations supérieures au baccalauréat en un véritable cursus professionnel reste nécessaire ». Il se disait qu'il était impossible d'expliquer à un collègue étranger comme on devient bibliothécaire

<sup>20</sup>. Voir Dominique Lahary, « CAFB : Mort et transfiguration ? », *Note d'Informations*, ABF, n° 66, octobre 1992, <http://membres.lycos.fr/vacher/profess/textes/cafb>. Un collectif SOS CAFB réclama sans succès en 1994 des dispositions transitoires de recrutement sur titres pour les derniers lauréats.

<sup>21</sup>. *Note d'Informations*, ABF, n° 66, octobre 1992.

en France<sup>22</sup> et pour rendre autant que possible compréhensible l'usine à gaz qui venait de naître, l'ABF publia en 1993 la première version d'une publication dont le succès ne devait jamais se démentir : *Emplois publics des bibliothèques*<sup>23</sup>.

Dans la motion adoptée par l'assemblée générale de 1991, l'ABF refusait par avance « un double système : un système discontinu de formation diplômante (diplôme technico-professionnel en deux ans, diplôme Enssib [...]), un système de formation post-recrutement assuré par chaque fonction publique pour leurs propres agents.<sup>24</sup> »

Un haut fonctionnaire<sup>25</sup> avait qualifié la nouvelle architecture de « baroque ». En réalité, les herbes folles eurent tôt fait d'en lécher les murs. La limitation de la formation « à l'air libre » à un cursus unique bac+2 ne pouvait tenir longtemps. Progressivement, licences et maîtrises se développèrent et l'on vit même apparaître des diplômes d'université préparés en un an s'inglant le défunt CAFB.

Quant aux candidats aux concours externes généralistes, la plupart furent qualifiés de « faux externes » parce qu'ils disposaient déjà d'une formation universitaire spécialisée et/ou d'une expérience en qualité de contractuel, tandis que sous ce dernier statut, pourtant théoriquement limité par les lois sur les fonctions publiques à des cas particuliers, élus locaux et responsables de services d'État recrutaient qui ils jugeaient aptes à répondre à leurs besoins immédiats<sup>26</sup>.

### L'APPEL DE 1999

Thème récurrent des congrès de l'ABF, l'inadaptation statutaire constitua la plainte permanente de la profession durant toutes les années 1990. Au-delà de mobilisations syndicales principalement observées dans la fonction publique d'État<sup>27</sup>, l'action associative se concentra sur les concours territoriaux. On critiquait le mode de calcul du nombre de postes mis au concours (une invraisemblable enquête auprès des collectivités sur leurs besoins... un ou deux ans plus tard) et sur le rythme des sessions (au mieux tous les deux ans). On condamnait les concours généralistes pour proposer soit des concours sur titres, soit des épreuves professionnalisées.

<sup>22</sup>. Sur le même thème, voir cette *Lettre persane* : <http://sosbibli.free.fr/archives2003/persan.htm>.

<sup>23</sup>. Aujourd'hui dans la collection Médiathèmes.

<sup>24</sup>. *Bulletin d'informations*, ABF, n° 152, 3<sup>ème</sup> trimestre 1991, art. cit.

<sup>25</sup>. Jean Gazole, directeur des personnels de l'enseignement supérieur, au Conseil supérieur de la fonction publique d'État.

<sup>26</sup>. Voir : *Accueillir et intégrer des personnels non permanents*, Tech et doc-Enssib, 2002, coll. La boîte à outils ; 14.

<sup>27</sup>. Protestations contre la création du corps des assistants de bibliothèque (voir note 7) ou pour l'amélioration du statut des personnels de catégorie C.

En 1999 fut lancé sur le web, sous le titre SOS Bibliothèques territoriales<sup>28</sup> un « appel pour une révision des textes régissant les concours de la filière culturelle territoriale dans le domaine des bibliothèques ». Il était soutenu par l'ABF et l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBPD). Entre le 8 mars et le 10 juin 1999, 3 759 signatures furent collectées sur papier. Elles furent remises le 6 juillet 1999 lors d'une entrevue à la Direction générale des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur par l'ABF et l'ADBPD.

Finalement, le concours de bibliothécaires fut publié, par décret le 9 octobre 2001, partiellement professionnalisé, avec adjonction d'une épreuve de questionnaire qui enchantait modérément les pétitionnaires et connu des applications contestables.

### VERS UNE AUTRE HISTOIRE ?

Avec un recul de quinze années, on peut estimer que la bataille perdue des statuts n'a débouché ni sur l'enfer ni sur le paradis. À mesure que des générations nouvelles arrivent, les rancœurs s'amenuisent et le cocon identitaire du CAFB sombre lentement dans l'oubli. On s'est habitué à passer par le statut ou à le contourner. Les faux externes côtoient les vrais, les formations fleurissent sans s'encombrer du cadre statutaire, on recrute des professionnels formés qui mettent des années à réussir un concours tandis que les « reçus-collés » se heurtent au mur pour eux infranchissable des jurys de recrutement. Quant à la comparabilité des fonctions publiques, elle a facilité l'échange de personnels bien que les pyramides statutaires diffèrent considérablement<sup>29</sup>.

Une réforme de la fonction publique territoriale est en cours en ce printemps 2006<sup>30</sup>. Il est prévu de retirer la gestion de tous les concours territoriaux de la filière, sauf celui de conservateur, au CNFPT pour la confier aux centres départementaux de gestion, ce qui laisse craindre un éclatement des contenus et une raréfaction des sessions.

Pendant ce temps, l'harmonisation européenne entraîne une recomposition des formations vers un schéma LMD (licence, maîtrise, doctorat) qui rend obsolète le schéma des niveaux de recrutement des fonctions publiques (bac, bac+2, bac+3). On n'en a pas fini avec les batailles des statuts. ■

Remerciements à Marie-Hélène Bastianelli, Christine Bonnefon, Françoise Danset, Jean-Pierre Zanetti.

<sup>28</sup>. Site SOSBibli : <http://sosbibli.free.fr/archives2003>.

<sup>29</sup>. Voir Dominique Lahary, « Deux fonctions publiques, deux pyramides différentes », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 193, 2001, <http://membres.lycos.fr/vacher/profess/textes/2pyramides/2pyramides.htm>.

<sup>30</sup>. Elle a été adoptée en première lecture par le Sénat le 18 mars 2006.

## POINT DE VUE

## JEAN TABET ET LA BATAILLE DES STATUTS

En 1991-1992, en pleine réforme des statuts, Jean Tabet dirigeait le Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) de Marseille. Dès 1986, pressant la nécessité d'une liaison étroite avec l'université, il avait créé avec des professionnels du livre et des universitaires un DEUST « Métiers du livre et des médias », au sein de l'université de Provence. Intégrant la préparation au CAFB et débouchant sur un diplôme bac + 2, il était ouvert aux différentes professions de la chaîne du livre, et privilégiait dans son programme pédagogique une formation universitaire interdisciplinaire.

Dans un second temps, l'université de Provence créait, en 1989, une licence professionnelle ouverte aux titulaires du DEUST et du CAFB, puis élaborait un DESS « Métiers du livre, Direction de médiathèques publiques », qui, bien qu'agrégé, ne verra jamais le jour, abrogé en quelque sorte par les nouveaux statuts.

L'engagement de Jean Tabet contre ces statuts fut poussé jusqu'à l'extrême, puisque, pour manifester son opposition radicale, il prit en 1993 une disponibilité de sept ans pour atteindre l'âge de la retraite. Avant de partir et afin de ne pas laisser un champ de ruines en matière de formation, il avait, avec d'autres, créé l'IUT Métiers du livre d'Aix-Marseille, dont la direction fut confiée, à sa demande, à Jean-Marie Bouvaist, alors professeur à l'université de Villetaneuse.

Qu'espérait-il obtenir par son départ ? Compte tenu de sa notoriété dans la profession et son engagement au sein de l'ABF depuis les années soixante, il pensait susciter une remobilisation de l'association, débouchant sur une véritable filière de formation au sein des universités, tout en préservant, par l'intermédiaire ou non du CAFB, la formation professionnelle. Son geste, bien qu'ayant suscité quelques marques de sympathie, n'a pas fait redémarrer la réflexion à l'intérieur de l'Association qui considérait alors globalement que les jeux étaient faits.

Quels furent, et sont encore, les reproches de Jean Tabet à l'égard des statuts ?

1) Ils ne permettent pas à la profession d'être une profession à part entière. Inspirés des grades de la filière administrative, ils mettent sur le marché du travail « un rédacteur ou un attaché vaguement spécialisé dans le livre,

formé par des stages post-recrutement ». Ainsi, les concours sont tous semblables et on devient bibliothécaire non plus par choix mais par hasard.

2) Trente années de CAFB avaient appris aux élus à reconnaître les bibliothécaires comme des professionnels. Les nouveaux statuts laissent la porte ouverte à des méthodes de recrutement bien plus aléatoires, telles qu'on les a connues autrefois.

3) Ces statuts devront rapidement être remplacés car, aujourd'hui encore plus qu'hier, les bibliothécaires gèrent des collections encyclopédiques multimédia et la formation suppose une ouverture interdisciplinaire correspondant à une connaissance approfondie du contenu des collections. Dans un contexte de plus en plus difficile, il est indispensable également d'acquérir des connaissances sociologiques et psychologiques afin d'établir de bonnes relations avec les publics. Les équipes à gérer dans les établissements sont importantes. Il faut savoir leur redonner du sens et favoriser l'initiative et la concertation.

4) Une partie de la profession n'a pas saisi, à l'époque, ces dangers et « s'est fait acheter », confondant l'intérêt particulier et l'intérêt général, voyant dans cet alignement sur les carrières de l'État une pseudo reconnaissance.

5) Au moment où le bac + 3 devient la norme, il est plus que jamais nécessaire d'envisager une formation initiale de type IUT revisité, licence interprofessionnelle et interdisciplinaire, débouchant sur la possibilité d'un master. Les professionnels des bibliothèques seraient alors recrutés par concours sur titres, sur la base d'une formation solide et motivée.

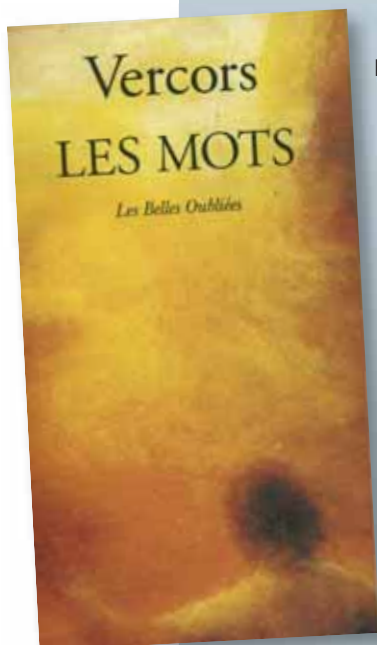
Devant la prolifération actuelle des licences professionnelles au sein des différentes universités, Jean Tabet aimerait pronostiquer une telle évolution mais il reste sceptique dans la mesure où ces projets ne sont pas portés par les professionnels des bibliothèques (même s'ils y participent) mais plutôt par des universitaires obligés de répondre aux impératifs des réformes actuelles.

Il conclut sans appel, « le bibliothécaire de demain sera bien formé, motivé et apte à être bibliothécaire-conseil ou ne sera pas. »

Propos recueillis par Martine BLANC-MONTMAYEUR

• On pourra consulter l'article de Jean Tabet « Chronique d'une mort programmée », *Bulletin d'informations*, ABF, n° 150, 1<sup>er</sup> trimestre 1991.

## L'ABF ET LES BELLES OUBLIÉES



Les Belles oubliées, ou le prix du texte retrouvé dans les bibliothèques, a été créé en 1992 à l'initiative de la société Borgeaud Bibliothèques, et de son directeur Michel Borgeaud, ainsi que de Françoise Nyssen des éditions Actes Sud qui acceptaient de prendre en charge la publication.

Ce prix s'adressait aux bibliothèques dans lesquelles était retrouvé un texte inédit, épuisé ou disparu des catalogues et des inventaires de l'édition.

Initié en 1992 au Congrès d'Arles, il a été décerné lors des congrès de l'ABF à Chambéry (1993) et à Vichy (1994).

À l'heure où les bibliothèques semblent suspectées de léser les ayants droit et sont chargées de bien des maux – prêter des œuvres sans payer, conserver et copier sans payer –, il n'est sans doute pas inutile de rappeler l'existence, malheureusement éphémère, mais combien symbo-



Les initiateurs du prix. De gauche à droite : Françoise Danset, Michel Borgeaud, Françoise Nyssen.

lique de ce prix. Fruit de la collaboration d'un fabricant de mobilier de bibliothèques, d'un éditeur, d'une association de bibliothécaires et d'un prestataire de l'association, et de nombreuses bibliothèques à la recherche de raretés ou de trésors dans leurs fonds.

En 1993, un ouvrage de Théophile Gautier, intitulé *De la mode* et publié en 1858 à 30 exemplaires, a été présenté par la Bibliothèque municipale de Grenoble et retenu par

un jury, présidé par l'écrivain Eric Orsenna, pour être très joliment réédité par Actes Sud.

En 1994, à Vichy, le président du jury Michel Melot, président du regretté Conseil supérieur des bibliothèques, attribuant le prix des Belles oubliées à un ouvrage de Vercors intitulé *Les mots*, déclarait : « Justice sera faite à ce texte déchirant, que *Le silence de la mer* a peut-être étouffé, bien qu'il en soit le tragique écho et qu'il en poursuive après la guerre, le terrible procès avec plus encore de désespoir mais autant de dignité et de courage. Il faut savoir gré à la bibliothécaire de la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne d'avoir su retrouver une œuvre dont l'oubli ne serait pas pardonnable. »

Dans son allocution Michel Melot déclarait aussi : « Qui mieux qu'un bibliothécaire saura trouver, sur un rayonnage écarté l'ouvrage, modeste et précieux, victime de l'injustice des modes et des mémoires, celui qu'aucun éditeur n'a pris soin de remettre à son catalogue, qu'aucune étude universitaire n'est venue visiter et qui attend son lecteur à qui, pourtant, il procurerait une joie intense ? »

Ironie du sort : tirés à 1 000 exemplaires, avec leurs très élégantes couvertures, les ouvrages primés par cette action éphémère, née de la volonté de quelques individus, pour laquelle les retombées commerciales n'avaient peut-être pas été assez étudiées, vont à leur tour devenir des raretés sur les rayonnages de nos bibliothèques ou aux devantures de libraires d'occasion, petits bijoux que ne connaîtra jamais l'édition électronique qui alimente aujourd'hui tous nos débats.



Françoise DANSET

# Découvrez le nouveau catalogue Demco 2006



- Des milliers de produits spécialisés
- Une expertise de plus de 100 ans
- Un service dynamique et rapide

Téléphone: **0800 908 382**  
Fax: **0800 908 376**

## 100 ans d'expertise au service des bibliothèques

- Des milliers de produits innovants et spécialisés
- Tout ce dont vous avez besoin pour votre bibliothèque
- Un service clientèle de qualité, toujours prêt à vous aider

Pour en savoir plus, contactez-nous:

par téléphone au **0800 908 382**

par fax au **0800 908 376**

par e-mail : **info@demco.fr**

ou consultez notre site internet : **www.demco.fr**

**DEMCO**

Votre partenaire,  
spécialiste des  
bibliothèques



GILLES ÉBOLI

Directeur de la Cité du livre d'Aix-en-Provence  
Président de l'ABF

# Droit de prêt : les épisodes

**Sans doute est-il trop tôt pour écrire, en 2006, l'histoire du droit de prêt : d'une part, le dispositif français finalement adopté n'est à l'heure actuelle ni complètement mis en œuvre ni par conséquent évalué ; d'autre part, en Espagne, en Italie, cette histoire est toujours en marche. Pourtant, comment passer sous silence cet épisode qui depuis 1992 a marqué l'ABF ?**

## d'un scénario

Il est donc utile de rappeler directives, prises de position, loi et début de mise en œuvre. En précisant qu'on ne trouvera ici ni tableau complet de la chaîne du livre avant et après le droit de prêt, ni analyse ou commentaires approfondis et définitifs sur la question. Au mieux une chronique, douce-amère, et un hommage aux collègues qui surent faire en sorte que cette bataille, puisque cela en fut une, ne soit pas une défaite.

Trois phases, pour clarifier, sont à distinguer correspondant à quatre mandats présidentiels de l'ABF : une première phase d'approche et de préparation avec Françoise Danset ; une phase de prise de position, de défense de la profession et de conflit avec le SNE (Syndicat national de l'édition), mais aussi de concertation et de travail avec les administrations, avec Claudine Belayche ; une phase d'accord des différentes parties et de mise en œuvre de la loi avec Gérard Briand puis le présent rédacteur. Est-il besoin de dire que cette présentation réductrice et personnalisée ne vaut que dans le cadre trop restreint d'un bref article, que chaque période a vu évoluer, sans solution de continuité de la part de l'Association même si les débats internes purent être vifs, toutes les tendances et que si chaque président a pu apporter aux positions de l'Association sa touche personnelle, c'est le mouvement de tous les adhérents et de leurs représentants qu'il faut naturellement considérer ?

### PREMIER MOUVEMENT : APPROCHES ET PRÉPARATION

Rappelons pour commencer que le droit de prêt est à la base une taxe établie à partir des emprunts de livres en bibliothè-

que, au bénéfice des auteurs, et éventuellement des éditeurs. Le droit de prêt existe, quand cette histoire débute en 1992, en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, pour ne citer que les pays européens (il existe aussi, entre autres, au Québec). Il n'est alors jamais payé directement par l'utilisateur, mais généralement par les États ou par les collectivités.

Premier événement marquant : le 19 novembre 1992, l'adoption par la Commission européenne de la « directive 92/100/CEE relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle ». L'article 5 prévoit que « les États membres peuvent déroger au droit exclusif prévu à l'article 1 pour le prêt public, à condition que les auteurs au moins obtiennent une rémunération pour ce prêt. » Ils ont la faculté de fixer cette rémunération en tenant compte de leurs objectifs de promotion culturelle. Toutefois, « les États membres peuvent exempter certaines catégories d'établissements du paiement de la rémunération. » Dans un premier temps, la France décide de ne pas adopter cette directive, considérant entre autres que le droit d'exclusivité (c'est-à-dire le droit pour les auteurs d'interdire le prêt de leurs ouvrages dans les bibliothèques), prévu dans la directive, est déjà présent dans le code de la propriété intellectuelle de 1957.

L'entrée en matière des bibliothécaires français, comme des différentes parties d'ailleurs, est plutôt « soft » et exploratoire. Le 26 octobre 1992, avant même l'adoption de la directive, la Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB) propose une journée d'étude sur le projet. À son Congrès de Chambéry, en mai 1993 et donc après l'adoption, l'ABF cette fois organise une table ronde dont il est rendu compte dans le *Bulletin d'informations* : seule la Société des gens de lettres (SGDL) exprime alors avec force son accord sur le droit de prêt ; Serge Eyrolles avançant pour le Syndicat national de l'édition (SNE) une position plus nuancée et attentiste (mieux connaître les pratiques des bibliothèques, réaliser une étude) tout en soulignant les difficultés rencontrées par l'édition et... la bonne

santé des bibliothèques. L'Union des libraires de France met elle en avant le principe de gratuité prôné par l'Unesco tandis que la directrice d'EBLIDA (Association européenne des bibliothèques) rappelle que les bibliothécaires sont contre le droit de prêt tout en reconnaissant la nécessité de prendre en compte la rémunération des auteurs. Enfin, la sous-direction des bibliothèques de la Direction de la programmation et du développement universitaire (DPBU) s'affirme opposée au droit de prêt, et la Direction du livre et de la lecture (DLL) annonce qu'elle va se saisir incessamment de ce problème.

Des positions qui ne sont donc pas encore figées, mais les choses s'accroissent l'année suivante (auteurs et éditeurs « pensant avoir trouvé l'Eldorado mythique », selon Alain Pansu dans le *Bulletin de l'ABF* du 2<sup>e</sup> trimestre 1994). L'ABF décide de lancer une enquête auprès des établissements. Les constats sont déjà amers : outre la difficulté constatée d'enquêter sur un réseau encore seulement partiellement informatisé, Alain Pansu remarque : « Les bibliothèques, dans le débat sur le droit de prêt, semblent servir de bouc émissaire à un secteur économique mal en point. » La théorie des « animaux malades de la peste » prend de la consistance dès lors, notamment quand les éditeurs (sous la bannière du SNE) et les sociétés d'auteurs font campagne pour l'instauration d'un droit de prêt dans les bibliothèques françaises, pour une juste rémunération des auteurs lésés par des prêts de plus en plus nombreux et réclament, en particulier le SNE, un droit de 5 F appliqué sur chaque emprunt et payé par l'utilisateur. Le principe du prêt payant prend forme alors que les bibliothécaires sont mobilisés par deux autres dossiers brûlants en ces années 1995-1996 : la réforme des statuts de la fonction publique territoriale et l'irruption du Front national vainqueur à Orange, Marignane et Vitrolles.

## DEUXIÈME MOUVEMENT : PRISES DE POSITION, CONFLITS ET CONCERTATION

À la veille du Salon du livre de 1997 toutefois, avec la prise de position publique des éditeurs demandant au ministre de la Culture d'intégrer une disposition législative sur la perception d'un droit de prêt en bibliothèque, les choses s'accroissent. L'ABF, désormais en première ligne dans le conflit qui s'ouvre, fait connaître sa ferme hostilité à ce projet. Un dossier spécial « droit de prêt » est diffusé, d'autres succéderont. L'année suivante (1998), le bureau prépare le Congrès de Bourges tout en observant encore une attitude conciliante. Les adhérents présents à Bourges le 17 mai entrent alors en jeu : la motion adoptée à l'unanimité moins deux abstentions « invite les auteurs et les éditeurs un tant soit peu au fait des réalités des bibliothèques et de l'économie du livre à se désolidariser des revendications abusives d'une partie

de leurs représentants, en particulier des dirigeants du Syndicat national de l'édition et de la Société des gens de lettres. » La riposte au prêt payant est forte, des courriers peu amènes sont échangés tandis que Catherine Trautmann, ministre de la Culture, nomme Jean-Marie Borzeix pour mener une mission de réflexion et de proposition.

Inutile de revenir ici sur les aspects conflictuels les plus spectaculaires : au moment où Jean-Marie Borzeix consulte et prépare son rapport, chacun assure ses positions et se donne les moyens de les faire largement connaître. Attardons-nous plutôt sur ledit rapport publié en juillet 1998 qui va marquer un tournant décisif : on voit

en effet avec lui s'amorcer le passage du prêt payant au prêt payé, base du compromis à venir. Les bibliothécaires voient reculer le spectre des 5 F (ou 1 €) par prêt, les auteurs et les éditeurs voient se concrétiser leur attente de rémunération.

Pour résumer, disons que le rapport propose un droit de prêt symbolique de 10 ou 20 F, forfaitaire et non à l'acte mais payé par l'utilisateur, sans aborder le mode de collecte et de redistribution. Le ministère entame alors une série de réunions pour recueillir les avis des professionnels. En janvier 1999, une table ronde, ouverte par Catherine Trautmann, réunit auteurs, éditeurs et bibliothécaires, en l'absence des libraires et des élus. Face aux exigences des éditeurs et des auteurs menés par Jérôme Lindon, favorables à un droit de prêt payé par l'utilisateur – 1 € par prêt, ou une somme forfaitaire annuelle de 50 F, pour les plus modérés, à 200 F –, les bibliothécaires opposent la notion de service public et d'égal accès à la culture et à l'information. Malgré les polémiques, toujours vives, des pistes sont avancées par l'ABF et l'Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt (ADBDP), présidée alors par Martine Blanchard, reprises et travaillées au cours de réunions ultérieures par la DLL. Peu à peu, le dialogue reprend, avant que, comme souvent, une sorte d'assoupissement ne s'installe.

Mais nouveau coup de boutoir au printemps 2000 : 228 auteurs décident d'interdire le prêt de leurs œuvres en bibliothèque en l'absence d'avancée sur leur rémunération. La provocation est manifeste, l'indignation des bibliothécaires, déçus voire écoeurés, à sa mesure. Mais tandis que Claudine Belayche, ovationnée au Congrès de Metz, passe le relais à Gérard Briand et que Catherine Tasca a été nommée ministre



Sac imprimé par l'ABF.

de la Culture, les traits déjà esquissés d'un compromis s'affirment à travers le projet de loi que Jean-Sébastien Dupuit et la DLL ont élaboré au cours de réunions techniques avec toutes les composantes de la chaîne du livre.

### TROISIÈME MOUVEMENT : LA LOI ET LA MISE EN ŒUVRE

Ce projet de loi assure aux auteurs une rémunération pour le prêt des œuvres et garantit aux bibliothèques leur « droit de prêter » (licence légale), deux sources de financement sont mobilisées : un paiement forfaitaire annuel par l'État (1,5 € par inscrit en bibliothèque publique de prêt, associative et privée, à l'exception des bibliothèques scolaires ; 1 € par inscrit en bibliothèque de l'enseignement supérieur), un prélèvement de 6 % sur le prix public d'achat des ouvrages destinés aux bibliothèques de prêt (ce prélèvement est versé par les fournisseurs et non directement par les bibliothèques). La rémunération au titre du prêt versée aux auteurs et aux éditeurs est calculée à partir des exemplaires de leurs œuvres achetées, et non prêtées, par les bibliothèques. Elle est répartie à parité entre les auteurs et les éditeurs. Une part des ressources dégagées sert à financer un régime de retraite complémentaire pour les auteurs (écrivains et traducteurs) vivant essentiellement de leur plume. Un plafonnement des rabais est enfin institué pour les ventes de livres non scolaires aux collectivités (personnes morales gérant les bibliothèques, État, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, syndicats, comités d'entreprise).

La loi votée le 18 juin 2003 précise le dispositif, notamment en instaurant une gestion collective obligatoire confiée à une société de perception (la Sofia sera finalement retenue en mai 2005).

Le compromis est habile, voire brillant dans son désir d'apporter une solution concernant l'ensemble de la chaîne du livre et il sera accepté par l'ensemble de cette chaîne. Non sans laisser un goût amer dans la bouche de certains bibliothécaires. Certes, bon nombre de points essentiels défendus par l'ABF et l'ADBDP ont été acquis, autant de victoires pour les bibliothèques : le droit de prêter des livres inscrit dans la loi ; pas de paiement à l'acte ; prise en charge par l'État ; prise en compte des acquisitions et non des prêts. Mais des regrets aussi : la part réservée aux éditeurs passe mal, l'importance des sommes mobilisées (20 millions d'€ tout compris) qui vont obérer les années à venir interroge, les risques pesant sur les marchés de livres inquiètent (d'où la publication par l'ABF de *Recommandations aux libraires, aux bibliothécaires et à leurs collectivités*), enfin le plafonnement des remises fait craindre une perte du pouvoir d'achat

(de 5 à 10 %, malgré les mesures d'accompagnement, sur trois ans, du CNL). Enfin, la subtilité de l'édifice, le nombre important des parties concernées dans des actes de gestion complexes comme les questions souvent posées sur l'efficacité réelle des sociétés de répartition avancent le spectre de l'usine à gaz. Au moment où cette chronique est écrite (mars 2006), aucun euro n'a été perçu par un quelconque auteur. Certains ont pu dire que la principale vertu du texte du 18 juin (quelle date !) valait surtout par la cohérence retrouvée dans la chaîne du livre, tant la discorde un moment installée dans celle-ci fut mal vécue. ■

#### Pour en savoir plus

Un dossier complet sur le droit de prêt est accessible en ligne sur le site [www.abf.asso.fr](http://www.abf.asso.fr)

- Présentation des décrets
  - Décret portant application du code de la propriété intellectuelle et relatif à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque
  - Décret portant application du code de la propriété intellectuelle et relatif à la part de rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État
  - Décret relatif au prix du livre en ce qui concerne les livres scolaires
  - Arrêté déterminant pour l'année 2003 le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État
- Recommandations aux libraires, aux bibliothécaires et à leurs collectivités
- Texte de la loi du 18 juin 2003
- Plan d'aide du CNL dans le cadre du plafonnement des rabais
- Texte de la directive européenne du 19 novembre 1992
- Positions de bibliothécaires (1998-2002)
  - Prises de position de l'ABF
  - Autres associations
  - Sources imprimées
- Positions des autres parties (1998-2002)
  - Éditeurs
  - Auteurs

# Les présidents de l'ABF (1906-2006)

Les notices ci-dessous ont été rédigées à partir des informations communiquées par les présidents concernés ou, à quelques exceptions près, à partir des sources conservées par l'Association et notamment les articles ou hommages parus dans les *Bulletins de l'ABF*.

## 1906-1908 Joseph DENIKER (1852-1918)

Docteur ès sciences et anthropologue distingué, il exerce, de 1888 à 1918, la fonction de directeur de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle et crée le catalogue alphabétique sur fiches. Il est l'un des plus actifs et des plus ardents promoteurs de la création de l'association alors que « réunir en un groupe homogène des bibliothécaires d'origines différentes, d'aspirations diverses et de qui les intérêts professionnels étaient sinon opposés, du moins assez divergents, était une tâche pleine de difficultés [...] ».

Sources :

- Paul Marais, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1918, n° 1-2, p. 26-27.
- *Histoire des bibliothèques*, T. III, p. 384-385.

## 1908-1910 Charles MORTET (1853-1927)

Chartiste et éminent professeur de bibliographie à l'École des chartes, Charles Mortet exerce plus de trente-huit ans à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Jusqu'à la veille de sa mort, il contribue à la réflexion pour « l'organisation à la Bibliothèque nationale d'un office de renseignements sur les fonds spéciaux de toutes les bibliothèques de France » (l'ancêtre du *Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation*).

Source :

- Philippe Lauer, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1927, n° 4, p. 150-152.

## 1910-1912 Henry MARTIN (1852-1927)

Chartiste, Henry Martin succède à José Marie de Hérédia, comme administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, poste qu'il occupera durant toute sa carrière professionnelle jusqu'en 1923. Il préside en 1923 le Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles qui pose les premiers jalons de la bibliothéconomie moderne.

Source :

- Philippe Lauer, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1927, n° 4, p. 152.

## 1912-1914 Charles MORTET

Voir *supra*.

## 1914-1916 Henri MICHEL (1861-1944)

Est nommé en 1892 conservateur de la Bibliothèque d'Amiens où se déroulera toute sa carrière. Membre de l'Académie d'Amiens et de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, il est très attaché à la description des manuscrits les plus anciens conservés à la bibliothèque et participe à plusieurs publications comme celle du cartulaire de l'abbaye d'Arrouaise en 1919. Il est également l'auteur d'un recueil de poésie *Les chants de la vie* (1897) et d'études sur l'œuvre pianistique de Beethoven. Il gère l'évacuation complète des collections à la suite d'importants dégâts à la bibliothèque lors des bombardements de 1916.

Élu à la présidence de l'ABF en 1914, il sera le premier président (et le seul jusqu'à Henri Vendel en 1938) en exercice dans une bibliothèque de « province ». Pour attirer l'attention des pouvoirs publics, il est partisan de la fusion des bibliothèques municipales et des bibliothèques populaires.

Sources :

- Bibliothèque municipale d'Amiens.

## 1916-1918 Paul MARAIS (1859-1920)

Chartiste, il fait toute sa carrière à la bibliothèque Mazarine. Membre fondateur de l'ABF, il exerce également les fonctions de secrétaire de la Commission pour l'unification des catalogues des bibliothèques de la Ville de Paris. Il est l'un des premiers à préconiser une bibliothèque circulante, alimentée par les doubles des grandes bibliothèques publiques, se penche sur l'opportunité d'emplois intermédiaires entre les bibliothécaires et les gardiens, et pose « huit mois avant le début de la guerre, à une époque où il était original de le faire, la question de l'admission des femmes dans le personnel des bibliothèques ». Dans *Un dernier pas à franchir dans l'organisation des bibliothèques publiques de l'État*, il suggère d'exiger « de ceux qui briguent la direction des bibliothèques la garantie de dix ans de pratique préalable du métier ».

Source :

- M. Coyecque, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1920, n° 2, p. 12-14.

## 1918-1919 Eugène MOREL (1869-1934)

Romancier, dramaturge et juriste, entré à la Bibliothèque nationale, en 1892, comme « attaché temporaire » au *Catalogue général des imprimés*, il passe tous les concours pour terminer sa carrière comme conservateur adjoint au service du Dépôt légal. Défenseur de la formation des personnels, il donne en 1910, des conférences sur la bibliothèque moderne et enseigne, après la guerre, à l'École américaine, après avoir publié, dès 1908, *Bibliothèques*, synthèse internationale sur les bibliothèques. Militant assidu pour la libéralisation de la lecture populaire et l'ouverture des collections à la documentation pratique et utilitaire, il prône également l'accès libre rendu possible grâce à la classification décimale. Il dénonce la place excessive occupée par le catalogue dans les activités des bibliothécaires et préconise la mise en place d'un catalogue national centralisé, rattaché au dépôt légal, qui imprimerait et diffuserait les notices de la Bibliothèque nationale dans l'ensemble des bibliothèques françaises.

Sources :

- Jean Babelon, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1934, n° 2, p. 14-15.
- Noël Richter, « Les hommes qui ont fait la lecture publique », *Histoire des bibliothèques*, T. IV, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, p. 160-162.

**1919-1921 Ernest COYECQUE (1864-1954)**

Membre fondateur de l'ABF, chartiste. Nommé en 1904, il est d'abord recruté comme chef du Service des eaux, canaux et égouts à la Préfecture de la Seine ! En 1913, il est nommé chef du Bureau des bibliothèques au sein de la même préfecture puis inspecteur en 1916. Proche d'Eugène Morel, il défend l'accès libre aux collections et avance avec sarcasme : « Si l'on avait dû donner un blason aux bibliothèques, la pièce principale était tout indiquée : une barrière, comme sur les poteaux de l'Automobile-club, aux approches des passages à niveau... Une bibliothèque pouvait n'avoir ni catalogue, ni périodiques, ni enseigne, ni lanterne, ni salle de réception du public, ni banc ou chaise pour s'asseoir, mais elle avait toujours sa barrière ; livres et lecteurs n'étant manifestement pas faits les uns pour les autres... Le système de la barrière [avait] trouvé quelque part la plus complète application dont il soit susceptible, une application monacale, quelque chose comme la grille du cloître, ou le tour des enfants abandonnés [...] ». Il œuvre ardemment pour la suppression de « ces barrières » et relativise la crainte des vols par une formule provocante « Si un livre disparaît ? Eh bien ! c'est qu'il a au moins intéressé quelqu'un ! » Ardent défenseur de bibliothèques aux collections variées pour un public élargi, il pourfend néanmoins le terme de « populaire » qui relègue certaines d'entre elles « au rang de parents pauvres dans la grande famille des bibliothèques ». Il regrettera en 1936 que l'ABF n'ait pas suffisamment su se saisir du mouvement suscité par le Front populaire et deviendra alors le premier président de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADBLP).

Sources :

- Marguerite Gruny, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1954, n° 13, p. 6-12.
- Noë Richter, « Les hommes qui ont fait la lecture publique », *Histoire des bibliothèques*, T. IV, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, p. 160-162.

**1921-1923 Henri MARTIN**

Voir *supra*.

**1923-1925 Ernest COYECQUE**

Voir *supra*.

**1925-1927 Gabriel HENRIOT (1880-1965)**

Issu d'une famille modeste du Faubourg Saint-Antoine, sa scolarité brillante le mène à l'École des chartes. Nommé en 1905, à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, il poursuit sa carrière comme conservateur à la bibliothèque Forney transformant cette bibliothèque de quartier en un Institut des arts et métiers de Paris. Devenu inspecteur des Bibliothèques en 1931, ses rapports relèvent inlassablement les anomalies de fonctionnement des bibliothèques : « je vous prie d'enlever d'urgence la pancarte "Entrée interdite au chômeurs" qui figure sur la porte de l'ascenseur [...] », écrit-il en 1937 à une bibliothécaire.

En 1923, élu président de la Société de l'École des chartes, il entre également au comité de l'ABF et défend l'amélioration des traitements des archivistes-paléographes et la nationalisation des emplois dans les bibliothèques municipales classées. Ces deux revendications, sur le point d'aboutir, sont emportées par la « tornade financière » de 1924. En 1926, il présente lors du Congrès international à Prague « une proposition tendant au fonctionnement d'un comité directeur, international et permanent, servant de liaison entre les diverses associations de bibliothécaires ». Proposition qui fut à l'origine de la FIAB, créée trois ans plus tard. Précurseur de la formation spécifique des cadres de la lecture publique, il assume, dès 1924, la direction française de l'École américaine. En 1930, à la fermeture de celle-ci, il crée l'École municipale de bibliothécaire, rattachée à la bibliothèque Forney, école gratuite qui forme plus de 200 bibliothécaires. En 1936, déçu de constater la fréquente absence de rétribution pour les personnels nouvellement formés et le manque de soutien de la part de l'admi-

nistration municipale et sollicité pour participer à la création d'une école de bibliothécaires à l'Institut catholique, il répond positivement persuadé que « jamais nous n'obtiendrons cette école nationale que nous réclamons depuis tant d'années ».

Sources :

- Colette Meuvret, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1965, n° 49, p. 233-243.
- Noë Richter, « Les hommes qui ont fait la lecture publique », *Histoire des bibliothèques*, T.4, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, p. 162-163.

**1927-1928 Paul-André LEMOISNE (1875-1964)**

Chartiste, il est nommé en 1901 au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale où il effectue toute sa carrière. Passionné par la gravure, il œuvre sans relâche pour élargir l'audience du Cabinet des estampes à des historiens, des artistes et des collectionneurs. Participe à Madrid en 1934 à la Conférence de l'Office international des musées. Son autorité est telle qu'en 1937, artistes, amateurs et marchands lui demandent de créer et présider le Comité national de la gravure française.

Source :

- Jean Adhémar, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1964, n° 45, p. 175-1976.

**1928-1929 Henri LEMAÎTRE (1881-1946)**

Issu d'une lignée de libraires-éditeurs de Valenciennes, Henri Lemaître, à la sortie de l'École des chartes en 1903, est nommé au Service de l'histoire de France à la Bibliothèque nationale. En 1911, au retour d'une mission d'information sur le copyright aux États-Unis, il donne des conférences sur le modèle des bibliothèques américaines à l'École des hautes études. Après la guerre de 1914-1918, il quitte la Bibliothèque nationale et se lance dans des activités multiples pour promouvoir la lecture publique. Il organise en 1931, à Alger, le congrès international de la lecture publique et fait construire, par Renault, le premier prototype de bibliobus, montré à l'Exposition coloniale. Il dirige de nombreuses revues professionnelles (*La Revue des bibliothèques*, de 1924 à 1934, *Archives et bibliothèques* de 1935 à 1939,...) et s'intéresse à toutes les formes de bibliothèques et à leurs publics : enfants, aveugles, malades mentaux, populations nomades, marinières, milieux ouvriers ou paysans. Il enseigne la bibliothéconomie à l'École des chartes et à l'Institut catholique, la documentation à l'Union française des organismes de documentation.

Sources :

- Sylvie Fayet-Scribe, « Henri Lemaître », *Dictionnaire biographique des militants XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, De l'éducation populaire à l'action culturelle*, L'Harmattan, 1996.
- Noë Richter, « Les hommes qui ont fait la lecture publique », *Histoire des bibliothèques*, T. IV, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, p. 160-162.

**1929-1931 Emile DACIER (1876-1952)**

Chartiste, spécialiste de l'art et de la gravure, il est nommé en 1936, inspecteur général des Bibliothèques et des archives, après avoir gravi tous les échelons de la hiérarchie à la Bibliothèque nationale. Auteur de travaux de références comme *Trésors des bibliothèques de France* ou *Richesse des bibliothèques provinciales*, il se prononce en faveur d'une intégration de l'histoire du livre dans les réflexions de l'ABF et propose lors de l'assemblée générale de l'Association en 1930 « je vois très bien une communication sur un Psautier à miniatures, ou sur un incunable à figures ou sur une reliure de Grolier, ou sur un médaillon provincial, accompagner un programme, une discussion sur le fonctionnement du dépôt légal, sur l'organisation d'une salle de périodiques ou sur les prêts internationaux ». Il a consacré de nombreux travaux aux anciens catalogues de ventes.

Source :

- Dr Hahn, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1952, n° 9, p. 3-4.

**1931-1933 Paul-André LEMOISNE**

Voir *supra*.

**1933-1935 Jean BABELON (1889-1978)**

Chartiste, il a vécu toute sa carrière professionnelle au Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale. Attaché-stagiaire dans le département dirigé par son père, il y devenait bibliothécaire après la Première Guerre mondiale et pris en 1937 la tête du département qu'il dirigea jusqu'en 1961. Organisateur et président du 5<sup>e</sup> Congrès international de numismatique, ses travaux en la matière font encore aujourd'hui référence.

Source :

- *Les directeurs du département des monnaies, médailles et antiques*, Bibliothèque nationale de France, 2005.

**1935-1938 Amédée BRITSCH (1878-1960)**

Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, il exerce à la Bibliothèque de la Sorbonne jusqu'en 1908, avant d'être nommé bibliothécaire en chef à la Faculté de droit de Paris. Érudit et fin lettré, il publie de nombreux écrits et collabore à plusieurs revues d'histoire.

Source :

- M.-T. Dougnac, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1960, n° 34, p. 37-38.

**1938-1940 Henri VENDEL (1892-1949)**

Chartiste, écrivain, conservateur de la bibliothèque, du musée et des archives de Châlons-sur-Marne de 1921 à 1944, Charles Vendel joue un rôle incontestable dans le développement de la lecture publique. Dès le début de sa carrière, il poursuit l'élaboration d'un catalogue complet des ouvrages de la bibliothèque, complété par un fichier matière et rend possible l'accès direct aux documents. En 1936, il propose l'organisation d'un réseau départemental dans la Marne s'appuyant dès 1938 sur un premier bibliobus financé par des fonds publics : « Le bibliobus ne doit pas apparaître comme une œuvre privée subventionnée, mais comme le premier chaînon d'une organisation devant s'étendre à toute la France. » Dès cette époque, il introduit des gravures et des disques dans les documents distribués par le bibliobus, qui propose aussi des séances de cinéma. En 1942, il élabore le projet d'une Direction des bibliothèques et organisation de la lecture publique et est nommé, en 1945, inspecteur général, chargé plus spécialement de l'inspection des bibliothèques municipales et de la lecture publique (fonction qui apparaît ainsi pour la première fois).

Sources :

- Dr A. Hahn, « Compte rendu de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1949 », *Bulletin de l'ABF*, mars 1949, n° 2, p. 1-2.
- *Henri Vendel, 1892-1949*, Association des amis de la Bibliothèque enfantine de Châlons-sur-Marne, Association des Amis d'Henri Vendel, 1979. (Bio-bibliographie p. 105-109).

**1940-1943 André MARTIN (1884-1963)**

Chartiste, fils d'Henry Martin (président de l'ABF de 1910 à 1912), il exerce durant quarante-cinq ans au Département des Imprimés de la Bibliothèque nationale. Il est temporairement remplacé à la présidence de l'ABF durant sa période de mobilisation dont il revient en février 1941. Il collabore à *Trésors des bibliothèques* et à la *Revue des livres anciens* et publie à partir de 1936 le *Catalogue de l'Histoire de la révolution française*.

Source :

- Pierre Josserand, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1964, n° 43, p. 38-40.

**1943-1945 Pierre LELIÈVRE (1903-2005)**

Chartiste, directeur de la Bibliothèque municipale de la Rochelle de 1928 à 1933, de la Bibliothèque et des Archives de Nantes de 1933 à 1942, de la Bibliothèque d'art et d'archéologie de 1942 à 1944.

Adjoint de Marcel Bouteron lors de la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) en 1945, il est alors nommé inspecteur général.

Dès 1938, il propose un service régional « multitype », appuyé sur les bibliothèques municipales. On lui doit aussi la première expansion des bibliothèques universitaires, mises en libre accès et insérées dans le campus, le réveil des bibliothèques municipales d'étude, la définition de nouveaux corps de personnels de bibliothèque et de nouveaux modes de formation, la création de l'École nationale supérieure de bibliothécaires (ENSB) devenue depuis lors l'Enssib. Son intérêt et son érudition dans le domaine de l'histoire de l'art et de l'architecture lui valent d'être nommé président d'honneur de la Société des amis de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, l'actuelle Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art.

Sources :

- Denis Pallier, « Le livre et l'art : études offertes en hommage à Pierre Lelièvre », *BBF*, 2002, t. 47, n° 6.
- Martine Poulain, « Hommage à Pierre Lelièvre », *BIBLIOTHÈQUE(S)*, n° 22, octobre 2005, p. 52.

**1945-1947 Myriem FONCIN (1893-1976)**

Géographe, Myriem Foncin est l'une des premières femmes à entrer à la Bibliothèque nationale en 1920.

Militante constante pour la promotion de la lecture en milieu populaire (listes sélectives, cercles de lecture, formation des médiateurs), elle inaugure en 1938 les cours de formation destinés aux responsables de petites bibliothèques. Première femme élue présidente de l'ABF en 1945, après avoir présidé en 1941 la provisoire Section de lecture publique, elle contribue à affirmer la place de l'association d'une part aux côtés des syndicats et d'autre part en face de la toute récente Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP).

Source :

- Jacques Lethève, « En souvenir de Myriem Foncin », *Bulletin de l'ABF*, 1976, n° 100, p. 161-162.
- Voir *supra* une présentation détaillée des activités de Myriem Foncin dans l'article d'Annie Béthery, « Pour la lecture publique et la formation : le rôle essentiel de certaines personnalités de la Bibliothèque nationale », p. 44.

**1947-1949 André HAHN (1900-1975)**

Issu d'un lignée de trois générations de bibliothécaires, le Dr Hahn est nommé, après des études de médecine, à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier en 1929, bibliothécaire en chef de l'université de Poitiers (1931-1932) puis de celle de Bordeaux (1932-1937) avant de succéder à son père et prendre la direction de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris. Au lendemain de la guerre, sa période de présidence de l'ABF redonne à l'association sa place dans le monde des bibliothèques en France et à l'étranger (il conduit aux côtés de Myriem Foncin la délégation française au Congrès de la FIAB à Oslo, en 1947) et redresse ses finances. Élu une seconde fois à la présidence de 1951 à 1953, il sera également durant cette période vice-président de la FIAB.

Source :

- Paule Dumaître, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1975, n° 89, p. 241-243.

**1949-1951 Robert BRUN (1896-1978)**

Mobilisé en 1915, lors de sa première année à l'École des chartes, il est grièvement blessé et réformé en 1917. Il reprend alors les cours de l'École des chartes tout en suivant les enseignements de l'École du Louvre et de l'École pratique des hautes études. Au retour d'un séjour de recherche à l'École française de Rome (1922-1924), il est nommé à la Réserve du département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, service qu'il dirige jusqu'en 1944, avant d'être nommé conservateur en chef du département des Entrées

puis inspecteur général des bibliothèques en 1949. Il sera élu président de l'ABF au début de l'année 1949.

Source :

- Jacques Guignard, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1978, n° 100, p. 175-176.

#### 1951-1953 André HAHN

Voir *supra*.

#### 1953-1955 Pierre JOSSERAND (1898-1972)

Successivement conservateur en chef du département des Périodiques puis de celui des Imprimés à la Bibliothèque nationale, Pierre Josserand consacre sa période de présidence de l'ABF à la mise en place d'une véritable publication périodique et remplace les feuillets ronéotés de l'après-guerre par un bulletin imprimé. C'est également à son initiative que des liens plus étroits s'établissent entre les bibliothécaires « provinciaux » et ceux de Paris par le biais de fructueux voyages à Troyes (en 1953) et à Auxerre (en 1954), voyages qui « ouvraient des perspectives intéressantes sur les problèmes généraux des bibliothèques françaises ». Il dirige également pendant plus de vingt-cinq ans le *Bulletin critique du livre français*.

Source :

- René Rancoeur, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1972, n° 76, p. 138-139.

#### 1955-1958 Maurice PIQUARD (1906-1983)

Maurice Piquard sort de l'École des chartes en 1929 et commence sa carrière comme bibliothécaire adjoint à la Bibliothèque municipale de Besançon, avant d'en devenir directeur en 1937. Tout en construisant des bâtiments pour la bibliothèque universitaire, dont il était aussi directeur, il se consacre à l'étude de la région Franche-Comté et publie de nombreux ouvrages, dont un *Visage de la Franche-Comté* avec Lucie Cornillot en 1945 et plusieurs articles sur Charles de Neufchâtel ou le Cardinal de Granvelle. Il enseigne la paléographie à l'université de Besançon et poursuit sa carrière comme administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, puis en 1953 à la direction des bibliothèques universitaires de Paris. Il devint, en 1970, conservateur en chef de la bibliothèque Mazarine et entreprend un grand effort de rénovation des salles à partir des plans originaux découverts à la Bibliothèque royale de Copenhague. Il prend sa retraite en 1977 et se retire à Besançon pour y poursuivre ses travaux historiques sur la Franche-Comté.

Entre temps, estimé et reconnu, il fut élu président de l'ABF en 1955, puis vice-président de l'Ifla de 1964 à 1969, suivant le Cardinal Tisserand et suivi par Julien Cain.

Source :

- « Maurice Piquard, 1906-1983 » par Jacques Mironneau. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, volume 185, 1984.

#### 1958-1961 Louis-Marie MICHON (1900-1958)

Élu président de l'ABF en mars 1968, Louis-Marie Michon décède au mois de décembre de la même année : une présidence courte, perturbée par la maladie.

Chartiste, il exerce de nombreuses années au Dépôt et à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève avant de prendre, en 1949, la direction du département de la Musique à la Bibliothèque nationale.

Source :

- Marie-Thérèse Dougnac, Jean Babelon, Marguerite Wintzweiller, Robert Brun, Elisabeth Lebeau, « Hommage à Louis-Marie Michon », *Bulletin de l'ABF*, 1959, n° 28, p. 5-13.

#### 1959-1961 Myriem FONCIN

Voir *supra*.

#### 1961-1964 Henriot MARTY (1890-1972)

Germaniste, il effectue toute sa carrière aux archives et à la bibliothèque de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Parallèlement, il intervient en tant que chargé de cours et membre du jury d'examen dans de nombreuses formations dans le domaine de la documentation : auprès de l'Institut national des techniques de la documentation (INTD), au sein du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et à l'École des bibliothécaires-documentalistes, rattachée à l'Institut catholique de Paris.

Source :

- Adrien Caro, « Nécrologie », *Bulletin de l'ABF*, 1972, n° 75, p. 90-91.

#### 1964-1969 Suzanne HONORÉ (1909-2000)

Sortie major de la promotion 1932 de l'École des chartes, elle passe deux ans à la Villa Médicis, puis à la Casa Velázquez avant de rejoindre la Bibliothèque nationale en 1936 où elle y effectue toute sa carrière. Elle est à l'origine du premier fichier autorisé pour les vedettes de collectivités publiques et privées. Son travail en la matière a abouti à la norme de l'Afnor de 1953 sur les vedettes de collectivités. Elle suit avec intérêt les travaux américains en matière d'informatisation des catalogues et promeut en France le format Marc qui donnera par la suite naissance à InterMarc et Unimarc.

Très impliquée après-guerre dans la Comité de libération de la Bibliothèque nationale, c'est aussi une militante syndicale à qui nous devons la création du Syndicat national des bibliothèques (SNB).

Durant sa présidence de l'ABF, elle met en place les groupes régionaux tout en essayant de faire coïncider les intérêts de la lecture publique, des bibliothèques de recherche et de la Bibliothèque nationale.

Sources :

- Geneviève Boisard, « En Mémoire », *Bulletin de l'ABF*, 2000, n° 187, p. 107-108.
- Voir *supra* une présentation détaillée des activités de Suzanne Honoré dans l'article d'Annie Béthery, « Pour la lecture publique et la formation : le rôle essentiel de certaines personnalités de la Bibliothèque nationale », p. 44.

#### 1969-1970 Louis DESGRAVES (1921-1999)

Chartiste, Louis Desgraves est nommé directeur des Archives du Lot-et-Garonne en 1945 avant de rejoindre la Bibliothèque municipale de Bordeaux en 1947 et d'accéder en 1970 aux fonctions d'inspecteur général des Bibliothèques et de la lecture publique. Au fil des années 1960, il oriente les réflexions de la profession vers la construction de bibliothèques nouvelles, capables de répondre aux besoins futurs. Particulièrement attentif à la modernisation des bibliothèques municipales, ses réalisations bordelaises (réseau de bibliothèques de quartier, création d'une des premières bibliothèques pour enfants, mise en place d'expositions d'envergure) inspirent de nombreuses bibliothèques.

Il contribue fortement à la prise de conscience de la notion de patrimoine écrit : son *Rapport à Monsieur le directeur du Livre et de la lecture* sur le patrimoine des bibliothèques (1982) demeure toujours un document de référence. Source :

- Catherine Volpilhac-Auger, « In memoriam », *Revue Montesquieu*, 1999, n° 3, p. 195-198.

#### 1970-1972 Noë RICHTER (1922-)

Après des études classiques, Noë Richter a dirigé successivement la Bibliothèque municipale de Mulhouse, l'École nationale supérieure des bibliothèques, la Bibliothèque universitaire du Mans. De 1966 à 1968, il a créé et animé avec René Fillet, alors directeur de la Bibliothèque municipale de Tours, le « Groupe des Sept », groupe de réflexion informel dont trois membres ont présidé des commissions aux Assises nationales des bibliothèques de juillet 1968.

Au Mans, il a organisé un centre de formation qui a édité des cours et des manuels à une époque où la pénurie de matériel pédagogique était criante. Il a présidé l'ABF pendant une période critique. Une

« Section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif », fondée en 1959, avait été admise au Conseil d'administration en 1965, rebaptisée à l'occasion « Section de lecture publique », et chargée de la gestion des cours élémentaires. Ses adhérents étaient désormais majoritaires, et ses animateurs ont poussé N. Richter à briguer la présidence de l'ABF avec un objectif bien défini : en faire une association de type fédéral accordant une large autonomie aux sections spécialisées et aux groupes régionaux. Au sein du bureau élu à l'AG de Toulouse (1970), les relations entre conservateurs et modernistes ont été tendues, les réunions souvent orageuses, et les débats sur le nouveau statut laborieux. Celui-ci a été adopté par une AG extraordinaire à Paris en novembre 1971. Le bureau avait déjà annoncé sa démission collective au congrès de Grenoble (mai 1971), et il s'est borné à expédier les affaires courantes jusqu'à celui de Colmar (mai 1972).

#### 1972-1975 Roger PIERROT (1920-)

Roger Pierrot, titulaire d'un DESS d'histoire, entre à la Bibliothèque nationale, comme chômeur intellectuel en décembre 1943. Titulaire du DTB en 1944, bibliothécaire en 1945, conservateur en 1958, conservateur en chef de 1968 à 1978 du Département des livres imprimés, puis de 1978 à 1986 du Département des manuscrits, il y termine sa longue carrière.

D'abord affecté à des fusions et révisions des fichiers des anonymes, il participe à la rédaction de catalogues d'expositions de 1947 à 1985, dont le catalogue de l'exposition du centenaire de la mort de Balzac en 1950, qui est à l'origine de sa carrière parallèle de travaux sur l'œuvre et la vie d'Honoré de Balzac.

Spécialisé dans le catalogage, il prend part à l'élaboration de plusieurs normes de catalogage. Placé en 1960 à la tête du « Catalogue 60 », supplément au catalogue général auteurs des livres imprimés, il participe à la *Conférence internationale sur les principes de catalogage*, tenue à l'Unesco, puis publiée en 1964 la *Liste internationale de vedettes uniformes pour les classiques anonymes*. Dans le cadre de l'*Année internationale du livre*, on lui doit « Les Bibliothèques », dans *Le Livre français* et la même année la direction, avec Marcel Thomas, de l'exposition, *Le Livre*.

Membre de la Section BN de l'ABF, il participe en cette qualité à plusieurs congrès de l'Ifla avant d'assurer, en 1972, la présidence de l'Association où il a réussi à y maintenir une unité parfois contestée. Au Congrès de l'Ifla à Budapest (1972), il obtient que le congrès de 1973 ait lieu à Grenoble, congrès dont la réussite a été unanimement reconnue.

#### 1975-1982 Marc CHAUVEINC (1929-)

Marc Chauveinc s'oriente, après des études de lettres, vers la formation de bibliothécaires et trouve un premier poste de contractuel pour créer la Bibliothèque centrale de prêt de la Corse. Après deux ans, il prend la direction de la Section médecine à la Bibliothèque universitaire de Dakar. Nommé à la Bibliothèque universitaire de Grenoble, il a en charge la section sciences et la construction d'un nouveau bâtiment. Le contexte universitaire permet de préparer une informatisation. C'est le projet Monocle, traduction libre du format MARC. En 1976, il participe à l'informatisation de la Bibliothèque nationale et aux travaux du groupe « InterMarc » et, en 1977, s'inscrit à sa première conférence internationale sur les services bibliographiques nationaux à Copenhague. Une participation à l'Ifla de 25 ans s'ensuit à divers titres : secrétaire de la section des bibliothèques universitaires, secrétaire de la section sur la technologie de l'information, organisateur du Congrès de l'Ifla à Grenoble (1973), du Congrès de Paris (1989), membre du groupe de travail sur la création du format UNIMARC (1975-1977), membre du Comité permanent de l'Accès universel aux publications (UAP) (1982-1986), représentant de la France au Comité permanent du Réseau MARC international (1977-1985), membre du Comité de gestion des programmes de l'Ifla (1988-1990), puis de la section des bâtiments.

Après le Congrès de Grenoble, il succède à Roger Pierrot à la présidence de l'ABF et est réélu ensuite pour deux mandats. Il est nommé inspecteur général des bibliothèques en 1988 et part à la retraite en 1994.

#### 1982-1985 Jean-Claude GARRETA (1932-)

Chartiste, il est pendant quinze ans à la Bibliothèque municipale de Dijon l'adjoint de Pierre Gras (qui fut le premier président du groupe régional Bourgogne/Franche-Comté de l'ABF). Il dirige de 1975 à 1981 la Bibliothèque universitaire de Dijon, puis de 1982 à 1997 la bibliothèque de l'Arsenal. Il se charge de la bibliographie au Centre de formation au CAFB (et à la Faculté des lettres de Dijon), s'occupe de la section des BU (« S.O.S. BU » en 1978). Après la présidence nationale de l'Association, il présidera le groupe Paris.

#### 1985-1989 Jacqueline GASCUEL (1925-)

A exercé de 1949 à 1989, – une époque charnière du développement des bibliothèques – d'abord dans des bibliothèques d'études (Bibliothèque nationale et de l'École nationale supérieure de Fontenay-aux-Roses), puis en lecture publique (BM de Malakoff et BCP des Yvelines). Mais surtout, elle a dirigé pendant une douzaine d'années la Bibliothèque publique de Massy et le centre de formation professionnelle qui y était rattaché. À l'ABF, elle a été successivement présidente du GIF (le groupe Île-de-France créé par Guy Baudin pour regrouper les responsables des bibliothèques publiques), de la Section des bibliothèques publiques (à laquelle participaient de nombreux conservateurs de province), avant de gravir l'étape de la présidence nationale ! Partout elle a impulsé un travail collectif, où chacun avait sa place, le conservateur érudit comme l'animateur d'une annexe de quartier sensible. Avec Alain Pansu, elle a informatisé la gestion de l'ABF et, inscrivant son action dans le prolongement et l'enrichissement des acquis antérieurs, elle a repris une politique de publications professionnelles et s'est efforcée de faire reconnaître la profession. Vigilante en temps de décentralisation, elle a insisté sur la nécessaire mise à niveau des établissements et encouragé la prise d'initiatives régionales. Elle a développé les relations internationales, notamment dans le cadre du Congrès de l'Ifla à Paris (1989) et a aussi désiré multiplier les contacts avec les bibliothèques des pays émergents ou d'Afrique. La retraite venue, ses plongées dans les archives de l'ABF lui ont permis d'établir quelques passerelles avec les collègues du passé, de leur redonner la parole !

#### 1989-1994 Françoise DANSET (1941-)

Françoise Danset a exercé toute sa carrière en lecture publique et dans la fonction publique territoriale. Elle rejoint successivement la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, puis les Bibliothèques de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, et la Bibliothèque départementale du Val-d'Oise après un bref passage à la Direction du livre et de la lecture, pour terminer à la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône et y mener à terme le projet de construction d'un bâtiment rassemblant les Archives et la Bibliothèque départementale.

Une carrière militante aussi avec de nombreux engagements dans les pays en développement, dans les associations internationales comme l'Ifla ou Eblida (fondée avec quelques associations européennes pour être la voix des bibliothèques européennes), à l'ABF, puis dès 1990 à l'ADBDP.

Elle est élue présidente de la Section des bibliothèques publiques à son arrivée en région parisienne et, en 1989, à la présidence de l'ABF. Un mandat exercé durant une période mouvementée : la longue bataille des statuts qui aboutit en 1991 à un résultat qui ne satisfaisait personne ; le début du débat sur le droit de prêt. Des résultats positifs aussi comme la reconnaissance de la formation d'auxiliaire de bibliothèque et beaucoup de mouvements internes : la création des commissions, l'institution du rendez-vous annuel du séminaire des groupes régionaux, le changement statutaire avec le passage de



4 à 2 sections, deux déménagements. Après le passage de témoin à Claudine Belayche, pour la poursuite du débat sur le droit de prêt, Françoise Danset s'est lancée à nouveau dans les activités internationales et l'animation de la commission Coopération et développement.

#### 1994-2000 Claudine BELAYCHE (1950-)

Ingénieur Sup' Telecom Paris et conservateur de bibliothèques (ENSB, 1974), elle exerce dans les bibliothèques publiques, Paris (1974-1985), Direction du livre et de la lecture (1987-1990). Elle assurera ensuite la direction des Bibliothèques municipales de Reims (1990), Corbeil-Essonnes (1994) et Angers (1996-2005).

Quelques lignes directrices de son action au bureau de la Section des bibliothèques publiques (1992), puis comme présidente de l'ABF (1994, réélue en 1997) : développer le débat dans les instances statutaires et groupes de travail (statuts/formation, information bibliographique, droit d'auteur, etc.) ; donner aux sections et groupes régionaux les moyens structurels et financiers de leur développement (soutien à leurs activités et publications, telles les *Mémoires pour demain*, publié par le groupe Lorraine, 1995) ; argumenter et rendre publiques les propositions aux administrations centrales sur la formation professionnelle, l'amélioration des statuts, et l'introduction en France d'un « droit de prêt » (directive européenne de 1992),... ; informer les adhérents (la *Note d'informations* est le lien entre groupes, sections et conseil national, complété par l'*Annuaire des adhérents de l'ABF*, publié à deux reprises) ; contribuer à la formation dans le *Bulletin d'informations* de l'Association, les membres du comité de rédaction suscitent contributions et analyses critiques plus nombreuses dans les nouvelles parutions, éditent les actes des congrès annuels ; mener une politique active d'édition : le *Métier de bibliothécaire* (refondu en 1996, mis à jour en 1998), *Emplois publics des bibliothèques, ...* (mis à jour depuis 1995), *Répertoire des bibliothèques spécialisées* (M. Espérou, deux éditions 1994, 1999).

#### 2000-2003 Gérard BRIAND (1943-)

À sa sortie de l'ENSB (1973), Gérard Briand est nommé directeur de la Bibliothèque centrale de prêt de la Moselle, puis de la Bibliothèque-médiathèque de Metz (1978). En 1983, il rejoint la Direction du livre et de la lecture où il a en charge la décentralisation des BCP, la coopération, les centres régionaux de formation et le secteur international. De 1992 à 2004, il dirige le Service interétablissements de coopération documentaire (SICD) des universités de Bordeaux. Il est élu à la présidence de l'ABF en 2000, après en avoir été le vice-président. Elle fut principalement consacrée au droit de prêt à un moment où il a fallu rétablir le dialogue sur des bases sereines avec les partenaires de la chaîne du livre pour leur faire accepter le point de vue de l'intérêt des usagers des bibliothèques. Cette démarche s'est inscrite dans la continuité de l'action de l'ABF et elle a permis d'obtenir un compromis largement favorable.

Durant cette même période, un *code de déontologie* a été rédigé pour affirmer, à l'exemple d'autres grandes associations, que l'ABF était soucieuse de privilégier l'utilisateur et l'intérêt public en défendant le professionnalisme sans arrière-pensée corporatiste.

L'ABF a également été l'objet d'un intense travail interne, concrétisé par le lancement de la revue *BIBLIOTHÈQUE(S)* et le recrutement d'une rédactrice en chef professionnelle, le développement de l'ABIS et de la collection « Médiathèmes », le renouvellement de la formule des conférences du congrès annuel avec la mise en place des ateliers. C'est également durant cette période que la réflexion sur la modernisation des statuts de l'association a été lancée.

#### 2003- Gilles ÉBOLI (1958-)

Gilles Éboli est issu de la promotion 1984 de l'École des chartes. Nommé la même année directeur de la Bibliothèque centrale de prêt de la Moselle, il y entame une carrière marquée par la lecture publique qui le mène après Metz à la Bibliothèque municipale de Dijon

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRÉSIDENTS DE L'ABF ET PÉRIODES DE MANDAT

BABELON Jean	1933-1935
BELAYCHE Claudine	1994-2000
BRIAND Gérard	2000-2003
BRITSCH Amédée	1935-1938
BRUN Robert	1949-1951
CHAUVEINC Marc	1975-1982
COYECQUE Ernest	1919-1921 1923-1925
DACIER Emile	1929-1931
DANSET Françoise	1989-1994
DENIKER Joseph	1906-1908
Desgraves Louis	1969-1970
ÉBOLI Gilles	2003-
FONCIN Myriem	1945-1947 1959-1961
GARRETA Jean-Claude	1982-1985
GASCUEL Jacqueline	1985-1989
HAHN André	1947-1949 1951-1953
HENRIOT Gabriel	1925-1927
HONORÉ Suzanne	1964-1969
JOSSERAND Pierre	1953-1955
LELIÈVRE Pierre	1943-1945
LEMAÎTRE Henri	1928-1929
LEMOISNE Paul-André	1927-1928 1931-1933
MARAIS Paul	1916-1918
MARTIN André	1940-1943
MARTIN Henry	1910-1912 1921-1923
MARTY Henriot	1961-1964
MICHEL Henri	1914-1916
MICHON Louis-Marie	1958-1961
MOREL Eugène	1918-1919
MORTET Charles	1908-1910 1912-1914
PIERROT Roger	1972-1975
RICHTER Noé	1970-1972
VENDEL Henri	1938-1940

(1987-1991) puis à la Bibliothèque du Carré d'art à Nîmes (1992-1996). En 1997, il est nommé à la Cité du livre d'Aix-en-Provence où il exerce encore aujourd'hui.

Entré à l'ABF... par la dissidence lorraine de l'époque (ABCDL), il rejoint le bureau national comme secrétaire général adjoint, en 2001, avant d'être élu président de la Section des bibliothèques publiques puis président de l'ABF, au congrès d'Aubagne en 2003. Outre la fin du dossier droit de prêt, le début du dossier droit d'auteur (DADVSI) et l'émergence d'une démarche interassociative, son mandat, ponctué par les Congrès de Toulouse, consacré aux territoires des bibliothèques, et de Grenoble, consacré au droit des bibliothèques, a vu l'adoption de nouveaux statuts en octobre 2005 et l'organisation du centenaire de l'Association en 2006. ■